

Document de référence
RAPPORT FINANCIER ANNUEL
2009

1	Sopra Group et ses activités	3	5	Comptes consolidés 2009 <small>RFA</small>	65
	1. Situation générale du secteur des SSII	4		État de la situation financière	66
	2. Histoire de Sopra Group	5		État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	67
	3. Activités et stratégie de Sopra Group	6		État des variations des capitaux propres	68
	4. Investissements de l'année	8		Tableau des flux de trésorerie	69
	5. Chiffres clés	9		Notes aux états financiers consolidés	71
	6. Organigramme juridique simplifié au 31 décembre 2009	10		Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	114
	7. Organisation du Groupe	11	6	Comptes individuels 2009 <small>RFA</small>	115
	8. Ressources Humaines	12		Bilan	116
	9. Développement durable	14		Compte de résultat	117
2	Capital et action Sopra Group	19		Annexe aux comptes individuels	118
	1. Informations générales	20		Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	135
	2. Répartition du capital	20		Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	136
	3. Évolution du capital	23	7	Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2010	139
	4. Autorisations d'émissions données <small>RFA</small> au Conseil d'administration de Sopra Group	24		Ordre du jour	140
	5. Options de souscription d'actions	24		Texte des projets de résolutions	141
	6. Cours de l'action	25	8	Informations administratives et juridiques	147
	7. Échanges mois par mois	26		1. Carte d'identité de Sopra Group	148
	8. Évolution du cours de l'action	26		2. Conseil d'administration	148
	9. Revenus par action	27		3. Assemblées Générales	151
3	Gouvernement d'entreprise	29		4. Élaboration et contrôle du document de référence et des informations qui y sont présentées	153
	1. Conseil d'administration et Direction Générale	30		5. Calendrier indicatif de publication des résultats	153
	2. Commissaires aux comptes <small>RFA</small>	35		6. Documents accessibles au public	153
	3. Conventions réglementées	35		Attestation du responsable du document de référence <small>RFA</small>	154
	4. Rapport du Président du Conseil d'administration <small>RFA</small> sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	37		Table de concordance	155
	Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Sopra Group	45	4	Rapports du Conseil <small>RFA</small> d'administration à l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2010	47
				Rapport de gestion du Conseil d'administration	48
				Rapport du Conseil d'administration sur l'utilisation des délégations consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2008	64
				Rapport du Conseil d'administration relatif aux options de souscription d'actions	64
				Rapport du Conseil d'administration relatif aux attributions aux salariés et mandataires sociaux de bons de souscription et/ou d'actions remboursables (BSAAR)	64

Sopra Group

Document de référence 2009

RAPPORT FINANCIER ANNUEL



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 avril 2010, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du document de référence sont disponibles auprès de Sopra Group, Direction de la Communication, 9 bis rue de Presbourg, 75116 Paris, sur le site Internet : www.sopragroup.com et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org.

Conformément à l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

1. Relatives à l'exercice 2007 :

- le Rapport de gestion et les comptes consolidés ainsi que le Rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le document de référence déposé le 23 avril 2008 sous le numéro D. 08-0277 (respectivement pages 39 à 54 et 55 à 105) ;
- les comptes individuels de Sopra Group ainsi que le Rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers figurant dans le document de référence déposé le 23 avril 2008 sous le numéro D. 08-0277 (respectivement pages 107 à 126) ;
- le Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés figurant dans le document de référence déposé le 23 avril 2008 sous le numéro D. 08-0277 en pages 127 et 128.

2. Relatives à l'exercice 2008 :

- le Rapport de gestion et les comptes consolidés ainsi que le Rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le document de référence déposé le 20 avril 2009 sous le numéro D. 09-0277 (respectivement pages 47 à 62 et 63 à 114) ;
- les comptes individuels de Sopra Group ainsi que le Rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers figurant dans le document de référence déposé le 20 avril 2009 sous le numéro D. 09-0277 (respectivement pages 115 à 135) ;
- le Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés figurant dans le document de référence déposé le 20 avril 2009 sous le numéro D. 09-0277 en pages 136 et 137.

Les informations incluses dans ces deux documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.

Sopra
group

Société anonyme
au capital de 47 010 172 €.
326 820 065 RCS Annecy

Siège social : PAE Les Glaisins - FR 74940 Annecy-le-Vieux
Direction Générale : 9 bis, rue de Presbourg - FR 75116 Paris



1

Sopra Group **ET SES ACTIVITÉS**

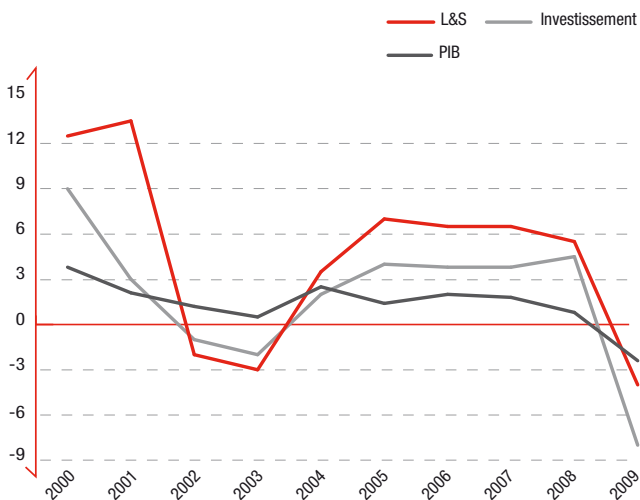
1.	Situation générale du secteur des SSII	4
2.	Histoire de Sopra Group	5
3.	Activités et stratégie de Sopra Group	6
4.	Investissements de l'année	8
5.	Chiffres clés	9
6.	Organigramme juridique simplifié au 31 décembre 2009	10
7.	Organisation du Groupe	11
8.	Ressources Humaines	12
9.	Développement durable	14

1. Situation générale du secteur des SSII

1.1. Point sur l'activité en 2009

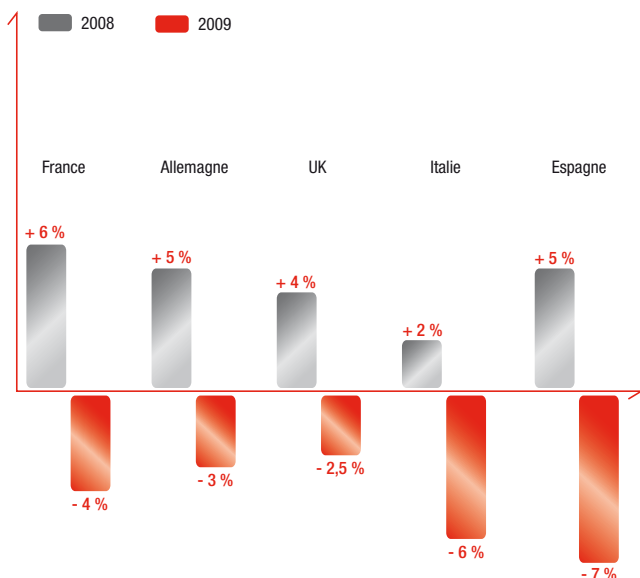
En France, le secteur Logiciels et Services (L&S) a connu en 2009 une année de baisse d'activité estimée à 4 % du chiffre d'affaires après cinq années de croissance consécutives des sociétés du secteur.

De 2000 à 2009, leur chiffre d'affaires a enregistré une croissance d'environ trois fois celle du PIB français et a surperformé le taux d'investissement des entreprises comme le montre le tableau suivant :



Source : Syntec Informatique, INSEE

En Europe de l'Ouest, l'évolution du chiffre d'affaires en Logiciels et Services a été différente selon les pays :



Source : PAC, Syntec Informatique, EITO

La crise a frappé l'ensemble de l'économie en 2009 avec pour conséquence :

- une dégradation des investissements en général beaucoup plus forte que les dépenses des entreprises en Logiciels et Services ;
- une pression de plus en plus forte de la part des « services achats » pouvant accélérer le recours à l'Offshore.

De très forts contrastes par pays et par secteurs d'activité comme le montrent les graphes ci-dessus. En ce qui concerne le secteur des banques et des assurances, il existe un écart important entre la banque d'investissement qui limite ses dépenses et la banque de détail qui reprend ses investissements informatiques.

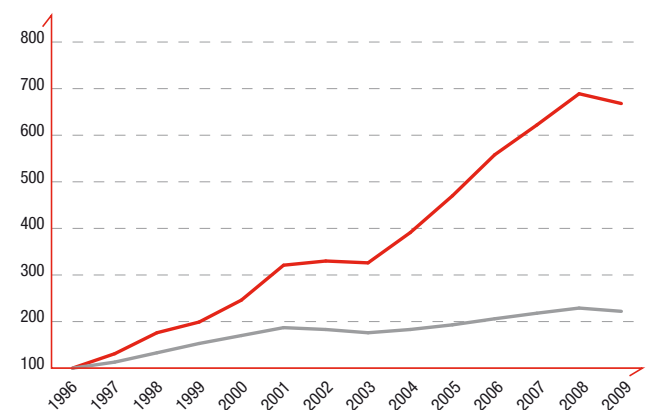
Les acteurs économiques se sont complètement transformés entre 2003 et 2009. **Leur informatique s'est industrialisée et est devenue un outil majeur de compétitivité.** Ceci permet de limiter la dégradation du marché sur lequel intervient Sopra Group.

1.2. Perspectives 2010

Deux points vont caractériser l'année 2010 :

- une visibilité un peu améliorée mais les prévisions restent prudentes malgré quelques signaux positifs. Ils permettent une reprise lente et progressive de la croissance en France pour les métiers des SSII et des éditeurs sur cette période ;
- des gisements de croissance devraient soutenir l'activité :
 - l'infogérance et l'externalisation des services,
 - le renforcement de la réglementation financière et la prise en compte du développement durable dans l'activité des entreprises,
 - la restructuration de l'économie consécutive à la crise (BNP Paribas et Fortis, Banques Populaires et Caisses d'Epargne...),
 - le retour des investissements de certains secteurs après crise,
 - la poursuite des grands programmes de transformation des administrations.

1.3. Évolution de Sopra Group par rapport au marché (base 100 en 1996)



Sources : Syntec - Sopra Group.

Sopra Group a montré au cours des dernières années qu'il a su faire mieux que la moyenne de la profession. Notre Groupe est aujourd'hui conscient des enjeux de son secteur et s'adapte en permanence afin de continuer à figurer parmi les meilleurs.

2. Histoire de Sopra Group

Sopra Group, créé en janvier 1968 par Pierre Pasquier, Léo Gantelet et François Odin, figure parmi les plus anciennes SSII européennes.

La Société s'est, dès l'origine, positionnée sur l'ensemble des métiers des services informatiques et a très rapidement disposé d'une forte implantation nationale.

En 1990, Sopra Group réalise son introduction à la Bourse de Paris avec succès. Cette opération sera précédée du premier plan d'options de souscription d'actions destiné à la quasi-totalité des collaborateurs du Groupe. Dès lors, Sopra Group va combiner de façon harmonieuse croissances interne et externe.

2.1. Les acquisitions les plus significatives

2.1.1. En France

- en 1996, Sopra Group fait l'acquisition de SG2 Ingénierie. Cette opération permet l'entrée de la Société Générale dans le capital de Sopra Group ainsi que l'arrivée de 650 collaborateurs qui renforcent considérablement les implantations parisiennes, régionales et belges ;
- en 2000, Sopra Group acquiert Orga Consultants qui est une société spécialisée dans le Conseil en stratégie, en management et en organisation, employant 200 collaborateurs. Ce rapprochement permet au Groupe de développer une activité de *consulting* de haut niveau ;
- en décembre 2003, Sopra Group acquiert Inforsud Ingénierie auprès du Crédit Agricole. Cette acquisition renforce le leadership de Sopra Group sur le marché bancaire et lui permet de confirmer sa position de référence incontournable dans le domaine des crédits et de la monétique ;
- en juillet 2004, Sopra Group acquiert Valoris, société européenne de Conseil et de Services informatiques, disposant d'une offre allant du Conseil en stratégie à la mise en œuvre des technologies de l'information et comptant près de 500 collaborateurs. Valoris est un acteur de référence dans les domaines suivants : *Business Intelligence* (BI), *Customer Relationship Management* (CRM), Portail et Gestion de Contenu.

2.1.2. En Europe

Sopra Group fait des acquisitions afin de mettre en place sa politique de développement européen sur le métier de l'Intégration de Systèmes :

- après avoir créé sa première implantation internationale en **Suisse** et obtenu par l'achat de SG2 en 1996 son équivalent en **Belgique**, Sopra Group démarre dans les années 1999 à 2001 la réalisation de son réseau international avec les acquisitions de Mentor au **Royaume-Uni**, de Organizacion Guver, Dipisa, Newpath Consulting et Newpath GS en **Espagne** et de ITI SpA en **Italie** ;

- en 2005, Sopra Group accélère son développement au Royaume-Uni et en Espagne :

- acquisition de la société Newell & Budge au **Royaume-Uni** et de ses filiales irlandaise et indienne. Leader en Écosse, et forte de plus de 600 personnes (dont plus de 100 personnes en Inde dans sa filiale Momentum Technologies), elle dispose d'une gamme complète de services informatiques allant du Conseil à la mise en œuvre.

Les positionnements de Newell & Budge et de Sopra Group étant complémentaires au Royaume-Uni, l'entité résultante bénéficie d'une couverture géographique complète, d'équipes expérimentées et de qualité, avec une base clients renforcée, principalement dans les secteurs de la Finance, des Services Publics et des Télécoms,

- acquisition de la société PROFIT SA, basée en **Espagne et au Portugal**, qui offre à ses clients grands comptes une gamme complète de services informatiques allant du Conseil à la mise en œuvre de solutions et à l'*Outsourcing* applicatif. PROFIT a développé une valeur ajoutée globale sur des marchés verticaux tels que la Banque, l'Énergie, les Télécoms ou le Secteur Public.

Les positionnements de PROFIT et de Sopra Group étant complémentaires en Espagne, Sopra Group bénéficie, à la suite de l'opération, d'une couverture géographique complète (implantations à Barcelone, Madrid, Séville, Valence, Vitoria et Lisbonne), d'équipes expérimentées et de qualité, avec une base clients renforcée, principalement dans les secteurs de la Finance, des Télécoms, des Services Publics et de la Distribution.

2.2. La filiale Axway Software

À partir de 2001, le Groupe décide par le biais de sa filiale **Axway Software** de développer une stratégie de conquête sur le marché de l'EAI (*Enterprise Application Integration*) avec pour ambition de devenir un des leaders mondiaux de ce marché :

- en 2001, **création d'Axway Software** (400 collaborateurs pour un CA de 50 M€) par apport de l'ensemble des activités en EAI du Groupe. Ainsi, Axway peut bénéficier de toute l'expérience et du savoir-faire de Sopra Group en termes d'approche « projet », en alliant la compétence métier, la force commerciale, la puissance et l'ancienneté du parc installé ;
- en 2002, acquisition des activités d'intégration de **Viewlocity Inc.** en **Europe** dans un premier temps, puis en **Asie** et aux **États-Unis**. Avec cette acquisition, Axway complète, d'une part, sa gamme de produits en y ajoutant une gamme spécialisée dans l'EDI (Échange de Données Informatisées) et, d'autre part, sa couverture géographique qui est désormais mondiale. Cette acquisition permet à Axway, dotée désormais de 600 collaborateurs, de faire partie des grands éditeurs mondiaux dans l'EAI ;
- début 2006, acquisition de Cyclone Commerce aux **États-Unis**. Ce rapprochement s'inscrit dans la stratégie de développement mondial d'Axway. La complémentarité des deux sociétés permet

l'émergence d'un leader mondial capable de servir les besoins des plus grands clients dans les domaines du B2B, du SOA et sur le marché des services collaboratifs ;

- début 2007, acquisition des activités « logiciels B2B » d'Atos Origin en **Allemagne**. Cette acquisition procure à Axway un leadership européen indiscutable dans le domaine des plateformes logicielles B2B et renforce significativement sa présence en Allemagne, qui constitue le premier marché européen ;
- en septembre 2008, acquisition de Tumbleweed Communications Corp. Cette acquisition permet de renforcer les positions des deux sociétés sur le marché du B2B/transfert de fichiers et a

permis d'augmenter le chiffre d'affaires d'Axway en Amérique du Nord de façon significative.

Pour le Groupe, la stratégie de développement à l'international consiste, en synergie avec Axway, à poursuivre et à amplifier la démarche initiée par Sopra Group, en ciblant prioritairement le renforcement dans les principaux pays européens.

Globalement, le Groupe bénéficie des organisations qui lui permettent d'exporter ses acquis d'un pays sur un autre. Il constitue l'un des premiers groupes français de Conseil et d'Intégration de Systèmes et de Solutions, significativement présent dans le secteur Banque et Assurance avec une forte implantation régionale en France et un développement maîtrisé au plan international.

3. Activités et stratégie de Sopra Group

Sopra Group est l'un des acteurs majeurs du conseil et des services informatiques en Europe. Il jouit d'une bonne image auprès de ses clients (entreprises majeures, multinationales et grandes organisations). Cette réputation est fondée sur l'engagement du Groupe, sur la pertinence de ses conseils et sur la qualité de ses prestations adossées à une forte expertise sectorielle, fonctionnelle et technologique.

L'ambition de Sopra Group est d'accompagner ses clients dans leurs programmes de transformation nécessaires à leur compétitivité et à leur croissance. Son périmètre de compétences s'étend depuis la réflexion stratégique en amont jusqu'à la conduite de grands projets d'Intégration de Systèmes et à l'*Outsourcing* applicatif.

La bonne résistance de Sopra Group en 2009, malgré un marché déprimé, a été rendue possible, grâce à la poursuite des grands chantiers internes de transformation, à l'industrialisation de la production, au ciblage de secteurs choisis et à l'attention portée aux ressources humaines.

3.1. Le programme de transformation & l'industrialisation de la production

Les efforts de Sopra Group en 2009 se sont concentrés sur l'enrichissement de sa propre méthode de pilotage de projets (eMedia), ainsi que sur l'industrialisation de ses prestations. L'objectif est d'agir au cœur des développements de projets en dotant les responsables de production de moyens toujours plus efficaces. Cette démarche garantit à Sopra Group un avantage compétitif, en même temps qu'elle répond aux exigences des clients vers une plus grande rationalisation des méthodes et des outils.

L'industrialisation de la production s'appuie aussi sur le développement de Centres de Services de type *Near-shore* (en France) et *Offshore* (Espagne, Maroc, Inde) avec pour objectif l'amélioration de la qualité et de la compétitivité. Ainsi, même lorsque les projets comportent une grande partie d'*Offshore*, Sopra Group est à même de réaliser de vastes chantiers d'*outsourcing* applicatif d'un excellent niveau de service.

La transformation va se poursuivre, tirée par le marché. Les applications des grandes entreprises se diffusent maintenant vers un nombre croissant d'utilisateurs, ce qui pousse à développer de

nouveaux services et offres avec de nouvelles fonctionnalités. Le domaine du *cloud computing*, naissant, pourrait ainsi générer de nouveaux grands projets à l'avenir.

3.2. Des secteurs économiques ciblés

En 2009, Sopra Group a continué à progresser en parts de marché sur les *utilities* qui ont constitué un facteur de croissance significatif.

2009 est aussi l'année du redémarrage des clients du secteur financier. Les indicateurs d'activité sont encourageants et laissent à penser que la situation restera favorable en 2010.

Le Secteur Public offre à Sopra Group une croissance à deux chiffres depuis plusieurs années. Le Groupe est présent dans les grands ministères, en France, au Royaume-Uni et en Italie et participe à leur transformation.

Le Secteur Industriel a beaucoup restreint ses dépenses, mais Sopra Group continue de progresser sur des grands comptes à fort contenu technologique.

La Distribution, malgré la conjoncture déprimée, maintient ses investissements informatiques. Sopra Group y déploie des démarches très structurées d'*outsourcing* applicatif.

Les choix de Sopra Group se portent principalement sur les grands secteurs de la vie économique. Cette politique se complète néanmoins par des prises de positions sur des niches et des domaines ciblés tels que le marché des administrateurs de biens ou celui, transverse, de la Gestion des Ressources Humaines où Sopra Group a su prendre des positions de leader.

3.3. Une politique de Ressources Humaines adaptée

En matière de services à forte valeur ajoutée, les collaborateurs représentent la première richesse du Groupe. Le recrutement de candidats à haut potentiel et leur développement de carrière sont des axes stratégiques majeurs pour le Groupe. En ce domaine, la politique de recrutement de Sopra Group en 2009 a visé essentiellement le renforcement qualitatif des équipes, un objectif qui prévaudra également en 2010.

Sopra Group anticipe les évolutions en termes de Ressources Humaines et déploie à cet effet un vaste programme de formation.

3.4. Les offres

La mission de Sopra Group est de guider les choix de ses clients dans la conduite de leurs grands programmes de transformation en alignant le système d'information sur leur stratégie.

Le Groupe développe un ensemble de valeurs et de comportements dont les principales composantes sont la garantie d'un engagement global, le développement d'une politique de proximité, l'innovation, l'expertise, la connaissance des métiers des clients et la recherche du meilleur ratio qualité/prix.

3.4.1. Le Consulting

Sopra Group offre une expertise de premier plan en conseil en management (issue de sa filiale Orga Consultants) ainsi qu'un savoir-faire en conseil technologique et assistance à maîtrise d'ouvrage. Les équipes proposent à leurs clients de tirer le meilleur parti de l'innovation et des technologies en s'appuyant sur une proximité, une qualité de services et une expertise métier reconnues.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Groupe fédère ses compétences en conseil sous la marque Sopra Consulting, pour mieux accompagner ses clients dans leurs programmes de transformation.

3.4.2. L'Intégration de Systèmes

La primauté est donnée par le marché aux fournisseurs capables de couvrir l'ensemble des phases d'un projet. Sopra Group, dont l'intégration de Systèmes constitue le métier d'origine, accompagne ses clients sur tout le cycle de conception et de vie d'un projet y compris la gestion du patrimoine applicatif. L'atout majeur du Groupe réside dans la qualité des hommes et des femmes qui le représentent. Plus de quarante années de pratique au cœur des systèmes d'information ont forgé une culture et des valeurs professionnelles communes, gages de performance et de qualité.

Les offres concernent :

- l'informatique au service du business et de la gestion :

- le Décisionnel : fournir les informations et les mesures nécessaires au pilotage, tel est l'enjeu des systèmes décisionnels. Dans ce domaine aussi appelé *Business Intelligence* (BI), Sopra Group intervient dès la phase de réflexion afin de créer pour ses clients un espace d'information décisionnel personnalisé et participe au choix des meilleures solutions du marché,
- le CRM (*Customer Relationship Management*) : l'orientation client de l'entreprise peut prendre de multiples facettes et s'appuie sur des technologies de l'information et de la communication de plus en plus innovantes. Les domaines phares d'intervention de Sopra Group concernent la gestion du référentiel client, les campagnes de marketing, le cycle de ventes et le service clients. Les équipes interviennent à toutes les étapes du projet CRM, de la stratégie à la mise en œuvre de solutions,
- les développements spécifiques : ils mettent en œuvre un large éventail de savoir-faire et une capacité globale de conception

et de réalisation qui reposent sur trois lignes de compétences : la méthodologie, la technologie et la spécialisation par thèmes ou secteurs. Ainsi, une entreprise ou une administration peut confier à Sopra Group l'ensemble d'un grand projet spécifique dans toutes ses dimensions technologiques et composantes métier,

- enfin, Sopra Group propose dans tous les secteurs des prestations d'expertise et d'assistance technique ;

- l'informatique embarquée :

L'informatique Scientifique, Technique, Industrielle et Embarquée (STIE) désigne l'informatique se trouvant à l'intérieur des équipements tels que téléphones portables, automobiles, avions, satellites... Elle répond à des impératifs particuliers parmi lesquels la sécurité et la fiabilité occupent une place déterminante. Sopra Group est un acteur important dans ce domaine, impliqué dans les plus grands programmes européens, notamment dans le domaine de l'aéronautique. Le Groupe y déploie ses offres de conseil, d'intégration et de maintenance évolutive, principalement en France, au Royaume-Uni et en Espagne ;

- l'X-Net :

Sous le vocable X-Net, Sopra Group propose la mise en place de portails, la création de sites marchands, d'Intranet, d'Extranet et de sites Web.

La devise « X-Net for business agility » donne le ton. Il s'agit en effet d'offrir aux clients des supports en ligne modernes, simples à utiliser, souples, évolutifs. Qu'il s'agisse de servir l'information, la vente ou bien l'image de l'entreprise en ligne, Sopra Group est au côté des entreprises modernes en mouvement ;

- l'intégration des grands ERP :

Les progiciels de gestion intégrés ou *Enterprise Resource Planning* (ERP) sont des logiciels qui permettent de gérer l'ensemble des processus opérationnels d'une entreprise, en intégrant l'ensemble des fonctions telles que la Gestion des Ressources Humaines, la comptabilité, la vente, l'approvisionnement... Ils représentent clairement des « standards de marché » et constituent souvent le composant central des solutions de gestion à mettre en œuvre.

Pour Sopra Group, il est essentiel d'avoir conclu des partenariats avec les principaux éditeurs ERP. L'apport de Sopra Group à leurs côtés en tant qu'intégrateur ouvre les portes de marchés importants.

Sopra Group est le quatrième intégrateur de SAP, premier intégrateur d'Oracle en terme de parc client E-Business suite, partenaire QAD pour l'Europe. Dans le cadre de son partenariat Gold avec Microsoft, Sopra Group dispose d'une équipe certifiée sur Dynamics AX et CRM ;

- le testing :

Le testing est une technologie dont la démarche s'apparente à celle des expériences scientifiques. Il permet de s'assurer qu'un logiciel est conforme aux attentes de son concepteur et à celles du client. L'approche « *global testing* » et pilotage par l'analyse du risque permet de tester de façon pertinente et rapide au meilleur coût. Les facteurs clés de succès : définir le juste nécessaire en termes de tests et investir en amont sur la qualité et la fiabilité.

L'offre est organisée autour de trois activités : conseil, production, externalisation.

3.4.3. L'Outsourcing applicatif

L'*outsourcing* applicatif à savoir la gestion du patrimoine applicatif des clients est une activité au cœur de la stratégie de Sopra Group, leader incontesté sur ce marché en France. L'*outsourcing* applicatif représente près de 30 % de l'activité et regroupe plus de 3 500 collaborateurs dont 2 700 en Centres de Services. Les prestations concernent de très nombreuses technologies : ERP (Oracle, SAP...), systèmes spécifiques (*mainframes*, AS/400, client-serveur...), *Business Intelligence* (Datawarehouse, ETL, EAI, *reporting*), X-Net (Portails, ECM, développements Web)...

La demande s'accroît compte tenu du besoin de rationalisation et d'industrialisation chez nos clients.

3.4.4. Les solutions applicatives

Les solutions métiers constituent des offres « packagées » de référence largement diffusées. Elles présentent un avantage économique, car elles sont très souvent utilisées dans les projets globaux que Sopra Group développe pour ses clients. Cette pratique est particulièrement ancrée dans les services financiers où nous trouvons souvent des solutions Sopra Group associées à des produits Axway.

Les solutions Sopra Group s'adressent à trois domaines :

- la finance : Evolan est une offre qui jouit d'une grande notoriété dans le monde bancaire. Elle est basée sur quatre lignes de produits stratégiques : crédits, paiements, risques et *reporting*, distribution bancaire.

Si les banques ont réduit leurs dépenses courantes en 2009, elles ont aussi lancé, dans le même temps, de grands projets de rationalisation de leur back office. Sopra Group a su saisir cette opportunité et s'imposer comme un partenaire privilégié ;

- la gestion immobilière : l'offre, riche et complète, est bien connue du monde immobilier français. Sopra Group y est le premier offreur de solutions de gestion en France (habitations, bureaux, centres commerciaux, entrepôts...);
- la gestion des Ressources Humaines : Pleiades, fruit de l'expertise de 40 ans de SIRH, gère plus de 2 millions de salariés. L'offre est globale et couvre la paie, la Gestion des Ressources Humaines, la gestion des temps et l'infogérance.

3.5. Axway

Axway offre des logiciels d'infrastructure permettant de consolider, gouverner et développer les réseaux d'échanges électroniques (*Business Interaction Networks*) nécessaires aux interactions métier d'une entreprise avec son écosystème. Ils couvrent les interactions entre les applications centrales (ERP, SCM, CRM...), les entités internes (siège, filiales, agences, points de vente, usines, entrepôts...) et les entités externes (clients, partenaires, fournisseurs, régulateurs...). Axway est le seul fournisseur du marché à proposer une plate-forme homogène couvrant les interactions entre applications et/ou utilisateurs, tous les vecteurs possibles (fichier, message, courriel, Web service, adaptateurs EAI...) et un usage déployé au sein des systèmes d'information ou opéré suivant un mode de consommation à l'usage (*Cloud Computing* ou *Software as a Service*).

Axway équipe plus de 11 000 clients dans plus de 100 pays. Les collaborateurs d'Axway, experts du domaine et présents localement, ainsi qu'un réseau de partenaires, assurent la mise en œuvre des solutions et son appropriation par le client. La gestion de toutes ces interactions est stratégique pour l'entreprise depuis la maîtrise des risques jusqu'à l'innovation puisqu'une part grandissante de la chaîne de valeur s'appuie sur le partage des processus et de l'information avec son environnement.

4. Investissements de l'année

4.1. Principales acquisitions

Il n'y a pas eu d'acquisitions en 2009.

4.2. Recherche et Développement

Le Groupe a poursuivi ses efforts de Recherche et Développement et a consacré en 2009 la somme de 53,6 M€ (Sopra Group pour 13,4 M€ et Axway pour 40,2 M€) à l'évolution, à la correction et au développement de ses offres Axway et solutions spécifiques (Finance, Immobilier, Ressources Humaines) contre 50,1 M€ en 2008.

Ces frais de Recherche et Développement, qui sont essentiellement constitués des coûts directs des équipes dédiées à certains projets de développement d'offres ou de progiciels édités par Sopra Group et Axway Software, ont été intégralement imputés en charges d'exploitation.

4.3. Équipements

11,2 M€ contre 12,1 M€ en 2008, ont été investis en équipements d'infrastructure et en équipements techniques.

Ces investissements se décomposent en 2009 de la façon suivante :

- Agencements & Mobiliers : 5,2 M€ (Sopra Group France 4,9 M€) ;
- Équipements informatiques : 6,0 M€ (Sopra Group France pour 4,8 M€, le groupe Axway pour 0,5).

Ces investissements sont centralisés sur les fonctions centrales du Groupe qui effectuent les achats pour le compte de l'ensemble des entités opérationnelles.

5. Chiffres clés

5.1. Chiffres globaux

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	1 094,3	1 129,5	1 001,4
Excédent brut d'exploitation	90,7	110,4	101,9
Résultat opérationnel courant	83,0	102,3	90,8
En % du CA	7,6 %	9,1 %	9,1 %
Résultat opérationnel	63,2	99,7	90,1
En % du CA	5,8 %	8,8 %	9,0 %
Résultat net - Part du Groupe	27,2	58,2	55,1
En % du CA	2,5 %	5,2 %	5,5 %
Total actif	865,3	924,4	768,8
Total actif non courant	442,9	456,6	355,9
Capitaux propres - Part du Groupe	281,7	268,3	248,8
Intérêts minoritaires	0,0	0,0	0,0
Nombre d'actions au 31 décembre	11 752 543	11 704 991	11 671 531
Résultat de base par action (en euros)	2,33	4,98	4,80
Résultat dilué par action (en euros)	2,33	4,96	4,75
Dividende net par action (en euros)	0,80*	1,65	1,65
Effectifs au 31 décembre	12 450	12 450	11 320

* Montant proposé à l'Assemblée Générale du 22 juin 2010.

5.2. Activité par métiers

(en millions d'euros)	2009		2008		2007	
Conseil	37,1	3,4 %	44,8	4,0 %	43,9	4,4 %
ISS France	704,5	64,4 %	702,8	62,2 %	597,5	59,7 %
ISS Europe	170,5	15,6 %	210,7	18,7 %	214,9	21,4 %
Axway	182,2	16,6 %	171,2	15,1 %	145,1	14,5 %
TOTAL	1 094,30	100,0 %	1 129,5	100,0 %	1 001,4	100,0 %

ISS : Intégration de Systèmes et de Solutions.

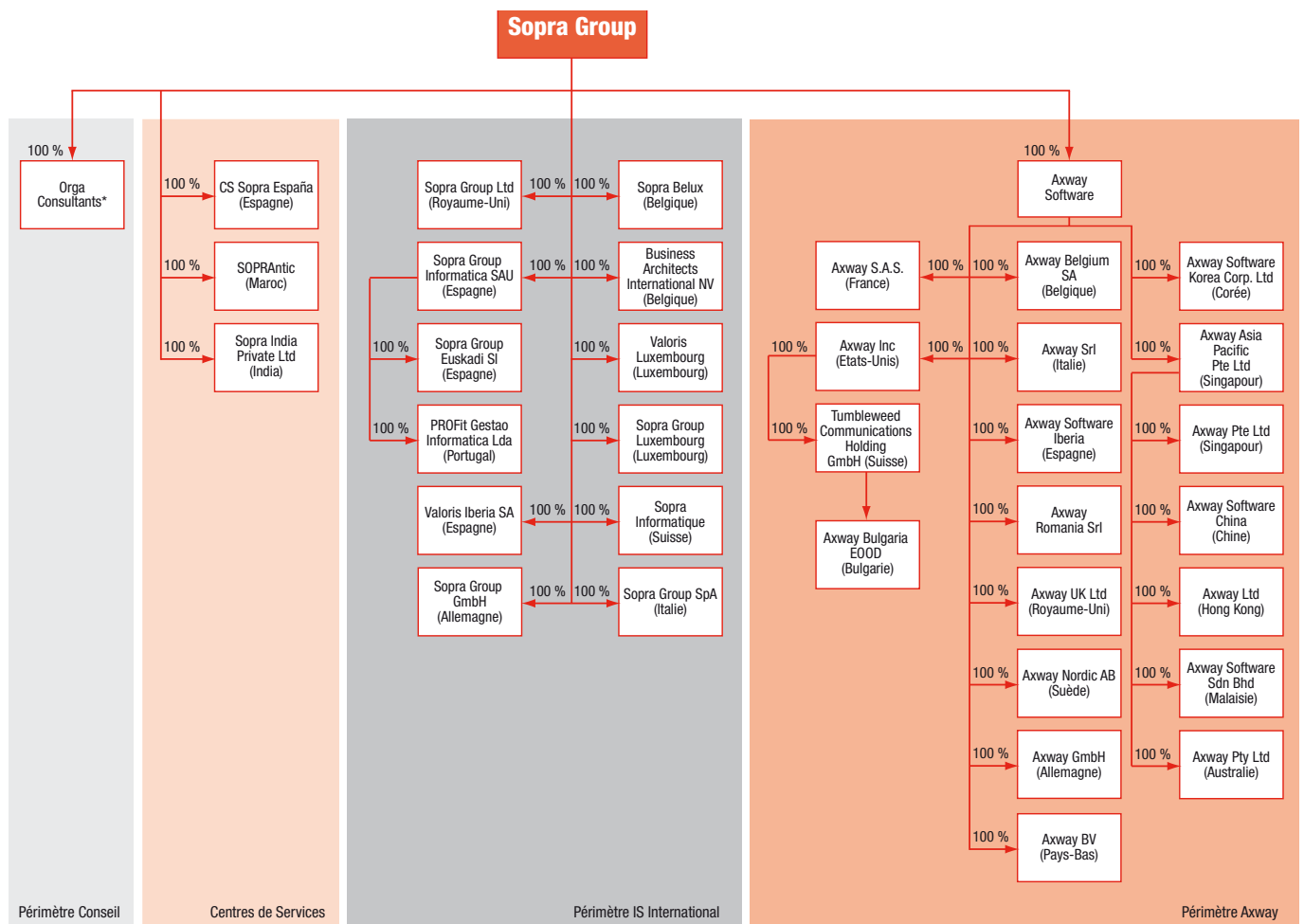
5.3. Activité par marchés

	2009	2008	2007
Banque	22,4 %	24,0 %	24,5 %
Industrie (aéronautique et espace, défense et sécurité, industrie pharmaceutique, agroalimentaire, automobile)	17,3 %	19,7 %	16,2 %
Services (dont Immobilier)	18,2 %	18,0 %	18,7 %
Télécoms	11,5 %	12,0 %	12,6 %
Secteur Public	16,6 %	13,6 %	15,8 %
Assurances	6,7 %	6,4 %	6,2 %
Distribution	7,3 %	6,3 %	6,0 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %

5.4. Activité internationale

(en millions d'euros)	2009		2008		2007	
Intégration de Systèmes - Filiales européennes	170,5	15,6 %	210,7	18,7 %	214,9	21,4 %
Intégration de Systèmes - Hors filiales européennes	42,3	3,9 %	48,0	4,2 %	30,1	3,0 %
Axway	112,8	10,3 %	103,9	9,2 %	83,9	8,4 %
Chiffre d'affaires International	325,6	29,8 %	362,6	32,1 %	328,9	32,8 %
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	1 094,3	100,0 %	1 129,5	100,0 %	1 001,4	100,0 %

6. Organigramme juridique simplifié au 31 décembre 2009



* Orga Consultants a changé d'appellation à compter du 1/1/2010 ; sa nouvelle appellation est Sopra Consulting.

7. Organisation du Groupe

La structure de gouvernance de Sopra Group s'articule autour du Président-Directeur Général, du Directeur Général Délégué et du Conseil d'administration.

Cette structure juridique s'appuie sur une structure opérationnelle et fonctionnelle permanente et sur des organisations temporaires en charge des affaires et des projets.

7.1. Structure permanente

La structure permanente du Groupe est fondée sur une organisation à trois niveaux opérationnels et sur des structures fonctionnelles.

7.1.1. Niveau 1 : Direction Générale

La Direction Générale est représentée par le Président-Directeur Général, le Directeur Général Délégué et le Comité Exécutif (le COMEX).

Le Comité Exécutif est composé du Président-Directeur Général, du Directeur Général Délégué et des Directeurs des grandes entités opérationnelles.

Les membres du Comité Exécutif de Sopra Group interviennent au niveau stratégique et supervisent l'organisation, le système de pilotage, les grandes affaires et les fonctions du Groupe.

7.1.2. Niveau 2 : Divisions et filiales

Ce sont les entités de regroupement de type « division ». Elles sont orientées vers les marchés suivant trois critères possibles :

- le métier (Conseil, Intégration de Systèmes et de Solutions, Axway) ;
- la géographie (pays, régions) ;
- le secteur économique.

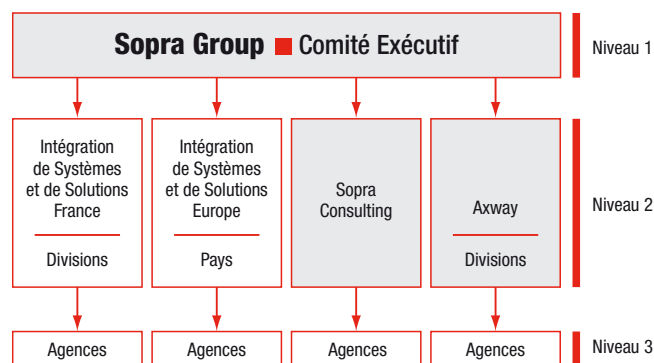
Le niveau 2 est le pivot de cette organisation. Il est constitué d'entités autonomes, les agences, avec leur management, leurs forces commerciales et leurs équipes de production.

7.1.3. Niveau 3 : Agences

Le niveau 3 est constitué par des agences qui forment une subdivision des entités du deuxième niveau à chaque fois que celles-ci excèdent un certain nombre de collaborateurs, qu'elles sont éclatées géographiquement ou que leur activité justifie une différenciation de gestion.

Ces agences constituent les unités économiques de base de l'organisation. Elles fonctionnent en centres de profit et disposent d'une réelle autonomie. Elles sont responsables de leurs Ressources Humaines, de leur budget, de leur compte d'exploitation et de leur résultat. Elles assurent la facturation de leurs clients et assument le recouvrement des créances. Le pilotage commercial et Ressources Humaines se fait de façon hebdomadaire et le pilotage économique (compte d'exploitation et budget) est suivi mensuellement.

Le schéma ci-après illustre les trois niveaux de la structure permanente :



7.1.4. Supports opérationnels

L'organisation opérationnelle est renforcée par deux entités centrales en charge d'assister les agences et de conduire les grandes transformations :

- la Direction Industrielle qui est responsable des méthodes, des outils de la qualité et de la supervision de la production en Centre de Services pour tout engagement à responsabilité ;
- la Direction des Grands Programmes Commerciaux chargée de promouvoir la politique « grands comptes » ;
- la Direction de l'Offre chargée de développer les relations avec les partenaires et les nouvelles offres.

7.1.5. Structures fonctionnelles

Les Directions fonctionnelles (Secrétariat Général, Administration et Finances, Logistique, Gestion des Ressources Humaines, Communication, Moyens informatiques, Informatique interne, Juridique) sont centralisées pour l'ensemble du Groupe. Elles assurent la cohérence de l'ensemble, sont garantes des valeurs du Groupe, sont au service des entités opérationnelles et dépendent directement de la Direction Générale. Les filiales internationales disposent d'un appareil fonctionnel strictement limité au contexte local. Axway a démarré un projet d'organisation qui a débouché sur la constitution de Directions Fonctionnelles propres lui assurant une totale autonomie de fonctionnement.

Les structures fonctionnelles standardisent et proposent les règles de gestion (moyens informatiques, système d'information, reporting...), assistent et rendent des services aux unités opérationnelles et contrôlent l'application des politiques et des règles.

Elles contribuent ainsi au contrôle global et permettent aux entités opérationnelles de se consacrer pleinement à leur métier.

Ce positionnement auprès de la Direction Générale garantit en outre le bon fonctionnement de l'ensemble du Groupe.

7.2. Structures non permanentes : affaires et projets

L'organisation du Groupe doit rester souple et s'adapter à l'évolution des marchés pour la bonne réalisation des affaires.

Celles-ci sont organisées à partir d'équipes non permanentes et sont traitées :

- à l'intérieur des agences ou *business units* ;
- ou sous la responsabilité d'une unité pilote, en synergie avec plusieurs agences.

Chaque affaire doit être organisée et fonctionner en vue d'un objectif fondamental : le service client, la réussite économique et la contribution à la croissance générale du Groupe.

Les grands projets peuvent en fonction de leur spécificité (taille, domaine d'expertise, importance géographique) être logés soit au niveau de l'Agence, soit au niveau de la Division, soit au niveau de la Direction Générale. Certaines grandes affaires requérant la synergie de plusieurs agences peuvent occasionner la création d'un centre de profit de niveau 3.

8. Ressources Humaines

8.1. La culture de Sopra Group

Sopra Group s'appuie, pour se développer de façon pérenne, sur la dynamique du Projet d'Entreprise.

Ce Projet d'Entreprise, revu généralement tous les cinq ans, comporte un grand dessein stratégique et repose sur un système de valeurs. Ces valeurs, déclinées au quotidien à tous les niveaux de l'organisation, sous-tendent une philosophie managériale et permettent de maintenir la performance opérationnelle au niveau nécessaire.

8.1.1. Les valeurs du Groupe

Ces valeurs sont au nombre de cinq :

- la primauté du service rendu au client requiert la disponibilité, la créativité et l'engagement pour répondre, sans faille, aux attentes des clients ;
- le choix de la qualité et de l'excellence professionnelle conduit à faire bien du premier coup, à travailler constamment avec rigueur, en étant innovant et en renouvelant le savoir-faire ;
- le respect (des collaborateurs, des clients, des actionnaires). Cette valeur fait appel aux principes d'écoute, de respect des engagements, de développement des compétences ;
- la volonté de l'action positive et efficace guide les collaborateurs vers les défis de la compétition et les oriente vers le chemin de la confiance ;
- l'esprit de Groupe favorise le travail en équipe, le jeu collectif et contribue à satisfaire les attentes des clients par une approche globale.

8.1.2. Le partage des valeurs et des fondamentaux du Groupe, l'intégration des collaborateurs

Le système de valeurs et les fondamentaux du Groupe doivent être partagés et donc connus des 12 450 collaborateurs présents au 31 décembre 2009 Sopra Group a ainsi mis en place un dispositif permettant de faire vivre ce système, notamment auprès des 1 630 nouveaux collaborateurs entrés en 2009.

Ce dispositif est piloté par la structure de formation et de *knowledge management* du Groupe « **Sopra Group Academy** ». Son objectif est d'accompagner l'évolution du Groupe par la mise en œuvre de plans de développement des compétences et de partage des connaissances pour :

- servir la vision stratégique de l'évolution des métiers inscrite dans le Projet d'Entreprise ;
- répondre aux attentes des collaborateurs en terme de développement personnel ;
- diffuser les fondamentaux du Groupe et encourager la capitalisation au travers de communautés de pratiques ;
- favoriser l'intégration des nouveaux recrutés et des sociétés acquises ;
- faciliter l'internationalisation du Groupe ;
- mettre en œuvre les dispositions réglementaires pour la formation professionnelle ;
- valoriser les savoir-faire auprès de nos clients.

8.1.3. Les séminaires d'accueil et d'intégration

Sopra Group organise régulièrement pour ses nouveaux collaborateurs des formations de trois jours dont l'objectif est de partager l'histoire, le projet, les valeurs et l'offre ainsi que les fondamentaux en matière d'esprit de service et de qualité.

Attentif à l'intégration de ses nouveaux collaborateurs, Sopra Group les réunit également après 18 à 24 mois au sein de l'entreprise.

8.1.4. La formation du Management

Au sein de ses parcours de formation, Sopra Group a développé auprès de plus de 700 managers une formation reprenant les fondamentaux culturels du Groupe en matière de management.

Ces formations se déroulent sous forme de séminaires résidentiels.

8.2. Évolution de l'effectif du Groupe

	2009	2008	2007	2006	2005
Effectifs	12 450	12 450	11 320	9 910	9 100
dont Cadres	12 080	12 070	10 950	9 600	8 800

En 2009, 1 030 personnes ont rejoint les effectifs français et 600 les filiales hors de France par voie de recrutement. Au 31 décembre 2009, le Groupe comptait 12 450 collaborateurs dont près de 4 110 hors de France.

8.3. Le recrutement

Pour servir son Plan de Recrutement, Sopra Group a poursuivi sa politique de partenariat avec un ensemble d'écoles de haut niveau et d'accueil de stagiaires (dont près de 85 % de stages de fin d'études destinés à être transformés dans une très forte proportion en embauches permanentes). Le recrutement de certains profils expérimentés (SAP, SOA, décisionnel, architecture, direction de projet) s'est également intensifié.

La grande majorité des recrutements est réalisée en CDI et concerne des profils BAC + 5 et au-delà.

En France, le turnover a connu une baisse sensible en 2009 soit 7,1 %, contre 10,7 % en 2008, a connu une baisse sensible. Cette baisse concerne aussi bien les unités opérationnelles parisiennes que celles de province et est constatée sur tous les secteurs d'activité. Sur l'ensemble du Groupe, ce turnover est passé de 12,7 % en 2008 à 8,9 % en 2009.

8.4. Analyse des effectifs par ancienneté et par âge

L'ancienneté moyenne des collaborateurs productifs Sopra Group en France est de 6,5 années au 31 décembre 2009. Elle est très légèrement supérieure à celle constatée en 2008 en raison notamment d'un ralentissement du turnover en 2009.

La moyenne d'âge des collaborateurs productifs est passée de 34,5 ans en 2008 à 34,7 ans en 2009. Le maintien de l'âge moyen à ce niveau est la conséquence directe d'un recrutement tourné avant tout vers les jeunes diplômés. La moyenne d'âge des recrutements se situe ainsi à 27 ans.

8.5. Le développement des Ressources Humaines

8.5.1. Le Référentiel Métiers

Tout collaborateur rejoignant le Groupe s'inscrit dans une perspective de développement de ses compétences et d'évolution de carrière.

Par la dynamique du Projet d'Entreprise et la diversité de ses métiers, Sopra Group offre un cadre motivant et propice au développement dans la durée de parcours professionnels multiples.

Le Référentiel Métiers décrit l'ensemble des métiers du Groupe (*Consulting*, Intégration de Systèmes et de Solutions, *Outsourcing* Applicatif, Management, Commerce) et permet aux collaborateurs d'appréhender les exigences de leur métier et les chemins possibles de carrière au sein des différentes filières.

8.5.2. L'évaluation et la gestion de carrière

L'évaluation des collaborateurs permet de contribuer à l'optimisation de la performance du Groupe mais elle est surtout la clef de voûte du dispositif de développement des Ressources Humaines. Elle se fonde sur deux types de suivi personnalisé : l'évaluation sur mission (centrée sur la performance et l'acquisition de compétences) et l'évaluation annuelle en entretien (plan de développement et évolution).

Ces évaluations, dans lesquelles le collaborateur prend une part active, sont ensuite partagées au sein de Comités Ressources Humaines semestriels où sont prises les décisions en matière d'évolution, de formation et de rémunération. Elles s'inscrivent ainsi dans le cadre de la gestion de carrière de chaque collaborateur.

8.5.3. Le développement des compétences

Le Groupe accorde une place privilégiée à la formation de ses collaborateurs.

En 2009, Sopra Group Academy a mis l'accent sur la consolidation des parcours de formation par grande filière métiers et le développement de la dynamique de *knowledge management* pour appuyer le partage des connaissances et des savoir-faire, ainsi que la capitalisation sur les pratiques.

L'effort a porté en particulier sur les domaines des technologies, des méthodes et outils d'industrialisation, des solutions applicatives qui constituent un enjeu majeur, ainsi que sur l'acquisition de compétences métiers et de conseil.

En 2009, le bilan quantitatif des actions en France a été le suivant :

- 26 000 jours de formation ;
- plus de 5 200 collaborateurs formés ;
- plus de la moitié de l'effort de formation a été destiné à l'acquisition de compétences en matière de technologies.

8.5.4. La rémunération

La politique de rémunération du Groupe est fondée sur les objectifs suivants :

- respecter le principe de l'équité interne ;
- maintenir une saine stimulation par une politique de rémunération associée à des objectifs de performance en cohérence avec les enjeux majeurs de l'entreprise ;
- être en cohérence avec le marché afin d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents.

En 2009, Sopra Group a adapté sa politique salariale au contexte économique difficile et servi des augmentations de salaire sélectives et contenues en volume. La politique d'individualisation des salaires a été maintenue.

8.6. Application des dispositions du Livre 4 du Titre IV du Code du travail

La société Sopra Group dispose d'un accord de participation, d'un accord d'intéressement et d'un plan d'épargne entreprise.

Un accord de participation a été signé en avril 2002. Il concerne l'ensemble des salariés de l'UES Sopra Group (Sopra Group SA, Axway Software SA). La réserve spéciale de participation est répartie aux deux tiers proportionnellement à la durée de présence et au tiers proportionnellement au salaire.

Un accord relatif à la mise en place d'un plan d'épargne entreprise au sein de l'UES Sopra Group a été signé en juillet 2002. Les sommes versées dans le plan sont investies en parts de Fonds commun de placement d'entreprise. L'aide de l'entreprise est constituée par la prise en charge des frais de fonctionnement du PEE.

Un accord d'intéressement a été signé en juin 2009. Il concerne l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe (Sopra Group Group SA, Axway Software SA, Orga Consultants SA). L'intéressement est intégralement réparti en fonction de la durée de présence.

8.7. Égalité hommes/femmes

Le principe d'égalité hommes/femmes est suivi avec beaucoup d'attention par Sopra Group, notamment dans le cadre de la commission *ad hoc* du Comité d'entreprise.

Les femmes représentent 26 % de l'effectif en 2009, soit une proportion identique à celle de 2008.

Il n'y a pas de différence de salaire à l'embauche et les écarts en cours de carrière, le cas échéant, ne sont pas significatifs.

En matière d'embauche, la proportion hommes/femmes constatée au sein de l'UES Sopra Group est plutôt favorable pour les femmes au regard de cette même proportion dans les écoles d'ingénieurs.

Un accord d'entreprise précise depuis 2007 le dispositif de mise en œuvre de la garantie d'augmentation individuelle de salaire pour les salariés en congé maternité ou d'adoption prévue par la loi du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

9. Développement durable

Sopra Group est engagé

En 2008, Sopra Group a lancé une réflexion pour intégrer le développement durable dans sa stratégie et le fonctionnement de ses activités.

Cette réflexion a abouti à la création d'une structure dédiée, directement rattachée à la Direction Générale de Sopra Group et travaillant en proximité avec les autres Directions Fonctionnelles. Sa mission est d'élaborer une feuille de route à 3 ans pour définir les grandes orientations du Groupe en matière de développement durable, de conduire une démarche de progrès et un plan d'actions associé qui sera révisé chaque année. Pour accompagner cette démarche, l'un des objectifs 2010 est de mettre en place des indicateurs de progrès qui baliseront les grands axes de la feuille de route.

La préoccupation de pérennité et de responsabilité sociale du développement durable constitue un prolongement naturel des valeurs du Groupe. Le souci d'une gestion rigoureuse et la concrétisation de ces valeurs a amené le Groupe à des comportements « vertueux » dans les domaines de l'environnement et du social.

La politique développement durable de Sopra Group recouvre l'ensemble des actions qui concourent à ce que le Groupe ait un développement économique :

- **respectueux des personnes qu'il emploie** par des conditions de travail dignes, le développement des compétences et de l'employabilité des collaborateurs, la non-discrimination et le respect des principes d'équité ;
- **attentif à son environnement** en limitant les impacts polluants et le prélèvement des ressources naturelles ;

- **facilitant la politique de développement durable de ses clients**, à travers une offre de services innovante dans ce domaine ;
- **transparent et équitable avec ses fournisseurs** dans ses relations et modes de fonctionnement ;
- **bénéfique pour les communautés humaines** avec lesquelles il interagit par des actions en faveur des personnes en difficulté, en préservant les bassins d'emploi où le Groupe est implanté.

La démarche lancée par Sopra Group vise à concilier efficacité économique, équité sociale et respect de l'environnement. C'est une démarche de progrès et d'amélioration continue.



Sopra Group est signataire depuis 2004 du Pacte Mondial des Nations Unies et a renouvelé en 2009 son engagement auprès du Global Compact. Le Groupe soutient, par cet engagement, les 10 principes du Pacte Mondial concernant les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. Ces principes sont en adéquation avec les valeurs et les fondamentaux de Sopra Group depuis sa création. Par cette adhésion, Sopra Group s'engage à promouvoir les principes du Pacte Mondial dans sa sphère d'influence.

9.1. Un modèle économique pertinent dans la durée

Ce paragraphe est développé dans la Partie 1 de ce document : chapitres 3 Activités et stratégie de Sopra Group et 7 Organisation du Groupe.

Dans un contexte de crise exceptionnelle qui a touché fortement notre secteur d'activité, le modèle économique de Sopra Group a su résister et confirme sa pertinence tant au niveau du choix de ses métiers, de ses offres que de ses modes de production. Ce modèle est porté par une organisation simple à 3 niveaux opérationnels et un système de pilotage rigoureux avec des points de suivi et de décision à la semaine, au mois et à l'année.

Pour accompagner son développement et répondre aux évolutions des besoins du marché, Sopra Group a initialisé en 2009 un vaste programme de transformation pour proposer un véritable continuum de services, développer les prestations à forte valeur ajoutée, renforcer l'industrialisation et mettre en place une politique des Ressources Humaines adaptée à ces nouveaux enjeux.

Sopra Group a su, depuis de nombreuses années, construire des relations durables avec ses clients et les accompagne dans leurs grands programmes de transformation. Pour cela, le Groupe a développé un ensemble de valeurs d'éthique professionnelle et s'appuie sur des fondamentaux qui accompagnent en permanence le fonctionnement et les activités de services du Groupe. Les valeurs qui ont structuré le développement du Groupe depuis sa création – primauté du service au client, choix de la qualité et excellence professionnelle – l'ont conduit à améliorer en permanence la pertinence et la qualité de ses prestations pour le bénéfice de ses clients.

Ainsi, Sopra Group a fait le choix de se concentrer sur ses savoir-faire et de les développer, tout en adaptant ses modes de production pour répondre aux exigences d'efficacité et de rentabilité des deux parties.

Cette approche dans la gestion des relations avec ses clients et dans la conduite de ses missions a permis à Sopra Group de devenir dans la durée, un partenaire privilégié de grandes organisations qui continuent à faire confiance au Groupe pour les aider à se développer.

9.2. Une politique sociale responsable

Ce paragraphe est développé dans la Partie 1 de ce document : chapitre 8 Ressources Humaines.

Le développement durable est un axe fédérateur pour l'ensemble des collaborateurs qui souhaitent évoluer dans une entreprise pérenne, où il « fait bon vivre », solidaire et soucieuse de son environnement.

Avec plus de 40 années d'existence, Sopra Group est une entreprise pérenne qui offre à ses 12 450 collaborateurs un environnement stable avec des perspectives stimulantes. Celles-ci sont rendues possibles dans un Groupe dont les activités reposent sur une grande diversité des métiers, des implantations régionales et internationales et une culture d'entreprise forte. Depuis sa création, le Groupe a toujours privilégié le maintien dans l'emploi de ses collaborateurs, même dans les périodes de crise majeure comme celle que l'ensemble des entreprises a traversé, en 2009.

Par ailleurs, la culture de Sopra Group et son Projet d'Entreprise reposent sur un système de valeurs durables qui constituent le ciment de l'ensemble du Groupe.

La politique Ressources Humaines du Groupe veille à servir le Projet d'Entreprise et se traduit par :

- l'intégration réussie des nouveaux collaborateurs dans un Groupe qui a multiplié ses effectifs par deux depuis fin 2003 ;
- une politique de recrutement qui s'appuie notamment sur des partenariats durables avec des écoles de haut niveau et un système de stages très performant ;
- un haut niveau de formation qui garantit le niveau d'excellence et d'adaptabilité des collaborateurs et du management avec un plan de développement des compétences révisé chaque année et porté par une structure dédiée, Sopra Group Academy ;
- l'évaluation régulière des compétences et la révision du Référentiel Métiers pour s'adapter à l'évolution du Groupe et aux besoins des clients.

9.2.1. Un programme ambitieux de formation porté par Sopra Group Academy

L'un des grands objectifs de Sopra Group en matière de gestion des Ressources Humaines est d'accroître le savoir-faire des collaborateurs et d'anticiper leur évolution professionnelle. Pour répondre à cet enjeu majeur, le Groupe s'est doté depuis cinq ans d'un organisme de formation interne, Sopra Group Academy, qui par un large réseau d'intervenants (plus de 150 formateurs) diffuse une offre complète de formations : séminaires d'accueil et d'intégration, formations au management, aux nouvelles technologies, aux métiers et aux offres, développement personnel.

Ce dispositif, par sa proximité et sa souplesse, favorise le développement des compétences de chaque salarié dans l'entreprise.

Ces programmes de formation s'appuient également sur un dispositif de partage des connaissances et de mutualisation des bonnes pratiques. Ainsi, Sopra Group Academy anime avec l'ensemble des Directions le *Group Knowledge Portal* qui est une plate-forme de capitalisation et d'échanges au service de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

9.2.2. Un système d'évaluation continue pour accompagner l'évolution des collaborateurs

Sopra Group dispose d'un système d'évaluation lui permettant d'avoir une connaissance et un suivi régulier de ses collaborateurs. Celui-ci s'appuie notamment sur des bilans de missions, des entretiens annuels, des cycles d'évaluation et de révision réalisés deux fois par an. Ce système est adossé à un Référentiel Métiers qui permet à chaque collaborateur de mieux connaître les exigences des métiers du Groupe et les possibilités d'évolution de carrières. Ce Référentiel Métiers constitue, pour les managers de proximité, un guide pour accompagner le développement professionnel des collaborateurs en fonction de leurs motivations et des priorités du Groupe.

La mise en œuvre du système d'évaluation est sous la responsabilité de plus de 400 managers de proximité.

9.2.3. Des principes de non-discrimination et des actions en faveur des handicapés

Sopra Group respecte les principes de non-discrimination à l'embauche et d'égalité homme-femme. Le recrutement des femmes ingénieurs est supérieur au pourcentage des femmes à la sortie des écoles d'ingénieurs. Concernant les principes d'égalité homme-femme, Sopra Group met en œuvre une politique équitable en matière de salaires, de promotion et d'accès à la formation.

Pour favoriser l'emploi de travailleurs handicapés, la politique du Groupe s'est appuyée en 2009 sur 3 axes d'action :

- sensibilisation du management opérationnel et fonctionnel pour favoriser l'embauche de travailleurs handicapés ;
- développement du recours à des contrats de sous-traitance, de fournitures, de prestations de services avec des Entreprises Adaptées (EA) ou des Établissements ou Services d'Aide pour le Travail (ESAT) agréés ;
- partenariat avec des associations ou organismes œuvrant pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.

9.3. La prise en compte de nos impacts environnementaux

Les activités de services et de prestations intellectuelles développées par Sopra Group ont un impact environnemental limité comparé à des activités industrielles lourdes. Toutefois, l'exercice de nos activités génère de nombreux déplacements, nécessite beaucoup d'infrastructures et de matériels informatiques et produit beaucoup de documents.

La maîtrise de notre impact environnemental est donc devenue, dans nos modes de gestion et de production, un enjeu important et fait l'objet d'un programme d'amélioration continue impliquant les Directions Fonctionnelles concernées et les collaborateurs.

Les collaborateurs du Groupe sont en effet associés à une démarche d'éco-responsabilité pour que la limitation de notre impact sur l'environnement devienne l'affaire de tous. Il s'agit de favoriser les initiatives des collaborateurs en matière environnementale et d'éviter le gaspillage d'énergies non renouvelables dans nos modes de fonctionnement. Pour les sensibiliser et les aider dans leurs actions au quotidien, un guide des éco-gestes a été conçu et diffusé début 2009. Ce guide fait l'objet de sensibilisations régulières auprès des collaborateurs et des relais sur l'ensemble des sites ont en charge d'accompagner son suivi.

Concernant la politique avec ses fournisseurs, Sopra Group a défini des règles et des procédures d'achats fondées sur des principes d'éthique dans ses relations avec ses fournisseurs et ses sous-traitants. Ces règles sont basées sur la transparence et l'équité avec une volonté de privilégier la qualité des produits et services proposés, en cohérence avec les contraintes d'efficacité fonctionnelle et économique du Groupe.

Une charte Développement Durable des achats a été établie dans le respect des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Elle est diffusée à chaque fournisseur pour promouvoir les grands principes édictés dans le cadre du Global Compact. Par ailleurs, concernant les achats de consommables, d'appareils bureautiques et de matériels informatiques, Sopra Group a une politique volontariste pour travailler avec des fournisseurs offrant des produits éco-labellisés.

9.3.1. Déplacements

Sopra Group est implanté en France et à l'international. En France, le Groupe a de nombreux sites qui couvrent l'ensemble de l'hexagone. Ses clients sont eux-mêmes implantés sur tout le territoire français et à l'international. Par ailleurs, Sopra Group a développé des Centres de Service *Offshore* en Espagne, au Maroc et en Inde. Tout ceci génère de nombreux déplacements qui ont un impact sur l'environnement.

Dans ce contexte et pour limiter le nombre de déplacements, Sopra Group a mis en place un plan d'actions sur plusieurs axes : limitation des déplacements pour les réunions internes et externes grâce à l'équipement de matériels de visioconférence sur la plupart des sites du Groupe, incitations pour privilégier à chaque fois que cela est possible les modes de transport les moins polluants, notamment pour les voyages en France ou les trajets quotidiens chez les clients.

Concernant le parc automobile, Sopra Group a fait le choix fin 2009 de le faire évoluer avec des voitures hybrides moins consommatrices d'énergie.

9.3.2. Moyens informatiques

Les moyens informatiques sont gérés de manière centralisée. Ceci assure une standardisation et une mutualisation du matériel utilisé, sources d'économies d'énergies.

De par son activité de développement de logiciels et de gestion de projets informatiques pour le compte de ses clients, Sopra Group dispose d'un important parc de serveurs. Ce parc contribue pour une large part au bilan environnemental de l'entreprise (matériau, consommation énergétique, puissance de climatisation). Dans une logique de maîtrise des coûts économiques et écologiques, Sopra Group assure depuis longtemps une gestion rigoureuse de ce parc, en mutualisant les équipements et en étudiant les solutions permettant de diminuer la consommation énergétique des postes de travail. Ainsi, courant 2008, Sopra Group a lancé un vaste programme de virtualisation des serveurs. Fin 2009, 63 % des serveurs étaient virtualisés.

Début 2009, Sopra Group a décidé la mise en œuvre d'un meilleur modèle de gestion de l'énergie et lancé l'harmonisation du parc du périmètre France en appliquant notamment sur tous les postes l'extinction de l'écran au bout de 15 minutes. Concernant les postes de travail, plusieurs expériences ont été réalisées sur différents sites ou lors de la mise en œuvre de nouveaux types de matériel (gestion de l'énergie sur les PC portables, mise en veille prolongée, écran plat...). Ces efforts sont en voie de généralisation, tout en prenant en compte les contraintes de fonctionnement spécifiques à certaines activités d'une société d'ingénierie informatique.

Lors de l'acquisition de nouveaux matériels, plusieurs critères guident le choix d'un poste de travail, mais à performances égales, la priorité est donnée au matériel peu consommateur d'énergie.

Concernant le parc des photocopieurs et imprimantes, Sopra Group a développé une démarche de rationalisation du nombre de matériels et de l'usage raisonné des consommables. Dans ce sens, la connexion au réseau est considérée comme un facteur de réduction du nombre de machines, car les photocopieurs peuvent fonctionner comme imprimante et scanner (*scan to mail*). En 2009, 75 % des photocopieurs étaient connectés au réseau.

Cette part augmentera en 2010. Par ailleurs, pratiquement tous les photocopieurs sont capables de travailler en *recto verso*.

Pour une gestion écologique de la fin de vie du matériel électrique et électronique, Sopra Group cède la majeure partie de son matériel à un organisme certifié. Cet organisme emploie des personnes handicapées. 5 à 10 % des PC en fin de vie, sont donnés à des associations caritatives en lien avec les collaborateurs de Sopra Group.

Enfin, un des principes majeurs mis en œuvre depuis plusieurs années a été d'allonger la durée de vie du matériel et de ne pas succomber à la pression des constructeurs qui incitent à des renouvellements fréquents. L'allongement de la durée de vie du matériel informatique permet en effet de limiter de manière conséquente notre impact environnemental.

9.3.3. Gestion des locaux

Sur l'ensemble de ses sites en France et en fonction des règlements nationaux dans ses filiales à l'international, Sopra Group favorise la mise en place de mesures contribuant à l'environnement :

- aménagement des locaux avec des postes de travail ergonomiques privilégiant la qualité des conditions de travail des collaborateurs ;
- installation de systèmes de chauffage et de climatisation modernes et respectueux des règles environnementales lors des renouvellements ;
- maintenance préventive des installations pour économiser l'énergie ;
- utilisation de produits non toxiques et non dangereux par les prestataires de propreté ;
- installation de fontaines à eau, directement reliées au réseau de distribution d'eau potable, dans un objectif de limiter l'utilisation de bouteilles en plastique ;
- incitation permanente des gestionnaires de sites au respect de l'environnement et des bonnes pratiques.

Concernant les orientations de Sopra Group en matière de nouveaux locaux, la politique est de privilégier des bâtiments éligibles aux nouvelles normes THPE (Très Haute Performance Énergétique), en cohérence avec les critères du Groupe pour favoriser d'abord la qualité de l'environnement de travail.

9.3.4. Gestion des déchets

En 2009, Sopra Group a renforcé sa politique pour recycler ses déchets et notamment dans les domaines suivants :

- mise en place du tri sélectif sur la majeure partie de ses sites en France, en travaillant avec des prestataires spécialisés. Cette mise en place s'est accompagnée d'une campagne de sensibilisation au bon usage du tri sélectif en fonction des caractéristiques spécifiques inhérentes à chaque site. Les relais sur site ont en charge le bon déroulement et le suivi de chaque programme de tri, notamment pour proposer les actions correctives pour une meilleure efficacité ;
- gestion des déchets concernant les consommables informatiques, les piles, les canettes de boissons et le papier, avec mise à disposition de conteneurs spéciaux et enlèvement par une

société agréée qui permet également le suivi des quantités de déchets traités ;

- gestion spécifique des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) avec mise à disposition de conteneurs spéciaux et enlèvement par des entreprises agréées permettant notamment la traçabilité de ces déchets.

9.3.5. Dématérialisation des documents

Sopra Group poursuit son programme de dématérialisation des documents par la mise en place d'outils de gestion électronique et en incitant régulièrement les collaborateurs à imprimer moins. La mise en place d'actions concrètes de dématérialisation des documents et la sensibilisation des collaborateurs ont de multiples impacts positifs sur l'environnement car cela permet de diminuer la consommation de papier et la consommation d'énergie liée à l'impression. La dématérialisation permet également de diminuer le transport physique des documents et enfin, moins de papier imprimé, c'est moins de déchets à traiter. Ces actions ont déjà permis de diminuer de 15 % la consommation de papier en 2009 par rapport à 2008 à périmètre d'activité constant.

La dématérialisation des documents au sein du Groupe concerne : les différents journaux internes de Sopra Group (journal Groupe et journaux des Divisions fonctionnelles et opérationnelles) ; les rapports d'activités produits mensuellement par chaque collaborateur, la gestion des congés et absences, les demandes informatiques liées à la gestion du parc informatique ; les documents de travail nécessaires aux réunions internes et externes qui sont de plus en plus diffusés électroniquement avec consigne de n'imprimer que le strict nécessaire.

D'autres projets sont en cours, comme la dématérialisation des achats de voyages lancée en pilote fin 2009 pour un déploiement courant 2010.

9.4. Une entreprise solidaire

Planète Urgence

Sopra Group, à travers sa filiale conseil, s'associe depuis 2008 à Planète Urgence en faveur de la solidarité internationale et du développement durable. Cette action de solidarité, à l'initiative d'un manager du Groupe qui fait partie de l'association Planète Urgence, offre l'opportunité aux consultants qui souhaitent s'investir dans une mission humanitaire de développement, de participer à des projets faisant appel à leurs domaines de compétences. En 2009, 4 consultants sont partis dans ce cadre pour des missions au Bénin, au Cameroun et à Madagascar. Au-delà de l'action humanitaire et de solidarité pour aider des populations défavorisées, tous en ont retiré une grande richesse personnelle et professionnelle.

Tadeo

En 2009, Sopra Group a renouvelé son partenariat dans le cadre du projet Tadeo, service global d'accessibilité permettant de faciliter l'accueil et l'intégration professionnelle des personnes sourdes ou malentendantes. Il s'agit d'une plate-forme mutualisée délivrant des services en ligne instantanément accessibles de visio-interprétation en Langue des Signes Française (LSF) et de sous-titrages simultanés. Ces services permettent à un utilisateur sourd

de communiquer avec les personnes en sa présence ou avec un correspondant par téléphone.

Le partenariat se matérialise par une participation financière et par un accompagnement de consultants experts dans les domaines suivants : assistance dans la direction de projet et dans le développement des relations institutionnelles et des partenariats, apport d'expertise technique dans un environnement de type centre d'appels voix et vidéo sur Internet.

Opération Booster

Le Groupe participe à des actions citoyennes auprès de jeunes ayant des difficultés dans la recherche d'un emploi. En 2009, Sopra Group a participé auprès de l'APEC à l'opération Booster. Cette opération a consisté à aider des jeunes en recherche d'emploi sans qu'ils soient dans la cible de recrutement du Groupe. L'accompagnement s'est concrétisé par une aide dans la conception de leur CV et la simulation d'entretiens d'embauche.

9.5. Le premier « European Corporate Responsibility Award »

La filiale conseil de Sopra Group, en partenariat avec son réseau européen E-I Consulting Group, a organisé la première édition de l'*European Corporate Responsibility Award*, trophée européen du développement durable, qui a eu lieu à Prague début 2009. Cet événement avait pour objectif de récompenser les entreprises les plus exemplaires et les plus innovantes en matière de développement durable. Le périmètre de la compétition couvrait l'ensemble des volets du *Corporate Responsibility*, c'est-à-dire la responsabilité de l'entreprise en matière de sauvegarde de l'environnement, sa responsabilité sociale vis-à-vis des salariés et sa responsabilité citoyenne ou sociétale.

C'est le groupe Danone, présenté par Orga Consultants (Sopra Consulting depuis janvier 2010), qui a été récompensé lors de cette première édition pour l'ensemble des actions de RSE mises en place et adoptées par l'ensemble de ses entités. Le groupe Danone a été élu, parmi les 21 entreprises européennes sélectionnées, par un jury composé de personnalités européennes issues de l'entreprise et du milieu associatif et politique, dont Nicole Notat, Présidente de Vigeo, qui représentait la France.



2

CAPITAL ET ACTION **Sopra Group**

1.	Informations générales	20
2.	Répartition du capital	20
3.	Évolution du capital	23
4.	Autorisations d'émissions données au Conseil d'administration de Sopra Group	24
5.	Options de souscription d'actions	24
6.	Cours de l'action	25
7.	Échanges mois par mois	26
8.	Évolution du cours de l'action	26
9.	Revenus par action	27

1. Informations générales

Sopra Group a été introduit au Second marché de la Bourse de Paris le 27 mars 1990.

Le capital de Sopra Group est composé au 31 décembre 2009 de 11 752 543 actions de 4 €, soit 47 010 172 €.

L'action Sopra Group est cotée sur le compartiment B d'Eurolist et admise au Système à Règlement Différé (SRD).

À ce jour, l'action Sopra Group entre dans la composition des indices Next 150, SBF 250 et CAC MID 100.

Actionnariat de Sopra Group

Conformément à l'accord passé entre les actionnaires de Sopra GMT, la réalisation des opérations liées à la sortie de Caravelle de Sopra

GMT via l'acquisition de titres Sopra Group ainsi que l'expiration du pacte d'actionnaires signé entre Caravelle et les fondateurs de Sopra Group en 2004 ont été effectuées le 8 décembre 2009.

Dans la perspective de la réalisation de ces opérations, un nouveau pacte d'actionnaires, constitutif d'une action de concert, a été mis en place entre les fondateurs de Sopra Group (par Sopra GMT et directement) et les Managers (par Sopra GMT, Sopra Développement et directement). En outre, le pacte d'actionnaires existant entre Sopra GMT et GENINFO, groupe Société Générale, poursuit ses effets. La suppression du droit de vote double attaché aux actions Sopra Group sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 22 juin prochain. Cette décision devra être ratifiée par une Assemblée spéciale d'actionnaires constituée des seuls détenteurs de vote double.

2. Répartition du capital

Actionnaires	Au 31/12/2009				Au 31/12/2008				Au 31/12/2007			
	Actions	% du capital	Votes	% droits de vote	Actions	% du capital	Votes	% droits de vote	Actions	% Du capital	Votes	% droits de vote
SOPRA GMT ⁽¹⁾	3 122 059	26,56 %	6 244 118	36,48 %	4 356 535	37,22 %	8 649 387	47,59 %	4 356 535	37,33 %	8 649 387	47,87 %
Famille PASQUIER	164 995	1,40 %	285 458	1,67 %	168 245	1,44 %	288 708	1,59 %	168 245	1,44 %	288 708	1,60 %
Famille ODIN	242 595	2,07 %	314 457	1,84 %	361 170	3,09 %	433 032	2,38 %	336 670	2,88 %	408 532	2,26 %
Sopra Développement ⁽²⁾	155 665	1,32 %	155 665	0,91 %								
Managers ⁽³⁾	265 668	2,26 %	472 139	2,76 %								
GENINFO (Groupe SG) ⁽⁴⁾	1 434 700	12,21 %	2 869 400	16,76 %	1 434 700	12,26 %	2 869 400	15,79 %	1 434 700	12,29 %	2 869 400	15,88 %
CARAVELLE ⁽⁵⁾	1 757 967	14,96 %	1 757 967	10,27 %	292 971	2,50 %	292 971	1,61 %	69 672	0,60 %	101 774	0,56 %
IBI ⁽⁶⁾	837 414	7,13 %	837 414	4,89 %	837 414	7,15 %	837 414	4,61 %	602 784	5,17 %	602 784	3,34 %
Groupe CRÉDIT AGRICOLE ⁽⁷⁾	117 500	1,00 %	235 000	1,37 %	235 000	2,01 %	352 500	1,94 %	235 000	2,01 %	235 000	1,30 %
PUBLIC	3 652 280	31,08 %	3 946 138	23,05 %	3 993 631	34,11 %	4 452 836	24,49 %	4 465 750	38,25 %	4 911 399	27,18 %
AUTODÉTENTION	1 700	0,01 %			25 325	0,22 %			2 175	0,02 %	0	0,00 %
TOTAL	11 752 543	100,00 %	17 117 756	100,00 %	11 704 991	100,00 %	18 176 248	100,00 %	11 671 531	100,00 %	18 066 984	100,00 %

(1) Sopra GMT, société anonyme de droit français, est une « holding animatrice » dont l'unique objet social est la détention d'actions Sopra Group.

(2) Sopra Développement est une société créée par des managers pour prendre une participation dans Sopra Group.

(3) Ce sont les managers qui se sont engagés individuellement dans le pacte d'actionnaires signé par Sopra GMT, les familles Pasquier et Odin et Sopra Développement.

(4) Geninfo est une société de portefeuille détenue à 100 % par le groupe Société Générale. Elle est entrée au capital en 1996 par échange de titres lors de l'acquisition de la branche Intégration de Systèmes de SG2 par Sopra Group.

(5) Caravelle est une holding diversifiée, contrôlée par M. Pierre-André Martel, par ailleurs administrateur de Sopra Group.

(6) IBI est une holding financière de droit luxembourgeois détenue par M. José Sancho Garcia (administrateur de Sopra Group).

(7) Le groupe Crédit Agricole est entré au capital de Sopra Group lors de l'acquisition d'InforSud Ingénierie en décembre 2003.

Le capital de Sopra GMT est réparti de la façon suivante :

Actionnariat de Sopra GMT	31/12/2009		31/12/2008	
	Actions	% du capital	Actions	% du capital
Famille Pierre Pasquier	318 050	67,31 %	318 050	48,23 %
Famille François Odin	132 050	27,95 %	132 050	20,02 %
Management Sopra Group	22 435	4,74 %	23 320	3,54 %
Caravelle			186 000	28,21 %
TOTAL	472 535	100,00 %	659 420	100,00 %

Aucun actionnaire du public ne détient plus de 5 % du capital.

Au 31 décembre 2009, Sopra Group ne possédait pas d'autres actions propres que celles détenues au titre d'un contrat de liquidité (1 700 actions).

2.1. Franchissement de seuils

« *Tout actionnaire dont la participation dans le capital franchit les seuils de trois ou quatre pour cent du capital est tenu d'en informer la Société, dans les mêmes formes et suivant les mêmes calculs que ceux prévus par la loi pour la détention de participations supérieures du capital* » (article 29, troisième alinéa des statuts).

Aucun actionnaire autre que Sopra GMT, Geninfo (groupe Société Générale), Caravelle et IBI n'a déclaré excéder ces seuils statutaires.

2.2. Nombre approximatif d'actionnaires

Au 31 janvier 2010, le capital de Sopra Group comportait 338 actionnaires nominatifs détenant 8 312 351 actions nominatives sur un total de 11 754 543 actions constituant le capital.

Sur la base des dernières informations en notre possession, le nombre total des actionnaires de Sopra Group peut être estimé environ 5 000.

2.3. Pactes d'actionnaires déclarés auprès des autorités boursières

2.3.1. Pacte Sopra GMT, MM. Pasquier et Odin et Geninfo

Il existe un pacte d'actionnaires signé le 4 juillet 2000 entre Sopra GMT, MM. Pasquier et Odin d'une part et Geninfo (groupe Société Générale) d'autre part. Au 31 décembre 2009, les participants à ce pacte détenaient :

- 4 964 349 actions soit 42,24 % du capital de Sopra Group ;
- 9 713 433 droits de vote soit 56,74 % des droits de vote de Sopra Group.

Ce pacte prévoit essentiellement :

- un droit de Geninfo de disposer de deux sièges au sein du Conseil d'administration, tant que sa participation directe ou indirecte dans le capital de Sopra Group demeure au moins égale à 10 % d'un seul siège si celle-ci se situe entre 10 % et 5 %, mais au-delà de deux si celle-ci vient à dépasser les 20 % ;

- en cas de projet de cession d'actions Sopra Group à un tiers, un engagement mutuel d'information de l'existence d'un tel projet de cession et en cas de cession par Geninfo d'un ou plusieurs blocs d'actions (défini comme une cession portant sur un montant total égal ou supérieur à 5 % de la capitalisation boursière de Sopra Group ou à 7,5 M€) à une société concurrente, un droit de préemption du Groupe des fondateurs de Sopra Group (Sopra GMT, groupes familiaux de MM. François Odin et Pierre Pasquier) aux conditions du projet. En pareil cas, la notification initiale comporte l'indication du tiers acquéreur et les conditions financières de la cession projetée. À compter de la notification du projet, le groupe des fondateurs de Sopra Group dispose d'un délai de réponse de 40 jours au-delà duquel Geninfo est libre de céder au tiers dans les termes du projet. En cas de préemption par le groupe des fondateurs de Sopra Group, la cession a lieu dans les 20 jours suivant la notification de sa réponse à Geninfo.

Ce pacte a pris effet le 7 juillet 2000 pour une première période expirant le 30 juin 2001. Il est renouvelable par tacite reconduction par périodes de deux ans.

2.3.2. Pacte Familles Pasquier et Odin et Société Caravelle

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 29 septembre 2004 entre les groupes familiaux Pasquier et Odin et la société Caravelle. Il a pris fin le 8 décembre 2009 lors de la sortie de Caravelle de Sopra GMT.

2.3.3. Pacte Sopra GMT, MM. Pasquier et Odin, Sopra Développement et quelques managers

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 8 décembre 2009 entre les groupes familiaux Pasquier et Odin, Sopra Développement et quelques managers. Au 31 décembre 2009, les participants à ce pacte détenaient :

- 3 950 982 actions soit 33,62 % du capital de Sopra Group ;
- 7 471 837 droits de vote soit 43,65 % des droits de vote de Sopra Group.

Ce pacte, constitutif d'une action de concert, est conclu pour 2 ans. Il prévoit les principales dispositions suivantes :

- un engagement de concertation des parties afin de mettre en œuvre une politique commune et, d'une façon générale, afin d'arrêter toute décision importante ;

- un engagement de concertation des parties dans le cadre de la désignation et du renouvellement des organes sociaux de Sopra Group, les managers s'engageant à faciliter la désignation de toute personne proposée par les familles Odin, Pasquier et Sopra GMT ;
- un engagement de se concerter de manière à ce que conjointement les parties détiennent toujours au minimum 30 % du capital et des droits de vote de Sopra Group ;
- un engagement de concertation des parties dans le cadre de tout projet d'acquisition ou de cession de plus de 0,20 % du capital ou des droits de vote de Sopra Group ;
- un engagement de concertation des parties afin d'adopter une stratégie commune en cas d'offre publique sur les titres Sopra Group ;
- un droit de préemption au profit des familles Odin, Pasquier et de Sopra GMT en cas de cession par (i) un manager d'actions Sopra Group (droit de premier rang pour Sopra GMT, second rang pour la famille Pasquier, troisième rang pour la famille Odin, quatrième rang pour Sopra Développement), (ii) la société Sopra Développement d'actions Sopra Group (droit de premier rang pour Sopra GMT, second rang pour la famille Pasquier, troisième rang pour la famille Odin). Le prix d'exercice du droit de préemption sera égal (i) au prix convenu entre le cédant et le cessionnaire en cas de cession hors marché, (ii) à la moyenne des dix derniers jours de Bourse précédant la notification de la cession en cas de cession sur le marché, (iii) dans les autres cas, la valeur retenue pour les actions dans le cadre de l'opération.

Les managers s'interdisent de procéder à toute opération susceptible d'entraîner le dépôt d'un projet d'offre publique obligatoire.

2.3.4. Contrôle du capital

Bien que la Société soit contrôlée, l'organisation et le mode de fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités contribuent à l'exercice d'un contrôle équilibré :

- 10 administrateurs, dont 4 indépendants et 8 qui ne font pas partie du Groupe Fondateur ;
- le Conseil d'administration procède chaque année à une évaluation de son fonctionnement ;
- les Comités sont composés d'une majorité d'administrateurs ne faisant pas partie du Groupe Fondateur ;
- les 2 administrateurs représentant le Groupe Fondateur sont soumis aux mêmes obligations que les autres administrateurs au regard du respect de l'intérêt social, des règles figurant dans la charte et le règlement intérieur et de la bonne gouvernance.

Au 31 décembre 2009, 338 actionnaires détiennent des actions au nominatif et 5 000 actionnaires environ détiennent des actions au porteur.

Le Groupe a mis en place un système de gouvernance décrit dans la partie 3 de ce document de référence garantissant à l'actionnaire un contrôle respectant les principes de gouvernance inscrits dans le Code AFEP-MEDEF.

3. Évolution du capital

Au 31 décembre 2009, le capital social de Sopra Group est composé de 11 752 543 actions de 4 €, soit 47 010 172 €. Il a évolué au cours des dernières années de la façon suivante :

Année	Nature de l'opération	Montant du capital après opération	Nominal	Nombre d'actions		Apports	
				Créées	Total	Nominal	Primes ou réserves
2000	Augmentation de capital en rémunération des apports de titres des sociétés du groupe Orga Consultants	40 549 140 €	4 €	641 000	10 137 285	2 564 000 €	79 612 200 €
2000	Augmentation de capital par levées d'options	40 680 940 €	4 €	32 950	10 170 235	131 800 €	124 330 €
2001	Augmentation de capital par levées d'options	40 709 540 €	4 €	7 150	10 177 385	28 600 €	29 315 €
2002	Augmentation de capital par levées d'options	40 855 440 €	4 €	36 475	10 213 860	145 900 €	188 165 €
2003	Augmentation de capital en rémunération des titres Inforsud Ingénierie apportés par le groupe Crédit Agricole	41 795 440 €	4 €	235 000	10 448 860	940 000 €	7 192 000 €
2003	Augmentation de capital par levées d'options	42 194 100 €	4 €	99 665	10 548 525	398 660 €	1 067 356 €
2004	Augmentation de capital par levées d'options	42 927 800 €	4 €	183 425	10 731 950	733 700 €	2 088 547 €
2005	Augmentation de capital en rémunération de titres PROFIT apportés par la société IBI	44 726 000 €	4 €	449 550	11 181 500	1 798 200 €	22 176 302 €
2005	Augmentation de capital par levées d'options	45 776 380 €	4 €	262 595	11 444 095	1 050 380 €	3 047 365 €
2006	Augmentation de capital par levées d'options	45 867 340 €	4 €	22 740	11 466 835	90 960 €	434 074 €
2007	Augmentation de capital par levées d'options	46 686 124 €	4 €	204 696	11 671 531	818 784 €	3 927 276 €
2008	Augmentation de capital par levées d'options	46 819 964 €	4 €	33 460	11 704 991	133 840 €	687 010 €
2009	Augmentation de capital par levées d'options	47 010 172 €	4 €	47 552	11 752 543	190 208 €	1 039 712 €

4. Autorisations d'émissions données au Conseil d'administration de Sopra Group

	Montant nominal de l'émission	Date d'échéance de l'autorisation	Nombre d'actions maximum
Actions Sopra Group	20 M€	14/07/2010	5 000 000
Obligations convertibles ou assimilées	300 M€	14/07/2010	5 000 000

5. Options de souscription d'actions

L'ensemble des plans d'options de souscription d'actions, ainsi que la politique d'actionnariat salarié menée par le Groupe avant son introduction en Bourse, ont permis aux salariés de Sopra Group d'acquiescer ou d'être potentiellement acquiesceurs de plus de 20 % des actions de leur entreprise.

Le tableau suivant résume l'état au 31 décembre 2009 des plans d'options de souscription d'actions attribuées par Sopra Group à ses collaborateurs :

Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions consenties à l'origine	Dont mandataires sociaux	Date de début de la période d'exercice des options	Date de fin de la période d'exercice des options	Prix d'exercice	Nombre d'actions annulées au 31/12/2009	Dont annulation en 2009	Nombre d'actions exercées au 31/12/2009	Dont exercées en 2009	Nombre d'actions restant à exercer au 31/12/2009
Plan N° 3 - Plan d'options de 1998 (Assemblée générale du 07/01/1998) : émission maximum de 721 250 actions											
13/01/1998	283	614 000		01/10/2002	12/01/2006	15,37 €	70 175		543 825		
04/12/1998	1	25 000		25/02/2003	24/08/2006	46,86 €	25 000				
03/03/1999	2	20 000		04/03/2004	02/03/2007	48,50 €	10 000		10 000		
12/10/1999	13	51 750		13/10/2004	12/10/2007	46,20 €	49 000		2 750		
16/12/2002	12	129 250		17/12/2007	15/12/2010	22,50 €	40 250		86 000	4 050	3 000
TOTAL	311	840 000					194 425		642 575	4 050	3 000
Plan N° 4 - Plan d'options de 2000 (Assemblée générale du 29/06/2000) : émission maximum de 714 774 actions											
29/06/2000	107	33 900		30/06/2005	29/06/2008	73,00 €	33 900	100			
22/03/2001	147	301 500		23/03/2006	22/03/2009	61,40 €	301 500	18 000			
19/12/2001	25	34 600		20/12/2006	19/12/2009	61,40 €	34 600				
24/04/2002	2	6 000		25/04/2007	23/04/2010	61,40 €	3 000				3 000
16/12/2002	214	303 200		17/12/2007	15/12/2010	22,50 €	46 550	100	184 868	28 862	71 782
03/09/2003	69	88 000		04/09/2008	02/09/2011	32,50 €	13 800	1 000	17 440	10 640	56 760
13/01/2004	5	23 000		14/01/2009	12/01/2012	35,90 €	4 000		4 000	4 000	15 000
TOTAL	569	790 200					437 350	19 200	206 308	43 502	146 542
Plan N° 5 - Plan d'options de 2005 (Assemblée générale du 26/05/2005) : émission maximum de 321 958 actions											
25/07/2006	1	30 000		26/07/2011	24/07/2014	57,85 €	30 000				
21/12/2006	18	67 000		22/12/2011	20/12/2014	58,80 €	11 500				55 500
08/01/2007	1	5 000		09/01/2012	07/01/2015	60,37 €	5 000				
18/03/2008	16	50 000	20 000	19/03/2013	17/03/2016	45,30 €	9 500				40 500
TOTAL	36	152 000	20 000				56 000				96 000
Plan N° 6 - Plan d'options de 2008 (Assemblée générale du 15/05/2008) : émission maximum de 350 145 actions											
17/03/2009	1	20 000	20 000	18/03/2014	16/03/2017	27,16 €					20 000
TOTAL	1	20 000	20 000								20 000
TOTAL DES 4 PLANS											265 542

Au 31 décembre 2009, la dilution totale encourue serait de 2,26 % si les 265 542 options de souscription d'actions attribuées étaient exercées en totalité.

Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix	Dates d'échéance	Plan
Dominique ILLIEN (attribution)	20 000	27,16	16/03/2017	N° 6

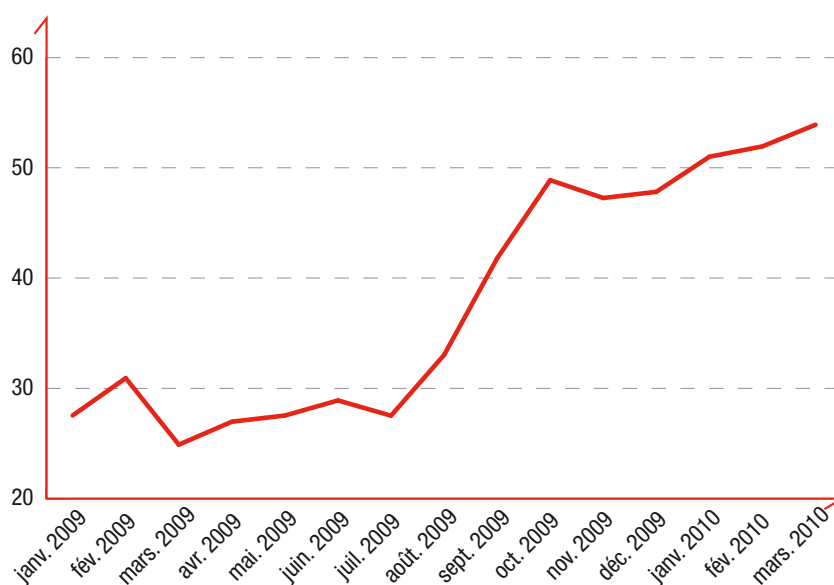
Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Dates d'échéance	Plan
--	--	--------------------	------------------	------

Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé

Néant

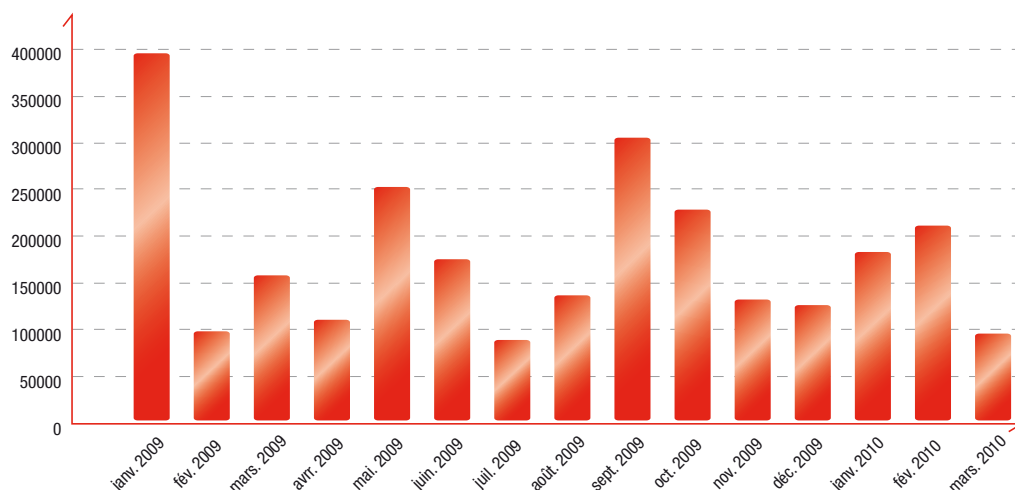
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	4 450	22,50 €	15/12/2010	N° 3
	3 200	32,50 €	02/09/2011	N° 4
	5 530	22,50 €	15/12/2010	N° 4
	4 000	35,90 €	12/01/2012	N° 4

6. Cours de l'action



Source Euronext Paris : brochure des émetteurs

7. Échanges mois par mois



Source Euronext Paris : brochure des émetteurs

8. Évolution du cours de l'action

Mois	Nombre de séances de cotation	Cours cotés en €			Transactions	
		Plus haut	Plus bas	Moyenne clôture	Nombre de titres échangés	Capitaux (millions d'euros)
janv-2009	21	32,00	24,90	27,55	392 356	10,65
févr-2009	20	32,99	28,00	30,93	95 261	2,97
mars-2009	22	28,19	23,00	24,90	155 060	3,87
avr-2009	20	28,00	24,86	26,98	107 602	2,91
mai-2009	20	28,93	26,01	27,54	249 527	6,87
juin-2009	22	32,75	26,25	28,91	172 286	4,94
juil-2009	23	30,40	25,50	27,53	86 030	2,40
août-2009	21	35,65	29,85	33,03	133 706	4,43
sept-2009	22	45,60	35,20	41,79	302 173	12,87
oct-2009	22	51,80	44,80	48,88	225 308	11,00
nov-2009	21	50,10	44,53	47,26	129 237	6,16
déc-2009	22	49,50	43,77	47,82	123 269	5,87
janv-2010	20	53,94	48,00	51,00	180 038	9,24
févr-2010	20	54,00	49,34	51,94	208 223	10,87
mars-2010	23	56,00	51,00	53,90	92 836	4,98

9. Revenus par action

Exercice	Nombre de titres rémunérés	Dividende
2005	11 444 095	1,10 €
2006	11 466 835	1,35 €
2007	11 671 531	1,65 €
2008	11 704 991	1,65 €
2009*	11 752 543	0,80 €

* Montant proposé à l'Assemblée Générale du 22 juin 2010

Les dividendes atteints par la prescription quinquennale font l'objet d'un reversement à l'État.

3

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.	Conseil d'administration et Direction Générale	30
2.	Commissaires aux comptes	35
3.	Conventions réglementées	35
4.	Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	37
	Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Sopra Group	45

1. Conseil d'administration et Direction Générale

1.1. Composition du Conseil d'administration au 31/12/2009

Prénom et nom (âge) Adresse professionnelle	Actions personnellement détenues dans la Société	Fonction au sein du Conseil d'administration	Date de nomination	Échéance du mandat *	Principales fonctions exercées
Pierre PASQUIER (74 ans) Adresse professionnelle : Sopra Group PAE Les Glaisins – BP 238 74942 Annecy-le-Vieux Cedex - France	120 463 <i>Cf. Chap. 2</i>	Président du Conseil d'administration	30/05/2006	2011	<ul style="list-style-type: none"> ■ PDG Sopra Group ■ Président Axway Software ■ PDG Orga Consultants ■ PDG SOPRA GMT ■ Administrateur ou mandataire social de filiales ou sous-filiales étrangères du Groupe
Alain BRODELLE (67 ans)	100	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité des rémunérations Membre du Comité de sélection	30/05/2006	2011	<ul style="list-style-type: none"> ■ Néant
Philippe CITERNE (60 ans)	100	Membre du Conseil d'administration Président du Comité des rémunérations Président du Comité de sélection	30/05/2006	2011	<ul style="list-style-type: none"> ■ Membre du Conseil Consultatif de Perella Weinberg Partners ■ Vice-Président du Conseil d'administration d'Accor ■ Président Systèmes Technologiques d'Échange et de Traitement (STET) ■ Président Rosbank ■ Administrateur Général ■ Administrateur SG Hambros Bank & Trust Ltd ■ Administrateur Grosvenor Continental Europe SAS ■ Administrateur TCW Group ■ Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années : <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur ou mandataire social de filiales ou sous-filiales du Groupe Société Générale
Gérard JEAN (62 ans) Adresse professionnelle : Altime Charles Riley 192 av. Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine - France	1	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité des rémunérations Membre du Comité de sélection	30/05/2006	2011	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président-Directeur Général Altime Charles Riley ■ Président du Conseil de surveillance Altime Charles Riley Finances SA ■ Président du Conseil de surveillance Altime Charles Riley Industrie et Services SA
Dominique ILLIEN (56 ans) Adresse professionnelle : Sopra Group 9 bis av. de Presbourg 75116 Paris - France	11 250	Membre du Conseil d'administration	15/05/2008	2013	<ul style="list-style-type: none"> ■ Directeur Général Délégué Sopra Group ■ Administrateur ou mandataire social de filiales ou sous-filiales étrangères du Groupe ■ Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années : <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Directoire d'Atos Origin SA • Administrateur ou mandataire social de filiales ou sous-filiales étrangères du groupe Atos Origin
Pierre-André MARTEL (56 ans) Adresse professionnelle : CARAVELLE 6 place des États-Unis 75116 Paris - FRANCE	110 <i>Cf. Chap. 2</i>	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité des rémunérations Membre du Comité de sélection Membre du Comité des comptes	30/05/2006	2011	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'administration Caravelle SA ■ Président-Directeur Général Cooper ■ Président-Directeur Général Nina SAS ■ Président-Directeur Général PX Holding ■ Président Marrel SAS ■ Président Edbro Plc (UK) ■ Président du Directoire Arcole Industries ■ Membre du Conseil de surveillance groupe Norbert Dentressangle ■ Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années : <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur Sopra GMT • Administrateur Innodoc SA • Membre du Conseil de surveillance Legris Industries SA • Membre du Conseil de surveillance Sonovision-Itep SAS • Président du Conseil de surveillance XRT • Membre du Conseil de surveillance Fruehauf SAS

Prénom et nom (âge) Adresse professionnelle	Actions personnelles détenues dans la Société	Fonction au sein du Conseil d'administration	Date de nomination	Échéance du mandat *	Principales fonctions exercées
Bernard MICHEL (62 ans) Démissionnaire au 31/12/2009 en application des règles relatives au cumul des mandats Adresse professionnelle : CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES 16/18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris - France	101	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité des comptes	30/05/2006	-	<ul style="list-style-type: none"> ■ Directeur du Pôle Crédit Agricole Assurances ■ Membre du Comité Exécutif Crédit Agricole SA ■ Président Aeprim ■ Président du Conseil d'administration Crédit Agricole Immobilier ■ Président du Conseil d'administration Unimo ■ Président de la Commission de Gestion Provisoire Caisse Régionale Corse ■ Président du Conseil de surveillance France Capital ■ Représentant Permanent de Crédit Agricole SA, Président du Conseil de surveillance Systèmes Technologiques d'Échange et de Traitement ■ Vice-Président du Conseil de surveillance CPR Billets ■ Administrateur Vice-Président Predica ■ Administrateur Attica (GIE) ■ Administrateur Caam Real Estate ■ Administrateur Cholet Dupont ■ Administrateur Crédit Agricole Leasing ■ Administrateur Crédit Agricole Reinsurance SA (Luxembourg) ■ Administrateur Crédit Agricole Risk insurance SA (Luxembourg) ■ Censeur Sacam Square Habitat ■ Membre du Conseil d'administration Litho Promotion ■ Représentant permanent de Crédit Agricole SA, Membre du Conseil de surveillance du Fonds de Garantie des Dépôts ■ Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années : <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur ou mandataire social de filiales ou sous-filiales du Groupe Crédit Agricole
François ODIN (77 ans) Adresse professionnelle : REGENCE SAS Les Avenières 74350 Cruseilles - France	52 742 <i>Cf. Chap. 2</i>	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité des comptes	30/05/2006	2011	<ul style="list-style-type: none"> ■ Directeur Général Délégué Sopra GMT ■ Administrateur Axway Software ■ Président de Régence SAS ■ Président de Sopra Group Informatica (Espagne) ■ Administrateur ou mandataire social de filiales ou sous-filiales étrangères du Groupe
Hervé SAINT-SAUVEUR (65 ans) Adresse professionnelle : LCH Clearnet SA 18 rue du 4 septembre 75002 Paris - France	100	Membre du Conseil d'administration Président du Comité des comptes	30/05/2006	2011	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président de LCH Clearnet SA ■ Administrateur de LCH Clearnet Ltd (Royaume-Uni) ■ Administrateur de VIPARIS ■ Administrateur de COMEXPOSIUM ■ Administrateur de SOGECAP ■ Membre élu de la CCI Paris ■ Vice-Président du pôle de compétitivité Finance Innovation
José SANCHO GARCIA (61 ans)	<i>Cf. Chap. 2</i>	Membre du Conseil d'administration	30/05/2006	2011	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur Information Business Integration SA ■ Membre du Conseil de FINAVES II ■ Administrateur Panda Security ■ Administrateur Bkool
Gérard VINCENT (68 ans)	5 000	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité des comptes	30/05/2006	2011	<ul style="list-style-type: none"> ■ Délégué Consulaire CCI Lyon ■ Assesseur au TASS de Lyon

* Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice.

Les membres du Conseil d'administration considérés comme indépendants suivant la définition donnée dans le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de 2008 sont Messieurs :

- Alain BRODELLE ;
- Gérard JEAN ;
- Hervé SAINT-SAUVEUR ;
- Gérard VINCENT.

Par leur expérience professionnelle et les activités exercées en dehors de la Société, les membres du Conseil d'administration ont tous développé une expertise en matière de gestion et, pour certains d'entre eux, du secteur d'activité de la Société.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, aucun d'entre eux n'a :

- de conflit d'intérêt dans l'exercice de sa fonction ;
- de lien familial avec un autre membre du Conseil d'administration ;
- été condamné au cours des cinq dernières années pour fraude ;
- été incriminé et/ou fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, ni empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur

ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;

- été impliqué dans une faillite au cours des cinq dernières années en tant que membre d'un Conseil d'administration, d'un organe de direction ou d'un Conseil de surveillance ;
- il n'y a pas de contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

1.2. Rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux occupant une fonction dans le Groupe et ayant perçu une rémunération fixe et variable au titre de l'exercice 2009 sont :

- Pierre PASQUIER, Président-Directeur Général ;
- Dominique ILLIEN, Directeur Général Délégué.

Les membres du Conseil d'administration occupant une fonction dans le Groupe ont perçu en 2009 sur les résultats 2008 et en 2010 sur les résultats 2009 une part variable assise sur :

- 40 % du salaire fixe à objectifs personnels et collectifs atteints ;
- pouvant atteindre 60 % en cas de très bonne performance.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	Pierre Pasquier Président – Directeur Général Début de mandat : 2006 Fin de mandat : 2011		X		X		X	
Dominique Illien Directeur Général Délégué Début de mandat : 2008 Fin de mandat : 2013	X*			X		X		X

* Hors champ des recommandations AFEP-MEDEF

1.2.1. Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à M. Pierre Pasquier, Président-Directeur Général

	2009	2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice	326 557	390 603 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	326 557	390 603 €

1.2.2. Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Pierre Pasquier, Président-Directeur Général

	2009		2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	250 510 €	250 510 €	250 510 €	250 510 €
Rémunération variable	61 000 €	125 000 €	125 000 €	115 505 €
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	8 548 €	8 481 €	8 481 €	9 321 €
Avantages en nature	6 499 €	6 499 €	6 612 €	6 612 €
TOTAL	326 557 €	390 490 €	390 603 €	381 948 €

1.2.3. Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à M. Dominique Illien, Directeur Général Délégué

	2009	2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice	593 197 €	629 633 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *	117 000 €	219 600 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	710 197 €	849 233 €

* Juste valeur des options à la date d'attribution (cf. le paragraphe plan d'options de souscription d'actions de la note « capitaux propres consolidés » aux états financiers consolidés).

M. Dominique ILLIEN a rejoint Sopra Group en juin 2007 et en a été nommé administrateur lors de l'Assemblée Générale du 15 mai 2008.

1.2.4. Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Dominique Illien, Directeur Général Délégué

	2009		2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	526 127 €	526 127 €	504 872 €	504 872 €
Rémunération variable	53 000 €	110 242 €	110 242 €	145 833 €
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	8 548 €	6 392 €	6 392 €	-
Avantages en nature	5 522 €	5 522 €	8 127 €	8 127 €
TOTAL	593 197 €	648 283 €	629 633 €	658 832 €

1.2.5. Tableau sur les jetons de présence dus au titre des exercices 2009 & 2008

(en italique, membres du Comité des comptes)	2009	2008
Alain BRODELLE	10 323 €	11 266 €
Philippe CITERNE	9 140 €	7 785 €
Gérard JEAN	9 731 €	10 570 €
Dominique ILLIEN	8 548 €	6 392 €
<i>Pierre-André MARTEL</i>	16 505 €	17 658 €
<i>Bernard MICHEL</i>	15 323 €	16 962 €
<i>François ODIN</i>	16 505 €	15 570 €
Pierre PASQUIER	8 548 €	8 481 €
<i>Hervé SAINT-SAUVEUR</i>	15 323 €	16 962 €
José SANCHO GARCIA	8 548 €	7 089 €
Gérard VINCENT	16 505 €	16 266 €
TOTAL	135 000 €	135 000 €

Le total des jetons de présence à répartir pour l'exercice 2009 s'élevait à 135 000 € (cinquième résolution de l'Assemblée Générale du 7 mai 2009) :

- 110 000 € ont été répartis à hauteur de 50 % de façon égalitaire entre l'ensemble des membres du Conseil et les 50 % restants en

fonction de la présence effective aux réunions du Conseil et des différents Comités constitués en son sein ;

- 25 000 € ont été répartis à égalité entre les membres du Comité des comptes.

1.2.6. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Dirigeant mandataire social concerné	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Dominique ILLIEN	Plan n° 6 du 15/05/2008	Souscription	117 000 €*	20 000	27,16 €	17/03/2014-17/03/2017

* Juste valeur des options à la date d'attribution (cf. le paragraphe plan d'options de souscription d'actions de la note « capitaux propres consolidés » aux états financiers consolidés)

Le contrat conclu avec M. Dominique Illien lorsqu'il a rejoint le Groupe en 2007 stipule que 20 000 options de souscription d'actions lui seront attribuées chaque année pendant cinq ans

à compter de 2008 ; l'attribution et l'exercice des options étant conditionnés par la présence de M. Dominique Illien au sein du Groupe.

1.2.7. Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Dirigeant mandataire social concerné	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
-	-	-	-

1.2.8. Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Dirigeant mandataire social concerné	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation	Date d'acquisition	Date de disponibilité
-	-	-	-	-	-

1.2.9. Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Dirigeant mandataire social concerné	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
-	-	-	-

1.3. Rôle, fonctionnement et organisation du Conseil d'administration

Les informations concernant le rôle, le fonctionnement et l'organisation du Conseil d'administration sont données dans le Rapport du Président du Conseil d'administration au paragraphe 4.1.

2. Commissaires aux comptes

2.1. Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

- Cabinet Mazars représenté par Christine DUBUS, titulaire ;
- Jean-Louis SIMON, suppléant ;
- Auditeurs & Conseils Associés SA représenté par Philippe RONIN, titulaire ;
- AEG Finances, suppléant.

2.2. Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux

	Mazars						Auditeurs & Conseils Associés (NEXIA)					
	Montant (HT)			%			Montant (HT)			%		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007	2009	2008	2007	2009	2008	2007
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
■ Émetteur	214	209	200	29 %	28 %	45 %	156	150	143	54 %	50 %	49 %
■ Filiales intégrées globalement	429	427	220	59 %	58 %	47 %	115	116	96	40 %	39 %	33 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes												
■ Émetteur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
■ Filiales intégrées globalement	-	66	12	-	9 %	2 %	-	10	18	-	3 %	6 %
Sous-total	643	702	590	88 %	95 %	94 %	271	276	257	93 %	92 %	89 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social	85	40	40	12 %	5 %	6 %	20	15	20	7 %	5 %	7 %
Autres	-	-	-	-	-	-	-	10	12	-	3 %	4 %
Sous-total	85	40	40	12 %	5 %	6 %	20	25	32	7 %	8 %	11 %
TOTAL	728	742	630	100 %	100 %	100 %	291	301	289	100 %	100 %	100 %

3. Conventions réglementées

3.1. Nouvelles conventions signées en 2009

Néant.

3.2. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

L'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

3.2.1. Conventions conclues entre Sopra Group et Orga Consultants

Convention	Impact au titre de l'exercice 2009
Convention de mise à disposition de locaux	Produit à hauteur de 1 530 030 €
Convention de refacturation de charges Sopra Group refacture à Orga Consultants la quote-part de différentes charges relatives aux locaux occupés en commun (frais de télécoms, ...)	Produit à hauteur de 61 725 €
Convention de mise à disposition de moyens informatiques	Produit à hauteur de 173 852 €
Convention d'assistance (notamment Directions Fonctionnelles)	Produit à hauteur de 2 003 400 €
Convention de support commercial Versement d'une redevance en contrepartie de l'assistance de support commercial apportée par Sopra Group. La redevance est égale à 2 % du chiffre d'affaires d'Orga Consultants	Produit à hauteur de 743 100 €
Convention d'intégration fiscale Elle prévoit la répartition de la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale	Charge à hauteur de 15 342 €

3.2.2. Conventions conclues entre Sopra Group et Axway Software

Convention	Impact au titre de l'exercice 2009
Convention de mise à disposition de locaux	Produit à hauteur de 3 118 352 €
Convention de refacturation de charges Sopra Group refacture à Axway Software la quote-part de différentes charges relatives aux locaux occupés en commun (frais de télécoms, ...)	Produit à hauteur de 214 605 €
Convention de mise à disposition de moyens informatiques	Produit à hauteur de 2 403 673 €
Convention d'assistance (Directions Fonctionnelles)	Produit à hauteur de 2 125 700 €
Convention de support commercial Versement d'une redevance en contrepartie de l'assistance de support commercial apportée par Sopra Group	Aucune incidence, cette convention n'ayant pas trouvé à s'exercer au cours de l'exercice 2009
Convention d'intégration fiscale Elle prévoit la répartition de la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale	Charge à hauteur de 25 179 €

3.2.3. Conventions de trésorerie et abandons de créances

Sociétés concernées		Solde du compte courant		Charges (-)/ produits (+)	Abandons de créances
		chez Sopra Group au 31 décembre 2009 (SC : solde créditeur ; SD : solde débiteur)			
Axway	SD	76 600 195 €		1 026 413 €	
Orga Consultants	SC	17 546 578 €		- 73 516 €	
Sopra Group Ltd	SC	5 629 997 €		- 3 647 €	
Sopra Belux	SD	360 000 €		3 317 €	
Sopra Group GmbH	SD	764 500 €		10 795 €	
Sopra Group SpA	SD	7 306 926 €		199 017 €	
Valoris Iberia	SD	2 330 000 €		11 840 €	
SOPRAntic	SD	1 425 618 €		38 431 €	
Sopra Informatique	SC	7 886 092 €		- 228 785 €	
Sopra Group Informatica	SC	23 301 711 €		- 110 873 €	
Sopra Luxembourg	SC	51 753 €		- 586 €	
Business Architects International NV	SC	13 368 917 €		- 186 217 €	

4. Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

L'objet du présent rapport, établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce est de rendre compte aux actionnaires :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ;
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ;
- ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entreprise.

Le premier paragraphe, consacré au Conseil d'administration, s'appuie sur le *Code de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées* publié en décembre 2008 par l'AFEP et le MEDEF (disponible sur le site Internet du MEDEF). Le deuxième paragraphe renvoie aux dispositions statutaires concernant les Assemblées Générales et les droits des actionnaires. Le troisième paragraphe, concernant le contrôle interne et la gestion des risques, se fonde quant à lui sur le cadre de référence défini par le Groupe de place établi sous l'égide de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et complété par le guide d'application relatif au contrôle interne et à l'information comptable et financière publié en janvier 2007.

4.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

4.1.1. Composition du Conseil d'administration et rémunération de ses membres

La composition du Conseil d'administration et la rémunération de ses membres sont présentées au paragraphe 1 du chapitre 3 du document de référence 2009.

4.1.2. Dispositions régissant l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration sont régis par la loi, les statuts, un règlement intérieur et une charte.

Dispositions légales

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par les articles L. 225-17 et suivants du Code de commerce. Le Conseil d'administration a pour mission essentielle de déterminer les orientations de la Société et de veiller à leur mise en œuvre.

Dispositions statutaires

Les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration font l'objet des articles 14 à 21 des statuts, se reporter au chapitre 8 du document de référence : Informations administratives et juridiques.

Les statuts s'écartent actuellement des préconisations du Code d'entreprise AFEP-MEDEF sur la durée du mandat des administrateurs : celle-ci est, pour des raisons historiques, fixée à six ans.

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Un règlement intérieur traite des sujets suivants : rappel des compétences légales et statutaires, réunions, information du Conseil d'administration, formation des membres, comités, conflits d'intérêts, jetons de présence, secret, représentants du comité d'entreprise.

Charte des membres du Conseil d'administration

Une charte est consacrée aux points suivants : représentation, missions et conditions d'exercice, connaissance des droits et obligations, actions possédées à titre personnel, déontologie des opérations de Bourse, transparence, conflits d'intérêts, assiduité, secret.

Les statuts, le règlement intérieur et la charte du Conseil d'administration sont disponibles sur simple demande à la Direction de la Communication du Groupe.

4.1.3. Séances du Conseil d'administration

Nombre de réunions tenues au cours de l'exercice et participation des administrateurs

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil d'administration doit se réunir au moins cinq fois par an.

Un calendrier annuel des réunions comportant un ordre du jour indicatif est établi par le Conseil et peut être modifié en cas d'événement particulier le justifiant.

Le Conseil d'administration s'est réuni six fois en 2009. Le taux de participation a été de 89 % soit 59 participations sur un total de 66 (11 membres composent le Conseil depuis l'Assemblée Générale du 15 mai 2008).

Le Conseil d'administration a régulièrement été informé des travaux du Comité d'audit et des Comités des rémunérations et de sélection.

Sujets de délibération

Les principaux sujets de délibération en 2009 ont porté sur :

- l'organisation et le calendrier des réunions ;
- les réalisations trimestrielles ;
- le budget 2009 et les orientations majeures ;
- l'arrêté des comptes au 31 décembre 2008 ;
- l'arrêté des comptes du premier semestre 2009 ;
- l'approbation des recommandations du Comité des rémunérations et notamment l'adoption du Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise ;
- l'autorisation des conventions et engagements réglementés ;
- l'augmentation du capital par levées d'options de souscription d'actions intervenues en 2008 ;
- l'approbation du Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ;

- la préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire 2009 ;
- l'arrêté des documents d'information financière et prévisionnelle ;
- le fonctionnement du Conseil d'administration ;
- la charte du Comité d'audit ;
- le projet de séparation d'Axway.

4.1.4. Accès à l'information des membres du Conseil d'administration

Diffusion de l'information - dossiers préparatoires

L'article 4 du règlement intérieur prévoit que :

- chaque membre du Conseil reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles ;
- les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise ;
- les membres du Conseil reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements ou opérations significatifs pour la Société. Ils reçoivent notamment les communiqués de presse diffusés par la Société.

Formation

L'article 5 du règlement intérieur prévoit que « chaque membre du Conseil peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice de son mandat ».

Compte tenu de l'expérience et de l'ancienneté des membres du Conseil d'administration, aucune formation n'a été jugée nécessaire en 2009.

4.1.5. Comités du Conseil d'administration

Le Comité d'audit (anciennement Comité des comptes)

Le Comité d'audit a été créé le 2 mars 2004 et renouvelé le 30 mai 2006. Il est régi par une charte approuvée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 27 août 2009. Il est composé de :

- Hervé Saint-Sauveur, Président ;
- Pierre-André Martel ;
- Bernard Michel (jusqu'au 31 décembre 2009) ;
- François Odin ;
- Gérard Vincent.

Le comité se réunit au minimum quatre fois par an et consacre au minimum deux réunions respectivement aux comptes semestriels et annuels.

Le comité qui ne dispose pas de pouvoirs de décision propres éclaire par ses travaux et recommandations les décisions du Conseil d'administration dans les domaines de la gestion des risques et le contrôle interne, du *reporting* financier, de l'audit interne et enfin de l'audit externe. Le Comité d'audit compte ainsi parmi ses principales missions :

- l'examen des comptes, en vue notamment :
 - de statuer sur l'exposition aux risques et sur les engagements hors bilan,
 - de vérifier que les procédures de collecte et de contrôle garantissent la fiabilité des informations,
 - de s'assurer de la permanence et de la pertinence des méthodes comptables ;
- la surveillance de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- le suivi du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux comptes ;
- la vérification du respect du principe d'indépendance des Commissaires aux comptes.

Il s'est réuni cinq fois en 2009 en présence des Commissaires aux comptes. Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- les tests de dépréciation 2008 ;
- l'arrêté des comptes au 31 décembre 2008 ;
- le renouvellement du mandat d'un des Commissaires aux comptes ; le périmètre et les modalités d'intervention des Commissaires aux comptes ;
- l'organisation et le programme de travail 2009 de l'audit interne Groupe ;
- l'examen des comptes du 1^{er} semestre 2009 ;
- l'application des normes IFRS 8 et 3 ;
- le projet de Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ;
- la cartographie des risques et l'univers d'audit ;
- la charte du Comité d'audit et la charte de l'audit interne ;
- l'application par le comité des bonnes pratiques définies par l'Institut Français des Administrateurs (IFA) ;
- l'auto-évaluation du comité.

Les Commissaires aux comptes ont été auditionnés par le Comité en dehors de la présence du management.

Les Comités des rémunérations et de sélection

Les Comités des rémunérations et de sélection fonctionnent sur la base des délibérations ayant conduit à leur création et ne sont pas encore dotés d'un règlement intérieur.

Le Comité des rémunérations a été créé le 27 avril 2004 et renouvelé le 30 mai 2006. Il est composé de :

- Philippe Citerne, Président ;
- Pierre-André Martel ;
- Gérard Jean ;
- Alain Brodelle.

Il a pour principales missions :

- de déterminer les rémunérations fixes et variables et les avantages consentis aux mandataires sociaux et aux principaux dirigeants de l'entreprise ;

- de vérifier l'application des règles définies pour le calcul de leurs rémunérations variables ;
- de vérifier la qualité des informations transmises aux actionnaires concernant les rémunérations, avantages, options et jetons de présence consentis aux mandataires sociaux et aux principaux dirigeants.

Le Comité de sélection a été constitué le 22 octobre 2004 et renouvelé le 30 mai 2006. Sa composition est identique à celle du Comité des rémunérations. Ses missions principales sont les suivantes :

- faire des propositions pour la nomination des membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale, notamment en cas de vacance imprévisible ;
- conduire l'évaluation du Conseil d'administration et du fonctionnement du gouvernement de l'entreprise.

Ces deux comités se réunissent selon le même calendrier. Ils se sont réunis trois fois en 2009. Les principaux sujets évoqués ont été les suivants :

- l'application de la clause de complément de prix concernant l'acquisition de PROFIT ;
- les rémunérations fixes et variables des membres du Comité Exécutif (COMEX) : principes, conditions d'accès et décisions en fonction des réalisations ;
- la répartition des jetons de présence 2008 ;
- le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF ;
- l'attribution d'options de souscription d'actions.

4.1.6. L'évaluation du Conseil d'administration

L'évaluation du Conseil d'administration a été confiée au Comité de sélection.

4.2. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les principales dispositions statutaires relatives aux Assemblées Générales, droits et obligations des actionnaires sont reprises dans le chapitre 8 du document de référence : Informations administratives et juridiques.

4.3. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entreprise

Introduction

Le Groupe exerce un ensemble d'activités de service reposant essentiellement sur des prestations intellectuelles. Son marché se caractérise par une très forte concurrence avec pour principaux facteurs de discrimination la confiance du client dans la capacité du fournisseur à réaliser les prestations avec le niveau de qualité requis et les prix.

La concurrence à laquelle est confrontée le Groupe est multiforme : elle est parfois constituée par les services internes du client, parfois

par de grands groupes multinationaux et parfois encore par de petites entreprises exploitant une expertise technique particulière ou un fort enracinement local. En dépit des mouvements de concentration observés ces dernières années, le marché des services et logiciels informatiques reste « atomisé » et marqué par l'évolution permanente des prestations, suscitée par l'apparition de besoins d'ordre économique et organisationnel chez les clients ou encore par des ruptures technologiques.

Dans ce contexte en reconfiguration permanente, les facteurs clés de succès sont la réactivité, la proximité avec les décideurs, la capacité à prendre des risques et à maîtriser des projets à fort enjeu chez les grands donneurs d'ordre.

Il en découle une organisation opérationnelle très décentralisée privilégiant l'autonomie et la capacité de décision au plus près du terrain. En contrepartie, un système d'information de pilotage et de contrôle robuste favorise un dialogue permanent le long d'une chaîne hiérarchique courte permettant au Comité Exécutif de demeurer en prise directe avec l'activité.

Les véritables enjeux résident d'une part dans la capacité à étendre la présence du Groupe chez les grands clients, à organiser la production pour améliorer la qualité et diminuer les coûts et d'autre part dans une gestion des ressources humaines permettant de disposer à chaque poste du profil le mieux adapté. La production de l'information comptable et financière, quant à elle, ne présente pas de difficulté particulière en dehors de l'évaluation des travaux en cours et les actifs matériels sont peu importants.

Les règles et procédures doivent être appliquées et doivent l'être avec pertinence : les dérives formalistes constituent elles-mêmes un risque important dont le Groupe doit se garder. Il est attendu de chaque collaborateur du Groupe, quelle que soit sa fonction dans l'entreprise, qu'il fasse preuve de jugement en toute circonstance et prenne, dans un contexte toujours particulier, la décision qui sert au mieux les intérêts du Groupe et de ses clients.

Le Groupe, conscient des dangers de dilution de la culture qui a permis sa forte expansion, a lancé courant 2006 une réévaluation de son dispositif de contrôle interne. D'abord confiée à un représentant de la Direction Générale dans le cadre d'un projet, la démarche s'est rapidement inscrite dans l'approche promue par le Groupe de place constitué sous l'égide de l'AMF et pérennisée. Si l'essentiel du dispositif était déjà à l'œuvre dans la Société depuis de nombreuses années, cette initiative a permis de le compléter et de l'adapter. Elle concerne l'ensemble du Groupe : engagée dans un premier temps sur les activités d'Intégration de Systèmes et de Solutions en France, elle s'applique progressivement à l'ensemble des filiales (tous pays, toutes activités) sous la surveillance attentive de la Direction générale et du Comité d'audit.

Définition du contrôle interne

Suivant la définition du groupe de place établi sous l'égide de l'Autorité des marchés financiers en vue de l'élaboration d'un cadre de référence, le contrôle interne est « un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ou le Directoire ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;

■ la fiabilité des informations financières ;

et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources » sans pouvoir toutefois « fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints ».

Présentation retenue

Ce paragraphe s'attache tout d'abord à présenter les cinq composantes du contrôle interne telles qu'elles sont mises en œuvre dans le Groupe :

- organisation (a) ;
- diffusion interne de l'information (b) ;
- dispositif de recensement et de gestion des risques (c) ;
- activités de contrôle (d) ;
- surveillance du dispositif (e).

La production de l'information comptable et financière publiée fait ensuite l'objet d'un point spécifique.

Enfin, la dernière partie porte sur la mesure et la maîtrise des principaux risques identifiés.

4.3.1. Composantes du dispositif de contrôle interne

a. Organisation

Ce paragraphe traite de l'organisation juridique, opérationnelle et fonctionnelle, des Ressources Humaines, du système d'information, des procédures et des outils.

Organisation juridique

Le Groupe fait l'objet d'une organisation juridique la plus simple possible faisant intervenir en général une seule société par métier et par pays sauf pendant de courtes durées après les acquisitions, rapidement suivies d'opérations de fusion-absorption, ou en cas d'accords particuliers prévoyant la participation, limitée dans le temps, de managers au capital de certaines filiales.

Les sociétés sont toutes consolidées par intégration globale, le Groupe détenant dans presque tous les cas 100 % du capital de ses filiales. De ce fait, le Groupe est en situation de contrôle sur toutes les sociétés le composant. Il n'existe pas d'entités ad hoc situées hors du champ de la consolidation.

Organisation opérationnelle

Indépendamment de l'activité exercée (Intégration de Systèmes France, Conseil en Stratégie et Management, Intégration de Systèmes et de Solutions international, Axway), l'organisation opérationnelle du Groupe repose sur seulement trois niveaux hiérarchiques :

- le premier niveau correspond au Comité Exécutif du Groupe. Il intervient au niveau stratégique et supervise les dispositifs opérationnels (organisation, système de pilotage, grandes affaires...). Organisé autour de la Direction Générale, le Comité Exécutif compte à ce jour une dizaine de membres ;

■ le second niveau est constitué :

- de divisions centrées sur un marché, une offre, une solution ou une région pour l'Intégration de Systèmes & Solutions en France ;
- de pays pour l'Intégration de Systèmes & Solutions à l'international ;
- de filiales pour le Conseil et pour Axway.

Ces entités de second niveau sont au nombre d'une trentaine. Leur Directeur est placé sous l'autorité d'un membre du Comité Exécutif ou, dans le cas des filiales notamment, y appartient lui-même ;

- le troisième niveau correspond aux unités opérationnelles qui, dénommées agences ou unités d'affaires ou encore centres de compétences, sont les entités au sein desquelles s'exerce toute l'activité du Groupe. Les unités opérationnelles exercent une fonction globale de management : elles sont responsables de leur activité commerciale, de leur production, de la gestion de leurs Ressources Humaines, de leur reporting dans le cadre du système de gestion du Groupe, le tout sous le contrôle et/ou l'assistance des Directions Opérationnelles et Fonctionnelles.

Organisation fonctionnelle

Les entités transverses (Direction industrielle, Direction des grands programmes commerciaux) ou strictement fonctionnelles (Achats, logistique et transports, Administration et finances, Communication, Contrôle interne, Informatique interne, Juridique, Ressources Humaines, Moyens et sécurité informatiques) sont centralisées pour l'ensemble du Groupe au sein de la société Sopra Group et sont directement rattachées à la Direction Générale. Les filiales internationales disposent d'un appareil fonctionnel strictement limité au contexte local. Les Directions Fonctionnelles contribuent au contrôle de l'ensemble du Groupe et permettent aux entités opérationnelles de se consacrer pleinement à leur métier.

Ressources Humaines

Le recrutement est essentiellement orienté vers des postes d'ingénieurs débutants ou requérant une compétence spécifique. Les postes d'encadrement sont généralement pourvus par promotion interne ce qui permet au Groupe de s'appuyer sur un encadrement partageant des valeurs et une culture homogènes.

La formation, pilotée par Sopra Group Academy, joue un rôle essentiel dans le développement des compétences nécessaires au fonctionnement du Groupe (cf. Sopra Group et ses activités, paragraphe 8 : « Ressources Humaines »).

La transmission des « fondamentaux » (valeurs, bonnes pratiques) a représenté, en 2009 encore, environ 20 % de l'effort total de formation. Pour le seul encadrement, un large programme de formation a permis en 2009 à près de 800 participants de passer une nouvelle fois en revue le système de valeurs du Groupe, d'actualiser leurs connaissances sur l'organisation et de se perfectionner aux techniques de management.

Système d'information

Le système d'information est conçu pour contribuer à structurer des réunions de pilotage normalisées pour l'ensemble du Groupe et produire l'information comptable et financière.

Les systèmes informatiques sont sous la responsabilité de deux Directions Fonctionnelles directement rattachées à la Direction Générale. L'une est en charge des moyens informatiques (y compris

les achats) et de la sécurité, l'autre développe ou sélectionne les applications utilisées pour les besoins internes du Groupe.

En travaillant de façon permanente à l'évolution du système d'information, ces deux Directions accompagnent la croissance du Groupe dans l'ensemble de ses dimensions : croissance organique, intégration des acquisitions, extension de l'implantation géographique, développement des différents métiers.

Les objectifs de ces Directions sont d'adapter au mieux le système d'information aux besoins opérationnels du Groupe, d'assurer la sécurité physique et logique des données auxquelles un accès permanent doit être garanti, de maintenir le coût du système d'information au niveau le plus bas compatible avec les contraintes de service.

En 2009, une fonction de Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) a été créée au sein de la Direction Industrielle afin d'apporter un regard extérieur aux directions informatiques sur les choix qu'elles opèrent et de reprendre la responsabilité de la formalisation, de l'évolution et de l'application de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) en liaison avec l'ensemble des Directions Opérationnelles et Fonctionnelles concernées.

Procédures

Le Groupe dispose de règles et procédures couvrant les domaines de l'organisation et du pilotage, de la gestion interne et comptable, du système d'information, des Ressources Humaines, de la production et de la qualité, de l'activité commerciale, des achats et transports.

Leur établissement, leur maintenance, leur diffusion dans le cadre d'un plan de formation et le contrôle de leur application relèvent de la responsabilité des Directions Fonctionnelles concernées agissant dans le cadre fixé par la Direction Générale du Groupe.

Ces procédures sont accessibles en permanence sur un portail Intranet.

En France, un bulletin mensuel destiné à l'ensemble de la structure opérationnelle et fonctionnelle annonce ou accompagne les grandes évolutions en matière de procédures et d'outillage et renvoie systématiquement vers les documents de référence accessibles sur le portail Intranet. Une version internationale de ce bulletin est diffusée chaque trimestre en trois langues.

Compte tenu des métiers exercés, le Système Qualité de Sopra Group constitue une pièce majeure du dispositif de contrôle interne de l'entreprise et mérite une mention particulière.

Le Système Qualité est défini, documenté et entretenu par la Direction Qualité. Il couvre les activités d'Intégration de Systèmes & Solutions et les prestations associées à ces activités.

L'organisation, les procédures, les processus et les moyens mis en œuvre au service de la qualité concernent les domaines suivants : l'avant-vente, la production, la gestion des Ressources Humaines et le management du Système Qualité.

Les fondamentaux du Système Qualité sont décrits dans un manuel Qualité complété par des guides de procédures et des manuels opératoires.

L'internationalisation du Groupe rend de plus en plus nécessaire la prise en compte de la problématique de la langue. Les trois langues utilisées dans les outils et les communications du Groupe sont le

français, l'anglais et l'espagnol. L'ensemble de la documentation de référence n'est toutefois pas encore disponible à ce jour dans l'ensemble de ces langues.

Outils

La centralisation des fonctions évoquée dans les paragraphes relatifs à l'organisation et au système d'information conduit à une standardisation du matériel et des applications informatiques.

Les applications de gestion et les outils bureautiques conçus pour normaliser les documents produits par le Groupe sont déployés dans l'ensemble des filiales.

Les besoins liés à des réglementations, des modes de fonctionnement ou des contraintes métier spécifiques sont pris en compte à chaque fois que nécessaire.

b. Diffusion interne de l'information

Description générale du Système d'Information, de Pilotage et de Contrôle (SIPC)

Ce système a pour objectif d'organiser la diffusion de l'information de façon ascendante vers la Direction Générale et de façon descendante vers les agences mais aussi de diriger, de contrôler, d'assister et de former. Il obéit à des rythmes réguliers correspondant aux différents horizons envisagés :

- la semaine pour le mois en cours, avec une priorité accordée au suivi des affaires commerciales, de la production et des Ressources Humaines ;
- le mois pour l'année en cours (un accent particulier étant mis sur les trois prochains mois), avec, en plus des sujets évoqués chaque semaine, un éclairage particulier apporté aux données économiques : réalisations du mois précédent, révision des prévisions annuelles, suivi budgétaire, ... ;
- l'année dans le cadre du plan stratégique et de la démarche budgétaire.

Les réunions de pilotage sont tenues aux différents niveaux évoqués ci-dessus : unités opérationnelles (elles-mêmes organisées en projets), divisions ou filiales, Comité Exécutif Groupe.

Cette organisation du pilotage de l'entreprise s'appuie sur un système informatique de gestion développé par le Groupe.

Application du SIPC à l'ensemble des entités du Groupe

Ce système est déployé sur l'ensemble des entités opérationnelles et fonctionnelles du Groupe. Il est implanté dans les plus brefs délais dans chaque société acquise. La couverture totale du Groupe par le SIPC est un profond vecteur de cohésion, d'appropriation des valeurs et pratiques communes du Groupe, et de contrôle.

c. Dispositif de recensement et de gestion des risques

Les séquences de pilotage hebdomadaires, mensuelles et annuelles (budget) décrites dans le paragraphe précédent sont l'occasion d'un recensement des risques courts (alertes) ou longs (risques structurels). Ces séquences concernent aussi bien les Directions Opérationnelles que les Directions Fonctionnelles.

Les alertes remontées lors de ces séquences sont évaluées et traitées au niveau approprié (agence, division/filiale, Groupe). Elles font l'objet de plans d'action suivis.

Concernant les risques structurels, une cartographie (définie comme leur recensement, leur définition et leur hiérarchisation) a été validée par la Direction Générale après avis des principaux responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe. Cette cartographie fait l'objet d'une mise à jour et d'une présentation annuelle au comité d'audit.

d. Activités de contrôle

Au-delà de l'autocontrôle et du contrôle hiérarchique exercé par les responsables opérationnels de tout niveau, en application des règles de délégation, les Directions Fonctionnelles jouent un rôle particulier en matière de maîtrise des risques en exerçant une activité de support auprès des opérationnels, en intervenant préventivement dans le cadre de consultations obligatoires prévues le cas échéant par les procédures ou en effectuant des contrôles *a posteriori* sur l'application des procédures et les résultats obtenus (notamment contrôle de la qualité des données saisies dans le système d'information).

Un rôle particulier est dévolu à la Direction Administration et Finances au titre du contrôle de gestion et à la Direction Industrielle dans le cadre du management du Système Qualité.

Direction Administration Finances (Contrôle de gestion)

Le Contrôle de gestion relève de la Direction Administration et Finances. Il compte environ vingt-cinq personnes à ce jour. Le Contrôle de gestion a pour principales missions de consolider et d'analyser les résultats mensuels issus du système de gestion interne, d'exercer un contrôle de cohérence sur les prévisions mensuelles, de contrôler l'application des règles et procédures du Groupe, d'assister les responsables opérationnels, de former les participants au système de gestion, de réaliser des revues généralement trimestrielles des unités (225 revues en 2009), de réaliser le rapprochement entre le système de gestion interne et la comptabilité générale.

Direction Industrielle (Management du Système Qualité)

Le management de la qualité met en jeu au quotidien la structure opérationnelle et la structure qualité.

Des séquences mensuelles de pilotage permettent de faire une synthèse de la qualité à tous les niveaux, de suivre les objectifs qualité annuels définis lors des revues de Direction et de décider des plans d'actions pertinents pour améliorer en permanence la qualité des produits et prestations de Sopra Group.

Des « audits de structure » visent à vérifier l'application et l'efficacité du Système Qualité auprès des acteurs concernés de la structure de Sopra Group (management, commerce, relais qualité en opérations).

La Structure qualité de Sopra Group est indépendante du dispositif de management des projets. À ce titre, elle met en œuvre une assurance qualité « externe » aux projets dont les objectifs sont de sécuriser la production et de vérifier la conformité, le respect et l'efficacité du dispositif d'assurance qualité décrit dans le Plan Qualité Projet.

Une revue annuelle de Direction permet de s'assurer que le Système Qualité demeure pertinent, adéquat et efficace. Cette revue s'appuie notamment sur une synthèse des revues de projet et des audits de structure effectués à tous les niveaux de l'organisation. Lors de cette revue, la pertinence de la politique qualité est appréciée, les objectifs qualité annuels sont définis et les opportunités d'évolution

et d'amélioration du Système Qualité sont évaluées. Cette revue est faite au niveau de la Direction Générale puis à celui des Directions de Division ou de Filiale.

Des revues systématiques sont menées sur les projets, lors des phases-clés de leur cycle de vie. Organisées par la Direction Industrielle, ou bien par les relais locaux de la Structure Qualité, ces revues permettent un regard externe sur la situation et l'organisation des projets. En 2009, environ 1 200 missions de revue ont ainsi été conduites.

L'efficacité des actions entreprises suite aux séquences de pilotage, audits et revues est contrôlée par la Direction Industrielle. Par ailleurs, des plans annuels d'amélioration du Système Qualité sont décidés lors de la revue annuelle effectuée par la Direction Générale.

e. Surveillance du dispositif de contrôle interne

Dispositif interne de surveillance

La surveillance du dispositif de contrôle interne est une responsabilité partagée par l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Les organes de direction jouent aussi dans ce domaine un rôle-clé.

Direction du Contrôle interne (sous l'autorité du Président-Directeur Général)

Une surveillance du dispositif de contrôle interne est exercée par la Direction du Contrôle interne placée sous l'autorité directe du Président-Directeur Général.

Dans le cadre de la charte de l'audit interne adoptée par le Groupe, la Direction du Contrôle interne dont l'effectif s'élève à trois personnes a pour mission :

- l'évaluation indépendante et objective du fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- l'élaboration de toutes préconisations pour améliorer le fonctionnement du Groupe ;
- le suivi de la mise en œuvre des préconisations retenues par la Direction Générale ;
- l'actualisation de la cartographie des risques.

Le Président-Directeur Général arrête le plan d'audit notamment sur la base de la cartographie des risques et des priorités qu'il a retenues pour l'année. Ce plan est présenté au Comité d'audit pour avis.

Conseil d'administration (Comité d'audit)

Le Comité d'audit s'informe de l'activité de la Direction du Contrôle interne en auditionnant deux fois par an le Directeur du Contrôle Interne en présence des Commissaires aux comptes.

Ces auditions sont notamment consacrées à la cartographie des risques, au plan annuel d'audit interne, aux résultats des missions d'audit interne et au suivi de la mise en œuvre des recommandations qui en sont issues.

Dispositif externe

Par ailleurs, le dispositif de contrôle interne fait également l'objet d'une surveillance de la part des Commissaires aux comptes et des auditeurs AFAQ AFNOR Certification pour le Système Qualité.

Commissaires aux comptes

La mission des Commissaires aux comptes inclut une appréciation du contrôle interne.

Auditeurs AFAQ AFNOR Certification

La démarche d'audit vise à s'assurer, d'une part, que le Système Qualité est bien conforme aux standards internationaux et, d'autre part, que le Système Qualité est bien appliqué sur l'ensemble du périmètre certifié.

Chaque année l'AFNOR choisit elle-même les sites visités en fonction de leur ancienneté de visite et de la représentativité de leur activité.

L'esprit de cette démarche d'audit est d'identifier les pistes d'amélioration du système de management de la qualité pour en augmenter continuellement la performance.

4.3.2. Production de l'information comptable et financière**a. Pilotage de l'organisation comptable et financière****Organisation de la fonction comptable et financière****Nombre d'entités comptables réduit**

Comme indiqué plus haut, les structures juridiques, et par conséquent les entités comptables, sont en nombre limité, ce qui est à la fois porteur d'économies de fonctionnement et de nature à limiter les risques inhérents à la fonction.

Centralisation de la fonction comptable et financière

Comme l'ensemble des fonctions, la fonction financière et comptable est très centralisée au sein de la société Sopra Group. Les équipes locales sont dimensionnées en conséquence, de façon à pouvoir servir au mieux leur rôle de relais dans les filiales.

Les attributions de la Direction Administration et Finances recouvrent principalement la production des comptabilités des différentes sociétés du Groupe, les comptes consolidés, le contrôle de gestion, la fiscalité, les financements et la trésorerie, la participation à la communication financière et au secrétariat juridique.

Supervision de la fonction comptable et financière**Implication de la Direction Générale**

La Direction Administration et Finances est rattachée à la Direction Générale du Groupe. Comme l'ensemble des entités du Groupe, elle participe au système de pilotage décrit ci-dessus : réunions hebdomadaires centrées sur le fonctionnement courant, réunions mensuelles consacrées à un examen détaillé des chiffres (réalisations et prévisions), à l'organisation de la fonction et au suivi des grands projets.

La Direction Générale est impliquée dans les processus de pilotage et de contrôle ainsi que dans la préparation de l'arrêté des comptes.

Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration exerce un contrôle sur l'information comptable et financière. Il arrête les comptes annuels et examine les comptes semestriels. Il s'appuie sur un Comité d'audit regroupant cinq de ses membres (cf. paragraphe 4.1.5 ci-dessus).

Organisation du système d'information comptable**Comptabilité générale**

Toutes les sociétés du Groupe font des arrêts de comptes trimestriels complets en vue de la publication du chiffre d'affaires trimestriel et des résultats semestriels du Groupe. Elles sont toutes consolidées par intégration globale.

Des prévisions de trésorerie mensualisées sont établies pour toutes les sociétés.

Règles et méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables en vigueur au sein du Groupe sont présentées dans les notes aux comptes consolidés.

Elles font l'objet d'une revue annuelle par le Comité d'audit.

L'application des règles de valorisation des projets suivant la méthode à l'avancement fait l'objet d'un contrôle permanent assuré conjointement par la Direction Industrielle (validation du reste à engager) et par la Direction Administration et Finances (Contrôle de gestion).

b. Élaboration de l'information comptable et financière publiée**Rapprochement des données comptables du système de gestion interne**

Toutes les entités du Groupe produisent un budget mensualisé, un compte d'exploitation mensuel et des prévisions révisées mensuellement. Ces applications qui visent avant tout à rendre compte de la réalité opérationnelle reposent sur des règles de gestion simples qui permettent une grande lisibilité.

Le processus budgétaire qui se déroule sur une période courte concentrée sur le quatrième trimestre est un moment clé. Il permet de décliner la stratégie arrêtée par le Comité Exécutif, d'adapter l'organisation à l'évolution des métiers, de la demande du marché et de la concurrence, d'assigner des objectifs quantitatifs et qualitatifs à l'ensemble des entités du Groupe. Un dossier budgétaire comprenant une prévision d'exploitation mensualisée détaillée est produit par chaque unité.

Un compte d'exploitation mensuel clôturé le 3^{ème} jour ouvré du mois suivant est établi par chacune des entités du Groupe.

Troisième volet clé du système de gestion, un compte d'exploitation prévisionnel révisé chaque mois intègre les réalisations du mois précédent et une nouvelle prévision des mois restants de l'année en cours.

Tous ces documents sont assortis de nombreux indicateurs de gestion : indicateurs portant sur les paramètres économiques (taux d'activité, prix de vente, salaire moyen), Ressources Humaines, facturation et encaissement...

L'activité commerciale (prospects, affaires en cours, signatures, ...) et la trésorerie (facturation clients, encaissements) font l'objet d'un suivi hebdomadaire.

Les résultats issus du *reporting* mensuel de gestion font l'objet, par les équipes de contrôle de gestion rattachées au Directeur Administration et Finances, d'une vérification et d'un rapprochement avec les résultats comptables trimestriels. Certaines données clés font l'objet d'un rapprochement mensuel.

Procédures d'élaboration des comptes consolidés

Chaque société arrête ses comptes trimestriellement et établit une liasse de consolidation.

Les liasses de consolidation semestrielles et annuelles sont visées par les Commissaires aux comptes de chacune des sociétés. Elles sont ensuite exploitées par la Direction Administration et Finances et les comptes consolidés sont audités par les Commissaires aux comptes du Groupe.

c. Projets d'amélioration

Le Groupe procède à la refonte progressive des différentes notes et procédures existantes dans un format unique afin de constituer un recueil couvrant l'essentiel des principes et procédures comptables. Ce nouveau recueil servira de référence commune aux différents opérateurs internes et externes impliqués dans la production ou l'utilisation de données comptables et financières.

4.3.3. Mesure et maîtrise des principaux risques identifiés

La Direction générale, après avoir consulté le Comité Exécutif, avait reconduit pour 2009 les axes de travail permettant d'améliorer la maîtrise des risques relatifs aux Ressources Humaines, à la production et à l'activité commerciale au cœur du *business model* du Groupe et du maintien de sa compétitivité. Dans un contexte marqué par la crise financière, les risques relatifs à la trésorerie ont également fait l'objet d'une attention particulière.

a. Risques relatifs aux Ressources Humaines

Dans une activité de services, confrontée à la rareté de certaines compétences, les risques liés aux Ressources Humaines occupent naturellement une place importante. La performance de la gestion RH, la permanence des rôles-clés, le partage de la culture et des valeurs du Groupe constituent de façon constante des enjeux essentiels.

Un des principaux aspects de la gestion RH concerne l'utilisation optimale et donc la connaissance fine des ressources déjà présentes dans le Groupe (leurs compétences, leurs aptitudes, leur potentiel) alors que la taille des entités opérationnelles élémentaires a tendance à grossir.

Une importante mise à jour des outils et processus RH contribuant à la maîtrise de ce risque a été effectuée.

La capacité à faire émerger en nombre suffisant des leaders capables de gérer de très grands programmes complexes du fait de leur volume, des enjeux clients, des technologies et des modes de production tels que l'*Offshore* commande à terme le potentiel de croissance du Groupe.

Un plan ambitieux visant à favoriser l'émergence en interne des futurs grands productifs du Groupe (chefs de projet, architectes, experts...) a conduit à réviser le parcours professionnel, le suivi de l'utilisation des compétences et les conditions d'emploi des collaborateurs engagés dans les filières productives. Démarré en 2008, il s'est poursuivi tout au long de 2009.

b. Risques relatifs à la production

Le principal risque réside dans la capacité à exécuter les engagements souscrits auprès de la clientèle en termes de qualité, de délai et de coût : livrer des produits et services conformes aux spécifications, dans les délais prévus et à l'intérieur du budget attribué en particulier dans le cadre des grands programmes clients. La maîtrise des exigences clients et la qualité de la production sont au cœur des enjeux du Groupe. La fiabilité des infrastructures informatiques et de communication constitue un enjeu de plus en plus important.

La maîtrise de ces risques nécessite une parfaite connaissance d'environnements techniques et fonctionnels nombreux et en perpétuelle évolution, la mise en œuvre d'un dispositif de validation préalable sur les plans technique, juridique et financier, une méthodologie éprouvée de conduite des projets, permettant l'intervention de plateformes de production *Offshore*, et enfin un système de surveillance et de contrôle sur les plans technique et comptable.

La refonte de la méthode d'ingénierie du Groupe a donné lieu à un programme de formation en rapport avec les enjeux et concernant plus de 6 000 participants en 2008 et de nouveau près de 2 900 en 2009, principalement sur des modules d'approfondissement.

c. Risques relatifs à l'activité commerciale

L'efficacité commerciale dépend de la capacité à mobiliser l'ensemble de la connaissance client alors que la relation avec les grands donneurs d'ordres s'est étendue sur de nombreuses années, a impliqué de nombreux acteurs, appartenant souvent à des unités différentes. Il y a un véritable enjeu dans la maîtrise de cette connaissance qui permet de comprendre et de répondre au mieux aux besoins du client mais aussi de gérer les risques de perte d'un client ou d'un marché majeur.

L'approche commerciale d'une quinzaine de grands comptes est coordonnée par un dispositif impliquant les membres du Comité Exécutif dans le cadre de grands programmes commerciaux.

d. Risques relatifs à la trésorerie

Dans un contexte marqué fin 2008 par une crise financière mondiale, les enjeux d'ordre financier tels que le maintien de la pérennité financière du Groupe et la réduction de l'endettement net ont donné lieu à un plan d'action visant à améliorer la gestion du cycle client dans son ensemble.

Les directives adressées aux acteurs opérationnels ont fait l'objet d'une refonte. De nouveaux outils de suivi des performances ont été élaborés. Un ambitieux plan de formation visant le management, les ingénieurs commerciaux et les assistantes de gestion a été exécuté sur le premier semestre 2009. L'ensemble de ces actions a contribué à une amélioration notable de la gestion du cycle client et la diminution de l'endettement net du Groupe.

Ces quatre priorités restent valables pour 2010. Les facteurs de risques juridiques, industriels et environnementaux et de marché font quant à eux l'objet d'une présentation dans le chapitre 1 du présent document de référence.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 15 avril 2010.

Paris, le 15 avril 2010

Pierre Pasquier

Président du Conseil d'administration

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Sopra Group

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Sopra Group et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des

risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et Courbevoie, le 16 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

Auditeurs & Conseils Associés

Philippe RONIN

Mazars

Christine DUBUS

4

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 22 JUIN 2010

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	48	16. Ratification de la cooptation de M. Jean-François Sammarcelli dans ses fonctions d'administrateur	61
1. Activité et faits marquants de Sopra Group en 2009	48	17. Informations relatives aux opérations sur titres des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier	61
2. Comptes consolidés de l'exercice 2009	48	18. Participation des salariés au capital	62
3. Comptes individuels 2009 de la société Sopra Group	51	19. Informations prescrites par la loi n° 2006-387 du 31 mars 2006 relative aux offres publiques d'acquisition	62
4. Stratégie et objectifs, évolution récente et perspectives 2010	52	20. Développement durable	63
5. Filiales et participations	54	21. Autres informations	63
6. Facteurs de risques	56	Tableau des résultats des cinq derniers exercices de Sopra Group SA (comptes individuels)	63
7. Proposition d'affectation du résultat	58	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'UTILISATION DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 15 MAI 2008	64
8. Négociation par Sopra Group de ses propres actions	58	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS	64
9. Informations concernant les mandataires sociaux	59	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX ATTRIBUTIONS AUX SALARIÉS ET MANDATAIRES SOCIAUX DE BONS DE SOUSCRIPTION ET/ OU D' ACTIONS REMBOURSABLES (BSAAR)	64
10. Fixation des jetons de présence	59		
11. Mandats des Commissaires aux comptes	59		
12. Délégations de compétences au Conseil d'administration pour faire appel au marché	59		
13. Report de la limite d'âge associée à la fonction de Directeur Général	60		
14. Suppression des droits de vote double	60		
15. Création d'un collège de censeurs et nomination de Bernard Michel	60		

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Activité et faits marquants de Sopra Group en 2009

1.1. Activité 2009 – Contexte général

Sopra Group a développé au cours de ces dernières années un *business model* spécifique fondé, en Europe, sur le *Consulting*, l'Intégration de Systèmes, l'*Outsourcing* applicatif, les solutions métiers (Banque, Ressources Humaines, Immobilier), et sur un projet, porté par sa filiale Axway, de développement mondial, dans le domaine des « *Collaborative Business Solutions* ».

Le Groupe a opéré des choix de positionnement et mis en place un *business model* performant porté non seulement par le développement des technologies, mais aussi par celui de l'externalisation et des concentrations d'entreprises. Ce business model original le rend difficilement comparable aux autres acteurs du secteur qui ont choisi des positionnements différents.

2009 a été une année de décroissance pour la profession, le chiffre d'affaires des sociétés du secteur ayant régressé de 4 % environ en France (Source Syntec).

Le chiffre d'affaires de Sopra Group s'établit à 1 094,3 M€ pour l'année 2009. Par rapport à l'exercice précédent, son repli est contenu à 3,1 % et, à taux de change et périmètre comparable, à 4,5 %. En France, la croissance organique a été de 0,2 %.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 83,0 M€, soit une marge opérationnelle courante de 7,6 % supérieure à l'objectif annoncé (marge supérieure à 7,0 %).

Le résultat opérationnel s'élève à 63,2 M€ : il intègre l'amortissement d'éléments incorporels à hauteur de 2,6 M€ et des charges non récurrentes concernant la filiale espagnole d'intégration de systèmes pour 17,2 M€ (15,0 M€ de dépréciation d'écarts d'acquisition et 2,2 M€ de coûts de restructuration).

Après prise en compte d'un résultat financier en nette amélioration et d'une charge non récurrente de 4,1 M€ relative à l'arrêt de l'activité de conseil exercée en Espagne par la filiale Valoris Iberia, le résultat net s'établit à 27,1 M€.

Dans un contexte économique difficile, la bonne performance du Groupe tant au niveau du chiffre d'affaires que du résultat opérationnel témoigne de la qualité de son positionnement stratégique, de la pertinence des choix effectués en matière de portefeuille d'activités, de marchés et d'organisation de la production.

1.2. Faits marquants de l'exercice

Aucune opération d'acquisition significative n'a été effectuée en 2009.

2. Comptes consolidés de l'exercice 2009

2.1. Compte de résultat consolidé

2.1.1. Résultats du Groupe

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2009 s'établit à 1 094,3 M€ en décroissance totale de (-) 3,1 % et organique de (-) 4,5 %. En 2008, la croissance organique était de 10,5 %. L'environnement économique mondial a pesé sur l'ensemble de l'activité du Groupe et plus particulièrement sur l'Intégration de Systèmes et de Solutions en Europe. Les évolutions de périmètre correspondent uniquement à l'acquisition de Tumbleweed aux États-Unis intégrée à compter du 1^{er} septembre 2008. Cette acquisition contribue à hauteur de 16,9 M€ au chiffre d'affaires 2008.

Le total des charges de personnel (collaborateurs et extérieurs) s'élève à 74,2 % du CA en 2009 contre 72,5 % en 2008. Le premier semestre 2009 avait été marqué par une forte augmentation des charges de personnel qui représentaient 76,1 % du CA. Au second semestre, ce ratio est revenu à 72,3 % compte tenu des plans d'actions mis en place au cours de l'exercice (réduction de l'inter-

chantier, modération des augmentations salariales, ajustements des effectifs, réduction de la sous-traitance).

Ces charges intègrent 55,2 M€ de frais de recherche et de développement des Progiciels et Solutions contre 50,1 M€ en 2008.

Les charges d'exploitation sont en retrait de 1,7 point par rapport à l'exercice précédent, cette baisse de 10,1 M€ est la résultante des plans d'économie permanents qui ont été mis en place en début d'année sur l'ensemble des catégories de charges (frais de déplacement, dépenses informatiques, coûts des locaux, autres frais généraux).

Les dotations aux amortissements et provisions sont en augmentation de 0,3 point soit (-) 15,9 M€. Les investissements réalisés en 2007 et 2008, soit respectivement 11,2 M€ et 12,1 M€, expliquent cette croissance des charges d'amortissements.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 83,0 M€, soit 7,6 % du chiffre d'affaires, contre 102,3 M€, soit 9,1 % du chiffre d'affaires en 2008.

Le résultat opérationnel s'élève à 63,2 M€ après prise en compte :

- de la dotation aux amortissements des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprise soit (-) 2,6 M€ dont (-) 1,8 M€ pour Axway et (-) 0,8 M€ pour Sopra ;
- de charges non récurrentes enregistrées au premier semestre soit (-) 2,2 M€, dont (-) 1,4 M€ de coûts sociaux et (-) 0,8 M€ d'autres charges non récurrentes. Ces éléments non récurrents concernent exclusivement l'Espagne. Aucune autre charge non récurrente n'a été comptabilisée sur le second semestre ;
- d'une dépréciation du goodwill de (-) 15,0 M€ sur Sopra Group Informatica. Les flux de trésorerie actualisés résultant du plan moyen terme de l'entité (2010 – 2014) se sont avérés inférieurs à sa valeur comptable du même montant.

Retraité de la dépréciation du goodwill, le résultat opérationnel aurait été de 78,2 M€ soit 7,1 %.

Le résultat financier s'établit à (-) 11,0 M€ contre (-) 13,2 M€ en 2008. Il se compose :

- du coût de l'endettement financier net qui s'élève à (-) 9,2 M€ en 2009 en réduction de 0,7 M€ par rapport à 2008. Il représente 0,8 % du chiffre d'affaires ;
- des autres produits et charges financiers pour (-) 1,8 M€ qui comprennent :

- les charges d'actualisation portant principalement :

- sur la provision pour indemnités de départ en retraite (-) 1,1 M€,
- sur la participation des salariés + 0,6 M€,
- les pertes et gains de change réalisés ou latents (-) 0,4 M€,
- la variation de valeur des instruments financiers de couverture de taux (-) 0,7 M€,
- les autres charges et produits financiers (-) 0,2 M€.

La charge d'impôt s'élève à 20,9 M€ contre 28,3 M€ en 2008, soit 31,6 % du résultat avant impôts contre 32,7 % en 2008.

Le résultat net d'impôts des activités abandonnées provient de l'arrêt de l'activité Valoris Iberia. Ceci se traduit dans les comptes du Groupe par une charge non récurrente de (-) 4,1 M€.

Le résultat net s'élève à 27,2 M€ soit 2,5 % du chiffre d'affaires contre 58,2 M€ et 5,2 % du chiffre d'affaires en 2008 soit une baisse de 53 %.

Le résultat de base par action (calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice) est de 2,33 € contre 4,98 € en 2008 et le résultat dilué par action (tenant compte des options de souscription non exercées) est de 2,33 € contre 4,96 € en 2008.

2.1.2. Performance par métiers

	2009					2008		
	Chiffre d'affaires	Croissance totale	Croissance organique	Résultat opérationnel courant	% Marge	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	% Marge
<i>(en millions d'euros)</i>								
Conseil en management	37,1	- 17,2 %	- 17,2 %	0,8	2,2 %	44,8	2,3	5,1 %
Intégration de Systèmes et de Solutions France	704,5	+ 0,2 %	+ 0,3 %	58,5	8,3 %	702,8	62,7	8,9 %
Intégration de Systèmes et de Solutions Europe	170,5	- 19,1 %	- 15,3 %	5,2	3,0 %	210,7	17,1	8,1 %
Axway	182,2	+ 6,4 %	- 7,6 %	18,5	10,2 %	171,2	20,2	11,8 %
TOTAL GROUPE	1 094,3	- 3,1 %	- 4,5 %	83,0	7,6 %	1 129,5	102,3	9,1 %

Conseil en management : Le chiffre d'affaires s'élève à 37,1 M€, soit un recul de 17,2 % par rapport à l'exercice précédent. Ce repli s'est atténué depuis le début de l'année : la croissance organique du quatrième trimestre est de (-) 7,3 % contre (-) 24,6 % en début d'année. Le résultat opérationnel courant, à 0,8 M€, est conforme aux prévisions.

Intégration de Systèmes et de Solutions France : Le chiffre d'affaires est de 704,5 M€, en croissance organique de + 0,3 %. Le résultat opérationnel courant ressort à 58,5 M€, soit une marge de 8,3 %. Compte tenu de la conjoncture économique, la performance du Groupe sur ses métiers de base en France est excellente. Elle a été rendue possible par la signature et l'exécution de contrats d'envergure en *outsourcing* applicatif et en intégration de systèmes notamment dans les secteurs privilégiés par le Groupe (services financiers, secteur public, parapublic, *utilities*). Un important travail sur l'offre et l'industrialisation de l'ensemble de la chaîne de production a permis de conforter le positionnement du Groupe en accompagnement des grands donneurs d'ordre sur leurs projets stratégiques. Dans le domaine bancaire, l'offre de solutions Evolan

(progiciels bancaires) suscite un intérêt renouvelé qui s'est déjà traduit par d'importants succès.

Intégration de Systèmes et de Solutions Europe : Le chiffre d'affaires en Europe ressort à 170,5 M€, en repli de 15,3 %. Le résultat opérationnel courant est de 5,2 M€, soit une marge de 3,0 %. Le programme de transformation engagé dans chaque filiale a minimisé l'impact de la crise sur les marges.

- Au Royaume-Uni, le recul du chiffre d'affaires est de 14,3 % mais la marge opérationnelle courante, en amélioration de plus de 2 points de pourcentage, s'élève à 6,9 % contre 4,7 % l'année précédente.
- En Espagne, où le marché demeure très difficile, la performance est décevante en raison du retard enregistré dans la mise en œuvre des plans d'actions en réponse à la crise. Le chiffre d'affaires recule de 18,2 % et la marge opérationnelle courante ressort à 3,6 %. Des charges non récurrentes, pour un montant de 17,2 M€ (15,0 M€ de dépréciation d'écarts d'acquisition et 2,2 M€ de coûts de restructuration) ont dû être comptabilisées.

Axway : Le chiffre d'affaires s'élève à 182,2 M€, en croissance totale de + 6,4 % et en croissance organique de - 7,6 %. Le recul organique résulte d'un premier semestre difficile (- 14,0 %) suivi d'une meilleure tenue du second semestre (- 1,4 %). Le résultat opérationnel courant ressort à 18,5 M€, soit une marge de 10,2 %, au-delà de la prévision annoncée (marge entre 7 et 10 %). Le bon volume des ventes de licences au deuxième semestre n'a pas totalement compensé l'effet en début d'année de la crise économique.

2.2. Bilan et structure financière

L'**actif non courant** passe de 456,6 M€ à 442,9 M€ au 31 décembre 2009. Ceci s'explique essentiellement par la diminution :

- des écarts d'acquisition (356,6 M€ contre 372,7 M€ en 2008) principalement en raison de la dépréciation de Sopra Informatica (- 15 M€) et de Valoris Iberia (- 3 M€) ;
- des immobilisations incorporelles (25,1 M€ contre 28,9 M€ en 2008) ;
- des immobilisations corporelles (34,9 M€ contre 35,1 M€ en 2008) ;

et par l'augmentation des impôts différés actifs (22,6 M€ contre 16,5 M€ en 2008).

Le poste **clients et comptes rattachés** s'établit à 333,9 M€ TTC contre 401,5 M€ en 2008. Exprimé en mois d'activité, il s'établit à 2,1 mois de chiffre d'affaires, contre 2,5 mois pour 2008. Cette amélioration a été obtenue notamment grâce à un plan d'action, lancé fin 2008, pour améliorer la gestion du cycle client en réduisant les en-cours de production et les en-cours clients avec pour conséquence une diminution du besoin en fonds de roulement et une amélioration de la trésorerie d'exploitation.

La **trésorerie et les équivalents de trésorerie** s'élèvent à 43,6 M€ contre 33,0 M€ en 2008.

Les **capitaux propres consolidés** s'élèvent au 31 décembre 2009 à 281,7 M€ contre 268,3 M€ en 2008. L'analyse détaillée des mouvements intervenus figure dans l'état de variation des capitaux propres consolidés présenté au chapitre 5.

Les **emprunts et dettes financières**, d'un montant total de 181,0 M€ contre 231,2 M€ en 2008, incluent essentiellement des emprunts

bancaires pour 150,2 M€, les contrats de crédit-bail mobilier (équipements informatiques) pour 9,1 M€, et les réserves spéciales de participation des salariés pour 21,7 M€.

Le Groupe a dégagé un flux **net de trésorerie disponible** (*free cash flow*) de 91,2 M€, contre 52,9 M€ l'exercice précédent, en forte hausse, en raison essentiellement de la forte diminution du besoin en fonds de roulement.

L'**endettement net** ressort à 137,4 M€ contre 198,2 M€ au 31 décembre 2008.

Cet endettement net correspond au solde du poste *Emprunts et dettes financières* et du poste *Trésorerie et équivalents de trésorerie*. L'analyse détaillée de la variation de l'endettement net figure à la note 13.2 des comptes consolidés.

Les **autres dettes courantes** d'un montant total de 303,0 M€ comprennent principalement :

- des dettes sociales (personnel et organismes sociaux) pour 142,6 M€ ;
- des dettes fiscales pour 85,4 M€ correspondant pour l'essentiel à la taxe sur la valeur ajoutée comprise dans l'encours clients ;
- des produits constatés d'avance (part de la facturation émise mais non encore enregistrée en chiffre d'affaires) pour 72,8 M€.

Au 31 décembre 2009, la situation financière est satisfaisante tant en ce qui concerne la maturité de la dette que la conformité avec les covenants bancaires :

- le ratio d'endettement net sur capitaux propres s'élève à 48,8 % ;
- l'endettement financier net représente 1,52 fois l'excédent brut d'exploitation (EBE) ;
- le résultat opérationnel sur le coût de l'endettement financier net s'établit à 6,86.

Sopra Group dispose, par ailleurs, d'une trésorerie et de lignes de crédit confirmées et non utilisées d'un montant de 194 M€.

2.3. Identité des détenteurs du capital

La répartition du capital du Groupe est indiquée dans la partie 2 de ce document de référence au chapitre 2 « Répartition du capital ».

3. Comptes individuels 2009 de la société Sopra Group

Sopra Group héberge l'ensemble des activités d'Intégration de Systèmes & Solutions en France ainsi que tous les services fonctionnels du Groupe. Elle dispose de filiales pour l'Intégration de Systèmes & Solutions en Europe, le Conseil et le domaine « Collaborative Business Solutions » (activité Axway).

3.1. Compte de résultat

Le chiffre d'affaires s'élève à 723,8 M€ en 2009 contre 715,3 M€ l'an dernier, en hausse de 1,2 %.

Le résultat d'exploitation s'établit à 57,2 M€ en 2009 contre 64,6 M€ en 2008.

Le résultat financier est passé de (-) 6,7 M€ en 2008 à + 4,8 M€ en 2009.

Le résultat courant avant impôts passe de 57,8 M€ à 62,0 M€ en 2009.

Le résultat exceptionnel 2009 s'établit à (-) 0,7 M€ contre 0,3 M€ en 2008.

La participation et l'intéressement des salariés passe de (-) 6,9 M€ à (-) 6,4 M€ et l'impôt sur les résultats de (-) 14,2 M€ à (-) 10,4 M€.

Le résultat net s'établit à 44,5 M€ en 2009 contre 37,1 M€ en 2008.

3.2. Bilan

Les capitaux propres passent de 245,4 M€ à fin 2008 à 271,8 M€ au 31 décembre 2009.

Cette évolution s'explique par :

- le résultat net de l'exercice de 44,5 M€ ;
- les levées d'options de souscription d'actions pour 1,2 M€ ;
- le versement des dividendes au titre de l'exercice 2008 pour (-) 19,3 M€.

Selon les dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce nous vous informons que le solde des dettes fournisseurs, au 31 décembre 2009, se décompose comme suit :

	Montant en-cours total	Montant non échu	Montant échu de - de 60 jours	Montant échu de + de 60 jours
(en milliers d'euros)				
Au 31 décembre 2009	45 284	41 196	239	3 849

Sopra Group applique le délai légal à l'égard des fournisseurs : maximum 60 jours à partir de la date d'émission de la facture.

Le montant échu de + 60 jours s'explique principalement par la dette envers la filiale Sopra India. La législation indienne n'autorisant pas les avances en compte-courant, le règlement des factures fournisseurs est différé afin d'optimiser la gestion de trésorerie en France.

L'actif immobilisé s'élève à 522,0 M€ contre 529,4 M€ en 2008. Il comprend principalement des immobilisations financières pour 446,1 M€, des immobilisations incorporelles pour 56,1 M€ et des immobilisations corporelles pour 19,8 M€.

4. Stratégie et objectifs, évolution récente et perspectives 2010

4.1. Faits marquants 2009

4.1.1. Activité 2009

Elle s'analyse de la façon suivante par grands secteurs :

Utilities

Dans un marché déprimé, le Groupe a continué à progresser en parts de marché avec ses principaux clients (EDF, GDF-SUEZ, Scottish Power). Sur ce segment, le Groupe intervient principalement en applications de gestion, en TMA ou dans des réalisations spécifiques liées au cœur de métier.

Services Financiers

L'année 2009 s'est caractérisée par un redémarrage au deuxième semestre des investissements du secteur des services financiers. Dans les banques de détail, de grands projets sont souvent réalisés avec les solutions applicatives du Groupe, les produits Evolan.

Les banques ont d'une part réduit leurs dépenses courantes informatiques, mais ont d'autre part lancé de grands projets de rationalisation de leur back office, avec un volet informatique important. Elles passent progressivement pour les mêmes traitements client, de plusieurs applications informatiques et de plusieurs back offices à un traitement unifié. Par exemple, elles concentrent en un seul lieu de production avec un système applicatif unique la distribution du crédit comme celle du paiement et ce en France et hors de France. Dans ce contexte, le Groupe a été très impliqué auprès de la Société Générale et de la Banque Postale avec leur usine de paiement commune Transactis. Tous ces projets amènent le Groupe sur des sujets multi-pays et lui permet de rebondir sur des sociétés du même groupe à l'international.

Secteur Public

Sopra Group a fortement progressé sur ce secteur. Le Groupe a participé à de grands projets de transformation dans les grands ministères en France et dans d'autres pays comme au Royaume-Uni et en Italie.

Indépendamment des comptes clients eux-mêmes, la résistance de l'année 2009 a tenu à quelques très grands projets de transformation. Un exemple en est le projet Chorus (refonte de la comptabilité publique incluant les liens avec les différentes administrations). Initialisé en 2007, il entre maintenant dans des phases de déploiement.

Secteur Industriel

Le secteur industriel a beaucoup restreint ses investissements. Néanmoins, le Groupe a continué à progresser avec certains grands comptes à fort contenu technologique. Sopra Group a participé à de grands projets notamment chez Thalès et EADS aussi bien en France qu'à l'international.

Distribution

Sur la distribution, la part de chiffre d'affaires de Sopra Group s'est accrue grâce à une démarche structurée de TMA industrialisée.

Axway

Sopra Group a adopté une démarche conjointe avec Axway, mêlant de l'Intégration de Systèmes avec des produits d'Axway. Ces partenariats se font surtout lorsque le client est devant une problématique de supervision, de mesure et de compréhension fonctionnelle des flux. Cette démarche sera poursuivie à l'avenir entre l'éditeur qu'est Axway et l'intégrateur Sopra Group.

4.1.2 Évolution de l'offre

Outsourcing Applicatif (ex-Tierce Maintenance Applicative ou TMA)

La Tierce Maintenance Applicative désormais appelée *outsourcing* applicatif a progressé en 2009 sur un grand nombre de comptes dans des secteurs qui s'ouvrent à cette rationalisation (banques, assurances, prévoyance).

Testing

Le *testing* est désormais considéré comme un marché à part entière dans lequel le Groupe intervient fortement. Ce développement a remporté une récompense importante de la part des professionnels du *testing*. Le Groupe est désormais reconnu comme innovant dans ce domaine. Il a enregistré des succès significatifs sur un nombre important de comptes où il a implémenté des prestations récurrentes. Sans se limiter à des tests ponctuels lors de la mise en place d'une nouvelle application, le Groupe a travaillé à l'entretien de bases de tests durables, qui suivent les versions successives des applications.

STIE (Scientifique Techniques Informatique Embarquée)

Le Groupe a aussi progressé en STIE (Scientifique Techniques Informatique Embarquée) et a conquis des parts de marché. Il s'est concentré sur l'industrie aéronautique et s'est développé en France et à l'international.

Solutions Sopra Group

Elles ont constitué un important facteur de stabilisation en 2009. Evolan dans le monde bancaire, Pleïade dans les Ressources Humaines ou Altaix dans l'immobilier ont bien résisté à la crise. Désormais, tous les grands groupes de distribution français sont équipés avec les produits « immobilier » de Sopra Group.

4.1.3 Évolution de la demande client

En termes de rationalisation et d'industrialisation, l'*outsourcing* applicatif a continué à progresser en 2009 au même rythme que les années précédentes soit 9 % à 10 %. Il représente à l'heure actuelle près de la moitié du chiffre d'affaires de l'Intégration de Systèmes et de Solutions et constitue un facteur de croissance et ce quel que soit le secteur d'activité. Le Groupe dispose dans ce domaine de marges de compétitivité qui doivent être entretenues et développées.

Les nouvelles technologies et les nouveaux usages conduisent à des projets de transformation. Ce phénomène est amplifié par les évolutions liées à la mobilité : les applications des grandes entreprises se diffusent sur un nombre croissant d'utilisateurs qui adoptent de nouveaux usages et de nouvelles fonctionnalités. Le Groupe commence également à intervenir dans le domaine du *cloud computing*.

4.1.4. Poursuite du programme de transformation

Le Groupe doit continuer à développer les éléments qui lui ont permis de rester compétitif en 2009. Il continuera à accélérer les programmes d'investissement, à développer son offre, ses grands comptes stratégiques, ses Ressources Humaines et de l'industrialisation de ses processus.

Cette orientation doit se faire parallèlement avec une rationalisation et un développement des Centres de Services, en France et hors de France.

Grâce au fort développement des structures de contrôle qualité que le Groupe a mis en place sur tous les niveaux de production, Sopra Group réalise de vastes projets d'*outsourcings* applicatifs et de grands projets avec une excellente satisfaction client, et ce même lorsque ces projets comportent une grande partie d'*Offshore*.

Enfin des évolutions fortes en termes de Ressources Humaines doivent être anticipées avec un renforcement qualitatif et une vision claire à trois ans de nos effectifs. Comme en 2009, le Groupe va continuer à embaucher fortement en 2010. Tout ceci doit être fait dans un contexte de préparation de l'ensemble des collaborateurs aux évolutions à venir. En effet, les développements dans les pays traditionnels européens (France, Royaume-Uni, Espagne) vont se déplacer vers des centres *Offshore* mais nous aurons davantage besoin de connaissances fonctionnelles, afin de mieux maîtriser la conception et d'analyse en amont pour mieux intégrer les centres. Les programmes de formation seront accentués par une série de formations exceptionnelles en 2010.

4.2. Stratégie et perspectives

L'année 2009 a été marquée par le projet de séparation entre Sopra Group et Axway. Celui-ci a été présenté aux Conseils d'administration du 21 octobre 2009 et du 8 décembre 2009 et annoncé concomitamment au marché financier.

Le développement des activités intégrateur (Sopra Group) et d'éditeur (Axway) n'est plus compatible dans le cadre d'une seule entité. En effet, les marchés, les clients, le mode de fonctionnement des deux activités sont très différents et leur croissance future passe par leur autonomie. Le Groupe a pu procéder aux acquisitions nécessaires au développement d'Axway, mais il lui serait difficile de poursuivre un tel effort sans compromettre sa propre croissance. Le marché d'Axway est en train de se déplacer dans des pays où le Groupe est peu présent (Allemagne et États-Unis). Enfin, la valeur boursière de Sopra n'est pas entièrement reconnue avec Axway en son sein.

Par ailleurs, cette initiative a été prise au moment où Axway est totalement autonome opérationnellement et que sa position aux États-Unis, suite à l'acquisition de Tumbleweed, est suffisamment forte et reconnue.

La plateforme Synchrony d'Axway permet de garantir, sécuriser et gouverner tous les échanges électroniques métiers (en interne, en externe, entre applications, en mode fichier, en B2B, en EDI, etc.). Axway commercialise des produits ou progiciels mais il travaille également sur de nouvelles offres à la demande. Il prend ainsi en compte les nouvelles technologies, en particulier les *smart-phones*. Le positionnement géographique est bon : Axway est leader en Europe sur cette offre, et est devenu un acteur important reconnu aux États-Unis. La présence en Asie complète ce panorama.

Axway dispose des deux grands positionnements dans le domaine des transferts (finance et *supply chain*). Le leadership lui permet d'attirer les intégrateurs dans des deals communs. De plus, Gartner Group, référence dans ce domaine d'édition, le classe leader sur les domaines MFT, B2B et eMail. Il a fait une étude spécifique sur Axway qui est très positive et qui montre que l'éditeur a les moyens de ses ambitions.

Par ailleurs, l'histoire d'Axway avec ses diverses acquisitions (Viewlocity en 2002, Cyclone Commerce en 2005, Atos/Actis en 2007 et Tumbleweed en 2008) a permis de créer une véritable équipe de management à dimension internationale.

Concernant Sopra Group sans Axway, il poursuit un grand projet de transformation. Cette stratégie de mise en mouvement permettra de s'adapter à la demande client et devenir un acteur de la consolidation le moment venu. Sopra Group poursuivra l'optimisation, la rationalisation et l'industrialisation, en capitalisant sur ses points forts. L'évolution des métiers des SSII montre que seuls quelques grands compétiteurs mondiaux pourront être en mesure de répondre à toutes les demandes. Même si leur position est forte, chacun reste sur une géographie donnée, une offre donnée, des produits donnés et un métier donné. Sopra Group s'emploie à être parmi les deux ou trois premiers fournisseurs des grands clients qui lui font durablement confiance. Il entend rester sur cette ligne, tout en retrouvant sa croissance organique et en améliorant sa rentabilité.

4.3. Évolution récente

Le Groupe n'a procédé à aucune acquisition depuis le 1^{er} janvier 2010.

Le Conseil d'administration confirme la poursuite du projet de séparation des activités de sa filiale Axway de celles de Sopra Group en vue de la cotation d'un nouveau groupe Axway à l'issue de laquelle Sopra Group conserverait une participation de l'ordre de 15 % (cf. les communiqués de presse du 22 octobre et du 9 décembre 2009).

Sopra Group et Axway continuent de travailler sur leur programme de transformation qui permettra aux deux sociétés de mener des projets industriels indépendants à haute valeur ajoutée pour leurs clients, leurs collaborateurs et leurs actionnaires.

Après consultation des instances représentatives du personnel, cette opération serait soumise à l'approbation des actionnaires de Sopra Group et pourrait être réalisée, sous réserve de l'absence de conditions défavorables, sur la base des comptes semestriels clos au 30 juin 2010, au cours du dernier trimestre de l'année 2010.

Par ailleurs, il n'y a pas eu depuis la fin du dernier exercice un changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

4.4. Perspectives 2010

À cette date, aucun autre événement connu susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe n'est à signaler.

Pour l'année 2010, Sopra Group prévoit une croissance organique et une légère amélioration de sa marge opérationnelle courante. Axway prévoit également une croissance organique et une légère amélioration de sa marge opérationnelle courante.

5. Filiales et participations

5.1. Prises de participations et sociétés contrôlées

5.1.1. Entrées dans le périmètre

Il n'y a pas eu d'entrées du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2009.

5.1.2. Sorties de périmètre

Il n'y a pas eu de sorties du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2009.

5.1.3. Réorganisations juridiques

La filiale canadienne Momentum Technologies Inc. a été liquidée le **17 septembre 2009**. Les filiales **Tumbleweed Communications Pte Ltd** à Singapour et **Tumbleweed Communications Pty Ltd** en Australie sont en cours de liquidation, leur activité ayant été regroupée au sein des filiales Axway.

Au 31 décembre 2008, Axway Inc. avait absorbé Tumbleweed Communications Corp. aux États-Unis et Axway UK Ltd avait absorbé Tumbleweed Communications Ltd au Royaume-Uni.

5.1.4. Restructurations

En raison de l'arrêt d'activité de Valoris Iberia, le résultat opérationnel de cette filiale, ainsi que les coûts liés à cet arrêt d'activité ont été classés dans le compte de résultat sur la ligne *Résultat net d'impôt des activités abandonnées* (cf. note 28).

5.2. Tableau des filiales

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Axway Software	76 620 000 €	17 013 829 €	100,0 %	75 619 772 €	75 619 772 €	76 600 195 €	-	94 393 785 €	- 5 369 853 €	-	
Orga Consultants	51 086 700 €	17 579 428 €	100,0 %	85 061 843 €	50 000 000 €	-	-	39 932 143 €	503 569 €	1 459 620 €	
Sopra Group Ltd (Angleterre)	50 700 000 GBP	- 7 148 486 GBP	100,0 %	83 955 430 €	67 560 041 €	-	-	51 997 354 GBP	605 668 GBP	-	
Sopra Belux (Belgique)	2 638 082 €	- 1 358 616 €	100,0 %	3 052 485 €	3 052 485 €	360 000 €	-	10 074 301 €	2 358 €	-	
Business Architects International NV (Belgique)	11 426 364 €	2 989 866 €	100,0 %	37 666 542 €	37 666 542 €	-	-	5 073 528 €	299 345 €	1 500 000 €	
Sopra Luxembourg	100 000 €	108 659 €	100,0 %	99 900 €	99 900 €	-	-	823 445 €	60 717 €	20 000 €	
Valoris Luxembourg	894 000 €	- 2 343 830 €	100,0 %	1 154 068 €	-	1 397 099 €	-	-	- 5 605 €	-	
Sopra Group GmbH (Allemagne)	1 200 000 €	- 1 361 261 €	100,0 %	5 484 691 €	-	764 500 €	-	1 979 904 €	133 210 €	-	
Sopra Informatique (Suisse)	100 000 CHF	13 968 733 CHF	100,0 %	58 380 €	58 380 €	-	-	13 604 954 CHF	1 640 193 CHF	6 000 000 CHF	
Sopra Group SpA (Italie)	3 660 000 €	- 646 425 €	100,0 %	12 502 516 €	12 502 516 €	7 306 926 €	-	27 918 914 €	- 2 338 890 €	-	
Sopra Group Informatica SA (Espagne)	24 000 000 €	24 743 014 €	100,0 %	113 487 256 €	109 487 256 €	-	-	67 010 074 €	- 244 969 €	11 000 000 €	
Valoris Iberia (Espagne)	70 000 €	- 2 445 241 €	100,0 %	18 759 981 €	-	2 330 000 €	-	788 397 €	- 2 219 430 €	-	
CS Sopra España (Espagne)	3 260 200 €	37 328 €	100,0 %	3 260 200 €	3 260 200 €	-	-	10 056 365 €	- 110 219 €	-	
SOPRAntic (Maroc)	3 000 000 MAD	- 4 519 268 MAD	100,0 %	267 004 €	267 004 €	16 157 885 MAD	-	30 029 837 MAD	2 730 276 MAD	-	
Sopra India (Inde)	203 020 180 INR	438 044 754 INR	100,0 %	7 910 275 €	7 910 275 €	-	-	888 309 648 INR	210 201 129 INR	13 906 382 INR	

5.3. Tableau des sous-filiales

Sociétés Mères Filiales	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote- part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observa- tions
				Brute	Nette						
Axway Software											
Axway SAS (France)	37 000 €	- 2 553 €	100,0 %	37 000 €	37 000 €	1 242 €		-	- 2 553 €	-	
Axway UK Ltd (Royaume-Uni)	100 000 GBP	- 99 351 GBP	100,0 %	148 270 €	-	54 858 €		8 194 485 GBP	- 172 295 GBP	-	
Axway Nordic (Suède)	100 000 SEK	16 350 250 SEK	100,0 %	20 706 081 €	1 606 080 €	-		61 363 044 SEK	4 742 564 SEK	175 464 €	
Axway GmbH (Allemagne)	425 000 €	21 755 664 €	100,0 %	23 038 194 €	23 038 194 €	-		19 718 560 €	931 995 €	-	
Axway BV (Pays-Bas)	18 200 €	661 140 €	100,0 %	200 000 €	200 000 €	-		3 889 120 €	238 270 €	-	
Axway Srl (Italie)	98 040 €	23 227 €	100,0 %	98 127 €	98 127 €	-		3 685 402 €	- 4 299 €	-	
Axway Software Iberia (Espagne)	1 000 000 €	1 420 725 €	100,0 %	1 000 000 €	1 000 000 €	-		3 710 074 €	708 099 €	-	
Axway Belgium (Belgique)	1 000 000 €	1 017 482 €	99,9 %	999 000 €	999 000 €	-		5 650 796 €	259 417 €	1 198 800 €	
Axway Romania Srl (Roumanie)	52 490 RON	9 774 986 RON	100,0 %	1 972 250 €	1 972 250 €	-		24 309 788 RON	4 646 516 RON	714 320 €	
Axway Inc. (États-Unis)	1 USD	28 832 649 USD	100,0 %	65 332 542 €	65 332 542 €	67 357 559 €		84 490 414 USD	- 10 577 163 USD	-	
Axway Asia Pacific Pte Ltd (Singapour)	100 SGD	- 1 882 789 SGD	100,0 %	908 431 €	-	820 898 €		-	- 32 481 SGD	-	
Axway Software Koréa corporation Ltd (Corée)	50 000 000 KRW	- 402 604 906 KRW	100,0 %	40 486 €	-	303 045 €		150 633 915 KRW	- 353 330 306 KRW	-	
Axway Asia Pacific Pte Ltd (Singapour)											
Axway Software China (Chine)	11 358 640 CNY	- 11 357 817 CNY	100,0 %	1 424 609 SGD	-	-		5 291 117 CNY	46 353 CNY	-	
Axway Pte Ltd (Singapour)	200 000 SGD	- 199 238 SGD	100,0 %	1 SGD	1 SGD	-		3 612 668 SGD	141 284 SGD	-	
Axway Sdn Bhd (Malaisie)	250 000 MYR	- 659 637 MYR	100,0 %	106 768 SGD	12 861 SGD	-		552 432 MYR	- 407 584 MYR	-	
Axway Pty Ltd (Australie)	100 000 AUD	- 199 209 AUD	100,0 %	1 SGD	1 SGD	-		1 727 859 AUD	- 363 369 AUD	-	
Axway Ltd (Hong Kong)	100 000 HKD	- 98 963 HKD	100,0 %	1 SGD	1 SGD	-		11 549 463 HKD	796 HKD	-	
Axway Inc. (États-Unis)											
Tumbleweed Communications Holding GmbH (Suisse)	20 000 CHF	67 642 CHF	100,0 %	12 252 USD	12 252 USD	-		-	-	-	
Axway Bulgaria EOOD (Bulgarie)	5 000 BGN	1 417 141 BGN	100,0 %	4 024 CHF	4 024 CHF	-		8 440 338 BGN	556 270 BGN	-	
Sopra Group Informatica (Espagne)											
Sopra Group Euskadi SL	6 010 €	1 742 811 €	100,0 %	3 254 484 €	3 254 484 €	-		2 959 723 €	650 284 €	-	
PROFit Gestao informatica Lda	17 500 €	1 617 651 €	100,0 %	1 400 000 €	1 400 000 €	-		497 717 €	45 948 €	-	

6. Facteurs de risques

Comme indiqué au chapitre 3, le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés dans ce document de référence.

6.1. Risques juridiques

6.1.1. Propriété intellectuelle

a. Marques

Sopra Group et ses filiales bénéficient d'une protection des principales marques utilisées dans chacun des pays concernés.

Le portefeuille de marques est géré par la Direction Juridique en collaboration avec un Conseil en propriété industrielle.

b. Brevets

Sopra Group et ses filiales (hors Axway) n'ont pas déposé de brevets visant à protéger les logiciels.

Axway, par le biais de l'acquisition de la société Tumbleweed, possède désormais quelques brevets aux États-Unis.

c. Progiciels

Sopra Group et ses filiales détiennent l'exclusivité des droits de propriété intellectuelle sur leurs progiciels pour les avoir développés ou acquis auprès de tiers.

Ces progiciels sont protégés par les droits d'auteur. Certains d'entre eux ont fait l'objet de dépôts auprès d'organismes tels que Logitas.

Sopra Group et ses filiales ne concèdent à leurs clients qu'un droit d'utilisation non exclusif et non cessible sur les progiciels.

6.1.2. Modes de commercialisation des progiciels

Les progiciels édités par Sopra Group et Axway Software sont le plus souvent commercialisés en direct. Il existe cependant quelques contrats de distribution avec des partenaires.

6.1.3. Existence de certaines réglementations

Le Groupe n'est soumis à aucune réglementation particulière et l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative.

6.1.4. Information sur les litiges significatifs avec valorisation des conséquences financières pour la Société

Tous les litiges en cours ont fait l'objet de provisions détaillées aux notes 16 et 35 aux comptes consolidés.

Les risques sont comptabilisés selon les méthodes exposées dans la note 1.20 aux comptes consolidés.

Le Groupe n'a pas connaissance de procédures judiciaires et d'arbitrages qui pourraient avoir des effets significatifs autres que ceux reflétés dans la situation financière. À ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

6.2. Risques industriels et environnementaux

Compte tenu de son activité exclusive dans le domaine des services informatiques, le Groupe n'est exposé à aucun risque particulier en matière industrielle et environnementale.

6.3. Risques financiers

Ces risques sont développés dans la note 32 aux comptes consolidés.

Sopra Group a négocié en octobre 2005, un crédit syndiqué de 200 000 000 € et en avril 2008 un crédit syndiqué de 132 000 000 € auprès de ses banques. Dans ce contexte, le Groupe s'est engagé à des covenants décrits dans la note 34.5 aux comptes consolidés.

En ce qui concerne le risque de liquidité, la Société a procédé à une revue spécifique de ce risque et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

6.4. Risques sur l'activité

Ces risques sont détaillés dans le Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne (partie 3 – chapitre 4).

6.4.1. Risque lié à la nature des contrats

La répartition du chiffre d'affaires selon la nature des contrats est résumée sur le tableau suivant :

% de l'activité	2009	2008
Conseil	11 %	12 %
Projets au forfait	13 %	14 %
Assistance technique	18 %	17 %
Outsourcing applicatif	29 %	29 %
Solutions applicatives	12 %	13 %
Axway	17 %	15 %
TOTAL	100 %	100 %

Les activités au forfait sont :

- les projets au forfait à 100 % ;
- l'Outsourcing applicatif à 50 % environ ;
- les solutions applicatives à 20 % environ ;
- le chiffre d'affaires d'Axway à 15 % environ.

Un tiers environ du chiffre d'affaires du Groupe est exposé au risque inhérent à la détermination des charges lors des négociations contractuelles. À titre indicatif, nous n'avons pas constaté au cours des derniers exercices de dépassements de forfaits significatifs mettant en cause notre capacité à dégager des marges.

6.4.2. Taux d'inter-contrats

Le taux d'inter-contrats est égal au nombre de jours entre deux projets (hors formation, maladie, congés, avant-vente...) sur le nombre de jours total de nos ingénieurs productifs.

Il était approximativement de 3 % en 2008 et 3,2 % en 2009.

6.5. Risques de dépendance clients et fournisseurs

6.5.1. Risque de dépendance clients

En 2007, notre premier client faisait 5,5 % du CA Groupe, les cinq premiers clients 21 % et les 10 premiers 31 %.

En 2008, notre premier client faisait 6,4 % du CA Groupe, les cinq premiers clients 23 % et les 10 premiers 32 %.

En 2009, notre premier client faisait 7,3 % du CA Groupe, les cinq premiers clients 22,5 % et les 10 premiers 33 %.

Parmi nos principaux clients, nous retrouvons : EADS, France Telecom, SFR, EDF, Mulliez-Auchan, BNP Paribas, ...

6.5.2. Risque de dépendance fournisseurs

Les plus importants fournisseurs sont : l'agence de voyages, les chèques restaurant, quelques sous-traitants et les propriétaires de locaux. Les autres fournisseurs sont multiples et représentent un montant d'achats faible. Il n'y a pas de risque significatif lié à la défaillance d'un de nos fournisseurs ou sous-traitants.

6.6. Assurances et couvertures des risques

6.6.1. Responsabilité civile

Sopra Group a souscrit auprès des AGF tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile exploitation, après livraison et professionnelle.

Cette police a été conclue pour le monde entier et pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Les montants des garanties et des franchises sont les suivants :

a. Responsabilité civile exploitation/avant livraison/pendant travaux

- Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) : 40 000 000 € par année d'assurance, dont :
 - atteinte à l'environnement accidentelle : 1 500 000 € par année d'assurance ;
- Franchise : 15 000 € sur tous dommages sauf corporels.

b. Responsabilité civile après livraison/après travaux/professionnelle

- Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) : 40 000 000 € par année d'assurance, dont :
 - frais supplémentaires : 10 000 000 € par année d'assurance,
 - virus informatique : 5 000 000 € par année d'assurance ;
- Franchise : 150 000 € sur tous dommages sauf corporels.

6.6.2. Responsabilité civile sur produits aéronautiques

Sopra Group a souscrit une police d'assurance responsabilité civile produits aéronautiques.

6.6.3. Responsabilité des dirigeants

Sopra Group a également souscrit une police couvrant la responsabilité des dirigeants.

7. Proposition d'affectation du résultat

Le bénéfice distribuable de la société Sopra Group (comptes individuels), déterminé comme suit, s'élève à 44 462 843,94 € :

Résultat de l'exercice	44 462 843,94 €
Report à nouveau : dividendes sur actions propres non versés	42 735,00 €
TOTAL	44 505 578,94 €

Considérant que le bénéfice net consolidé – part du Groupe s'élève à 27 239 774 €, nous vous proposons d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

Réserve légale	19 020,80 €
Dividende	9 402 034,40 €
Réserves facultatives	35 084 523,74 €
TOTAL	44 505 578,94 €

La réserve légale s'élèverait ainsi à 4 701 017,20 €, soit 10 % du capital social.

Le nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2009 étant de 11 752 543, le dividende unitaire s'élèverait à 0,80 €. Il serait mis en paiement à compter du 7 juillet 2010.

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2005, ce dividende ne serait pas assorti d'un avoir fiscal, mais il ouvrirait droit, au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant.

Pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % en application de l'article 158-3-2° du Code général des impôts, sauf option exercée au plus tard lors du paiement du dividende, pour le prélèvement libératoire de 18 % prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, et assujetti aux prélèvements sociaux et contributions additionnelles au taux de 12,10 % prélevées à la source par la Société.

Nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

	2006	2007	2008
Dividende total	15 480 227,25 €	19 258 026,15 €	19 313 235,15 €
Nombre d'actions rémunérées	11 466 835	11 671 531	11 704 991
Dividende unitaire	1,35 €	1,65 €	1,65 €

8. Négociation par Sopra Group de ses propres actions

L'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2009, agissant dans le cadre des dispositions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce, a autorisé le Conseil d'administration à négocier en Bourse des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité.

- Au 31 décembre 2008, Sopra Group détenait 25 325 actions propres gérées sur un contrat de liquidité AFEI par un prestataire de services d'investissements et acquises à un prix moyen de 25,41 €.
- Au cours de l'exercice 2009, Sopra Group a acheté 149 855 actions au prix moyen de 32,75 € et vendu 173 480 actions au prix moyen de 33,76 €.
- Au 31 décembre 2009, Sopra Group détenait 1 700 actions acquises à un prix moyen de 48,57 €.

Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser, pour une période de dix-huit mois, le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à procéder, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il déterminera, au rachat d'actions de la Société, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital de la Société, soit 587 627 actions.

Ces rachats pourraient être effectués en vue :

- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement, intervenant en toute indépendance dans

le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF ;

- d'assurer la couverture de programmes d'options d'achat d'actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;
- de conserver les actions rachetées, et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de remettre les actions de la Société, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation de bon ou de toute autre manière ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Le prix maximum de rachat serait fixé à 100 € par action, soit, compte tenu du nombre d'actions composant 5 % du capital à ce jour, un montant maximal total de rachat de 58 762 700 €.

Les rachats d'actions pourraient être effectués par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par achat de blocs ou par utilisation de produits dérivés, et à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Cette autorisation serait valable jusqu'au 21 décembre 2010 inclus.

9. Informations concernant les mandataires sociaux

Les informations prescrites par l'article L. 225-102 du Code de commerce concernant la liste des mandats sociaux et la rémunération des mandataires sociaux figurent au paragraphe 1 du chapitre 3 du document de référence intitulé « Gouvernement d'entreprise ».

10. Fixation des jetons de présence

Nous vous proposons de fixer le montant des jetons de présence du Conseil d'administration pour l'exercice 2010 à 150 000 €.

11. Mandats des Commissaires aux comptes

Conformément à l'article L. 225-228 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes sont proposés à la désignation de l'Assemblée Générale par un projet de résolution émanant du Conseil d'administration.

Les mandats :

- du cabinet Auditeurs et Conseils Associés - 33, rue Daru, 75008 Paris, Commissaire aux comptes titulaire ;
- et du cabinet AEG Finances - 4, rue de Châtillon, 75014 Paris, Commissaire aux comptes suppléant ;

étant arrivés à expiration, le Conseil d'administration propose :

- de renouveler le mandat du cabinet Auditeurs et Conseils Associés, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;
- de renouveler le cabinet AEG Finances en qualité de Commissaire aux comptes suppléant ;

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée à tenir en 2016 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2015.

12. Délégations de compétences au Conseil d'administration pour faire appel au marché

Les autorisations consenties le 15 mai 2008 au Conseil d'administration d'augmenter le capital social avec ou sans droit préférentiel de souscription, par tous moyens de son choix, ainsi que de faire appel au marché financier en procédant à l'émission de valeurs mobilières, avec ou sans droit préférentiel de souscription, donnant ou pouvant donner accès au capital, restent valables jusqu'au 14 juillet 2010, mais leur période de validité légale ne va pas jusqu'à la date de la prochaine Assemblée.

Afin que le Conseil d'administration soit toujours en mesure de lancer, le cas échéant et au moment qui lui paraîtra le plus opportun, celle de ces opérations financières qui sera la mieux adaptée aux besoins de notre Société et aux possibilités offertes par le marché, nous vous proposons de renouveler les autorisations consenties en 2008 avec les mêmes possibilités en montants afin de détenir les outils nécessaires à la réalisation de notre stratégie et avec des dates de validité actualisées.

Il vous est donc demandé d'autoriser le Conseil d'administration à augmenter le capital social jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum de 7 M€, et à procéder à l'émission de valeurs mobilières pour un montant nominal de chacune de ces émissions limité à :

- 7 M€ de nominal si l'opération se fait en actions Sopra Group ou en titres assimilés ;

- 150 M€ si l'opération se fait en titres donnant droit à terme à des actions Sopra Group (pour 7 M€ de nominal) ;
- un mixte des 2 possibilités ci-dessus à condition que les titres Sopra Group obtenus à terme s'inscrivent dans la limite maximum de 7 M€ de nominal ci-dessus indiquée.

Cette autorisation serait assortie d'une clause de majoration, utilisable si le Conseil d'administration constatait une demande excédentaire du nombre de titres à émettre, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et du décret du 23 mars 1967 modifié par le décret du 10 février 2005, et dans la limite du plafond global prévu.

Par ailleurs, ces autorisations pourraient être assorties, si l'Assemblée Générale le décidait, d'une autorisation permettant au Conseil d'administration de faire bénéficier les salariés du Groupe d'une tranche spécifique réservée, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe. Cette tranche serait limitée à 10 % des actions émises, dans la limite de 3 % du capital social, qui pourront faire l'objet d'une réduction maximale de 5 % sur le prix d'émission. Si une augmentation de capital était décidée, le Conseil d'administration aurait la possibilité d'exercer ou non ce pouvoir.

De plus, afin de permettre au Conseil d'administration de continuer à bénéficier pleinement de toutes les possibilités offertes, il vous est demandé de lui donner compétence pour :

- utiliser la délégation pour augmenter le capital avec suppression de droit préférentiel dans la limite annuelle de 10 % du capital social en fixant le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- utiliser la délégation pour augmenter le capital avec suppression de droit préférentiel pour rémunérer des apports de titres en cas

d'offre publique d'échange ou d'apport en nature portant sur des titres de Société dans la limite annuelle de 10 % du capital social.

- utiliser la délégation pour augmenter le capital avec suppression de droit préférentiel (possibilité donnée par la loi LME 2009) au bénéfice d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs dans les conditions prévues à l'article L.225-136 du Code de commerce. Cette autorisation serait limitée à 15 % du capital de la Société.

13. Report de la limite d'âge associée à la fonction de Directeur Général

La mise en œuvre de la séparation d'Axway constitue un tournant très important dans l'évolution de Sopra Group. En effet, cette opération entraîne la séparation complète des deux entités qui, désormais, auront chacune séparément accès au marché financier. Il est apparu aux administrateurs de Sopra Group que le maintien dans ses fonctions de Président - Directeur Général de Pierre

Pasquier était un gage essentiel de succès et de sécurité à ce moment particulier de la vie du Groupe. Aussi le Conseil d'administration propose-t-il une résolution amendant l'article 19 des statuts qui, dans sa rédaction actuelle impose la démission du Directeur Général atteint par la limite d'âge de 75 ans. Il est ainsi proposé de repousser cette limite de 24 mois.

14. Suppression des droits de vote double

Conformément à un engagement pris et rendu public à l'occasion de la sortie de Caravelle de l'actionnariat de Sopra GMT (cf. le communiqué de presse Sopra Group du 22 octobre 2009), dans un souci de bonne gouvernance et d'égalité des actionnaires, il est proposé de supprimer les droits de vote double attachés aux actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire.

Au 31 décembre 2009, 5 365 213 titres sur les 11 752 543 actions constituant le capital disposaient de droits de vote double (soit 46 %), deux actionnaires, Sopra GMT et GENINFO (Groupe Société Générale), détenant à eux seuls près de 85 % de ces actions à droit de vote double.

15. Création d'un collège de censeurs et nomination de Bernard Michel

Il est proposé d'inscrire dans les statuts l'existence d'un collège de censeurs au sein du Conseil d'administration et de désigner Monsieur Bernard Michel au poste de censeur.

En effet, le Conseil d'administration a souhaité continuer à bénéficier de l'expérience de Monsieur Bernard Michel, administrateur démissionnaire au 31 décembre 2009 en application des règles de limitation du cumul des mandats.

Le censeur assiste aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative et ne dispose en conséquence d'aucune voix

délibérative. Ses différentes interventions se limitent à un strict rôle de conseil et ne constituent que des consultations n'engageant pas les organes légaux qui restent libres d'apprécier la suite à donner aux observations faites par le censeur.

Le censeur pourra être par ailleurs invité à participer au comité d'audit, comité de sélection ou comité des rémunérations de la société pour faire part de son avis éclairé sur les questions que ces comités souhaiteraient lui poser.

16. Ratification de la cooptation de M. Jean-François Sammarcelli dans ses fonctions d'administrateur

Le Conseil d'administration de Sopra Group réuni le 15 avril 2010 a coopté Monsieur Jean-François Sammarcelli en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Bernard Michel qui a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur à compter du 31 décembre 2009.

Son mandat viendrait à expiration lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2011. Il est proposé à l'Assemblée générale de ratifier cette cooptation.

Jean-François Sammarcelli, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, est Directeur Général Délégué du Groupe Société Générale, où il est entré en 1974, et Président du Crédit du Nord.

17. Informations relatives aux opérations sur titres des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier

Conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, les opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier au cours de l'exercice 2009 et portant sur des actions Sopra Group sont les suivantes :

Catégorie ⁽¹⁾	Nom	Fonction	Nature de l'opération ⁽²⁾	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire	Montant de l'opération
a	Caravelle ⁽³⁾	Administrateur	A	06/01/2009	4 000	25,9000	103 600
a	Caravelle	Administrateur	A	07/01/2009	8 348	26,2450	219 093
a	Caravelle	Administrateur	A	13/01/2009	15 000	27,5800	413 700
a	Régence ⁽⁴⁾	Administrateur	A	14/01/2009	9 000	28,1176	253 059
a	Régence	Administrateur	C	14/01/2009	- 4 500	26,8073	120 633
a	Régence	Administrateur	C	14/01/2009	- 2 500	27,7900	69 475
a	Caravelle	Administrateur	A	16/02/2009	6 838	31,3280	214 221
a	Caravelle	Administrateur	A	16/02/2009	1 162	31,1100	36 150
a	Caravelle	Administrateur	A	02/03/2009	7 000	27,5320	192 724
a	Caravelle	Administrateur	A	02/06/2009	2 067	28,4150	58 734
a	Caravelle	Administrateur	A	03/06/2009	4 237	30,5480	129 432
a	Caravelle	Administrateur	A	04/06/2009	9 600	32,4200	311 232
a	Caravelle	Administrateur	A	31/08/2009	2 000	35,4800	70 960
a	Caravelle	Administrateur	A	01/09/2009	338	35,8930	12 132
a	Régence	Administrateur	A	03/12/2009	55 000	45,0643	2 478 536
a	Caravelle	Administrateur	A	08/12/2009	175 575	41,0000	7 198 575
a	Régence	Administrateur	C	08/12/2009	-175 575	41,0000	7 198 575
a	Sopra GMT ⁽⁵⁾	Administrateur	E	08/12/2009	- 1 186 308	41,0000	48 638 628
a	Caravelle	Administrateur	E	08/12/2009	1 186 308	41,0000	48 638 628
a	Sopra GMT	Administrateur	C	08/12/2009	- 42 523	41,0000	1 743 443
a	Caravelle	Administrateur	A	08/12/2009	42 523	41,0000	1 743 443

(1) Catégorie :

a : les membres du Conseil d'administration, le Directeur Général, le Directeur Général Unique, le Directeur Général Délégué ;

(2) Nature de l'opération :

A : Acquisition ;

C : Cession ;

S : Souscription ;

E : Échange.

(3) Caravelle est une holding diversifiée contrôlée par M. Pierre-André Martel.

(4) Régence est une holding financière détenue par la famille de M. François Odin.

(5) Sopra GMT est une holding financière détenue par les familles Pasquier et Odin et quelques managers du Groupe.

18. Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune action de la Société n'était détenue au 31 décembre 2009 par :

- le personnel de la Société et des sociétés liées dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ;

- les salariés et anciens salariés dans le cadre de fonds communs de placement d'entreprise ;
- les salariés durant les périodes d'incessibilité concernant les plans d'options de souscription d'actions.

19. Informations prescrites par la loi n° 2006-387 du 31 mars 2006 relative aux offres publiques d'acquisition

1° La structure du capital de la Société est présentée au chapitre 2 paragraphe 2 du document de référence.

2° Il n'existe pas de restrictions statutaires :

- à l'exercice des droits de vote, un droit de vote double est accordé aux actions détenues en nominatif depuis quatre ans au moins. Il est proposé à l'Assemblée générale du 22 juin 2010 de supprimer ce droit de vote double (article 28 des statuts à ce jour, article 29 après l'Assemblée du 22 juin 2010 si la résolution 17 est adoptée) ;
- aux transferts d'actions, celles-ci étant librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires en vigueur (article 11 des statuts).

Il n'a pas été porté à la connaissance de la Société de clauses des conventions en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.

3° Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 sont présentées au chapitre 2 paragraphe 2 du document de référence.

4° Il n'existe pas de droits de contrôle spéciaux autres que le droit de vote double accordé sous conditions à certaines actions nominatives tel que décrit au second alinéa.

5° Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans le cadre d'un système d'actionnariat du personnel.

6° Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote sont présentés au chapitre 2 paragraphe 2 du document de référence.

7° Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration sont fixées par l'article 14 des statuts. Celles relatives à la modification des statuts de la Société sont contenues dans l'article 32 (article 33 après l'Assemblée du 22 juin 2010 si la résolution 17 est adoptée) des statuts qui dispose que « l'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ».

8° Les pouvoirs du Conseil d'administration sont ceux décrits à l'article 17 des statuts. « *Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent* ».

En outre, le Conseil d'administration dispose de délégations données par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2008 en ses résolutions 9 à 16.

9° Les accords conclus par la Société qui pourraient être modifiés ou prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société concernent essentiellement les crédits syndiqués mis en place en octobre 2005 et en avril 2008.

10° Il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

20. Développement durable

Ce chapitre est développé au paragraphe 9 de la première partie de ce document de référence.

21. Autres informations

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 208 291 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI).

Fait à Paris, le 15 avril 2010

Le Conseil d'administration

Tableau des résultats des cinq derniers exercices de Sopra Group SA (comptes individuels)

(en euros)	2009	2008	2007	2006	2005
Situation financière en fin d'exercice					
■ Capital social	47 010 172	46 819 964	46 686 124	45 867 340	45 776 380
■ Nombre d'actions émises	11 752 543	11 704 991	11 671 531	11 466 835	11 444 095
■ Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Résultat global des opérations effectives					
■ Chiffre d'affaires hors taxes	723 828 915	715 262 937	616 050 938	555 168 681	488 560 636
■ Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	67 567 881	53 160 682	45 005 874	43 064 361	39 907 156
■ Impôts sur les bénéfices	10 372 243	14 165 356	13 076 862	14 062 506	10 464 395
■ Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	44 462 844	37 058 468	27 011 997	30 637 832	18 524 198
■ Montant des bénéfices distribués	9 402 034	19 313 235	19 258 026	15 480 227	12 588 505
Résultat des opérations réduit à une seule action					
■ Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	4,87	3,33	2,74	2,53	2,22
■ Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	3,78	3,17	2,31	2,67	1,62
■ Dividende versé à chaque action	0,80	1,65	1,65	1,35	1,10
Personnel					
■ Nombre de salariés	7 596	7 237	6 521	5 990	5 460
■ Montant de la masse salariale	312 763 163	301 772 567	272 414 673	248 535 330	220 321 024
■ Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres, etc.)	143 666 230	137 337 953	123 794 263	113 489 000	100 215 289

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'UTILISATION DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 15 MAI 2008

- La délégation de compétence donnée au Conseil d'administration par la **neuvième résolution**, à l'effet d'augmenter, dans la limite de 20 M€ de nominal, le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, **n'a pas été utilisée.**
- La délégation de compétence donnée au Conseil d'administration par la **dixième résolution**, à l'effet d'augmenter, dans la limite de 20 M€ de nominal, le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, **n'a pas été utilisée.**
- L'autorisation donnée au Conseil d'administration par la **onzième résolution**, dans le cadre de la délégation aux fins d'augmenter le montant des émissions dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix en cas de demande excédentaire, **n'a pas été utilisée.**
- L'autorisation donnée au Conseil d'administration par la **douzième résolution**, dans le cadre de la délégation aux fins d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions dans la limite annuelle de 10 % du capital, **n'a pas été utilisée.**
- L'autorisation donnée au Conseil d'administration par la **treizième résolution**, dans le cadre de la délégation pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange ou d'apport en nature portant sur des titres de la Société, **n'a pas été utilisée.**
- L'autorisation donnée au Conseil d'administration par la **quatorzième résolution**, dans le cadre de la délégation pour procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise, **n'a pas été utilisée.**

Fait à Paris, le 15 avril 2010

Le Conseil d'administration

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Le Conseil d'administration a utilisé l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du **15 mai 2008** en sa **quinzième résolution** d'attribuer des options de souscription d'actions au profit de membres du personnel de la façon suivante :

- attribution de 20 000 options de souscriptions d'action le 17 mars 2009 à 27,16 € à M. Dominique ILLIEN, Directeur Général Délégué et administrateur de Sopra Group. Sur ces 20 000 options attribuées, aucune option n'a été annulée en cours d'année.

Fait à Paris, le 15 avril 2010

Le Conseil d'administration

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX ATTRIBUTIONS AUX SALARIÉS ET MANDATAIRES SOCIAUX DE BONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D' ACTIONS REMBOURSABLES (BSAAR)

Le Conseil d'administration n'a pas utilisé l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du **15 mai 2008** en sa **seizième résolution** de procéder, au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, à des émissions de Bons de souscription et/ou d'actions remboursables (BSAAR).

Fait à Paris, le 15 avril 2010

Le Conseil d'administration



5

COMPTES CONSOLIDÉS 2009

État de la situation financière	66
État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	67
État des variations des capitaux propres	68
Tableau des flux de trésorerie	69
Notes aux états financiers consolidés	71
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	114

État de la situation financière

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2009	2008	2007
Écarts d'acquisition	4	356 589	372 686	300 558
Immobilisations incorporelles	5	25 120	28 891	5 234
Immobilisations corporelles	6	34 888	35 091	32 958
Actifs financiers	7	3 527	3 430	4 003
Impôts différés actifs	8	22 556	16 459	13 147
Autres actifs non courants		209	-	-
Actif non courant		442 889	456 557	355 900
Stocks et en-cours		447	404	274
Clients et comptes rattachés	9	333 865	401 539	358 964
Autres créances courantes	10	44 562	32 900	27 076
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	43 566	33 009	26 573
Actif courant		422 440	467 852	412 887
TOTAL DE L'ACTIF		865 329	924 409	768 787

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	2009	2008	2007
Capital		47 010	46 820	46 686
Réserves liées au capital		54 277	52 918	51 681
Réserves consolidées		184 596	144 858	110 774
Résultat de l'exercice		27 240	58 198	55 097
Résultats enregistrés directement en capitaux propres		- 31 436	- 34 491	- 15 433
Capitaux propres - part du Groupe		281 687	268 303	248 805
Intérêts minoritaires		2	3	2
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	12	281 689	268 306	248 807
Emprunts et dettes financières - part à long terme	13	146 673	189 969	134 428
Impôts différés passifs	14	7 173	213	1 028
Provisions pour retraites et engagements assimilés	15	33 910	30 220	25 520
Provisions non courantes	16	2 187	3 012	4 505
Autres dettes non courantes	17	10 659	9 955	13 686
Passif non courant		200 602	233 369	179 167
Emprunts et dettes financières - part à court terme	13	34 342	41 234	22 416
Fournisseurs et comptes rattachés	18	45 662	59 620	48 459
Autres dettes courantes	19	303 034	321 880	269 938
Passif courant		383 038	422 734	340 813
TOTAL DU PASSIF		583 640	656 103	519 980
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		865 329	924 409	768 787

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	2009		2008		2007	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
Chiffre d'affaires	20	1 094 261	100,0 %	1 129 477	100,0 %	1 001 440	100,0 %
Achats consommés	21	- 119 057	- 10,9 %	- 143 788	- 12,7 %	- 114 727	- 11,5 %
Charges de personnel	22	- 737 415	- 67,4 %	- 721 825	- 63,9 %	- 647 881	- 64,7 %
Charges externes	23	- 123 735	- 11,3 %	- 129 606	- 11,5 %	- 115 212	- 11,5 %
Impôts et taxes		- 22 279	- 2,0 %	- 22 780	- 2,0 %	- 20 290	- 2,0 %
Dotations aux amortissements	24	- 11 944	- 1,1 %	- 11 747	- 1,0 %	- 11 694	- 1,2 %
Dotations aux provisions et dépréciations	24	- 3 913	- 0,4 %	- 2 230	- 0,2 %	- 2 915	- 0,3 %
Autres produits d'exploitation		9 179	0,8 %	5 887	0,5 %	2 716	0,3 %
Autres charges d'exploitation		- 2 125	- 0,2 %	- 1 066	- 0,1 %	- 611	- 0,1 %
Résultat opérationnel courant		82 972	7,6 %	102 322	9,1 %	90 826	9,1 %
Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés	25	- 2 625	- 0,2 %	- 1 409	- 0,1 %	-	-
Autres produits opérationnels	25	-	-	-	-	-	-
Autres charges opérationnelles	25	- 17 191	- 1,6 %	- 1 168	- 0,1 %	- 673	- 0,1 %
Résultat opérationnel		63 156	5,8 %	99 745	8,8 %	90 153	9,0 %
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	26	39	0,0 %	165	0,0 %	169	0,0 %
Coût de l'endettement financier brut	26	- 9 251	- 0,8 %	- 10 094	- 0,9 %	- 7 994	- 0,8 %
Coût de l'endettement financier net		- 9 212	- 0,8 %	- 9 929	- 0,9 %	- 7 825	- 0,8 %
Autres produits financiers	26	3 363	0,3 %	10 498	0,9 %	4 351	0,4 %
Autres charges financières	26	- 5 036	- 0,5 %	- 13 777	- 1,2 %	- 6 351	- 0,6 %
Charge d'impôt	27	- 20 912	- 1,9 %	- 28 338	- 2,5 %	- 25 231	- 2,5 %
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		31 359	2,9 %	58 199	5,2 %	55 097	5,5 %
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	28	- 4 119	- 0,4 %	-	-	-	-
Résultat net		27 240	2,5 %	58 199	5,2 %	55 097	5,5 %
Part du Groupe		27 240	2,5 %	58 198	5,2 %	55 097	5,5 %
Intérêts minoritaires		-	-	1	-	-	-

RÉSULTATS PAR ACTION

(en euros)	Notes	2009	2008	2007
Résultat de base par action	29	2,33	4,98	4,80
Résultat dilué par action	29	2,33	4,96	4,75

Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Résultat net	27 240	58 199	55 097
Écarts de conversion	2 412	- 16 198	- 7 550
Écarts actuariels liés aux engagements de retraite	- 175	- 1 028	- 5 008
Variation des instruments financiers dérivés	818	- 1 832	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 055	- 19 058	- 12 558
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	30 295	39 141	42 539
Part du Groupe	30 295	39 140	42 539
Intérêts minoritaires	-	1	-

État des variations des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Réserves de conversion	Écarts actuariels sur engagements de retraite	Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
CAPITAUX PROPRES										
AU 31 DÉCEMBRE 2006	45 867	46 886	82 136	44 206	- 2 875	-	-	216 220	1	216 221
Résultat net de la période	-	-	-	55 097	-	-	-	55 097	-	55 097
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	- 7 550	- 5 008	-	- 12 558	-	- 12 558
Résultat global total de la période	-	-	-	55 097	- 7 550	- 5 008	-	42 539	-	42 539
Opérations sur capital	819	3 927	-	-	-	-	-	4 746	-	4 746
Paiements fondés sur des actions	-	859	-	-	-	-	-	859	-	859
Opérations sur titres autodétenus	-	-	- 80	-	-	-	-	- 80	-	- 80
Affectation du résultat	-	9	28 718	- 44 206	-	-	-	- 15 479	1	- 15 478
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES										
AU 31 DÉCEMBRE 2007	46 686	51 681	110 774	55 097	- 10 425	- 5 008	-	248 805	2	248 807
Résultat net de la période	-	-	-	58 198	-	-	-	58 198	1	58 199
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	- 16 198	- 1 028	- 1 832	- 19 058	-	- 19 058
Résultat global total de la période	-	-	-	58 198	- 16 198	- 1 028	- 1 832	39 140	1	39 141
Opérations sur capital	134	687	-	-	-	-	-	821	-	821
Paiements fondés sur des actions	-	185	-	-	-	-	-	185	-	185
Opérations sur titres autodétenus	-	-	- 636	-	-	-	-	- 636	-	- 636
Affectation du résultat	-	365	35 477	- 55 097	-	-	-	- 19 255	-	- 19 255
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	- 757	-	-	-	-	- 757	-	- 757
CAPITAUX PROPRES										
AU 31 DÉCEMBRE 2008	46 820	52 918	144 858	58 198	- 26 623	- 6 036	- 1 832	268 303	3	268 306
Résultat net de la période	-	-	-	27 240	-	-	-	27 240	-	27 240
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	2 412	- 175	818	3 055	-	3 055
Résultat global total de la période	-	-	-	27 240	2 412	- 175	818	30 295	-	30 295
Opérations sur capital	190	1 040	-	-	-	-	-	1 230	-	1 230
Paiements fondés sur des actions	-	306	-	-	-	-	-	306	-	306
Opérations sur titres autodétenus	-	-	823	-	-	-	-	823	-	823
Affectation du résultat	-	13	38 915	- 58 198	-	-	-	- 19 270	- 1	- 19 271
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES										
AU 31 DÉCEMBRE 2009	47 010	54 277	184 596	27 240	- 24 211	- 6 211	- 1 014	281 687	2	281 689

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	27 240	58 199	55 097
Dotations nettes aux amortissements et provisions	35 146	14 342	12 055
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	695	3 000	- 677
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	306	185	859
Autres produits et charges calculés	636	- 5 763	4 200
Plus et moins-values de cession	500	202	7
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	64 523	70 165	71 541
Coût de l'endettement financier net	9 212	9 929	7 825
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	20 912	28 338	25 231
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	94 647	108 432	104 597
Impôt versé (B)	- 32 176	- 29 302	- 38 166
Variation du BRP lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	50 148	- 2 835	- 14 704
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)	112 619	76 295	51 727
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 7 788	- 8 620	- 9 009
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	532	44	13
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	- 444	- 359	- 383
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	323	1 222	556
Incidence des variations de périmètre	- 8 800	- 101 392	- 49 119
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	- 16 177	- 109 105	- 57 942
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	-	-	-
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	1 230	821	4 746
Rachats et reventes d'actions propres	583	- 637	- 80
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice			
■ Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 19 270	- 19 255	- 15 479
■ Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-	-
Variation des emprunts	- 53 386	73 521	- 4 961
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location-financement)	- 9 408	- 10 728	- 7 873
Autres flux liés aux opérations de financement	- 152	35	- 120
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	- 80 403	43 757	- 23 767
Incidence des variations des cours des devises (G)	458	- 691	- 154
VARIATION DE TRÉSORERIE NETTE (D+E+F+G)	16 497	10 256	- 30 136
Trésorerie d'ouverture	27 015	16 759	46 895
Trésorerie de clôture	43 512	27 015	16 759

Sommaire des notes aux états financiers consolidés

■ PRINCIPES
ET MÉTHODES COMPTABLES

Note 1 Résumé des principales méthodes comptables	71
Note 2 Périmètre de consolidation	80
Note 3 Comparabilité des comptes	81

■ NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

Note 4 Écarts d'acquisition	81
Note 5 Immobilisations incorporelles	83
Note 6 Immobilisations corporelles	84
Note 7 Actifs financiers	85
Note 8 Impôts différés actifs et passifs	86
Note 9 Clients et comptes rattachés	88
Note 10 Autres créances courantes	89
Note 11 Trésorerie et équivalents de trésorerie	89
Note 12 Capitaux propres	90
Note 13 Emprunts et dettes financières	92
Note 14 Impôts différés passifs	93
Note 15 Provisions pour retraites et engagements assimilés	94
Note 16 Provisions non courantes	96
Note 17 Autres dettes non courantes	97
Note 18 Fournisseurs et comptes rattachés	97
Note 19 Autres dettes courantes	97

■ NOTES SUR LE COMPTE
DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Note 20 Chiffre d'affaires	98
Note 21 Achats consommés	98
Note 22 Charges de personnel	99
Note 23 Charges externes	99
Note 24 Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	100
Note 25 Dotations aux amortissements des actifs incorporels acquis et autres produits et charges opérationnels	100
Note 26 Charges et produits financiers	100
Note 27 Charge d'impôt	101
Note 28 Résultat net d'impôt des activités abandonnées	102
Note 29 Résultats par action	103

■ AUTRES INFORMATIONS

Note 30 Information sectorielle	103
Note 31 Instruments financiers	105
Note 32 Facteurs de risques financiers	107
Note 33 Transactions avec les parties liées	110
Note 34 Engagements hors bilan et passifs éventuels	110
Note 35 Faits exceptionnels et litiges	112
Note 36 Événements postérieurs à la clôture de la période	112
Note 37 Taux de conversion des monnaies étrangères	113

Notes aux états financiers consolidés

Sopra Group et ses filiales constituent un groupe de conseil et de services dans le domaine des technologies de l'information avec une offre globale allant du Conseil à l'Intégration de Systèmes et à l'*Outsourcing* applicatif et une offre spécialisée dans le domaine *Collaborative Business Solutions* par l'intermédiaire de sa filiale Axway.

Sopra Group est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé Parc des Glaisins 74942 Annecy-le-Vieux et la Direction Générale 9 bis, rue de Presbourg 75116 Paris.

Elle est cotée sur le marché « Euronext Paris », compartiment B.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2009 de la société Sopra Group ont été arrêtés par le Conseil d'administration réuni le 11 février 2010.

■ PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Note 1 | Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Elles ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

1.1. Base de préparation

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2009 ont été préparés conformément :

- aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission ;
- aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB.

Ils ont été établis principalement selon la convention du coût historique, à l'exception des avantages du personnel, des options de souscription d'actions, des emprunts et dettes financières, et des instruments financiers dérivés évalués en juste valeur.

Il convient de rappeler que le Groupe avait choisi pour l'établissement du bilan d'ouverture IFRS au 1^{er} janvier 2004 :

- de maintenir les coûts historiques pour ses immobilisations corporelles et n'avait donc procédé à aucune réévaluation ;
- d'opter pour l'application des normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers à compter de l'exercice 2005 et de manière prospective ;
- de ne pas retraiter les opérations de regroupement antérieures au 1^{er} janvier 2004.

1.2. Application de nouvelles normes et interprétations

a. Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire

Les normes suivantes ont fait l'objet d'une adoption par l'Union européenne et sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 :

- IAS 1 (version révisée en 09/2007) « *Présentation des états financiers* » ;
- Amendement à IAS 23 « *Coûts d'emprunt* » ;
- Amendements à IAS 32 et IAS 1 « *Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation* » ;
- Amendement à IAS 39 « *Reclassement des actifs financiers* » ;
- Amendements à IFRS 1 et IAS 27 « *Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée* » ;
- Amendement à IFRS 2 « *Conditions d'acquisition des droits et annulation* » ;
- Amendement à IFR 7 « *Améliorer les informations communiquées au titre des instruments financiers* » ;
- IFRS 8 « *Segments opérationnels* » ;
- IFRIC 11 « *Transactions au sein d'un groupe* » ;
- IFRIC 13 « *Programmes de fidélisation de la clientèle* » ;
- IFRIC 14 « *IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction* ».

Les principaux effets de l'application de ces normes sont les suivants :

Selon la possibilité offerte par *IAS 1*, le Groupe a opté pour une présentation du résultat global en deux états séparés : l'état du résultat net et l'état des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette présentation n'apporte pas de changement, seule la dénomination des états de synthèse et de certains agrégats étant modifiée.

Le Groupe a appliqué la norme *IFRS 8* pour la première fois en 2009. L'application d'*IFRS 8* n'a pas modifié la présentation des segments opérationnels par rapport à l'information sectorielle telle qu'elle était présentée dans le cadre de la norme *IAS 14* qui reflétait déjà la *reporting* interne du Groupe. Seules les activités de Business Architects International (BAI) et du Luxembourg ont été reclassées du segment opérationnel ISS International vers le segment opérationnel ISS France. Ce changement n'impacte pas significativement la présentation des segments opérationnels.

L'entrée en vigueur des autres normes n'a pas eu d'impact sur les comptes du Groupe.

b. Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et applicables par anticipation

Les états financiers ne tiennent pas compte des normes et interprétations publiées par l'IASB, adoptées par l'Union européenne mais applicables aux exercices ouverts postérieurement au 1^{er} janvier 2009, notamment :

- *IAS 27* (version révisée en 01/2008) « États financiers consolidés et individuels » ;
- Amendements à *IAS 32* « Classement des émissions de droits » ;
- Amendements à *IAS 39* « Éléments éligibles à la couverture » ;
- Amendements à *IAS 39* et à *IFRIC 9* « Dérivés incorporés » ;
- *IFRS 1* « Première adoption des IFRS » (révision de la structure de la norme) ;
- *IFRS 3* (version révisée en 01/2008) « Rapprochements d'entreprises » ;
- *IFRIC 12* « Accords de concession de service » ;
- *IFRIC 15* « Accords de construction de biens immobiliers » ;
- *IFRIC 16* « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger » ;
- *IFRIC 17* « Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires » ;
- *IFRIC 18* « Transferts d'actifs provenant de clients ».

L'application de ces textes en 2010 ne devrait pas avoir d'impacts significatifs sur les comptes consolidés du Groupe. Seule la norme *IFRS 3* pourrait avoir des impacts sur les opérations d'acquisitions éventuelles, notamment en modifiant certaines dispositions concernant la comptabilisation du goodwill.

c. Normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne

Aucune d'entre elles n'a fait l'objet d'une application anticipée. Il s'agit principalement de :

- *IAS 24* « Information relative aux parties liées » (version révisée) ;
- Amendement à *IFRS 2* « Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie » ;
- *IFRS 9* « Instruments financiers » (phase 1 : classification et évaluation des actifs financiers).

d. Périodes comparatives

Les informations au titre des périodes comparatives 2008 et 2007 sont conformes au référentiel IFRS.

e. Format des états financiers

Concernant la présentation des états financiers consolidés, Sopra Group applique la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2009-R.03 en date du 2 juillet 2009 relative aux formats du compte de résultat, du tableau de flux de trésorerie et du tableau de variation des capitaux propres.

1.3. Méthodes de consolidation

- La société Sopra Group est l'entreprise consolidante.
- Les comptes des entreprises placées sous le contrôle exclusif de Sopra Group sont consolidés par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle existe également lorsque la société mère détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entité, dispose :
 - du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,
 - du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat,
 - du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce Conseil ou cet organe, ou
 - du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce Conseil ou cet organe.

- Sopra Group n'exerce d'influence notable ou de contrôle conjoint sur aucune entreprise.
- Sopra Group ne contrôle, directement ou indirectement, aucune entité *ad hoc*.
- Les transactions intra-groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.
- Les comptes des sociétés consolidées sont tous arrêtés au 31 décembre. Ils sont le cas échéant retraités afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation appliquées par le Groupe.
- Le périmètre de consolidation est présenté en note 2.

1.4. Conversion des états financiers

a. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« monnaie fonctionnelle »).

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère Sopra Group.

b. Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales ont pour monnaie fonctionnelle leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Les comptes de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au taux de change de clôture ;
- les produits, les charges, et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de l'exercice ;
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique *Réserves de conversion*.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont imputés en capitaux propres lors de la consolidation. Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Le Groupe ne consolide aucune entité exerçant ses activités dans une économie hyper-inflationniste.

Les taux utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont présentés à la note 37.

c. Conversion des transactions en devises

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change du jour de l'opération. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et ceux découlant de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, soit au titre de couvertures éligibles de flux de trésorerie, soit au titre d'un investissement net dans une entité étrangère.

1.5. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de certains actifs et passifs inscrits au bilan consolidé, ainsi que certains éléments du compte de résultat. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe.

Ces estimations et jugements, continuellement mis à jour, sont fondés d'une part sur les informations historiques et d'autre part sur l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation des hypothèses concernant le futur, les estimations comptables qui en découlent peuvent différer des résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Estimations et hypothèses comptables déterminantes

Les hypothèses et estimations susceptibles d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent principalement :

- l'évaluation des écarts d'acquisition (cf. notes 1.7 et 4) ;
- l'évaluation des engagements de retraite (cf. notes 1.18 et 15) ;
- la reconnaissance des revenus (cf. note 1.21).

Jugements déterminants lors de l'application des méthodes comptables

Aucun jugement réalisé par la Direction lors de l'application des méthodes comptables du Groupe (à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations) n'a d'impact significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

1.6. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition conformément à *IFRS 3*. Toutefois, les acquisitions de SG2 Ingénierie en 1996 et d'Orga Consultants en 2000, pour lesquelles le Groupe avait appliqué la méthode de la mise en commun d'intérêts (*pooling of interests*) n'ont pas donné lieu à retraitement en application de l'option offerte par la norme *IFRS 1*.

Selon la méthode de l'acquisition, l'acquéreur achète des actifs nets et comptabilise à leur juste valeur les actifs et passifs acquis et les passifs éventuels assumés.

L'acquéreur est l'entité se regroupant qui obtient le contrôle des autres entités ou activités qui se regroupent. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité ou activité, pour obtenir des avantages de ses opérations.

Le coût d'acquisition représente le total :

- des justes valeurs à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise ; et
- de tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises.

La date de l'acquisition est la date à laquelle l'acquéreur obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Lorsqu'un accord de regroupement d'entreprises prévoit un ajustement du coût du regroupement dépendant d'événements futurs, le montant de cet ajustement est inclus dans le coût du regroupement à la date d'acquisition s'il apparaît probable et peut être évalué de façon fiable.

La différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition, dénommée « goodwill » ou écart d'acquisition, est comptabilisée en tant qu'actif.

Dans le cas où la comptabilisation initiale ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur comptabilise le regroupement en utilisant des valeurs provisoires. L'acquéreur doit ensuite comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale, dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

1.7. Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de l'entité acquise à la date d'acquisition. Il est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Celles-ci ne sont pas réversibles.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation dans les conditions décrites sous la note 1.11. Ces tests sont mis en œuvre dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice.

1.8. Immobilisations incorporelles

a. Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des progiciels acquis enregistrés à leur coût d'acquisition et à des progiciels, des relations clients et des relations distributeurs évalués à leur juste valeur dans le cadre d'une démarche d'affectation du prix d'acquisition d'entités faisant l'objet d'un regroupement d'entreprises. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur 3 à 15 ans suivant leur durée d'utilité estimée.

b. Immobilisations générées en interne

En application de la norme IAS 38 *Immobilisations incorporelles* :

- les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- les dépenses de développement des progiciels sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
 - la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
 - la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
 - la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Aucune dépense de développement des Progiciels et Solutions (Axway, Banque, Ressources Humaines et Immobilier) n'est comptabilisée en immobilisations incorporelles, les conditions décrites ci-dessus n'étant pas toutes remplies.

1.9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des terrains et constructions, des agencements, mobiliers et matériels de bureau et des équipements informatiques.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors charges financières, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :

Constructions	25 ans
Agencements	10 ans
Matériel et outillage	3 à 5 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

1.10. Contrats de location

a. Contrats de location-financement

Les contrats de location d'immobilisations corporelles aux termes desquels le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location-financement. Ces contrats sont inscrits à l'actif à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre de la location.

Chaque paiement au titre des contrats de location est ventilé entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû. Les loyers contractuels correspondants, nets des charges financières, sont inclus dans le poste *Emprunts et dettes financières*. Les charges financières correspondantes sont comptabilisées au compte de résultat sur la durée du contrat de location.

Les immobilisations acquises dans le cadre de contrats de location-financement sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif ou sur la durée du bail, si celle-ci est inférieure.

- crédit-bail immobilier : les constructions font l'objet d'un amortissement linéaire sur 25 ans ;
- crédit-bail mobilier relatif aux équipements informatiques : ceux-ci sont amortis linéairement sur 4 ans, durée correspondant très généralement à la durée des contrats.

b. Contrats de location simple

Les contrats de location aux termes desquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

1.11. Dépréciations d'actifs

La norme *IAS 36 Dépréciations d'actifs* impose d'apprécier à chaque date de *reporting* s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un test de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

En pratique, la problématique des tests de dépréciation concerne surtout les écarts d'acquisition qui constituent l'essentiel de l'actif non courant du bilan consolidé de Sopra Group.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le Groupe retient une segmentation en unités génératrices de trésorerie homogène avec l'organisation opérationnelle des métiers, le système de pilotage et de *reporting* et l'information sectorielle. Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable et la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix du marché), nette des coûts de cession, et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie :

- flux afférents à une période explicite de prévision de 5 ans, la première année de cette période s'appuyant sur le budget ;

- flux postérieurs à cette période de 5 ans calculés par application d'un taux de croissance à l'infini reflétant le taux de croissance réelle anticipé de l'économie à long terme auquel s'ajoute le taux d'inflation anticipé à long terme.

Les prévisions des flux de trésorerie de la période explicite prennent en compte :

- la croissance générale de l'économie ;
- l'impact de l'évolution des technologies dont bénéficie le secteur ;
- le transfert d'activité au profit des SSII engendré par l'*Outsourcing*.

Les flux de trésorerie sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation égal :

- au taux de l'argent sans risque à 10 ans ;
- auquel s'ajoute la prime de risque du marché affectée d'un coefficient de sensibilité (β) propre à l'entité.

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique *Autres charges opérationnelles*.

La segmentation en UGT retenue par le Groupe, ainsi que les paramètres de calcul utilisés pour les tests de dépréciation, sont présentés aux notes 4.3 et 4.5.

1.12. Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ; et
- actifs disponibles à la vente.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les actifs financiers entrent au bilan à leur juste valeur initiale. Leur évaluation ultérieure correspond, en fonction de leur classification, soit à la juste valeur, soit au coût amorti.

a. Actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie comprend, d'une part, les actifs financiers détenus à des fins de transaction (actifs acquis principalement dans le but d'être revendus à court terme) et, d'autre part, ceux désignés lors de leur comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les variations de juste valeur des actifs de cette catégorie sont comptabilisées au compte de résultat.

Bien que détenues à des fins de transaction, les valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe ne sont pas traitées selon *IAS 39*. S'agissant de placements très liquides répondant à la définition d'équivalents de trésorerie telle qu'énoncée par la norme *IAS 7*, ces valeurs sont incluses au bilan consolidé dans le poste *Trésorerie et équivalents de trésorerie* (note 1.15).

b. Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Ce sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixée que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. La cession d'une partie de ces actifs avant l'échéance entraîne le déclassement obligatoire de tous les actifs classés dans cette catégorie. Les actifs détenus jusqu'à l'échéance font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti.

Le Groupe n'a reconnu aucun actif dans cette catégorie.

c. Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils représentent les actifs financiers émis par le Groupe du fait de la remise directe à un débiteur d'argent ou de biens et services. Initialement comptabilisés à leur juste valeur, les prêts et créances font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe a distingué dans cette catégorie :

- d'une part, des prêts et créances à long terme classés dans les actifs financiers non courants (créances rattachées à des participations non consolidées et dépôts de garantie versés au titre des locaux loués). Les créances liées à des participations non consolidées font l'objet de dépréciations dès lors que leur valeur recouvrable estimée est inférieure à leur valeur nette comptable ; et
- d'autre part, les créances commerciales à court terme. Les créances clients à court terme restent évaluées pour le montant de la facture d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir. L'effet de l'actualisation est négligeable compte tenu d'un délai moyen d'encaissement des factures de l'ordre de soixante jours. Le cas échéant, une dépréciation est constatée de manière individuelle pour prendre en compte d'éventuels problèmes de recouvrement.

d. Actifs disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés qui n'entrent dans aucune des catégories ci-dessus, que l'entreprise ait ou non l'intention de les céder. Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées directement en capitaux propres, à l'exception des pertes de valeur et des profits et pertes de change enregistrés en résultat.

Le Groupe a classé dans cette catégorie les titres de participation de sociétés non consolidées sur lesquelles il n'exerce ni influence notable ni contrôle.

Ces instruments de capitaux propres n'ayant pas de prix coté sur un marché actif (sociétés non cotées en Bourse) et leur juste valeur ne pouvant être évaluée de manière fiable, ces titres sont maintenus à leur coût, net des dépréciations éventuelles. Leur valeur recouvrable est appréciée en tenant compte de différents critères (part du Groupe dans la situation nette de ces sociétés, perspectives de développement et de rentabilité de l'entité dans laquelle le Groupe a investi...). Les pertes de valeur constatées au compte de résultat ne peuvent pas être reprises.

1.13. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Les impôts différés sont évalués par entité ou groupe fiscal en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt concerné sera réalisé ou le passif d'impôt réglé.

Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporelles et aux pertes fiscales reportées ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable que ces économies d'impôts futurs se réaliseront.

1.14. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte afférent dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne certains dérivés comme :

- des couvertures de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ; ou
- des couvertures d'un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie) ; ou bien
- des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (couverture d'un investissement net).

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois. Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui répondent aux conditions de la comptabilité de couverture impactent les capitaux propres.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants si dénouables à moins d'un an de la clôture, sinon en actifs ou passifs non courants. Le Groupe classe également en spéculatif les instruments dérivés qui ne peuvent être qualifiés d'instruments de couverture désignés et efficaces au sens d'IAS 39. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées au compte de résultat en *Autres produits et charges financiers* (note 26.2).

1.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique *Trésorerie et équivalents de trésorerie* comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste *Emprunts et dettes financières – part à court terme*.

La norme IAS 7 définit les équivalents de trésorerie comme des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Le Groupe applique la démarche d'analyse formulée par l'AFG et l'AFTE et reconnue comme base raisonnable par l'AMF :

- les OPCVM classés par l'AMF dans la catégorie « Monétaire Euro » sont présumés, à titre pratique, satisfaire aux quatre critères cités ;
- l'éligibilité des autres OPCVM de trésorerie en qualité d'« équivalents de trésorerie » n'est pas présumée : une analyse du respect des quatre critères cités est nécessaire.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur ; les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique *Autres produits et charges financiers*.

1.16. Paiements fondés sur des actions

a. Norme IFRS 2

Son application à Sopra Group concerne uniquement les options de souscription d'actions accordées au personnel. Suivant la faculté offerte par la norme, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 1^{er} janvier 2005 ont été prises en compte.

Les bénéficiaires des options peuvent exercer leurs droits cinq ans après la date d'attribution et ce, pendant un délai de trois ans, soit entre la 6^e et la 8^e année suivant l'attribution.

La détermination de la juste valeur de ces options à la date d'attribution, confiée à un établissement spécialisé, est effectuée en appliquant un modèle de type Black & Scholes prenant en compte les dividendes discrets, l'utilisation d'une courbe de taux, les exercices anticipés. Cette valeur est intangible pour la durée du plan.

La valeur des options, considérée comme coût des services rendus par le personnel en contrepartie des options reçues, est comptabilisée linéairement sur la période d'acquisition des droits, soit à raison d'un cinquième par an.

Cette comptabilisation est faite par imputation sur les *Charges de personnel*, la contrepartie étant portée directement en capitaux propres, au poste *Réserves liées au capital*. L'impact net sur les capitaux propres consolidés est donc nul.

La totalité des options détenues par les bénéficiaires présents aux dates d'arrêt comptable concernées sont prises en compte dans le calcul compte tenu du taux très élevé d'exercice des options.

b. Cession ou conversion au porteur dans le délai d'indisponibilité

Conformément aux règlements des différents plans d'options, les actions résultant des levées d'options ne peuvent être converties au porteur ou cédées pendant le délai d'indisponibilité légal. De ce fait, aucune provision pour charge n'est à comptabiliser.

1.17. Titres d'autocontrôle

Toutes les actions Sopra Group détenues par la société mère sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Les gains ou pertes résultant de la cession d'actions propres sont ajoutés ou déduits nets d'impôts des réserves consolidées.

1.18. Avantages au personnel

a. Avantages à court terme et régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en *Charges de personnel* le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces régimes.

b. Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

Ces régimes concernent essentiellement la France pour le versement d'indemnités conventionnelles de départ en retraite, et, dans une moindre mesure, l'Italie, pour le service des indemnités légales de fin de contrat (*Trattamento di Fine Rapporto*).

Les régimes à prestations définies sont directement supportés par le Groupe, qui provisionne le coût des prestations à servir selon les modalités énoncées ci-dessous.

Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur de son obligation au titre des prestations définies : cette méthode stipule que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune des unités pour obtenir l'obligation finale.

Ces calculs intègrent différentes hypothèses actuarielles telles que la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

L'engagement ainsi calculé fait l'objet d'une actualisation au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

L'évolution de ces estimations et hypothèses est susceptible d'entraîner un changement significatif du montant de l'engagement.

Le montant de la provision constituée au regard des engagements de retraite et assimilés correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels résultant de la variation de valeur de l'obligation actualisée au titre des prestations définies incluent d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et le réalisé, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

À compter de l'exercice 2007, les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement dans les capitaux propres, pour tous les régimes à prestations définies du Groupe, conformément à l'option SoRIE introduite par l'amendement à IAS 19.

Il n'existe pas d'engagements en matière de pensions de retraite, couverture médicale, médaille du travail. Aucun nouvel avantage ni changement de régime, résultant de dispositions légales, conventionnelles ou contractuelles, n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.19. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières comprennent essentiellement :

- les emprunts bancaires : ceux-ci sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- les dettes liées aux contrats de location-financement : une dette est comptabilisée au commencement de chaque contrat pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers futurs au titre de la location (actualisation au taux d'intérêt implicite du contrat) ;
- la dette liée à la participation des salariés enregistrée en comptes courants bloqués : celle-ci fait l'objet d'un retraitement destiné à prendre en compte le différentiel existant entre le taux d'intérêt contractuel servi et le taux réglementaire plancher applicable. Au titre d'une année donnée, ce différentiel est porté en dettes avec comme contrepartie l'enregistrement d'une charge supplémentaire en charges de personnel. Ce différentiel est repris en diminution des charges financières au titre des cinq années suivantes ;
- les concours bancaires courants.

La part des emprunts et dettes financières devant être réglée dans les douze mois à compter de la date de clôture est classée en passifs courants.

1.20. Provisions

Une provision est constatée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers née antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable.

Dans la mesure où cette perte ou ce passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe.

1.21. Reconnaissance des revenus

La norme applicable est IAS 18 *Produits des activités ordinaires*.

a. Activités d'Intégration de Systèmes et de Conseil

■ Prestations d'assistance technique, de conseil, de formation, de réalisation en régie

Elles sont comptabilisées quand le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés* ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique *Produits constatés d'avance* du poste *Autres dettes courantes*.

■ Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Les prestations correspondant à ce type de contrat sont enregistrées selon la méthode à l'avancement, suivant les modalités ci-après :

- le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat déterminée suivant les procédures Qualité en vigueur dans le Groupe. Seuls 90 % du montant prévu au contrat sont retenus pour la valorisation pendant la phase de réalisation du projet, les 10 % restants n'étant disponibles qu'à partir de la livraison ;
- le montant comptabilisé à chaque arrêté de comptes est obtenu par différence entre le budget disponible (90 % du contrat) et le montant réservé à la couverture totale des jours restant à effectuer. Il est porté à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés*. Les acomptes perçus sont portés en déduction du poste *Clients*. Celui-ci figure donc au bilan pour son montant net.

b. Activités Progiciels et Solutions

Les prestations fournies dans le cadre des activités Progiciels (Axway) et Solutions (Banque, Immobilier, Ressources Humaines) comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des progiciels et solutions ;
- la maintenance ;
- les services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation...

■ En règle générale, des contrats distincts de licence et maintenance d'une part, et de services associés d'autre part, sont conclus avec les clients.

Dans ce cas, les différents éléments constitutifs de ces contrats sont comptabilisés de la manière suivante :

- la licence est comptabilisée lors de la livraison, celle-ci devant être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus ;
- la maintenance, généralement facturée d'avance, est comptabilisée *pro rata temporis* ;
- les services sont le plus fréquemment effectués en mode régie et sont enregistrés à l'issue de leur réalisation, c'est-à-dire en général au moment de la facturation. Ils peuvent parfois faire l'objet d'un contrat au forfait alors comptabilisé suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe 1.21.a.

■ **Parfois, des contrats composés d'éléments multiples (licence, maintenance, prestations associées...) peuvent être négociés pour un prix global.**

Dans ce cas, le montant du chiffre d'affaires attribuable à la licence est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la juste valeur des autres éléments qui le composent : maintenance, prestations associées. Cette valorisation des autres éléments est effectuée par référence aux prix facturés aux clients, lorsque l'élément est vendu séparément (grille tarifaire) ou sur la base d'un prix de vente déterminé par la Direction, sur la base de ses meilleures estimations. Le montant de la licence, montant résiduel, est comptabilisé à la livraison.

■ **Dans certains cas, assez rares, les services associés peuvent être considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel.**

Cette situation peut se présenter lorsque les projets présentent un degré de complexité significative et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Le projet est alors considéré dans son ensemble et fait l'objet d'un suivi particulier par la Direction Qualité. Il donne lieu à comptabilisation suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe 1.21.a.

1.22. Information sectorielle

Le Groupe applique *IFRS 8* à compter du 1^{er} janvier 2009. Selon cette norme, l'information sectorielle est désormais fondée sur les données internes de gestion utilisées par la Direction, par opposition à l'ancienne norme *IAS 14*, fondée sur les risques et la rentabilité des secteurs.

Ce changement n'a pas eu d'impact significatif car la segmentation des secteurs d'activité présentée selon *IAS 14* correspondait déjà au *reporting* interne utilisé par le management. La principale modification du découpage sectoriel a consisté à rattacher l'activité de la société belge BAI au département « Services financiers » au sein du secteur opérationnel ISS France. La norme *IFRS 8* étant d'application rétrospective, l'information comparative pour les exercices 2007 et 2008 a été retraitée.

Il n'y a pas eu d'impact lié à une éventuelle dépréciation complémentaire des écarts d'acquisition due à des changements de rattachement aux regroupements d'UGT.

Le Groupe est géré sur une base reflétant à la fois ses métiers (segmentation principale) et la répartition géographique (segmentation secondaire) de ses activités.

Les différents secteurs correspondent :

- au Consulting en stratégie et management exercé par la filiale Orga Consultants en France ;
- à l'Intégration de Systèmes & Solutions et l'*Outsourcing* applicatif exercés en France par Sopra Group et en Europe par un ensemble de filiales ;
- à l'activité d'Axway dans le domaine de l'Intégration d'applications.

1.23. Résultats par action

Les résultats par action présentés avec le compte de résultat sont calculés à partir du résultat net – part du Groupe suivant les modalités décrites ci-dessous :

- le résultat de base par action est déterminé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant d'augmentations de capital réalisées en numéraire, et de la date de première consolidation pour les augmentations de capital réalisées en rémunération d'apports externes de titres de nouvelles sociétés consolidées ;
- le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat net – part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options de souscription d'actions ouverts à la clôture de l'exercice. Il est fait application de la méthode du rachat d'actions au prix du marché sur la base du cours moyen annuel de l'action.

Note 2 | Périmètre de consolidation

2.1. Liste des entreprises consolidées en 2009

Société	Pays	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Intégration de Systèmes et de Solutions				
Sopra Group	France	-	-	Société mère
Sopra Group Ltd	Royaume-Uni	100,0 %	100,0 %	IG
Sopra Belux	Belgique	100,0 %	100,0 %	IG
Business Architects International NV	Belgique	100,0 %	100,0 %	IG
Sopra Group Luxembourg	Luxembourg	100,0 %	100,0 %	IG
Valoris Luxembourg	Luxembourg	100,0 %	100,0 %	IG
Sopra Group GmbH	Allemagne	100,0 %	100,0 %	IG
Sopra Informatique	Suisse	100,0 %	100,0 %	IG
Sopra Group SpA	Italie	100,0 %	100,0 %	IG
Sopra Group Informatica SA	Espagne	100,0 %	100,0 %	IG
Sopra Group Euskadi SL	Espagne	100,0 %	100,0 %	IG
Valoris Iberia	Espagne	100,0 %	100,0 %	IG
CS Sopra España	Espagne	100,0 %	100,0 %	IG
PROFit Gestao Informatica Lda	Portugal	100,0 %	100,0 %	IG
SOPRAntic	Maroc	100,0 %	100,0 %	IG
Sopra India Private Ltd	Inde	100,0 %	100,0 %	IG
Axway				
Axway Software	France	100,0 %	100,0 %	IG
Axway SAS	France	100,0 %	100,0 %	IG
Axway UK Ltd	Royaume-Uni	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Nordic AB	Suède	100,0 %	100,0 %	IG
Axway GmbH	Allemagne	100,0 %	100,0 %	IG
Tumbleweed Communications Holding GmbH	Suisse	100,0 %	100,0 %	IG
Axway BV	Pays-Bas	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Belgium	Belgique	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Srl	Italie	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Software Iberia	Espagne	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Romania Srl	Roumanie	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Bulgaria EOOD	Bulgarie	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Inc.	États-Unis	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Asia Pacific Pte Ltd	Singapour	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Pte Ltd	Singapour	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Software China	Chine	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Ltd	Hong-Kong	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Software Sdn Bhd	Malaisie	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Pty Ltd	Australie	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Software Korea Corp. Ltd	Corée	100,0 %	100,0 %	IG
Conseil				
Orga Consultants	France	100,0 %	100,0 %	IG

IG : intégration globale.

2.2. Évolutions du périmètre de consolidation

a. Entrées et sorties du périmètre

Il n'y a pas eu de mouvement de périmètre au cours de l'exercice 2009.

b. Réorganisations juridiques

La filiale canadienne Momentum Technologies Inc. a été liquidée le 17 septembre 2009. Les filiales Tumbleweed Communications Pte Ltd à Singapour et Tumbleweed Communications Pty Ltd en Australie sont en cours de liquidation, leur activité ayant été regroupée au sein des filiales Axway.

Au 31 décembre 2008, Axway Inc. avait absorbé Tumbleweed Communications Corp. aux États-Unis et Axway UK Ltd avait absorbé Tumbleweed Communications Ltd au Royaume-Uni.

c. Restructurations

En raison de l'arrêt d'activité de Valoris Iberia, le résultat opérationnel de cette filiale, ainsi que les coûts liés à cet arrêt d'activité ont été classés dans le compte de résultat sur la ligne *Résultat net d'impôt des activités abandonnées* (cf. note 28).

Note 3 | Comparabilité des comptes

Sans objet : il n'y a pas eu d'entrée dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2009.

■ NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

Note 4 | Écarts d'acquisition

4.1. Tableau de variation des écarts d'acquisition

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2009 sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable
1^{er} janvier 2008	334 700	34 142	300 558
Acquisitions			
CIBF	5 262	-	5 262
G2i	1 319	-	1 319
Tumbleweed Communications Corp.	77 969	-	77 969
Ajustements sur regroupements d'entreprises			
Ajustement de la juste valeur des progiciels acquis - Axway Software GmbH	- 400	-	- 400
Écarts de conversion	- 14 414	- 2 392	- 12 022
31 décembre 2008	404 436	31 750	372 686
Ajustements sur regroupements d'entreprises			
Tumbleweed Communications Corp.	1 054	-	1 054
Dépréciations			
Valoris Iberia	-	3 000	- 3 000
Sopra Informatica	-	15 000	- 15 000
Écarts de conversion	1 469	620	849
31 DÉCEMBRE 2009	406 959	50 370	356 589

4.2. Ajustements sur regroupements d'entreprises des périodes antérieures

Tumbleweed Communication Corp. – L'ajustement de 1 054 k€ correspond à un ajustement du bilan d'ouverture consécutif à une ré-estimation de provision dans le délai d'affectation.

4.3. Tests de dépréciation

Les tests de dépréciation effectués au 31 décembre 2009 ont conduit à constater des pertes de valeur sur l'UGT Intégration de Systèmes Espagne. Un contexte économique difficile amène la Direction à transformer ses offres et à modifier son modèle économique, entraînant une modification des prévisions de flux de trésorerie futurs. Par suite, une dépréciation de l'écart d'acquisition espagnol a été comptabilisée en *Autres charges opérationnelles* pour un montant de 15,0 M€.

Par ailleurs, dans le cadre de l'arrêt d'activité de Valoris Iberia, le goodwill a été intégralement déprécié. La rubrique *Résultat net d'impôt des activités abandonnées* comprend cette dépréciation de 3,0 M€ (cf. note 28).

Les tests de dépréciation ont été réalisés dans les conditions décrites à la note 1.11 avec les paramètres suivants :

	Taux d'actualisation 2009	Taux d'actualisation 2008	Taux de croissance à l'infini 2009	Taux de croissance à l'infini 2008
France	9 %	9,5 %	2,5 %	2,5 %
Royaume-Uni	9 %	9,5 %	2,5 %	2,5 %
Espagne	9 %	9,5 %	2,5 %	2,5 %
Autres pays d'Europe	9 %	9,5 %	2,5 %	2,5 %
Autres zones	9 %	9,5 %	2,5 %	2,5 %

Analyses de sensibilité de la valeur recouvrable à la variation des hypothèses clés pour l'exercice 2009 :

(en millions d'euros)	Taux d'actualisation utilisé en 2009	Augmentation du taux d'actualisation de 0,5 point
Taux de croissance utilisé en 2009	-	- 8,4 %
Diminution du taux de croissance de 0,5 point	- 6,1 %	- 13,6 %

À l'exception de l'UGT Intégration de Systèmes Espagne, les baisses de valeur d'utilité qui seraient consécutives à ces changements d'hypothèses combinés (- 13,6 %) n'auraient pas conduit à constater de dépréciations sur ces UGT à la clôture.

4.4. Écarts de conversion

L'augmentation de 0,8 M€ au titre des variations de change provient essentiellement de l'évolution de l'euro par rapport :

■ à l'USD : Axway Inc.	- 3,8 M€
■ à la GBP : Sopra Group Ltd	3,6 M€
■ à d'autres devises :	1,0 M€
TOTAL	0,8 M€

4.5. Répartition des écarts d'acquisition par UGT

Le Groupe a retenu une segmentation en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) homogène avec l'organisation opérationnelle des métiers, le système de pilotage et de reporting et l'information sectorielle.

La synthèse des valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition affectés aux UGT est présentée ci-dessous :

(en milliers d'euros)		2009	2008	2007
Conseil	France - Orga Consultants	3 876	3 876	3 876
Intégration de Systèmes et Solutions	France	68 368	68 288	62 210
	Royaume-Uni	52 587	49 032	63 684
	Espagne	66 297	81 297	81 297
	Italie	8 119	8 119	8 119
	Belgique - Sopra Belux	3 000	3 000	3 000
	Espagne - Valoris Iberia	-	3 000	3 000
Axway	Axway	154 342	156 074	75 372
TOTAL		356 589	372 686	300 558

Dans le cadre de l'application d'IFRS 8, la société BAI a été intégrée dans l'UGT ISS France, en effet cette entité fait dorénavant partie de l'organisation opérationnelle de la Direction Services Financiers.

Note 5 | Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable
1^{er} janvier 2008	26 481	21 247	5 234
Mouvements de périmètre	12 690	10 269	2 421
Évaluation à la juste valeur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises	21 670	-	21 670
Ajustements de la juste valeur des progiciels acquis	400	-	400
Acquisitions	671	-	671
Cessions	- 2 031	- 2 012	- 19
Écarts de conversion	1 783	517	1 266
Dotations aux amortissements	-	2 752	- 2 752
31 décembre 2008	61 664	32 773	28 891
Mouvements de périmètre	-	-	-
Acquisitions	873	-	873
Cessions	- 8 968	- 8 968	-
Autres mouvements	3	3	-
Écarts de conversion	- 863	- 152	- 711
Dotations aux amortissements	-	3 933	- 3 933
31 DÉCEMBRE 2009	52 709	27 589	25 120

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des progiciels du marché utilisés dans le cadre de l'activité courante du Groupe, des logiciels, des relations clients et des relations distributeurs acquis dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Aucune dépense de développement des solutions et progiciels du Groupe n'a été immobilisée tant en 2009 qu'au titre des exercices antérieurs.

Les cessions pour un montant de 9,0 M€ correspondent à des sorties d'immobilisations incorporelles totalement amorties suite à la fusion entre Axway Inc. et Tumbleweed Communications Corp.

Note 6 | Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains, constructions	Agencements, mobiliers et matériels divers	Équipements informatiques	Total
VALEUR BRUTE				
1^{er} janvier 2008	10 851	51 110	39 336	101 297
Écarts de conversion	-	- 446	- 838	- 1 284
Acquisitions	2	6 953	5 120	12 075
Cessions	-	- 1 584	- 4 862	- 6 446
Variations de périmètre	-	1 953	7 176	9 129
31 décembre 2008	10 853	57 986	45 932	114 771
Écarts de conversion	-	17	48	65
Acquisitions	11	5 194	6 030	11 235
Cessions	-	- 1 879	- 2 849	- 4 728
Autres mouvements	-	429	289	718
Variations de périmètre	-	-	- 20	- 20
31 DÉCEMBRE 2009	10 864	61 747	49 430	122 041
AMORTISSEMENTS				
1^{er} janvier 2008	8 055	33 035	27 249	68 339
Écarts de conversion	-	- 327	- 735	- 1 062
Dotations	238	3 879	6 285	10 402
Reprises	-	- 1 449	- 4 800	- 6 249
Variations de périmètre	-	1 686	6 564	8 250
31 décembre 2008	8 293	36 824	34 563	79 680
Écarts de conversion	-	13	30	43
Dotations	227	4 197	6 212	10 636
Reprises	-	- 1 148	- 2 759	- 3 907
Autres mouvements	-	521	197	718
Variations de périmètre	-	-	- 17	- 17
31 DÉCEMBRE 2009	8 520	40 407	38 226	87 153
VALEUR NETTE				
1^{er} janvier 2009	2 560	21 162	11 369	35 091
31 DÉCEMBRE 2009	2 344	21 340	11 204	34 888

- Les investissements réalisés par le Groupe en immobilisations corporelles (11,2 M€) correspondent principalement à des équipements de bureaux en France et à l'international pour un montant de 5,2 M€ et à des acquisitions d'équipements informatiques (systèmes centraux, stations de travail et réseaux) pour un montant de 6,0 M€.
- Les montants portés en cessions de l'exercice (4,7 M€ amortis à hauteur de 3,9 M€) correspondent principalement aux mises au rebut d'équipements informatiques pratiquées chaque année après inventaire et aux sorties de locaux dont les baux n'ont pas été reconduits.
- Les terrains et constructions correspondent aux locaux du siège social de Sopra Group situés à Annecy-le-Vieux. Une partie de ces locaux a été acquise dans le cadre de contrats de crédit-bail immobilier terminés en 2003. Ces contrats sont depuis l'origine retraités dans les comptes consolidés et figurent au bilan pour les montants suivants :

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Terrains	255	255	255
Constructions	3 861	3 861	3 861
Amortissements	- 3 603	- 3 537	- 3 471
VALEUR NETTE	513	579	645

■ Les contrats de crédit-bail relatifs aux investissements informatiques (cf. note 1.10) figurent au bilan pour les montants suivants :

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Valeur brute	27 316	24 742	23 909
Amortissements	- 18 151	- 15 629	- 14 121
VALEUR NETTE	9 165	9 113	9 788

Note 7 | Actifs financiers

Les actifs financiers non courants du Groupe comprennent d'une part, des actifs disponibles à la vente, et d'autre part, des prêts et créances.

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	196	195	1 301
Prêts et créances	3 331	3 235	2 702
TOTAL	3 527	3 430	4 003

7.1. Actifs disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable
1^{er} janvier 2008	30 498	29 197	1 301
Augmentations	-	-	-
Diminutions	- 1 130	- 24	- 1 106
Variations de périmètre	- 5 485	- 5 485	-
Écarts de conversion	- 31	- 31	-
31 décembre 2008	23 852	23 657	195
Augmentations	1	-	1
Diminutions	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-
Écarts de conversion	7	7	-
31 DÉCEMBRE 2009	23 860	23 664	196

Les actifs disponibles à la vente, au sens d'IAS 39, sont composés principalement de participations non consolidées dans des filiales de Valoris en cours de dissolution ou de cession à la

date d'acquisition de Valoris par Sopra Group, pour un montant de 23,7 M€ dépréciées à hauteur de 23,5 M€.

7.2. Prêts et créances

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Créances rattachées à des participations non consolidées - valeur brute	899	967	5 484
Dépréciations sur créances rattachées à des participations non consolidées	- 899	- 967	- 5 484
Créances rattachées à des participations non consolidées - valeur nette	-	-	-
Prêts	23	44	44
Dépôts et autres immobilisations financières à long terme	3 308	3 208	2 741
Dépréciations sur prêts, dépôts et autres immobilisations financières	-	- 17	- 83
Prêts, dépôts et autres immobilisations financières à long terme - valeur nette	3 331	3 235	2 702
TOTAL	3 331	3 235	2 702

Les créances rattachées à des participations, totalement dépréciées, proviennent des filiales non consolidées de Valoris.

Les dépôts et autres immobilisations financières à long terme (3,3 M€) correspondent essentiellement à des dépôts de garantie versés au titre des locaux loués. Ces dépôts non rémunérés sont maintenus à leur valeur nominale, l'effet d'actualisation n'étant pas significatif.

Note 8 | Impôts différés actifs et passifs

8.1. Analyse par échéance

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Impôts différés actifs (IDA)			
- à moins d'un an	3 088	3 426	2 733
- à plus d'un an	19 468	13 033	10 414
TOTAL IDA	22 556	16 459	13 147
Impôts différés passifs (IDP)			
- à moins d'un an	-	-	-
- à plus d'un an	- 7 173	- 213	- 1 028
TOTAL IDP	- 7 173	- 213	- 1 028
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	15 383	16 246	12 119

8.2. Variation des impôts différés nets

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Au 1^{er} janvier	16 246	12 119	8 273
Reclassement de créances fiscales en impôts différés actifs	-	-	796
Variations de périmètre	-	534	197
Impôts imputés au compte de résultat	- 662	2 954	211
Impôts imputés en capitaux propres	- 337	745	2 629
Écarts de conversion	136	- 106	13
AU 31 DÉCEMBRE	15 383	16 246	12 119

8.3. Décomposition par nature des impôts différés nets

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Différences liées aux retraitements en consolidation			
Écarts actuariels sur engagements de retraite	2 742	2 844	2 450
Amortissements des progiciels réévalués	-	298	669
Juste valeur des incorporels amortissables affectés	- 6 967	-	-
Instruments financiers dérivés	927	1 270	- 725
Contrats de location-financement	37	2	- 33
Actualisation de la participation des salariés	717	687	559
Provisions réglementées	- 206	- 213	- 308
Déficits fiscaux activés	6 967	-	-
Différences temporaires issues des déclarations fiscales			
Provision indemnités de départ en retraite	7 616	6 484	5 331
Dettes provisionnées pour participation des salariés	2 581	2 954	2 358
Dettes provisionnées pour Organic	507	472	413
Différentiel sur durée d'amortissement	209	238	383
Provisions sur titres	-	-	841
Contrôle fiscal : provisions réintégrées non taxables ultérieurement	-	992	-
Déficits fiscaux activés	-	-	214
Autres	253	218	- 33
TOTAL	15 383	16 246	12 119

Au 31 décembre 2009, l'impôt différé relatif à la juste valeur des incorporels amortissables concerne l'affectation définitive du coût d'acquisition de Tumbleweed, laquelle a conduit à affecter séparément du goodwill des actifs incorporels identifiés amortissables (21,7 M€). En conséquence, un impôt différé passif a été comptabilisé à hauteur de 6,9 M€. En outre, un impôt différé a été activé sur les déficits fiscaux à hauteur des différences temporelles générées par ces actifs incorporels affectés.

En ce qui concerne la composante CVAE de la Contribution Économique Territoriale (CET), nouvel impôt introduit par la Loi de finances pour 2010, le Groupe a décidé de la qualifier d'impôt sur le résultat afin d'assurer une cohérence avec le traitement de taxes similaires dans d'autres pays étrangers. Ce traitement est conforme à la position adoptée par le Syntec Informatique en date du 10 février 2010. Au 31 décembre 2009, aucun impôt différé actif et passif n'a été comptabilisé en l'absence d'un impact significatif.

8.4. Impôts différés actifs non reconnus par le Groupe

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Déficits fiscaux reportables	45 560	48 175	13 687
Différences temporelles	2 464	463	499
TOTAL	48 024	48 638	14 186

8.5. Échéancier des déficits fiscaux reportables

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
N+1	19 035	11 169	4 188
N+2	15 534	8 358	5 131
N+3	19 380	7 471	3 517
N+4	1 777	7 250	3 350
N+5 et années ultérieures	107 140	92 197	14 674
Déficits reportables ayant une échéance	162 866	126 445	30 860
Déficits reportables indéfiniment	11 471	15 400	16 385
TOTAL	174 337	141 845	47 245
Base impôts différés activés	19 907	-	712
Base impôts différés non activés	154 430	141 845	46 533
Impôts différés activés	6 967	-	214
Impôts différés non activés	45 560	48 175	13 687

Au 31 décembre 2009, les impôts différés actifs non activés sur les déficits fiscaux reportables s'élèvent à 45,6 M€ et concernent principalement les pays suivants : États-Unis (36,6 M€), Royaume-Uni (2,4 M€), Italie (1,7 M€) et Singapour (1,3 M€).

En 2008, l'augmentation des déficits fiscaux reportables provenait essentiellement de l'acquisition de Tumbleweed Communications Corp. (89,6 M€). Ce montant tenait compte d'un double plafonnement (dans le temps : 20 ans et par an : 7 M\$) imposé par la réglementation fiscale américaine lors d'un changement d'actionariat.

Note 9 | Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Clients et comptes rattachés	253 510	304 606	284 885
Factures à établir	100 526	114 021	93 577
Avoirs à établir	- 17 280	- 13 625	- 16 108
Dépréciations pour créances douteuses	- 2 891	- 3 463	- 3 390
TOTAL	333 865	401 539	358 964

Un plan d'action lancé fin 2008 pour améliorer la gestion du cycle clients afin de réduire les en-cours de production et en-cours clients a contribué à améliorer le besoin en fonds de roulement et la trésorerie d'exploitation. La mise en place de la Loi de Modernisation de l'Économie a par ailleurs facilité le recouvrement en France. La baisse du poste *Clients* se traduit par une amélioration du BFR de 50,1 M€.

Le poste *Clients nets*, exprimé en mois d'activité, s'est amélioré pour s'établir au 31 décembre 2009 à environ 2,1 mois d'activité, contre 2,3 au 30 juin 2009 et 2,5 au 31 décembre 2008. Ce ratio est calculé en rapportant le poste *Clients nets* au chiffre d'affaires

réalisé au cours du trimestre précédant la clôture. Le poste *Clients nets* est obtenu en ramenant le poste *Clients* en valeur hors taxes et en retranchant les produits constatés d'avance figurant au passif du bilan.

Les factures à établir correspondent pour l'essentiel à la production comptabilisée sur les projets au forfait suivant la méthode à l'avancement (cf. note 1.21.a). Ces contrats donnent généralement lieu à l'émission d'une facture à la fin de l'exécution des prestations et sont couverts financièrement en cours de réalisation par des acomptes.

Note 10 | Autres créances courantes

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Personnel et organismes sociaux	2 807	2 420	2 430
Créances fiscales	22 197	18 353	14 176
Impôt sur les sociétés	12 749	3 614	2 360
Matériel à leaser	713	1 438	491
Créances diverses	547	616	654
Charges constatées d'avance	5 549	6 173	3 755
Instruments financiers dérivés	-	286	3 210
TOTAL	44 562	32 900	27 076

Les créances fiscales d'un montant total de 22,2 M€ correspondent essentiellement à de la TVA déductible pour 19,5 M€.

L'augmentation des créances d'impôt sur les sociétés entre 2008 et 2009 s'explique sur Sopra Group et Axway par l'excédent des

acomptes versés (sur la base du résultat 2008) par rapport à l'impôt finalement dû au titre de 2009.

Les instruments financiers dérivés sont composés de contrats de couverture de taux d'intérêt (cf. note 32.3.a).

Note 11 | Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie figure à la page 69.

11.1. Trésorerie nette

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Valeurs mobilières de placement	-	1 190	152
Disponibilités	43 566	31 819	26 421
Trésorerie et équivalents de trésorerie	43 566	33 009	26 573
Concours bancaires courants	- 54	- 5 994	- 9 814
TOTAL	43 512	27 015	16 759

La trésorerie nette comprend les disponibilités (comptes bancaires débiteurs et caisses), les valeurs mobilières de placement répondant à la définition des équivalents de trésorerie telle qu'indiquée à la note 1.15, les effets remis à l'encaissement et dont la date d'échéance est antérieure à la date de clôture et les comptes

bancaires momentanément créditeurs. Elle est fortement liée aux mobilisations de crédits à moyen terme effectuées en fin d'exercice. L'endettement net, présenté à la note 13.1, est plus représentatif de la situation financière du Groupe.

11.2. Valeurs mobilières de placement

Catégories de titres (en milliers d'euros)	2009	2008	2007
OPCVM « Monétaire Euro »	-	-	-
Autres	-	1 190	152
TOTAL	-	1 190	152

Note 12 | Capitaux propres

L'état des variations des capitaux propres consolidés figure à la page 68.

12.1. Évolution du capital social

Le capital social de Sopra Group s'élève au 31 décembre 2009 à 47 010 172 €. Il est composé de 11 752 543 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 4 €.

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2009 concernent les levées d'options de souscription d'actions : 47 552 actions ont été créées correspondant à une augmentation de capital de 190 208 € et à une prime d'émission de 1 039 712 €, soit un montant total de 1 229 920 €.

12.2. Plans d'options de souscription d'actions

Date d'attribution	Nombre d'options consenties à l'origine	Date de début de la période d'exercice des options	Date de fin de la période d'exercice des options	Prix d'exercice	Nombre d'options annulées au 31/12/2009	Dont annulations en 2009	Nombre d'options exercées au 31/12/2009	Dont options exercées en 2009	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2009	Juste valeur des options à la date d'attribution
Plan N° 3 - Plan d'options de 1998 (Assemblée Générale du 07/01/1998) : émission maximum de 721 250 actions										
13/01/1998	614 000	01/10/2002	12/01/2006	15,37 €	70 175	-	543 825	-	-	non applicable
04/12/1998	25 000	25/02/2003	24/08/2006	46,86 €	25 000	-	-	-	-	non applicable
03/03/1999	20 000	04/03/2004	02/03/2007	48,50 €	10 000	-	10 000	-	-	non applicable
12/10/1999	51 750	13/10/2004	12/10/2007	46,20 €	49 000	-	2 750	-	-	non applicable
16/12/2002	129 250	17/12/2007	15/12/2010	22,50 €	40 250	-	86 000	4 050	3 000	6,36 €
TOTAL	840 000				194 425	-	642 575	4 050	3 000	
Plan N° 4 - Plan d'options de 2000 (Assemblée Générale du 29/06/2000) : émission maximum de 714 774 actions										
29/06/2000	33 900	30/06/2005	29/06/2008	73,00 €	33 900	100	-	-	-	non applicable
22/03/2001	301 500	23/03/2006	22/03/2009	61,40 €	301 500	18 000	-	-	-	non applicable
19/12/2001	34 600	20/12/2006	19/12/2009	61,40 €	34 600	-	-	-	-	non applicable
24/04/2002	6 000	25/04/2007	23/04/2010	61,40 €	3 000	-	-	-	3 000	non applicable
16/12/2002	303 200	17/12/2007	15/12/2010	22,50 €	46 550	100	184 868	28 862	71 782	6,36 €
03/09/2003	88 000	04/09/2008	02/09/2011	32,50 €	13 800	1 000	17 440	10 640	56 760	12,15 €
13/01/2004	23 000	14/01/2009	12/01/2012	35,90 €	4 000	-	4 000	4 000	15 000	11,36 €
TOTAL	790 200				437 350	19 200	206 308	43 502	146 542	
Plan N° 5 - Plan d'options de 2005 (Assemblée Générale du 26/05/2005) : émission maximum de 321 958 actions										
25/07/2006	30 000	26/07/2011	24/07/2014	57,85 €	30 000	-	-	-	-	13,10 €
21/12/2006	67 000	22/12/2011	20/12/2014	58,80 €	11 500	-	-	-	55 500	17,47 €
08/01/2007	5 000	09/01/2012	07/01/2015	60,37 €	5 000	-	-	-	-	15,28 €
18/03/2008	50 000	19/03/2013	17/03/2016	45,30 €	9 500	-	-	-	40 500	10,98 €
TOTAL	152 000				56 000	-	-	-	96 000	
Plan N° 6 - Plan d'options de 2008 (Assemblée Générale du 15/05/2008) : émission maximum de 350 145 actions										
17/03/2009	20 000	18/03/2014	16/03/2017	27,16 €	-	-	-	-	20 000	5,85 €
TOTAL	20 000				-	-	-	-	20 000	
TOTAL DES PLANS					19 200		47 552		265 542	

- Comme indiqué précédemment, 47 552 options de souscription ont été exercées au cours de l'exercice 2009 au titre des plans n° 3 et 4.
- 19 200 options ont été annulées, leurs bénéficiaires ayant quitté l'entreprise avant la fin de la période d'acquisition de leurs droits.
- Plus aucune attribution ne peut être effectuée au titre des plans n° 3,4 et 5. 20 000 options ont été attribuées au cours de l'exercice 2009 au titre du plan n° 6.
- Le nombre d'actions pouvant être créées par exercice des options déjà attribuées s'élève à 265 542, le nombre d'options encore attribuables au 31 décembre 2009 est de 330 145, soit un nombre maximal total d'actions à créer de 595 687 actions.
- La juste valeur des options attribuées durant l'exercice a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black & Scholes (cf. note 1.16) en retenant les paramètres de calcul suivants :

Date d'attribution	Nombre d'options consenties à l'origine	Prix d'exercice	Cours de l'action à la date d'attribution	Volatilité pour une maturité de 5 ans	Volatilité pour une maturité de 8 ans	Taux d'intérêt à 5 ans	Taux d'intérêt à 8 ans	Valeur des options pour une maturité de 5 ans	Valeur des options pour une maturité de 8 ans	Valeur moyenne des options
17/03/2009	20 000	27,16 €	24,23 €	39,00 %	39,00 %	2,81 %	3,30 %	5,27 €	6,42 €	5,85 €

Le cours moyen de l'action durant l'exercice 2009 a été de 34,52 €.

Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2009, conformément à la méthode indiquée à la note 1.16 *Paiements fondés sur des actions*, est de 306 k€.

12.3. Réserves liées au capital

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Primes d'émission, de fusion et d'apport	49 595	48 249	47 094
Réserve légale	4 682	4 669	4 587
TOTAL	54 277	52 918	51 681

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2009 sont les suivants :

- exercice d'options de souscription d'actions : 1 040 k€ ;
- valeur des services rendus liés aux options de souscription : 306 k€ ;
- affectation du résultat 2008 de Sopra Group à la réserve légale : 13 k€.

12.4. Opérations sur titres autodétenus

Au 31 décembre 2009, Sopra Group détenait 1 700 de ses propres actions, acquises dans le cadre des programmes de rachat autorisés par l'Assemblée Générale, pour un montant total de 82 573 €, soit un prix moyen d'achat de 48,57 €.

Toutes les opérations concernant les actions autodétenues sont imputées directement sur les capitaux propres. L'impact sur l'exercice 2009 est de 823 k€ (cf. *État des variations des capitaux propres consolidés*).

12.5. Dividendes

L'Assemblée Générale de Sopra Group réunie le 7 mai 2009 a décidé de distribuer un dividende de 19 313 k€, soit 1,65 € par action. Ce dividende a été mis en paiement le 20 mai 2009. Le dividende versé au titre de l'exercice précédent s'élevait à 19 258 k€, soit 1,65 € par action.

Il est proposé à l'Assemblée Générale 2010 statuant sur les comptes de l'exercice 2009 de distribuer un dividende de 0,80 € par action, soit un montant total de 9 402 k€.

12.6. Objectifs, politique et procédures de gestion du capital

Le capital est composé exclusivement des éléments tels que présentés au bilan. Il n'existe pas de dettes financières considérées comme du capital, et, inversement, il n'y a pas de composants de capitaux propres considérés comme ne constituant pas du capital.

L'entreprise n'est pas soumise à des contraintes externes au titre de son capital, hormis le ratio de l'endettement financier net divisé par les capitaux propres, qui, aux termes des covenants prévus dans le contrat de syndication, doit rester inférieur à 1 pendant toute la durée du crédit. Ce ratio s'établit à 0,41 au 31 décembre 2009.

Note 13 | Emprunts et dettes financières

13.1. Endettement net

(en milliers d'euros)	Courant	Non courant	2009	2008	2007
Emprunts bancaires	28 164	122 000	150 164	198 767	120 868
Dettes liées aux contrats de location-financement	3 952	5 137	9 089	9 049	9 675
Participation des salariés	2 172	19 526	21 698	17 285	16 300
Autres dettes financières diverses	-	10	10	109	187
Concours bancaires courants	54	-	54	5 994	9 814
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	34 342	146 673	181 015	231 204	156 844
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	- 1 190	- 152
Disponibilités	- 43 566	-	- 43 566	- 31 819	- 26 421
ENDETTEMENT NET	- 9 224	146 673	137 449	198 195	130 271

Emprunts bancaires

À fin 2009, le Groupe dispose de deux lignes de crédit revolving multidevises réductible.

Mises en place avec les six banques partenaires, en octobre 2005 pour la première, en avril 2008 pour la seconde, ces lignes de crédit étaient destinées à assurer le financement des acquisitions et de la croissance interne, à allonger la maturité de la dette et à optimiser les conditions de rémunérations.

La première ligne d'un montant notionnel de 200 M€ et d'une durée de sept ans est amortissable semestriellement.

La deuxième ligne d'un montant notionnel de 132 M€ et d'une durée de six ans, prorogable d'un an, est amortissable semestriellement par quart sur les deux dernières années.

Le montant total autorisé s'élève à 218 M€ au 31 décembre 2009. Les réductions seront de 14 M€ au 21 avril 2010 et de 14 M€ au 21 octobre 2010, soit un montant autorisé de 190 M€ en fin d'année 2010.

Le taux d'intérêt applicable est égal à l'Euribor afférent à la période de tirage concernée auquel s'ajoute une marge ajustée semestriellement en fonction du ratio d'endettement financier net sur l'excédent brut d'exploitation. L'endettement financier net considéré ne prend pas en compte la dette de participation des salariés mais intègre les dettes liées aux compléments de prix sur acquisitions. La marge peut évoluer dans une fourchette de 0,30 à 0,65 %. La marge appliquée en 2009 a été de 0,40 %. Une commission de non-utilisation égale à 0,30 % de la marge est également prévue.

Trois ratios financiers doivent être respectés au titre des covenants (cf. note 34.5).

Dettes liées aux contrats de location-financement

La valeur nette comptable des passifs liés aux contrats de location-financement est de 9 089 k€, la charge financière future correspondante s'élève à 427 k€, soit un total des paiements minimaux futurs au titre de la location-financement de 9 516 k€.

(en milliers d'euros)	2009			2008	2007
	Paiements minimaux au titre de la location	Charge financière future	Valeur actualisée des loyers futurs	Valeur actualisée des loyers futurs	Valeur actualisée des loyers futurs
À moins d'un an	4 218	266	3 952	3 972	4 137
Entre un et cinq ans	5 298	161	5 137	5 077	5 538
À plus de cinq ans	-	-	-	-	-
TOTAL	9 516	427	9 089	9 049	9 675

Participation des salariés

La réserve de participation des salariés de Sopra Group et d'Axway Software, antérieurement intégralement gérée sous forme de comptes courants bloqués sur 5 ans et rémunérés à un taux fixe, peut depuis 2002, être également affectée en Fonds Communs de Placement Multi-entreprises. La réserve de participation des salariés d'Orga Consultants est intégralement affectée en Fonds Communs de Placement.

La dette de participation fait l'objet d'un retraitement destiné à prendre en compte le différentiel existant entre le taux d'intérêt contractuel servi et le taux réglementaire plancher applicable.

13.2. Tableau de variation de l'endettement net

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
ENDETTEMENT NET EN DÉBUT D'EXERCICE (A)	198 195	130 271	97 729
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	64 523	70 165	71 541
Coût de l'endettement financier net	9 212	9 929	7 825
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	20 912	28 338	25 231
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	94 647	108 432	104 597
Impôt versé	- 32 176	- 29 302	- 38 166
Variation du besoin en fonds de roulement	50 148	- 2 835	- 14 704
Flux net de trésorerie généré par l'activité	112 619	76 295	51 727
Variation liée aux opérations d'investissement	- 11 988	- 12 732	- 13 869
Intérêts financiers nets versés	- 9 408	- 10 728	- 7 873
Flux net de trésorerie disponible	91 223	52 835	29 985
Incidence des variations de périmètre	- 8 800	- 101 607	- 49 218
Investissements financiers	- 121	863	173
Dividendes	- 19 270	- 19 255	- 15 479
Augmentations de capital en numéraire	1 230	821	4 746
Participation des salariés	- 4 413	- 985	- 2 479
Autres variations	439	95	- 116
VARIATION NETTE TOTALE DE L'EXERCICE (B)	60 288	- 67 233	- 32 388
Incidence des variations de taux de change	458	- 691	- 154
ENDETTEMENT NET EN FIN D'EXERCICE (A-B)	137 449	198 195	130 271

Incidence des variations de périmètre : (-) 8 800 k€

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Coût des acquisitions (hors compléments de prix)	-	109 744	60 919
Part rémunérée en actions Sopra Group	-	-	-
Endettement net/Trésorerie nette des sociétés acquises	-	- 16 637	- 27 116
Paiements différés	-	-	-
Compléments de prix décaissés au titre d'acquisitions antérieures	8 800	8 500	15 415
TOTAL	8 800	101 607	49 218

Cela correspond au paiement de compléments de prix au titre de l'exercice 2008 pour PROFit, CIBF et G2i pour un montant total de 8 800 k€.

Participation des salariés : (-) 4 413 k€

Ce montant correspond principalement à la différence entre la participation 2008 portée en réserve en 2009 et la participation 2003 débloquée en 2009.

Note 14 | Impôts différés passifs

Cf. note 8.

Note 15 | Provisions pour retraites et engagements assimilés

Ces provisions concernent principalement deux régimes à prestations définies, non financés par des actifs de couverture, en France et en Italie.

(en milliers d'euros)	01/01/2009	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres mouvements	Variation des écarts actuariels	31/12/2009
France	27 093	-	3 127	- 402	-	-	267	30 085
Italie	3 098	-	1 009	- 295	-	-	-	3 812
Allemagne	29	-	-	-	-	- 16	-	13
TOTAL	30 220	-	4 136	- 697	-	- 16	267	33 910

Impact (net des charges encourues)

Résultat opérationnel courant			3 084		-			
Résultat financier			1 052		-			
TOTAL			4 136		-			

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de départ en retraite. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la

retraite, dispositions modifiées en 2004 à la suite de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites. La provision d'indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle suivant les modalités exposées à la note 1.18.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre de ce régime sont les suivantes :

	2009	2008	2007
Indice de référence pour l'actualisation	Taux Bloomberg	OAT 10 ans	OAT 10 ans
Taux d'actualisation des engagements	4,50 %	3,70 %	4,70 %
Taux d'augmentation future des salaires	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans	65 ans
Table de mortalité	Insee 2004-2006	Insee 2004-2006	Insee 2000-2002

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité reposent sur des données provenant de statistiques publiées.

Les tables de turnover sont établies pour chaque société concernée, par tranches d'âge de cinq ans et sont mises à jour à chaque clôture d'exercice en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années.

Les engagements sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation correspondant au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie (AA), libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. Au 31 décembre 2009, le Groupe a utilisé les taux Bloomberg pour la zone euro comme indice de référence pour l'actualisation de ses engagements de retraite. Les taux Bloomberg à 10 ans s'affichent dans une fourchette de 4,30 % à 4,75 % au 31/12/2009 : un taux médian de 4,50 % a été retenu.

Une variation de +/- 1,0 point du taux d'actualisation entraînerait une variation de l'ordre de (-) 3,9/(+) 4,7 M€ de l'engagement total.

La Loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2007 a supprimé la possibilité pour les entreprises de mettre les salariés à la retraite avant l'âge de 65 ans.

La Loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2008 a institué, à la charge de l'employeur, une contribution sur les indemnités versées en cas de mise à la retraite d'un salarié à l'initiative de l'employeur. Cette contribution est de 50 %, limitée à 25 % pour les indemnités versées du 11 octobre 2007 au 31 décembre 2008, et s'applique quel que soit l'âge du salarié (mise à la retraite avant ou après 65 ans).

À compter du 1^{er} janvier 2009, un employeur ne peut plus mettre un salarié d'office à la retraite avant que ce dernier ait atteint l'âge de 70 ans. Entre 65 ans et 70 ans, l'employeur est tenu d'interroger les salariés sur leur volonté de prendre leur retraite ou non.

Les hypothèses relatives aux modalités de départ ont été remises à jour afin de refléter la meilleure estimation à la date de clôture.

Ces changements sont considérés par le Groupe comme des changements d'hypothèses actuarielles pour les raisons suivantes :

- les modifications apportées par la loi n'impactent pas de manière directe le montant brut reçu par les salariés ;
- les conventions existantes à la date d'entrée en vigueur de la loi n'ont pas encore été modifiées : les avantages accordés aux salariés connaîtront éventuellement une modification lorsqu'une nouvelle convention sera conclue ;

- la suppression d'une modalité de départ et l'institution d'une nouvelle contribution sur l'indemnité versée en cas de mise à la retraite par l'employeur entraînent la révision par le Groupe de ses hypothèses actuarielles telles que définies par IAS 19.

Tableau d'évolution de la provision pour indemnités de départ en retraite (France)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur actualisée de l'obligation non financée	Écarts actuariels non comptabilisés	Engagements nets au bilan	Comptabilisation en compte de résultat
1^{er} janvier 2007	14 402	- 2 110	12 292	-
Coût des services rendus	1 641	-	1 641	1 641
Coût financier	1 038	-	1 038	1 038
Prestations servies aux salariés	- 10	-	- 10	- 10
Écarts actuariels non reconnus au 01/01/2007	-	2 110	2 110	-
Variation des écarts actuariels nets non reconnus	5 527	-	5 527	-
31 décembre 2007	22 598	-	22 598	2 669
Variation de périmètre	343	-	343	-
Coût des services rendus	1 791	-	1 791	1 791
Coût financier	1 129	-	1 129	1 129
Prestations servies aux salariés	- 336	-	- 336	- 336
Variation des écarts actuariels 2008	1 568	-	1 568	-
31 décembre 2008	27 093	-	27 093	2 584
Variation de périmètre	-	-	-	-
Coût des services rendus	2 075	-	2 075	2 075
Coût financier	1 052	-	1 052	1 052
Prestations servies aux salariés	- 402	-	- 402	- 402
Variation des écarts actuariels 2009	267	-	267	-
31 DÉCEMBRE 2009	30 085	-	30 085	2 725

Analyse de la variation des écarts actuariels reconnus

Les écarts actuariels résultent uniquement des variations de la valeur actualisée de l'obligation, en l'absence d'actifs du régime.

Ces écarts incluent les effets des changements d'hypothèses actuarielles et les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues et ce qui s'est effectivement produit (ajustements d'expérience détaillés ci-après).

La perte actuarielle reconnue sur 2009 (267 k€) résulte principalement :

- des écarts d'expérience sur les passifs (minoration de l'engagement de 1 685 k€) ;
- de la hausse de 0,80 point du taux d'actualisation utilisé par rapport à 2008 (minoration de l'engagement de l'ordre de 3 310 k€) ;

- de la mise à jour des taux de *turnover* sur cinq ans et des hypothèses relatives aux modalités de départ (majoration de l'engagement de 5 262 k€).

La perte actuarielle reconnue en 2008 (1 568 k€) résultait principalement de la baisse de 1 point du taux d'actualisation utilisé par rapport à 2007 (majoration de l'engagement de l'ordre de 3 400 k€), compensée partiellement par un gain actuariel résultant de la mise à jour des taux de *turnover* sur cinq ans (minoration de l'engagement de 1 800 k€ environ).

La perte actuarielle reconnue en 2007 (5 527 k€) résultait d'un changement d'hypothèses actuarielles lié à l'application de la Loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2008.

Les ajustements des passifs liés à l'expérience sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007	2006
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies	30 085	27 093	22 598	14 402
Ajustement des passifs liés à l'expérience	- 1 685	- 241	- 529	- 79
Ajustement des passifs liés à l'expérience (en % des engagements)	- 5,60 %	- 0,89 %	- 2,34 %	- 0,55 %

La ventilation par échéance de l'engagement de retraite France, actualisé à 4,50 %, est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	2009
Prestations théoriques actualisées à verser par l'employeur :	
- à moins d'1 an	333 629
- de 1 à 2 ans	151 257
- de 2 à 3 ans	319 387
- de 3 à 4 ans	442 342
- de 4 à 5 ans	793 459
- de 5 à 10 ans	7 368 029
- de 10 à 20 ans	13 676 833
- à plus de 20 ans	6 999 920
ENGAGEMENT TOTAL	30 084 856

En Italie, le régime à prestations définies est relatif au service des indemnités légales de fin de contrat (*Trattamento di Fine Rapporto*).

Ces indemnités sont calculées sur la base d'une quote-part du salaire brut annuel et sont indexées sur l'indice des prix ISTAT.

Note 16 | Provisions non courantes

(en milliers d'euros)	01/01/2009	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres mouvements	31/12/2009
Provisions pour litiges	1 012		361	- 512	- 51	-	810
Provisions pour garanties	610	-	590	-	- 520	-	680
Provisions pour risques - Filiales non consolidées	10	-	-	- 10	-	-	-
Autres provisions pour risques	123	-	400	-	- 1	-	522
Sous-total provisions pour risques	1 755	-	1 351	- 522	- 572	-	2 012
Autres provisions pour charges	1 257	-	135	- 1 231	- 6	20	175
Sous-total provisions pour charges	1 257	-	135	- 1 231	- 6	20	175
TOTAL	3 012	-	1 486	- 1 753	- 578	20	2 187

Impact (net des charges encourues)

Résultat opérationnel courant		1 486			- 578	
Résultat financier			-		-	
TOTAL		1 486			- 578	

- Les provisions pour litiges couvrent essentiellement des litiges prud'homaux, des indemnités de départ de collaborateurs et quelques litiges commerciaux.

Note 17 | Autres dettes non courantes

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Dettes sur immobilisations - part à plus d'un an	-	-	6 692
Participation des salariés de l'exercice	7 286	9 467	6 842
Avances conditionnées	336	488	152
Instruments financiers dérivés	3 037	-	-
TOTAL	10 659	9 955	13 686

- Les dettes sur immobilisations comprennent la part à plus d'un an des montants que le Groupe estime devoir acquitter au titre des clauses de compléments de prix prévues par les accords d'acquisition.
- La participation des salariés correspond aux sommes comptabilisées en charges de personnel au titre de la période par les sociétés Sopra Group et Axway. Ces fonds sont portés

en augmentation des emprunts et dettes financières l'exercice suivant.

- Les avances conditionnées correspondent à des subventions reçues d'OSEO par les sociétés Acanthis et CIBF.
- Les instruments financiers dérivés sont composés de contrats de couverture de taux d'intérêt (cf. note 32.3.a).

Note 18 | Fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Fournisseurs	46 038	59 737	49 502
Fournisseurs - avances et acomptes, avoirs à recevoir	- 376	- 117	- 1 043
TOTAL	45 662	59 620	48 459

Note 19 | Autres dettes courantes

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Dettes sur immobilisations - part à moins d'un an	1 277	9 603	9 403
Dettes sociales	142 581	144 781	129 921
Dettes fiscales	82 102	85 021	72 723
Impôt sur les sociétés	3 303	5 576	3 150
Produits constatés d'avance	72 810	71 496	52 564
Dettes diverses	717	1 427	1 072
Instruments financiers dérivés	244	3 976	1 105
TOTAL	303 034	321 880	269 938

Les dettes sur immobilisations comprennent la part à moins d'un an des montants que le Groupe estime devoir acquitter au titre des clauses de compléments de prix prévues par les accords d'acquisition. Au 31 décembre 2009, tous les compléments de prix liés aux acquisitions ont été versés.

Les dettes sociales comprennent uniquement les sommes dues aux organismes sociaux et aux salariés et la participation des salariés d'Orga Consultants virée à un organisme gestionnaire l'exercice suivant.

Les dettes fiscales correspondent pour l'essentiel à la taxe sur la valeur ajoutée collectée auprès des clients : montant exigible dû au titre du mois de décembre et TVA collectée sur créances clients.

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement aux prestations facturées non encore exécutées, selon leur avancement (cf. note 1.21).

Les instruments financiers dérivés sont composés de contrats de couverture de taux d'intérêt (cf. note 32.3.a).

■ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Note 20 | Chiffre d'affaires

20.1. Activité par métiers

(en millions d'euros)	2009		2008		2007	
Conseil	37,1	3,4 %	44,8	4,0 %	43,9	4,4 %
ISS France	704,5	64,4 %	702,8	62,2 %	597,5	59,7 %
ISS Europe	170,5	15,6 %	210,7	18,7 %	214,9	21,4 %
Axway	182,2	16,6 %	171,2	15,1 %	145,1	14,5 %
TOTAL	1 094,3	100,0 %	1 129,5	100,0 %	1 001,4	100,0 %

ISS : Intégration de Systèmes et de Solutions.

20.2. Activité par marchés

	2009	2008	2007
Banque	22,4 %	24,0 %	24,5 %
Industrie	17,3 %	19,7 %	16,2 %
Services (dont Immobilier)	18,2 %	18,0 %	18,7 %
Télécoms	11,5 %	12,0 %	12,6 %
Secteur Public	16,6 %	13,6 %	15,8 %
Assurances	6,7 %	6,4 %	6,2 %
Distribution	7,3 %	6,3 %	6,0 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %

20.3. Activité internationale

(en millions d'euros)	2009		2008		2007	
Intégration de Systèmes - Filiales européennes	170,5	15,6 %	210,7	18,7 %	214,9	21,4 %
Intégration de Systèmes - Hors filiales européennes	42,3	3,9 %	48,0	4,2 %	30,1	3,0 %
Axway	112,8	10,3 %	103,9	9,2 %	83,9	8,4 %
Chiffre d'affaires International	325,6	29,8 %	362,6	32,1 %	328,9	32,8 %
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	1 094,3	100,0 %	1 129,5	100,0 %	1 001,4	100,0 %

Note 21 | Achats consommés

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Achats de sous-traitance	105 741	123 201	97 067
Achats de matériel et fournitures	5 674	8 986	7 417
Achats de marchandises	7 642	11 601	10 243
TOTAL	119 057	143 788	114 727

Note 22 | Charges de personnel

22.1. Tableau d'analyse

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Salaires et traitements	527 194	516 260	465 353
Charges sociales	202 307	196 086	175 053
Participation des salariés	7 914	9 479	7 475
TOTAL	737 415	721 825	647 881

22.2. Effectif

Effectif de fin de période	2009	2008	2007
France	8 335	8 210	7 580
International	4 115	4 240	3 740
TOTAL	12 450	12 450	11 320

Effectif moyen	2009	2008	2007
France	8 440	8 147	7 296
International	4 170	3 933	3 460
TOTAL	12 610	12 080	10 756

22.3. Participation et intéressement des salariés

En application des normes IAS 32 et 39, la dette de participation fait l'objet d'un retraitement décrit aux notes 1.18 et 13.1.

La participation des salariés aux résultats concerne Sopra Group pour un montant de 6 551 k€ et Axway Software pour 735 k€.

Un accord d'intéressement de Groupe a été mis en place en 2009 pour une durée de 3 ans. Il inclut les sociétés Sopra Group, Axway Software et Orga Consultants. L'intéressement au titre de l'année 2009 s'élève globalement à 628 k€. Selon la législation en vigueur, ce nouvel accord donne droit à un crédit d'impôt de 20 %.

22.4. Options de souscription d'actions

Le coût des services rendus par le personnel en contrepartie des options reçues a été comptabilisé en charges de personnel pour un montant de 306 k€ au titre de l'exercice 2009 (cf. note 1.16 et *État des variations des capitaux propres*).

Les informations relatives aux plans d'options de souscription d'actions encore actifs sont présentées à la note 12.2.

Note 23 | Charges externes

(en milliers d'euros)	2009		2008		2007	
Locations et charges locatives	33 336	26,9 %	30 990	23,9 %	27 148	23,6 %
Entretien et réparations	7 330	5,9 %	6 834	5,3 %	6 017	5,2 %
Personnel extérieur de structure	1 415	1,1 %	2 287	1,8 %	2 667	2,3 %
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	9 417	7,6 %	10 599	8,2 %	7 337	6,4 %
Publicité et relations publiques	4 856	3,9 %	6 246	4,8 %	5 392	4,7 %
Déplacements et missions	46 901	37,9 %	52 257	40,3 %	47 726	41,4 %
Télécommunications	8 241	6,7 %	6 684	5,2 %	6 035	5,2 %
Divers	12 239	9,9 %	13 709	10,6 %	12 890	11,2 %
TOTAL	123 735	100 %	129 606	100 %	115 212	100 %

Note 24 | Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 308	1 344	1 086
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	5 928	5 556	6 319
Dotations aux amortissements des immobilisations en crédit-bail	4 708	4 847	4 289
Dotations aux amortissements	11 944	11 747	11 694
Dotations aux dépréciations des actifs circulants nettes des reprises non utilisées	- 79	527	- 15
Dotations aux provisions pour risques et charges nettes des reprises non utilisées	3 992	1 703	2 930
Dotations aux provisions et dépréciations	3 913	2 230	2 915
TOTAL	15 857	13 977	14 609

Note 25 | Dotations aux amortissements des actifs incorporels acquis et autres produits et charges opérationnels

25.1. Dotations aux amortissements des actifs incorporels acquis

Cette rubrique correspond à la dotation aux amortissements des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises pour un montant de 2 625 k€.

25.2. Autres produits et charges opérationnels

En 2009, cette rubrique enregistre :

- des charges non récurrentes pour un montant de 2 191 k€ sur l'Espagne. Il s'agit d'indemnités de licenciement (1 359 k€) et d'ajustements d'opérations liées à l'activité 2008 (832 k€) ;

- une dotation pour dépréciation d'un montant de 15 000 k€, sur l'écart d'acquisition de l'activité Intégration de Systèmes en Espagne.

Cette rubrique enregistre en 2008 des charges non récurrentes (1 168 k€) liées à l'acquisition en septembre 2008 de Tumbleweed aux États-Unis : il s'agissait de provisions pour indemnités de départ et de charges de personnel administratif amené à quitter l'entreprise.

L'exercice 2007 avait enregistré des charges non récurrentes (673 k€) engagées pour doter la branche B2B d'Atos en Allemagne d'une structure administrative, technique et logistique.

Note 26 | Charges et produits financiers

26.1. Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	39	165	169
Charges d'intérêt	- 4 815	- 10 921	- 8 382
Résultat des couvertures (différentiel de taux)	- 4 309	929	399
Incidence de la variation de valeur de l'emprunt syndiqué	- 127	- 102	- 11
TOTAL	- 9 212	- 9 929	- 7 825

Malgré un en-cours moyen des emprunts plus important en 2009 (182,1 M€, contre 146,5 M€ en 2008), l'évolution positive des taux d'intérêt a permis d'améliorer la charge financière par rapport à 2008.

Le coût moyen des emprunts après prise en compte des couvertures est de 3,83 % en 2009, contre 4,39 % en 2008.

26.2. Autres produits et charges financiers

Autres produits financiers

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Reprises aux provisions	-	213	1 833
Gains de change	2 998	7 545	1 237
Produits de cession des actifs financiers cédés	-	867	-
Autres produits financiers	365	1 873	1 281
TOTAL	3 363	10 498	4 351

Autres charges financières

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Dotations aux provisions	- 70	-	- 74
Actualisation des engagements de retraite	- 1 052	- 1 131	- 1 038
Actualisation de la participation des salariés	649	550	439
Actualisation des compléments de prix sur sociétés acquises	- 61	- 310	- 373
Variation de valeur des instruments financiers dérivés	- 695	- 3 000	677
Pertes de change	- 3 381	- 7 654	- 5 651
Pertes sur opérations de couverture de change	-	- 1 170	-
Valeurs nettes comptables des actifs financiers cédés	- 37	- 971	-
Autres charges financières	- 389	- 91	- 331
TOTAL	- 5 036	- 13 777	- 6 351

Actualisation des engagements de retraite : cf. note 15.

Actualisation de la participation des salariés : cf. note 13.1.

Actualisation des compléments de prix sur sociétés acquises : cf. note 19.

Variation de valeur des instruments financiers dérivés : cf. note 32.3.a.

Les Gains et pertes de change portent essentiellement sur les transactions commerciales libellées en devises étrangères.

À compter de l'exercice 2008, les écarts de change relatifs aux prêts intra-groupe ont été considérés comme faisant partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans les filiales étrangères concernées, et enregistrés en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique *Réserves de conversion* en application de la norme IAS 21.

Note 27 | Charge d'impôt

27.1. Tableau d'analyse

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Impôts courants	20 250	31 292	25 442
Impôts différés	662	- 2 954	- 211
TOTAL	20 912	28 338	25 231

27.2. Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Résultat net	27 240	58 199	55 097
Charge d'impôt	- 20 912	- 28 338	- 25 231
Dépréciation des écarts d'acquisition	- 18 000	-	-
Résultat avant impôt	66 152	86 537	80 328
Taux d'imposition théorique	34,43 %	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	- 22 776	- 29 795	- 27 657
Rapprochement			
Différences permanentes	377	- 407	236
Effet des pertes de l'exercice non activées	- 1 423	- 3 330	- 2 246
Utilisation de reports déficitaires non activés	551	2 922	3 574
Effet des crédits d'impôts recherche	2 275	1 627	779
Différentiel de taux - France/Étranger	544	1 282	608
Ajustements d'impôts sur exercice antérieur	- 18	- 49	- 38
Autres	- 442	- 588	- 487
Charge réelle d'impôt	- 20 912	- 28 338	- 25 231
Taux d'imposition effectif	31,61 %	32,75 %	31,41 %

27.3. Contrôles fiscaux

Les contrôles fiscaux dont a fait l'objet Sopra Group, au titre des années 2005 et 2006, et Axway Software, au titre de l'année 2005, sont définitivement clos et sans incidence sur 2009, tout ayant été provisionné dans les comptes 2008.

Note 28 | Résultat net d'impôt des activités abandonnées

Devant la forte dégradation de l'économie espagnole, d'une part, et l'effondrement de ce segment de niche du marché du conseil, d'autre part, la Direction Générale a décidé d'arrêter définitivement l'activité exercée au sein de Valoris Iberia et de licencier l'ensemble de l'effectif.

Cette filiale, spécialisée dans le conseil en stratégie marketing pour les opérations de Télécom, a vu son chiffre d'affaires passer de 7,5 M€ en 2007 à 2,7 M€ en 2008 et à 0,9 M€ en 2009. Valoris Iberia contribuait au résultat opérationnel à hauteur de (-) 1,2 M€ pour l'exercice 2008 et (-) 0,7 M€ pour l'exercice 2007 et au résultat

net à hauteur de (+) 1,2 M€ pour l'exercice 2008 et (-) 0,8 M€ pour l'exercice 2007.

En 2009, l'arrêt de cette activité se traduit dans les comptes du Groupe par un résultat net de (-) 4,1 M€. Cette charge est constituée par les éléments suivants :

- la dépréciation de l'écart d'acquisition de Valoris Iberia à concurrence de (-) 3,0 M€ ;
- la perte opérationnelle de l'exercice 2009 et les coûts liés à l'arrêt de cette activité pour un total de (-) 1,1 M€.

Les impacts sur les principaux indicateurs du tableau des flux de trésorerie sont les suivants :

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Flux net de trésorerie généré par l'activité	- 3 141	- 362	- 248
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	42	- 25	- 137
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-	-	-
VARIATION DE TRÉSORERIE NETTE	- 3 099	- 387	- 385

Note 29 | Résultats par action

(en euros)	2009	2008	2007
Résultat net - part du Groupe	27 239 774	58 197 823	55 096 763
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	11 679 079	11 691 044	11 477 548
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	2,33	4,98	4,80

(en euros)	2009	2008	2007
Résultat net - part du Groupe	27 239 774	58 197 823	55 096 763
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	11 679 079	11 691 044	11 477 548
Nombre moyen pondéré de titres retenus au titre des éléments dilutifs	12 079	52 007	123 862
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat net dilué par action	11 691 158	11 743 051	11 601 410
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	2,33	4,96	4,75

Les modalités de calcul des résultats par action sont décrites à la note 1.23.

N'ont été prises en compte dans le calcul du résultat dilué par action que les actions ordinaires potentielles dilutives, à l'exclusion

de celles qui ont un effet relatif. Ont été considérées comme relatives les actions ordinaires potentielles résultant d'options de souscription d'actions dont le prix d'exercice est supérieur au cours moyen de l'action (34,52 €) pendant l'exercice (cf. note 12.2).

■ AUTRES INFORMATIONS

Note 30 | Information sectorielle

30.1. Résultats sectoriels

a. Intégration de Systèmes et de Solutions - France

(en millions d'euros)	2009		2008		2007	
Chiffre d'affaires	704,5		702,8		597,5	
Résultat opérationnel courant	58,5	8,3 %	62,7	8,9 %	52,3	8,8 %
Résultat opérationnel	57,8	8,2 %	62,0	8,8 %	52,3	8,8 %

b. Conseil

(en millions d'euros)	2009		2008		2007	
Chiffre d'affaires	37,1		44,8		43,9	
Résultat opérationnel courant	0,8	2,2 %	2,3	5,1 %	4,5	10,3 %
Résultat opérationnel	0,8	2,2 %	2,3	5,1 %	4,5	10,3 %

c. Intégration de Systèmes et de Solutions - Europe

(en millions d'euros)	2009		2008		2007	
Chiffre d'affaires	170,5		210,7		214,9	
Résultat opérationnel courant	5,2	3,0 %	17,1	8,1 %	19,5	9,1 %
Résultat opérationnel	- 12,0	- 7,0 %	17,1	8,1 %	19,5	9,1 %

En 2009, la perte opérationnelle de (-) 12,0 M€ intègre la dépréciation du goodwill de l'UGT Intégration de Systèmes – Espagne pour un montant de (-) 15,0 M€.

d. Axway

(en millions d'euros)	2009		2008		2007	
Chiffre d'affaires	182,2		171,2		145,1	
Résultat opérationnel courant	18,5	10,2 %	20,2	11,8 %	14,5	10,0 %
Résultat opérationnel	16,6	9,1 %	18,3	10,7 %	13,8	9,5 %

e. Groupe

(en millions d'euros)	2009		2008		2007	
Chiffre d'affaires	1 094,3		1 129,5		1 001,4	
Résultat opérationnel courant	83,0	7,6 %	102,3	9,1 %	90,8	9,1 %
Résultat opérationnel	63,2	5,8 %	99,7	8,8 %	90,1	9,0 %

30.2. Ventilation géographique du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	France	Royaume-Uni	Espagne	Autres pays d'Europe	États-Unis	Autres zones	TOTAL
Chiffre d'affaires	768,7	64,8	75,6	110,0	55,8	19,4	1 094,3

30.3. Ventilation sectorielle des principaux actifs

(en milliers d'euros)	Conseil	ISS France	ISS Europe	Axway	TOTAL
Écarts d'acquisition	3 876	68 367	130 004	154 342	356 589
Immobilisations incorporelles	-	3 343	507	21 270	25 120
Immobilisations corporelles	-	30 293	3 092	1 503	34 888
Clients et comptes rattachés	10 677	211 837	58 648	52 703	333 865

ISS : Intégration de Systèmes et de Solutions

30.4. Ventilation géographique des principaux actifs

(en milliers d'euros)	France	Royaume-Uni	Espagne	Autres pays d'Europe	États-Unis	Autres zones	TOTAL
Écarts d'acquisition	56 887	52 587	66 297	69 501	107 738	3 579	356 589
Immobilisations incorporelles	1 679	49	65	2 813	20 415	99	25 120
Immobilisations corporelles	29 491	572	2 277	1 036	719	793	34 888
Clients et comptes rattachés	236 778	13 080	28 523	41 354	12 274	1 856	333 865

Note 31 | Instruments financiers

31.1. Instruments financiers inscrits au bilan

a. Au 31 décembre 2009

	31/12/2009		Ventilation par classes d'instruments financiers					
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes financières au coût amorti	Inst. dérivés à la juste valeur par le résultat	Inst. dérivés à la juste valeur par les capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Actifs financiers	3 527	3 527	-	196	3 331	-	-	-
Autres actifs non courants	209	209	-	-	-	-	209	-
Clients et comptes rattachés	333 865	333 865	-	-	333 865	-	-	-
Autres créances courantes	44 562	44 562	-	-	44 562	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	43 566	43 566	43 566	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS	425 729	425 729	43 566	196	381 758	-	209	-
Emprunts et dettes financières - part à long terme	146 673	146 673	24 673	-	-	122 000	-	-
Autres dettes non courantes	10 659	10 659	7 286	-	336	-	1 447	1 590
Emprunts et dettes financières - part à court terme	34 342	34 342	6 178	-	-	28 164	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	45 662	45 662	-	-	45 662	-	-	-
Autres dettes courantes	303 034	303 034	-	-	302 790	-	244	-
PASSIFS FINANCIERS	540 370	540 370	38 137	-	348 788	150 164	1 691	1 590

La juste valeur des créances clients, des autres créances courantes, des dettes fournisseurs ainsi que des autres dettes courantes est assimilée à la valeur au bilan, compte tenu de leurs échéances très courtes de paiement.

La juste valeur des emprunts et dettes financières est considérée comme étant proche de leur valeur comptable, s'agissant pour l'essentiel d'emprunts bancaires à taux d'intérêt variable.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur, soit directement par le compte de résultat pour la part inefficace des couvertures de flux de trésorerie, soit dans les capitaux propres selon la méthode de la comptabilité de couverture.

b. Au 31 décembre 2008

	31/12/2008		Ventilation par classes d'instruments financiers					
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes financières au coût amorti	Inst. dérivés à la juste valeur par le résultat	Inst. dérivés à la juste valeur par les capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Actifs financiers	3 430	3 430	-	195	3 235	-	-	-
Clients et comptes rattachés	401 539	401 539	-	-	401 539	-	-	-
Autres créances courantes	32 900	32 900	-	-	32 614	-	286	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 009	33 009	33 009	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS	470 878	470 878	33 009	195	437 388	-	286	-
Emprunts et dettes financières - part à long terme	189 969	189 969	-	-	-	189 969	-	-
Autres dettes non courantes	9 955	9 955	-	-	488	9 467	-	-
Emprunts et dettes financières - part à court terme	41 234	41 234	-	-	-	41 234	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	59 620	59 620	-	-	59 620	-	-	-
Autres dettes courantes	321 880	321 880	-	-	317 904	-	1 137	2 839
PASSIFS FINANCIERS	622 658	622 658	-	-	378 012	240 670	1 137	2 839

31.2. Effet en résultat des instruments financiers

L'effet en résultat de la variation de valeur de l'emprunt syndiqué (cf. note 26.1) est de (-) 127 k€.

Les effets en résultat des instruments financiers dérivés sont décrits à la note 32.3.a.

Note 32 | Facteurs de risques financiers

32.1. Risque de crédit

a. Balance âgée clients

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Dont : dépréciées	Dont : ni dépréciées ni échues à la date de clôture	Dont : non dépréciées à la date de clôture mais échues selon les périodes suivantes					
				moins de 30 jours	entre 30 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	plus de 360 jours
Créances clients (y compris créances douteuses)	253 510	2 930	176 329	50 013	13 553	3 710	4 716	1 704	555

b. État des variations des dépréciations pour créances douteuses

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Dépréciations sur créances clients au 1^{er} janvier	3 463	3 390	2 590
Dotations	1 180	1 024	623
Reprises	- 1 778	- 1 059	- 918
Mouvements de périmètre	-	180	1 160
Écarts de conversion	26	- 72	- 65
DÉPRÉCIATIONS SUR CRÉANCES CLIENTS AU 31 DÉCEMBRE	2 891	3 463	3 390

32.2. Risque de liquidité

Suivant la définition donnée par l'Autorité des marchés financiers, le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le Groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu de sa structure financière générale, du niveau et de la structure de son

actif circulant et de son endettement (cf. note 13), et de sa capacité à mobiliser, le cas échéant, de nouveaux financements.

Au 31 décembre 2009, le Groupe disposait de 218 M€ de lignes de crédit (dont 150 M€ utilisés) et de 81 M€ de découverts bancaires autorisés (dont 0,1 M€ utilisés), soit un total de 299 M€. Par ailleurs, le Groupe disposait de 43,6 M€ de liquidités.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés de l'endettement net consolidé :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Total des flux contractuels	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	150 164	153 872	29 331	30 078	29 811	31 554	33 098	-
Dettes de location-financement	9 089	9 516	4 218	3 158	1 664	470	6	-
Participation des salariés	21 698	24 574	2 226	2 991	5 113	6 301	7 943	-
Autres dettes financières diverses	10	10	-	-	-	-	-	10
Concours bancaires courants	54	54	54	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières	181 015	188 026	35 829	36 227	36 588	38 325	41 047	10
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	-	-	-	-
Disponibilités	- 43 566	- 43 566	- 43 566	-	-	-	-	-
ENDETTEMENT NET CONSOLIDÉ	137 449	144 460	- 7 737	36 227	36 588	38 325	41 047	10

32.3. Risques de marché

a. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est géré par la Direction Financière du Groupe en liaison avec les principaux établissements bancaires partenaires.

Couverture des emprunts

Des contrats de couverture ont été mis en place parallèlement à la souscription des 2 lignes de crédit revolver multidevises réductible.

Le taux d'intérêt applicable sur ces lignes est l'Euribor : l'objectif est donc se prémunir contre les risques de hausse de ce taux.

Au 31 décembre 2009, 7 contrats de type SWAP sont en cours pour un montant total de 186 M€ et pour des échéances allant de 10 à 34 mois :

- 5 contrats se rapportent à la première ligne de crédit revolver multidevises réductible (200 M€ d'octobre 2005) pour un montant notionnel égal au montant de l'engagement global du crédit (86 M€ au 31 décembre 2009). Ils sont à échéance octobre 2010 ou octobre 2012. Il en résulte :
 - pour 2/3 du notionnel :
 - jusqu'à échéance octobre 2010 : échange de l'Euribor 1 mois + 0,34 % contre l'Euribor 12 mois post avec un plafond à 3,68 % et un plancher à 3,00 % si l'Euribor 12 mois post est inférieur à 1,99 %,

- à partir d'octobre 2010 et jusqu'à échéance octobre 2012 : échange de l'Euribor 6 mois contre l'Euribor 12 mois post avec un plafond à 3,68 % et un plancher à 3,00 % si l'Euribor 12 mois post est inférieur à 1,99 %,

- pour 1/3 du notionnel jusqu'à échéance octobre 2012 : échange de l'Euribor 1 mois contre un taux fixe (4,55 %) ;
- 2 contrats se rapportent à la deuxième ligne de crédit revolver multidevises réductible (132 M€ d'avril 2008) pour un montant notionnel de 100 M€. Ils sont à échéance octobre 2010. Il s'agit d'un échange de l'Euribor 1 mois contre un taux fixe (0,98 %).

Au 31 décembre 2009, la valorisation de ces différents contrats de couverture est de (-) 3,1 M€ (0,2 M€ à l'actif et 3,3 M€ au passif) contre (-) 3,7 M€ au 31 décembre 2008.

L'écart de valorisation, soit + 0,6 M€, impacte :

- le compte de résultat (*Autres produits et charges financiers*) pour les contrats ne pouvant bénéficier de la qualification de couverture parfaite au sens de la norme IAS 39, soit (-) 0,7 M€ ;
- les capitaux propres pour les contrats bénéficiant de la qualification de couverture parfaite au sens de la norme IAS 39, soit 1,3 M€.

Synthèse de l'exposition au risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêts sur la base des engagements au 31 décembre 2009.

(en milliers d'euros)	2009	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans
Montant notionnel des emprunts avant couverture	150 000	28 000	29 000	29 000	31 000	33 000
Taux d'intérêt fixe	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt variable	150 000	28 000	29 000	29 000	31 000	33 000
Montant notionnel des instruments de couverture	186 000	128 000	29 000	29 000	-	-
Swaps payeurs de taux fixe	128 571	108 857	9 857	9 857	-	-
Swaps payeurs de taux variable post-déterminé avec cap et floor	57 429	19 143	19 143	19 143	-	-
Montant notionnel des emprunts après couverture	150 000	28 000	29 000	29 000	31 000	33 000
Taux d'intérêts fixe	92 571	8 857	9 857	9 857	-	-
Taux d'intérêts variable post-déterminé avec cap et floor	57 429	19 143	19 143	19 143	-	-
Taux d'intérêts variable	-	-	-	-	31 000	33 000

Analyse de sensibilité du coût de l'endettement financier net à l'évolution des taux

Sur la base de l'en-cours moyen des emprunts et des concours bancaires courants en 2009, et dans un contexte où les couvertures des emprunts seraient rendues actives, une baisse des taux d'intérêt de 100 points de base aurait, pour l'exercice 2009, un effet positif de 0,2 M€ sur le coût de l'endettement financier net du Groupe. Une hausse des taux d'intérêts de 100 points de base aurait, pour l'exercice 2009, une incidence également positive sur le coût de l'endettement de l'ordre de 0,3 M€.

b. Risque de change

Le risque de change concerne essentiellement la conversion des états financiers des sociétés anglaises et américaines. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture particulière.

Le risque de fluctuation sur les opérations commerciales libellées en monnaie étrangère est peu important, chacune des entités intervenant très majoritairement dans son pays et sa devise.

Par ailleurs, dans le cadre des transactions intra-groupe, le Groupe est exposé au risque de variation des cours des devises au titre :

- de la facturation de la production des services provenant des centres délocalisés en Inde, en Roumanie et au Maroc. L'impact de ces variations de change sur le résultat est en principe négligeable compte tenu des règlements réguliers ;

- de la facturation des redevances par le Groupe aux filiales opérant dans une devise fonctionnelle différente de l'euro. L'incidence de ces fluctuations des devises sur le résultat n'est pas significative ;
- des emprunts et prêts en devises, correspondant à des financements intragroupe. L'impact de ces variations des devises est imputé en capitaux propres. Ces flux financiers ne font pas l'objet de couverture systématique. En revanche, toute opération particulière en devises d'un montant significatif donne lieu à la mise en place d'une couverture.

Au 31 décembre 2009, la valeur nette comptable des actifs et passifs comptabilisés par les entités du Groupe dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle, est la suivante :

Transactions commerciales intra-groupe

(en milliers d'euros)	USD	GBP	EUR	Autres	Total
Actifs	11 245	1 113	7 202	3 720	23 280
Passifs	2 502	541	529	1 087	4 659
Engagements en devises	-	-	-	-	-
Position nette avant couverture	8 743	572	6 673	2 633	18 621
Instruments financiers de couverture	-	-	-	-	-
POSITION NETTE APRÈS COUVERTURE	8 743	572	6 673	2 633	18 621

Analyse de sensibilité

(en milliers d'euros)	USD	GBP	EUR	Autres	Total
Hypothèse de variation de devise (appréciation)	5 %	5 %	5 %	5 %	-
IMPACT RÉSULTAT	437	29	334	132	932
IMPACT CAPITAUX PROPRES	-	-	-	-	-

Comptes courants

(en milliers d'euros)	USD	GBP	EUR	CHF	Autres	Total
Actifs	67 357	55	971	-	4 251	72 634
Passifs	-	5 630	379	7 886	1 534	15 429
Engagements en devises	-	-	-	-	-	-
Position nette avant couverture	67 357	- 5 575	592	- 7 886	2 717	57 205
Instruments financiers de couverture	-	-	-	-	-	-
POSITION NETTE APRÈS COUVERTURE	67 357	- 5 575	592	- 7 886	2 717	57 205

Analyse de sensibilité

(en milliers d'euros)	USD	GBP	EUR	CHF	Autres	Total
Hypothèse de variation de devise (appréciation)	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	-
IMPACT RÉSULTAT	-	-	-	-	-	-
IMPACT CAPITAUX PROPRES	3 368	- 279	30	- 394	136	2 861

c. Risque sur actions

Au 31 décembre 2009, Sopra Group détenait 1 700 de ses propres actions, acquises dans le cadre des programmes de rachat autorisés par l'Assemblée Générale, pour un montant total de 82 573 €, soit un prix moyen d'achat de 48,57 €.

Toutes les opérations concernant les actions autodétenues sont imputées directement sur les capitaux propres. L'impact sur l'exercice 2009 est de 823 k€ (cf. *État des variations des capitaux propres consolidés*).

Note 33 | Transactions avec les parties liées

33.1. Rémunération des principaux dirigeants

Les éléments figurant dans le tableau des rémunérations concernent les administrateurs et la Direction générale.

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Avantages à court terme	1 049	1 516	1 258
Avantages postérieurs à l'emploi	12	12	9
Autres avantages à long terme	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	151	-	-
Avantages sur capitaux propres	67	35	-
TOTAL	1 279	1 563	1 267

L'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2009 a fixé à 135 000 € le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs.

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent aux indemnités conventionnelles de départ en retraite (cf. notes 1.18 et 15). Il n'existe aucun engagement pris en faveur des dirigeants en matière d'avantages postérieurs à l'emploi ou autres avantages à long terme.

Il a été mis fin le 12 janvier 2009 aux fonctions d'administrateur délégué de Sopra PROFit exercées par Monsieur José Sancho Garcia. En application de son contrat de travail, Monsieur José Sancho Garcia a perçu une indemnité de départ de 151 195 € incluant un préavis de 6 mois non effectué. Sa rémunération au titre de son activité en janvier s'élève à 10 684 €.

Le Conseil d'administration du 17 mars 2009 a décidé d'attribuer 20 000 options de souscription d'actions à Monsieur Dominique Illien en application des accords contractuels conclus avec lui lorsqu'il a rejoint le Groupe en 2007.

Il n'y a pas eu de prêt consenti aux administrateurs et aux membres de la Direction (ni aux membres de leur famille proche).

33.2. Filiales et participations

Les transactions et soldes entre Sopra Group et ses filiales sont totalement éliminés en consolidation, toutes ces filiales étant consolidées par intégration globale.

Les participations non consolidées sont toutes regroupées dans le poste *Actifs financiers disponibles à la vente*. Elles correspondent toutes à des sociétés en cours de liquidation, pour lesquelles aucune transaction significative n'a été réalisée depuis 2005.

33.3. Relations avec d'autres parties liées

Sopra Group entretient des relations significatives avec deux de ses actionnaires : le Groupe Société Générale et le Groupe Crédit Agricole détenteurs au 31 décembre 2009 respectivement de 12,21 % et de 1,00 % du capital.

La Société Générale et le Crédit Agricole sont à la fois des clients et des banquiers importants pour Sopra Group.

Note 34 | Engagements hors bilan et passifs éventuels

34.1. Obligations contractuelles

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	Paiements dus par période			2009	2008	2007
	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans			
Dettes à long terme	28 164	122 000	-	150 164	198 767	120 868
Obligations en matière de location-financement	3 952	5 137	-	9 089	9 049	9 675
Participation des salariés	2 172	19 526	-	21 698	17 285	16 300
Autres dettes financières diverses	-	-	10	10	109	187
Concours bancaires courants	54	-	-	54	5 994	9 814
TOTAL	34 342	146 663	10	181 015	231 204	156 844

Autres engagements commerciaux <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant des engagements par période			2009	2008	2007
	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans			
Lignes de crédit	-	-	-	-	-	-
Lettres de crédit	-	-	-	-	-	-
Garanties	-	3 129	-	3 129	2 751	2 737
Obligations de rachat	-	-	-	-	-	-
Autres engagements commerciaux	3 593	-	-	3 593	2 311	4 170
TOTAL	3 593	3 129	-	6 722	5 062	6 907

34.2. Engagements donnés liés à l'activité courante

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008	2007
Effets escomptés non échus	-	-	-
Cautions bancaires pour dépôts de garantie des locaux loués	3 129	2 751	2 737
Cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projets	3 593	2 311	4 170
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-	-	-
Instruments de couverture de change	-	-	-

34.3. Nantissements, garanties et sûretés

a. Nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nbre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nantis de l'émetteur
Sopra GMT	Lyonnaise de Banque	Novembre 2009	Juillet 2010	Remboursement crédit 6 M€	220 000	1,87 %
TOTAL					220 000	1,87 %

b. Nantissements d'actifs de l'émetteur (immobilisations incorporelles, corporelles et financières)

Aucun nantissement de cette nature n'a été consenti.

34.4. Sûretés réelles données en garantie

Aucune sûreté réelle n'a été consentie en garantie des financements accordés par les établissements de crédit.

34.5. Covenants

Dans le cadre des crédits syndiqués mis en place en octobre 2005 et avril 2008, Sopra Group s'engage au titre des covenants à ce que :

- le montant de l'Endettement Financier Net divisé par l'Excédent Brut d'Exploitation reste inférieur à 3 pendant toute la durée du crédit. Ce ratio s'établit à 1,28 au 31 décembre 2009, contre 1,72 à fin 2008 ;
- le montant de l'Endettement Financier Net divisé par les Capitaux Propres reste inférieur à 1 pendant toute la durée du crédit. Ce ratio s'établit à 0,41 au 31 décembre 2009, contre 0,71 à fin 2008 ;

- le montant du Résultat Opérationnel divisé par le Coût de l'Endettement Financier Net reste supérieur à 5 pendant toute la durée du crédit. Ce ratio s'établit à 6,86 au 31 décembre 2009, contre 10,0 à fin 2008.

L'endettement financier net retenu dans ces calculs intègre les compléments de prix afférents aux acquisitions enregistrés en dettes sur immobilisations (cf. note 17) et ne prend pas en compte la participation des salariés.

34.6. Passifs éventuels

Aucun passif éventuel n'est à prendre en compte.

Note 35 | Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige ou de fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le patrimoine ou les résultats de la Société ou du Groupe.

Note 36 | Événements postérieurs à la clôture de la période

Prenant acte de la spécificité d'Axway en termes de métier et de positionnement mondial, le Conseil d'administration de Sopra Group a décidé de renforcer son autonomie. Un projet de séparation des activités d'Axway et de Sopra Group a été annoncé au quatrième trimestre 2009, qui devrait aboutir à la cotation d'Axway en 2010.

Sopra Group conservera de l'ordre de 15 % du capital d'Axway. Le reste du capital reviendra en direct aux actionnaires de Sopra Group.

Note 37 | Taux de conversion des monnaies étrangères

1 €/Devise	Taux moyens de la période			Taux de fin de période		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Franc suisse	1,5075	1,5769	1,6459	1,4836	1,4850	1,6547
Livre sterling	0,8895	0,7999	0,6873	0,8881	0,9525	0,7334
Couronne suédoise	10,5766	9,6637	9,2647	10,2520	10,8696	9,4415
Leu roumain	4,2413	3,6963	3,3410	4,2363	4,0225	3,6077
Lev bulgare	1,9558	1,9558	-	1,9558	1,9558	-
Dirham marocain	11,2546	11,3456	11,2275	11,3329	11,2778	11,3437
Dollar américain	1,3923	1,4646	1,3797	1,4406	1,3917	1,4721
Dollar canadien	1,5809	1,5635	1,4662	1,5128	1,6998	1,4449
Dollar australien	1,7559	1,7389	1,6365	1,6008	2,0274	1,6757
Dollar de Hong-Kong	10,7921	11,3960	10,7610	11,1709	10,7863	11,4800
Dollar de Singapour	2,0228	2,0686	2,0691	2,0194	2,0040	2,1163
Yuan (Chine)	9,5098	10,1348	10,4551	9,8350	9,4958	10,7524
Roupie (Inde)	67,3164	64,3915	56,6764	67,0400	69,0608	57,9856
Ringitt (Malaisie)	4,9057	4,8893	4,7229	4,9326	4,8047	4,8682
Won coréen	1 767,3245	1 612,9032	1 280,1108	1 666,9700	1 851,8519	1 377,9600

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Sopra Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2.a aux comptes consolidés qui expose l'incidence des nouvelles normes applicables à compter du 1^{er} janvier 2009.

II Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société provisionne son obligation au titre des engagements de retraite envers ses salariés sur la base de la méthode des unités de crédit projetées tel qu'indiqué dans les notes 1.18.b et 15 aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné les données utilisées, apprécié les hypothèses actuarielles retenues, vérifié la cohérence d'ensemble de ces hypothèses et des évaluations qui en résultent ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans la note.
- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie, selon les modalités décrites dans les notes 1.11 et 4.3 aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.
- Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié la cohérence d'ensemble des données et des hypothèses à la base de l'évaluation des actifs d'impôt différé.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et Courbevoie, le 16 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

Auditeurs & Conseils Associés

Philippe RONIN

Mazars

Christine DUBUS



6

COMPTES INDIVIDUELS 2009

Bilan	116
Compte de résultat	117
Annexe aux comptes individuels	118
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	135
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	136

Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	2009	2008
Immobilisations incorporelles	56 139	57 625
Immobilisations corporelles	19 818	18 562
Immobilisations financières	446 052	453 203
Actif immobilisé	522 009	529 390
Stocks et en-cours	15	15
Clients et comptes rattachés	239 549	283 239
Autres créances et comptes de régularisation	32 224	18 459
Disponibilités	18 634	11 998
Actif circulant	290 422	313 711
TOTAL DE L'ACTIF	812 431	843 101

PASSIF (en milliers d'euros)	2009	2008
Capital	47 010	46 820
Primes	94 702	93 662
Réserves	85 644	67 857
Résultat	44 463	37 058
Capitaux propres	271 819	245 397
Provisions	20 030	18 764
Emprunts et dettes financières	169 458	215 380
Fournisseurs et comptes rattachés	45 284	48 977
Dettes fiscales et sociales	174 229	178 928
Autres dettes et comptes de régularisation	131 611	135 655
Dettes	520 582	578 940
TOTAL DU PASSIF	812 431	843 101

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	2009	2008
Chiffre d'affaires net	723 829	715 263
Autres produits d'exploitation	2 364	1 406
Produits d'exploitation	726 193	716 669
Achats consommés	3 696	5 703
Charges de personnel	456 430	439 111
Autres charges d'exploitation	180 197	178 970
Impôts et taxes	21 714	21 950
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	6 991	6 375
Charges d'exploitation	669 028	652 109
Résultat d'exploitation	57 165	64 560
Charges et produits financiers	4 839	- 6 748
Résultat courant avant impôts	62 004	57 812
Charges et produits exceptionnels	- 689	348
Participation et intéressement des salariés	- 6 480	- 6 937
Impôts sur les résultats	- 10 372	- 14 165
RÉSULTAT NET	44 463	37 058

Annexe aux comptes individuels

1 | Faits majeurs, relations intra-groupe, principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1. Faits majeurs

1.1.1. Accord d'intéressement

Un accord d'intéressement de Groupe a été mis en place en 2009, pour une durée de 3 ans. Il inclut les sociétés Sopra Group, Axway Software et Orga Consultants. L'intéressement au titre de l'année 2009 s'élève globalement à 628 k€, dont 565 k€ pour Sopra Group. Selon la législation en vigueur, ce nouvel accord donne droit à un crédit d'impôt de 20 %.

1.1.2. Fermeture de Valoris Iberia

Devant d'une part, la forte dégradation de l'économie espagnole, et d'autre part l'effondrement du marché de niche (conseil en stratégie marketing pour les opérateurs de Télécom) occupé par Valoris Iberia, il a été décidé d'arrêter définitivement cette activité et de licencier l'ensemble des effectifs de cette filiale.

1.2. Relations intra-groupe

L'analyse des comptes individuels de Sopra Group est rendue difficile en raison du fort niveau d'intégration des sociétés françaises sur les plans fonctionnel et logistique. Le fonctionnement du Groupe est par conséquent marqué par de nombreuses et importantes relations entre Sopra Group et ses filiales, Axway Software et Orga Consultants, qu'elle détient à 100 %.

1.2.1. Axway Software

Les conventions mises en place à la suite de la filialisation de l'activité EAI (*Enterprise Application Integration*) intervenue en 2001 se sont poursuivies au cours de l'exercice 2009.

- Sopra Group met à disposition d'Axway Software :
 - des bureaux entièrement équipés, principalement sur les sites de Puteaux et d'Annecy-le-Vieux,
 - des équipements informatiques (systèmes centraux, postes de travail, réseaux).

Ces mises à disposition sont facturées sur la base des coûts réellement supportés par Sopra Group et en fonction des équipements effectivement utilisés par Axway Software, déterminés au moyen d'inventaires périodiques.

- Sopra Group facture à Axway Software les prestations effectuées à son profit par les Directions fonctionnelles (Administration et Finances, Contrôle de Gestion, Ressources Humaines, Informatique Interne, Direction Juridique...) sur la base du coût réel de chacune des fonctions et au prorata de l'activité effectuée.

- Les échanges de collaborateurs sont facturés sur la base des salaires chargés ou au prix de vente suivant la nature des missions.
- La trésorerie fait l'objet d'une gestion centralisée par Sopra Group.
- Axway Software est depuis le 1^{er} janvier 2002 intégrée fiscalement avec Orga Consultants dans le groupe constitué par Sopra Group.

Ces conventions ont fait l'objet d'autorisations par les Conseils d'administration des deux sociétés et il en est rendu compte dans le Rapport spécial des Commissaires aux comptes.

1.2.2. Orga Consultants

- Sopra Group met à disposition d'Orga Consultants :
 - des bureaux entièrement équipés sur les sites de Lyon-Ecully et de Paris-Neuilly,
 - des équipements informatiques (systèmes centraux, postes de travail, réseaux).

Ces mises à disposition sont facturées sur la base des coûts réellement supportés par Sopra Group et en fonction des équipements effectivement utilisés par Orga Consultants, déterminés au moyen d'inventaires périodiques.

- Sopra Group facture à Orga Consultants les prestations effectuées à son profit par les Directions fonctionnelles (Administration et Finances, Contrôle de Gestion, Ressources Humaines, Informatique Interne, Direction Juridique...) sur la base du coût réel de chacune des fonctions et au prorata de l'activité effectuée.
- Les échanges de collaborateurs sont facturés sur la base des salaires chargés ou au prix de vente suivant la nature des missions.
- La trésorerie fait l'objet d'une gestion centralisée par Sopra Group.

- La contribution de Sopra Group au développement commercial d'Orga Consultants fait l'objet d'une facturation égale à 2,0 % du chiffre d'affaires d'Orga Consultants.

Orga Consultants est depuis le 1^{er} janvier 2002 intégrée fiscalement avec Axway Software dans le groupe constitué par Sopra Group.

Ces conventions ont fait l'objet d'autorisations par les Conseils d'administration des deux sociétés et il en est rendu compte dans le Rapport spécial des Commissaires aux comptes.

1.3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes individuels 2009 ont été établis suivant les principes généraux applicables en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours des exercices présentés.

1.3.1. Frais de développement des logiciels

Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

Les dépenses de développement des Progiciels et Solutions peuvent être immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Aucune dépense de développement des Progiciels et Solutions (Banque, Ressources Humaines et Immobilier) n'est comptabilisée en immobilisations incorporelles, les conditions décrites ci-dessus n'étant pas toutes remplies.

1.3.2. Logiciels acquis

Les logiciels sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur 3, 5 ou 10 ans.

1.3.3. Fonds de commerce

Les fusions de sociétés réalisées antérieurement à 2000 dans le cadre d'opérations de restructuration interne ont été effectuées sur la base des valeurs nettes comptables sociales. Les écarts dégagés entre la valeur des titres et les actifs nets apportés ont été affectés en immobilisations incorporelles.

Les fusions de sociétés réalisées en 2000 dans le cadre d'une importante opération de simplification des structures juridiques ont été effectuées sur la base de valeurs généralement proches de la valeur consolidée. Cette approche a conduit à valoriser distinctement dans le traité d'apport des éléments relatifs aux fonds de commerce et aux progiciels apportés.

Les fonds de commerce ne sont plus amortis depuis 2000, mais peuvent donner lieu, le cas échéant, à la constitution d'une dépréciation. Les amortissements pratiqués antérieurement au 1^{er} janvier 2000 ont été maintenus à l'actif du bilan.

La Société effectue des tests de dépréciation de ses fonds de commerce à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur. Elle déprécie la valeur d'un actif lorsque sa valeur actuelle (montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage) est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

1.3.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité des différentes catégories d'immobilisations.

Constructions	25 ans
Agencements	10 ans
Matériel et outillage	3 à 5 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

1.3.5. Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les flux de trésorerie sont déterminés sur la base des données disponibles et de prévisions établies sur un horizon de cinq ans. Une hypothèse de croissance à l'infini de 2,5 % est retenue à compter de la sixième année. Les flux de trésorerie issus de ces prévisions font ensuite l'objet d'une actualisation au taux de 9,0 %.

1.3.6. Chiffre d'affaires

a. Activités d'Intégration de Systèmes et de Conseil

- Prestations d'assistance technique, de conseil, de formation, de réalisation en régie

Elles sont comptabilisées quand le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés* ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique *Produits constatés d'avance* du poste *Autres dettes et comptes de régularisation*.

■ Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Les prestations correspondant à ce type de contrat sont enregistrées selon la méthode à l'avancement, suivant les modalités ci-après :

- le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat déterminée suivant les procédures Qualité en vigueur dans le Groupe. Seuls 90 % du montant prévu au contrat sont retenus pour la valorisation pendant la phase de réalisation du projet, les 10 % restants n'étant disponibles qu'à partir de la livraison ;
- le montant comptabilisé à chaque arrêté de comptes est obtenu par différence entre le budget disponible (90 % du contrat) et le montant réservé à la couverture totale des jours restant à effectuer. Il est porté à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés*. Les acomptes perçus figurent au poste *Autres dettes et comptes de régularisation du passif*.

b. Activités Progiciels et Solutions

Les prestations fournies dans le cadre des activités Progiciels et Solutions comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des progiciels et solutions ;
- la maintenance ;
- des services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation...

■ En règle générale, des contrats distincts de licence et maintenance d'une part, et de services associés d'autre part, sont conclus avec les clients

Dans ce cas, les différents éléments constitutifs de ces contrats sont comptabilisés de la manière suivante :

- la licence est comptabilisée lors de la livraison, celle-ci devant être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus ;
- la maintenance, généralement facturée d'avance, est comptabilisée *pro rata temporis* ;
- les services sont le plus fréquemment effectués en mode régie et sont enregistrés à l'issue de leur réalisation, c'est-à-dire en général au moment de la facturation. Ils peuvent parfois faire l'objet d'un contrat au forfait alors comptabilisé suivant la méthode à l'avancement décrite ci-dessus.

■ Parfois, des contrats composés d'éléments multiples (licence, maintenance, prestations associées...) peuvent être négociés pour un prix global

Dans ce cas, le montant du chiffre d'affaires attribuable à la licence est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la juste valeur des autres éléments qui le composent : maintenance, prestations associées. Cette valorisation des autres éléments est effectuée par référence aux prix facturés aux clients, lorsque l'élément est vendu séparément (grille tarifaire) ou sur la base d'un prix de vente déterminé par la Direction, sur la base de ses meilleures estimations. Le montant de la licence, montant résiduel, est comptabilisé à la livraison.

■ Dans certains cas, assez rares, les services associés peuvent être considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel

Cette situation peut se présenter lorsque les projets présentent un degré de complexité significative et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Le projet est alors considéré dans son ensemble et fait l'objet d'un suivi particulier par la Direction Qualité. Il donne lieu à comptabilisation suivant la méthode à l'avancement décrite ci-dessus.

1.3.7. Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées suivant les modalités exposées ci-dessus.

Elles font l'objet d'une estimation individuelle à la clôture de chaque exercice, et une dépréciation est constituée dès lors qu'apparaît un risque de non-recouvrement lié à une procédure collective. Les recouvrements incertains pour lesquels aucune procédure judiciaire n'a été ouverte sont traités par des avoirs à établir.

1.3.8. Indemnités de départ à la retraite

Depuis 2004, Sopra Group provisionne l'intégralité de ses engagements en matière d'indemnités de départ en retraite selon les dispositions de la Convention Collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite.

L'obligation de Sopra Group envers ses salariés est déterminée de manière actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées : l'obligation actualisée de l'employeur est comptabilisée au prorata des années de service probables des salariés, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. Les changements d'hypothèses qui affectent l'évaluation de l'obligation sont traités comme des gains et pertes actuariels.

2 | Notes relatives au bilan

2.1. Actif immobilisé

2.1.1. Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Concessions, brevets, droits similaires	Fonds de commerce	Total
VALEUR BRUTE			
Au 1^{er} janvier 2009	17 081	57 810	74 891
Acquisitions	-	-	-
Cessions	- 347	-	- 347
Au 31 décembre 2009	16 734	57 810	74 544
AMORTISSEMENTS			
Au 1^{er} janvier 2009	13 916	3 350	17 266
Dotations	1 484	-	1 484
Reprises	- 345	-	- 345
Au 31 décembre 2009	15 055	3 350	18 405
VALEUR NETTE			
Au 1 ^{er} janvier 2009	3 165	54 460	57 625
Au 31 décembre 2009	1 679	54 460	56 139

Les immobilisations incorporelles sont constituées :

- de logiciels acquis ou apportés ;
- de fonds de commerce acquis ou apportés lors de fusions.

Les acquisitions de logiciels concernent principalement des logiciels pour l'équipement de postes de travail, ainsi que des outils de développement et d'industrialisation.

Les frais de développement des logiciels, évalués à 12 810 k€ au titre de l'exercice 2009, ont été intégralement comptabilisés en charges (cf. note 1.3.1).

2.1.2. Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques	Aménagements divers	Matériel de transport	Mobilier et matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Total
VALEUR BRUTE								
Au 1^{er} janvier 2009	323	6 489	706	24 750	82	14 481	3 043	49 874
Acquisitions	-	11	51	3 127	-	1 706	-	4 895
Cessions	-	-	- 582	- 893	-	- 103	-	- 1 578
Au 31 décembre 2009	323	6 500	175	26 984	82	16 084	3 043	53 191
AMORTISSEMENTS								
Au 1^{er} janvier 2009	58	4 698	687	13 373	9	9 458	3 029	31 312
Dotations	9	152	48	1 889	20	921	-	3 039
Reprises	-	-	- 579	- 300	-	- 99	-	- 978
Au 31 décembre 2009	67	4 850	156	14 962	29	10 280	3 029	33 373
VALEUR NETTE								
Au 1 ^{er} janvier 2009	265	1 791	19	11 377	73	5 023	14	18 562
Au 31 décembre 2009	256	1 650	19	12 022	53	5 804	14	19 818

Les immobilisations corporelles sont composées de :

- Terrains/Constructions : au terme de contrats de crédit-bail immobilier, Sopra Group est devenu propriétaire de deux bâtiments sur le site d'Annecy-le-Vieux. À cet ensemble immobilier est venu s'adjoindre un troisième bâtiment détenu en propre ;

- Agencements, mobilier et matériel de bureau : ce poste correspond aux équipements des locaux loués par Sopra Group dans les principales villes de France.

Les équipements informatiques font, pour l'essentiel, l'objet de contrats de crédit-bail sur une durée de 4 ans et ne sont pas compris dans les immobilisations inscrites dans les comptes individuels.

2.1.3. Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Participations et titres immobilisés	Créances liées à des participations	Prêts et autres immobilisations financières	Total
VALEUR BRUTE				
Au 1^{er} janvier 2009	471 897	80 840	2 272	555 009
Acquisitions - Augmentations	190	-	232	422
Cessions - Diminutions	-	- 1 943	- 733	- 2 676
Au 31 décembre 2009	472 087	78 897	1 771	552 755
DÉPRÉCIATIONS				
Au 1^{er} janvier 2009	99 405	2 364	37	101 806
Dotations	5 000	-	-	5 000
Reprises	-	- 67	- 36	- 103
Au 31 décembre 2009	104 405	2 297	1	106 703
VALEUR NETTE				
Au 1 ^{er} janvier 2009	372 492	78 476	2 235	453 203
Au 31 décembre 2009	367 682	76 600	1 770	446 052

Les titres de participation sont détaillés dans le tableau des filiales et participations présenté sous la note 4.9.

a. Montants bruts

En 2009, l'augmentation sur les titres de participation provient d'un ajustement du prix de BAI pour un montant de 187 k€.

La diminution des créances liées à des participations correspond essentiellement aux remboursements effectués par Axway Software.

b. Dépréciation des titres de participation

Dans le cadre de l'application du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés, les dépréciations suivantes ont été constituées sur les exercices précédents :

- Orga Consultants : 35 062 k€ en 2002 ;
- Sopra Group Ltd : 16 395 k€ en 2003.

Les filiales européennes de Valoris avaient également fait l'objet de dépréciations pour un montant de 15 914 k€ antérieurement à l'acquisition du Groupe Valoris par Sopra Group. L'arrêt de l'activité de Valoris Iberia en fin d'année 2009 a entraîné la constatation d'une dépréciation complémentaire de 1 000 k€.

Des tests de dépréciation sont pratiqués annuellement et ont donné lieu en 2009 à une dépréciation de 4 000 k€ pour les titres de Sopra Group Informatica.

2.2. Autres éléments d'actif

2.2.1. Créances clients

(en milliers d'euros)	2009	2008
Clients hors Groupe et comptes rattachés	155 454	186 748
Factures à établir	81 942	93 046
Clients Groupe	2 127	3 412
Clients douteux	211	249
Dépréciation des créances douteuses	- 185	- 216
TOTAL	239 549	283 239

Les clients et comptes rattachés sont présentés à l'actif du bilan pour leur valeur nette.

Les factures à établir correspondent pour l'essentiel à la production comptabilisée sur les projets au forfait suivant la méthode de

l'avancement. Ces contrats donnent généralement lieu à l'émission d'une facture à la fin de l'exécution des prestations et sont couverts financièrement en cours de réalisation par des acomptes.

2.2.2. Autres créances et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	2009	2008
Personnel et comptes rattachés	43	91
Organismes sociaux	347	387
État et autres collectivités publiques		
■ Impôts sur les bénéfices	6 085	1 248
■ Taxe sur la valeur ajoutée	7 182	8 047
■ Autres impôts, taxes et assimilés	1 290	788
Groupe et associés	12 187	2 351
Dépréciation des comptes courants	- 2 491	- 329
Débiteurs divers	4 271	2 656
Dépréciation des débiteurs divers	- 103	- 187
Charges constatées d'avance	2 838	2 588
Écarts de conversion Actif	575	819
TOTAL	32 224	18 459

Le solde de créance d'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2009 s'explique par l'excédent des acomptes versés par rapport à l'impôt dû suite à la baisse du résultat 2009 par rapport au résultat 2008.

L'augmentation des comptes courants Groupe provient des avances faites, principalement aux filiales : Sopra Group SpA (Italie), SOPRAnic (Maroc) et Valoris Iberia.

2.2.3. Dépréciation de l'actif circulant

(en milliers d'euros)	Au 01/01/2009	Dotations	Reprises	Au 31/12/2009
Dépréciation sur comptes clients	216	19	50	185
Dépréciation sur comptes courants	329	2 330	168	2 491
Dépréciation sur débiteurs divers	187	70	153	104
TOTAL	732	2 419	371	2 780

Le principal mouvement intervenu en 2009 concerne la dépréciation du compte courant de Valoris Ibéria pour un montant de 2 330 k€.

2.3. Capitaux propres

2.3.1. Capital social

Le capital social de Sopra Group s'élève au 31 décembre 2009 à 47 010 172 €. Il est composé de 11 752 543 actions d'une valeur nominale de 4 €.

47 552 actions de 4 € nominal ont été créées par exercice d'options de souscription d'actions correspondant à une augmentation de capital de 190 k€ et à une prime d'émission de 1 040 k€.

Le nombre d'actions d'autocontrôle détenues par la Société s'élève à 1 700.

2.3.2. Tableau de variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserve légale	Réserves facultatives	Report à nouveau	Résultat	Total
Au 1^{er} janvier 2009	46 820	93 662	4 669	63 184	4	37 058	245 397
Affectation du résultat 2008 et dividendes	-	-	13	17 735	39	- 37 058	- 19 271
Levées d'options de souscription d'actions	190	1 040	-	-	-	-	1 230
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	44 463	44 463
Au 31 décembre 2009	47 010	94 702	4 682	80 919	43	44 463	271 819

Le montant des dividendes versés en 2009, au titre du résultat 2008, s'élève à 19 271 k€.

2.3.3. Plans d'options de souscription d'actions

Comme indiqué précédemment, 47 552 actions ont été exercées en 2009 au titre des plans n° 3 et 4.

19 200 options ont été annulées, leurs bénéficiaires ayant quitté l'entreprise avant la fin de la période d'acquisition de leurs droits.

20 000 options de souscription d'actions ont été attribuées en 2009 au titre du plan n° 6, au prix de souscription de 27,16 €.

Au 31 décembre 2009, le nombre total d'options pouvant être exercées s'élève à 265 542 ; le nombre d'options encore attribuables au 31 décembre 2009 est de 330 145, soit un nombre maximal total d'actions à créer de 595 687 actions.

Date d'attribution	Nombre d'options consenties à l'origine	Date de début de la période d'exercice des options	Date de fin de la période d'exercice des options	Prix d'exercice	Nombre d'options annulées au 31/12/2009	Dont annulations en 2009	Nombre d'options exercées au 31/12/2009	Dont options exercées en 2009	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2009
Plan N° 3 - Plan d'options de 1998 (Assemblée Générale du 07/01/1998) : émission maximum de 721 250 actions									
13/01/1998	614 000	01/10/2002	12/01/2006	15,37 €	70 175	-	543 825	-	-
04/12/1998	25 000	25/02/2003	24/08/2006	46,86 €	25 000	-	-	-	-
03/03/1999	20 000	04/03/2004	02/03/2007	48,50 €	10 000	-	10 000	-	-
12/10/1999	51 750	13/10/2004	12/10/2007	46,20 €	49 000	-	2 750	-	-
16/12/2002	129 250	17/12/2007	15/12/2010	22,50 €	40 250	-	86 000	4 050	3 000
TOTAL	840 000				194 425	-	642 575	4 050	3 000
Plan N° 4 - Plan d'options de 2000 (Assemblée Générale du 29/06/2000) : émission maximum de 714 774 actions									
29/06/2000	33 900	30/06/2005	29/06/2008	73,00 €	33 900	100	-	-	-
22/03/2001	301 500	23/03/2006	22/03/2009	61,40 €	301 500	18 000	-	-	-
19/12/2001	34 600	20/12/2006	19/12/2009	61,40 €	34 600	-	-	-	-
24/04/2002	6 000	25/04/2007	23/04/2010	61,40 €	3 000	-	-	-	3 000
16/12/2002	303 200	17/12/2007	15/12/2010	22,50 €	46 550	100	184 868	28 862	71 782
03/09/2003	88 000	04/09/2008	02/09/2011	32,50 €	13 800	1 000	17 440	10 640	56 760
13/01/2004	23 000	14/01/2009	12/01/2012	35,90 €	4 000	-	4 000	4 000	15 000
TOTAL	790 200				437 350	19 200	206 308	43 502	146 542
Plan N° 5 - Plan d'options de 2005 (Assemblée Générale du 26/05/2005) : émission maximum de 321 958 actions									
25/07/2006	30 000	26/07/2011	24/07/2014	57,85 €	30 000	-	-	-	-
21/12/2006	67 000	22/12/2011	20/12/2014	58,80 €	11 500	-	-	-	55 500
08/01/2007	5 000	09/01/2012	07/01/2015	60,37 €	5 000	-	-	-	-
18/03/2008	50 000	19/03/2013	17/03/2016	45,30 €	9 500	-	-	-	40 500
TOTAL	152 000				56 000	-	-	-	96 000
Plan N° 6 - Plan d'options de 2008 (Assemblée Générale du 15/05/2008) : émission maximum de 350 145 actions									
17/03/2009	20 000	18/03/2014	16/03/2017	27,16 €	-	-	-	-	20 000
TOTAL	20 000				-	-	-	-	20 000
TOTAL DES PLANS						19 200		47 552	265 542

2.4. Provisions

(en milliers d'euros)	Au 01/01/2009	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Au 31/12/2009
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	16 219	3 141	402	-	18 958
Provisions pour litiges commerciaux	154	-	154	-	-
Provisions pour litiges salariaux	390	209	167	27	405
Provisions pour pertes de change	819	575	819	-	575
Provisions pour risques sur filiales	1 182	45	1 135	-	92
TOTAL	18 764	3 970	2 677	27	20 030

Ces provisions couvrent principalement les engagements de départ en retraite et des risques liés à divers contentieux.

Pour le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite, les principales hypothèses actuarielles retenues par Sopra Group sont les suivantes :

- application d'un taux de revalorisation annuel des salaires de 2,5 % ;
- application d'un taux d'actualisation correspondant au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie (AA), libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. Les taux Bloomberg à 10 ans s'affichent entre 4,30 % et 4,75 % au 31/12/2009 : aussi un taux de 4,50 % a été retenu ;
- application d'un taux de cotisations sociales de 50 % sur l'ensemble des salariés. La Loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2008 a institué, à la charge de l'employeur, une contribution sur les indemnités versées en cas de mise à la retraite d'un salarié à l'initiative de l'employeur. Cette contribution est de 50 %, limitée à 25 % pour les indemnités versées du 11 octobre 2007 au 31 décembre 2008 et s'applique quel que soit l'âge du salarié (mise à la retraite avant ou après 65 ans). À

compter du 1^{er} janvier 2009, un employeur ne peut plus mettre un salarié d'office à la retraite avant que ce dernier ait atteint l'âge de 70 ans. Entre 65 ans et 70 ans, l'employeur est tenu d'interroger les salariés sur leur volonté de prendre leur retraite ou non ;

- les tables de *turnover* sont mises à jour en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années ;
- les tables de mortalité sont les tables INSEE 2004-2006.

Le compte de résultat supporte le coût des services rendus correspondant à l'augmentation de l'obligation liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire (*Dotations aux provisions*) et la charge d'intérêt sur l'obligation (*Charges financières*).

Les écarts actuariels sont amortis au compte de résultat, à partir des exercices suivant leur constatation, pour la partie excédant un corridor fixé à 10 % du montant de l'obligation.

L'engagement total au titre de l'indemnité de départ en retraite s'élève à 25 986 k€. Le montant cumulé des écarts actuariels non comptabilisés au bilan à fin 2009 est de 7 029 k€, contre 7 093 k€ à fin 2008.

2.5. Dettes

2.5.1. Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	Au 01/01/2009	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2009
Crédit syndiqué	198 593	-	48 593	150 000
Fonds de participation des salariés	14 762	7 277	3 412	18 627
Avances conditionnées	488	-	152	336
Autres emprunts et dettes financières	281	-	271	10
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	1 256	485	1 256	485
TOTAL	215 380	7 762	53 684	169 458

À fin 2009, le Groupe dispose de deux lignes de crédit revolving multidevises réductible.

Mises en place avec les six banques partenaires, en octobre 2005 pour la première, en avril 2008 pour la seconde, ces lignes de crédit étaient destinées à assurer le financement des acquisitions et de la croissance interne, à allonger la maturité de la dette et à optimiser les conditions de rémunérations.

La première ligne d'un montant notionnel de 200 M€ et d'une durée de sept ans est amortissable semestriellement.

La deuxième ligne d'un montant notionnel de 132 M€ et d'une durée de six ans, prorogable d'un an, est amortissable semestriellement par quart sur les deux dernières années.

Le montant total autorisé s'élève à 218 M€ au 31 décembre 2009. Les réductions seront de 14 M€ au 21 avril 2010 et de 14 M€ au 21 octobre 2010, soit un montant autorisé de 190 M€ en fin d'année 2010.

Le taux d'intérêt applicable est égal à l'Euribor afférent à la période de tirage concernée auquel s'ajoute une marge ajustée semestriellement en fonction du ratio d'endettement financier net sur l'excédent brut d'exploitation. La marge peut évoluer dans une fourchette de 0,30 à 0,65 %. La marge appliquée en 2009 a été de

0,40 %. Une commission de non-utilisation égale à 0,30 % de la marge est également prévue.

Sopra Group s'engage au titre des covenants liés à ces crédits syndiqués, à ce que, sur la base des données consolidées :

- le montant de l'Endettement Financier Net divisé par l'Excédent Brut d'Exploitation reste inférieur à 3 pendant toute la durée du crédit. Ce ratio s'établit à 1,28 au 31 décembre 2009, contre 1,72 à fin 2008 ;
- le montant de l'Endettement Financier Net divisé par les Capitaux Propres reste inférieur à 1 pendant toute la durée du crédit. Ce ratio s'établit à 0,41 au 31 décembre 2009, contre 0,71 à fin 2008 ;
- le montant du Résultat Opérationnel divisé par le Coût de l'Endettement Financier Net reste supérieur à 5 pendant toute la durée du crédit. Ce ratio s'établit à 6,86 au 31 décembre 2009, contre 10,0 à fin 2008.

L'endettement financier net retenu dans ces calculs intègre les compléments de prix afférents aux acquisitions enregistrés en dettes sur immobilisations et ne prend pas en compte la participation des salariés.

Ces financements sont assortis de contrats de couverture de taux, afin de se prémunir contre le risque de hausse. Au 31 décembre 2009, 7 contrats de type SWAP sont en cours pour un montant total de 186 M€ et pour des échéances allant de 10 à 34 mois :

■ 5 contrats se rapportent à la première ligne de crédit revolver multidevises réductible (200 M€ d'octobre 2005) pour un montant notionnel égal au montant de l'engagement global du crédit (86 M€ au 31 décembre 2009). Ils sont à échéance octobre 2010 ou octobre 2012. Il en résulte :

- pour 2/3 du notionnel :
 - jusqu'à échéance octobre 2010 : échange de l'Euribor 1 mois + 0,34 % contre l'Euribor 12 mois post avec un plafond à 3,68 % et un plancher à 3,00 % si l'Euribor 12 mois post est inférieur à 1,99 %,

- à partir d'octobre 2010 et jusqu'à échéance octobre 2012 : échange de l'Euribor 6 mois contre l'Euribor 12 mois post avec un plafond à 3,68 % et un plancher à 3,00 % si l'Euribor 12 mois post est inférieur à 1,99 %,

- pour 1/3 du notionnel jusqu'à échéance octobre 2012 : échange de l'Euribor 1 mois contre un taux fixe (4,55 %) ;

■ 2 contrats se rapportent à la deuxième ligne de crédit revolver multidevises réductible (132 M€ d'avril 2008) pour un montant notionnel de 100 M€. Ils sont à échéance octobre 2010. Il s'agit d'un échange de l'Euribor 1 mois contre un taux fixe (0,98 %).

2.5.2. Dettes fournisseurs

(en milliers d'euros)	2009	2008
Fournisseurs hors Groupe et comptes rattachés	20 200	23 146
Factures non parvenues	17 141	21 722
Fournisseurs Groupe	7 943	4 109
TOTAL	45 284	48 977

2.5.3. Dettes fiscales et sociales

(en milliers d'euros)	2009	2008
Personnel et comptes rattachés	54 222	54 544
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	62 286	60 348
État et autres collectivités publiques		
■ Impôts sur les bénéficiaires	-	-
■ Taxe sur la valeur ajoutée	55 521	61 245
■ Autres impôts, taxes et assimilés	2 200	2 791
TOTAL	174 229	178 928

Les dettes fiscales correspondent pour l'essentiel à la taxe sur la valeur ajoutée collectée auprès des clients : montant exigible dû au titre du mois de décembre et montant inclus dans les créances clients.

2.5.4. Autres dettes et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	2009	2008
Acomptes clients versés	2 741	2 932
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 373	9 509
Groupe et associés	67 785	71 696
Autres dettes	18 530	13 759
Produits constatés d'avance	41 125	37 131
Écarts de conversion Passif	57	628
TOTAL	131 611	135 655

Les produits constatés d'avance comprennent la part de facturation intermédiaire émise d'avance sur des contrats réalisés au forfait et sur des contrats de maintenance.

3 | Notes relatives au compte de résultat

3.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par marchés se ventile de la manière suivante :

	2009	2008
Banque & Assurance	26,3 %	26,9 %
Industrie	20,4 %	23,9 %
Services (dont Immobilier)	15,8 %	14,6 %
Télécoms	13,9 %	14,2 %
Secteur Public	17,2 %	13,9 %
Distribution	6,4 %	6,5 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

Sur les 723,8 M€ de chiffre d'affaires 2009, 32,1 M€ sont réalisés à l'international.

3.2. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Les jetons de présence versés en 2009 au titre de l'exercice 2008 s'élèvent à 135 k€.

Les rémunérations versées en 2009 aux organes de direction s'élèvent à 1 024 k€.

3.3. Résultat financier

(en milliers d'euros)

	2009	2008
Dividendes reçus des participations	18 060	9 487
Intérêts sur emprunts bancaires et charges assimilées	- 7 403	- 7 636
Intérêts sur participation des salariés	- 1 169	- 998
Actualisation de la provision retraite	- 900	- 959
Pertes sur créances liées à des participations	- 67	- 4 182
Intérêts reçus et versés sur comptes courants Groupe	686	1 576
Impacts positif et négatif de change (y/c provision)	474	- 5 469
Autres dotations et reprises de provisions financières	- 4 932	1 145
Autres produits et charges financiers	90	288
RÉSULTAT FINANCIER	4 839	- 6 748

Le détail des dividendes reçus est listé dans le tableau des filiales et participations (cf. note 4.9).

À fin 2009, les dotations et reprises de provisions intègrent, entre autres, la dépréciation des titres de participation, à hauteur de 4 000 k€ sur Sopra Group Informatica et 1 000 k€ sur Valoris Iberia.

3.4. Résultat exceptionnel

En 2009, le résultat exceptionnel est essentiellement constitué par :

- une moins-value sur cessions d'immobilisations corporelles pour (-) 97 k€ et financières pour (-) 37 k€ ;
- une charge de (-) 2 375 k€ liée à la fermeture de Valoris Iberia ;

■ une plus-value sur actions propres pour (+) 366 k€ ;

■ un produit exceptionnel net sur différentes opérations pour (+) 188 k€.

3.5. Participation des salariés aux résultats

La participation des salariés, d'un montant de 5 915 k€, est déterminée dans les conditions de droit commun. Elle fait ensuite l'objet d'une mutualisation avec celle d'Axway Software, filiale détenue à 100 %, dans le cadre d'un accord de Groupe conclu en 2002 entre les directions des deux sociétés et des représentants des salariés de l'Unité Économique et Sociale (UES). Cette participation globale est ensuite répartie suivant les mêmes critères aux salariés des deux sociétés.

3.6. Intéressement

Un accord d'intéressement de Groupe a été mis en place en 2009, pour une durée de 3 ans. Il inclut les sociétés Sopra Group, Axway Software et Orga Consultants. L'intéressement au titre de l'année 2009 s'élève globalement à 628 k€, dont 565 k€ pour Sopra Group. Selon la législation en vigueur, ce nouvel accord donne droit à un crédit d'impôt de 20 %.

3.7. Impôts sur les bénéfices

3.7.1. Intégration fiscale

Sopra Group et ses deux filiales Axway Software et Orga Consultants, détenues à 100 %, se sont placées à compter de l'exercice 2002 sous le régime de l'intégration fiscale. Chacune des sociétés calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence de régime de Groupe. L'éventuelle économie qui pourrait résulter de l'application de ce régime bénéficie à la société mère Sopra Group.

Une économie a été réalisée en 2009 du fait de la déductibilité de la quote-part de frais et charges sur les dividendes perçus de la filiale

intégrée Orga Consultants. Une charge d'impôt est constatée car un seul abattement est appliqué pour le calcul de la contribution sociale.

Au titre de l'intégration fiscale, Sopra Group supporte une charge nette de 10 k€ sur l'exercice 2009.

3.7.2. Crédit d'impôt recherche

Sopra Group a enregistré en 2009 un crédit d'impôt recherche d'un montant de 3 989 k€.

3.7.3. Contrôle fiscal

En 2008, Sopra Group a fait l'objet d'une vérification de comptabilité sur les années 2005 et 2006. À fin 2008, ce contrôle a fait l'objet d'une provision de 753 k€ à hauteur des redressements acceptés, qui pour l'essentiel portent sur des contestations de provisions dont la reprise ultérieure ne sera par conséquent pas taxée. En 2009, le dépôt de liasses fiscales rectificatives pour les provisions reprises au cours des exercices 2007 et 2008 a généré une reprise de cette provision à hauteur de 338 k€.

3.7.4. Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

L'impôt sur les sociétés se ventile de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2009	2008
Impôts sur le résultat courant	15 753	16 824
Impôts sur le résultat exceptionnel	- 616	120
Variation provision impôt contrôle fiscal	- 388	753
Crédit d'impôt recherche	- 3 989	- 3 238
Autres Crédits d'impôts	- 388	- 294
TOTAL	10 372	14 165

3.7.5. Situation fiscale différée et latente

(en milliers d'euros)	Base					
	Au 01/01/2009		Variations		Au 31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
I. DÉCALAGES CERTAINS OU ÉVENTUELS						
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
Charges non déductibles temporairement						
■ À déduire l'année suivante						
- participation des salariés	6 937	-	- 1 022	-	5 915	-
- intéressement	-	-	565	-	565	-
- Organig	1 126	-	138	-	1 264	-
■ À déduire ultérieurement						
- provision pour retraite	16 219	-	2 739	-	18 958	-
- autres	-	-	-	-	-	-
Produits non taxables temporairement						
- plus-values nettes à court terme	-	-	-	-	-	-
- plus-values de fusions	-	-	-	-	-	-
- plus-values à long terme différées	-	-	-	-	-	-
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés						
- charges à répartir	-	-	-	-	-	-
TOTAL	24 282	-	2 420	-	26 702	-
II. ÉLÉMENTS À IMPUTER						
Déficits reportables fiscalement	-	-	-	-	-	-
Moins-values à long terme	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
III. ÉLÉMENTS DE TAXATION ÉVENTUELLE						
Plus-values sur éléments d'actif non amortissables apportés lors d'une fusion	-	52 264	-	-	-	52 264
Réserve spéciale des profits de construction	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-

4 | Autres informations

4.1. Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

4.1.1. Créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	78 897	78 897	-
Autres immobilisations financières	1 771	83	1 688
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	211	-	211
Autres créances clients	239 523	239 523	-
Personnel et comptes rattachés	43	43	-
Organismes sociaux	347	347	-
État et autres collectivités publiques			
■ Impôts sur les bénéfices	6 085	6 085	-
■ Taxe sur la valeur ajoutée	7 182	7 182	-
■ Autres impôts, taxes et assimilés	1 290	1 290	-
Groupe et associés	12 187	12 187	-
Débiteurs divers	4 271	4 271	-
Charges constatées d'avance	2 838	2 838	-
TOTAL	354 645	352 746	1 899

4.1.2. Dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
■ À 2 ans maximum à l'origine	485	485	-	-
■ À plus de 2 ans maximum à l'origine	150 336	28 165	89 171	33 000
Emprunts et dettes financières divers	18 637	1 962	16 665	10
Fournisseurs et comptes rattachés	45 284	45 284	-	-
Personnel et comptes rattachés	54 222	48 307	5 915	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	62 286	62 286	-	-
État et autres collectivités publiques				
■ Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
■ Taxe sur la valeur ajoutée	55 521	55 521	-	-
■ Autres impôts, taxes et assimilés	2 200	2 200	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 373	1 373	-	-
Groupe et associés	67 785	67 785	-	-
Autres dettes	18 530	18 530	-	-
Produits constatés d'avance	41 125	41 125	-	-
TOTAL	517 784	373 023	111 751	33 010

4.2. Éléments concernant les entreprises liées

<i>(en milliers d'euros)</i>	Entreprises liées
ACTIF	
Avances et acomptes sur immobilisations	-
Participations	367 486
Créances rattachées à des participations	76 600
Prêts	-
Créances clients et comptes rattachés	8 357
Autres créances	9 696
Écarts de conversion Actif	571
PASSIF	
Emprunts obligataires convertibles	-
Autres emprunts obligataires	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Emprunts et dettes financières divers	-
Dettes sur immobilisations	-
Dettes fournisseurs	10 786
Autres dettes	67 785
Écarts de conversion Passif	1
COMPTE DE RÉSULTAT	
Produits de participation	18 060
Autres produits financiers	2 088
Charges financières	6 240

4.3. Informations concernant le crédit-bail

4.3.1. Immobilisations en crédit-bail

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur d'origine	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Équipements informatiques	26 658	4 642	18 151	8 507

4.3.2. Engagements de crédit-bail

<i>(en milliers d'euros)</i>	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	Total à payer	
Équipements informatiques	5 045	14 604	3 998	4 648	8 646	180

4.4. Engagements hors bilan

4.4.1. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)

Effets escomptés non échus	Néant
Cautions bancaires en lieu et place des dépôts de garantie des locaux loués	2 785
Cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projets	275
Engagements de retraite non provisionnés (écarts actuariels)	7 029
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	Néant
Instruments de couverture de taux	Cf. § 2.5.1
Instruments de couverture de change	Néant

4.4.2. Droit individuel à la formation (DIF)

Au cours de l'année 2009, 140 354 heures ont été acquises et 72 881 heures consommées au titre du DIF.

Le solde cumulé d'heures de formation non consommées s'élève à 286 831 heures au 31 décembre 2009.

4.5. Produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)

PRODUITS À RECEVOIR

Fournisseurs - Avoirs à recevoir	280
Clients et comptes rattachés	81 942
Créances fiscales et sociales	790
Autres créances	18
Disponibilités	18
TOTAL	83 048

CHARGES À PAYER

Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	485
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 141
Clients - Avoirs à établir	13 107
Dettes fiscales et sociales	66 127
Autres dettes	12
TOTAL	96 872

4.6. Effectifs

L'effectif moyen 2009 s'élève à 7 596 personnes dont 7 175 cadres. L'effectif au 31 décembre 2009 est de 7 506 personnes.

4.7. Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige ou de fait exceptionnel susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le patrimoine ou les résultats de la Société ou du Groupe.

4.8. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Prenant acte de la spécificité d'Axway en termes de métier et de positionnement mondial, le Conseil d'administration de Sopra Group a décidé de renforcer son autonomie. Un projet de séparation des activités d'Axway et de Sopra Group a été annoncé

au quatrième trimestre 2009, qui devrait aboutir à la cotation d'Axway en 2010.

Sopra Group conservera de l'ordre de 15 % du capital d'Axway. Le reste du capital reviendra en direct aux actionnaires de Sopra Group.

4.9. Tableau des filiales et participations

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Axway Software	76 620 000 €	17 013 829 €	100,0 %	75 619 772 €	75 619 772 €	76 600 195 €	-	94 393 785 €	-5 369 853 €	-
Orga Consultants	51 086 700 €	17 579 428 €	100,0 %	85 061 843 €	50 000 000 €	-	-	39 932 143 €	503 569 €	1 459 620 €
Sopra Group Ltd (Angleterre)	50 700 000 GBP	- 7 148 486 GBP	100,0 %	83 955 430 €	67 560 041 €	-	-	- 51 997 354 GBP	605 668 GBP	-
Sopra Belux (Belgique)	2 638 082 €	- 1 358 616 €	100,0 %	3 052 485 €	3 052 485 €	360 000 €	-	10 074 301 €	2 358 €	-
Sopra BAI (Belgique)	11 426 364 €	2 989 866 €	100,0 %	37 666 542 €	37 666 542 €	-	-	5 073 528 €	299 345 €	1 500 000 €
Sopra Luxembourg	100 000 €	108 659 €	100,0 %	99 900 €	99 900 €	-	-	823 445 €	60 717 €	20 000 €
Valoris Luxembourg	894 000 €	- 2 343 830 €	100,0 %	1 154 068 €	-	1 397 099 €	-	-	- 5 605 €	-
Sopra Group GmbH (Allemagne)	1 200 000 €	- 1 361 261 €	100,0 %	5 484 691 €	-	764 500 €	-	1 979 904 €	133 210 €	-
Sopra Informatique (Suisse)	100 000 CHF	13 968 733 €	100,0 %	58 380 €	58 380 €	-	-	13 604 954 CHF	1 640 193 CHF	6 000 000 CHF
Sopra Group SpA (Italie)	3 660 000 €	- 646 425 €	100,0 %	12 502 516 €	12 502 516 €	7 306 926 €	-	27 918 914 €	- 2 338 890 €	-
Sopra Group Informatica SAU (Espagne)	24 000 000 €	24 743 014 €	100,0 %	113 487 256 €	109 487 256 €	-	-	67 010 074 €	- 244 969 €	11 000 000 €
Valoris Iberia (Espagne)	70 000 €	- 2 445 241 €	100,0 %	18 759 981 €	-	2 330 000 €	-	788 397 €	- 2 219 430 €	-
CS Sopra España (Espagne)	3 260 200 €	37 328 €	100,0 %	3 260 200 €	3 260 200 €	-	-	10 056 365 €	- 110 219 €	-
SOPRAntic (Maroc)	3 000 000 MAD	- 4 519 268 MAD	100,0 %	267 004 €	267 004 €	16 157 885 MAD	-	- 30 029 837 MAD	2 730 276 MAD	-
Sopra India (Inde)	203 020 180 INR	438 044 754 INR	100,0 %	7 910 275 €	7 910 275 €	-	-	888 309 648 INR	210 201 129 INR	13 906 382 INR

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Sopra Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'actif de la société Sopra Group est notamment constitué de titres de participation, pour lesquels les règles et méthodes comptables sont décrites dans la note 1.3.5 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments pris en considération pour estimer les valeurs d'inventaire de ces titres. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Courbevoie, le 16 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

Auditeurs & Conseils Associés

Mazars

Philippe RONIN

Christine DUBUS

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 et L.225-42-1 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Conventions conclues entre votre société et Orga Consultants :

Convention	Impact au titre de l'exercice 2009
Convention de mise à disposition de locaux	Produit de 1 530 030 €
Convention de refacturation de charges Sopra Group refacture à Orga Consultants la quote-part de différentes charges relatives aux locaux occupés en commun (frais de télécoms, ...)	Produit de 61 725 €
Convention de mise à disposition de moyens informatiques	Produit de 173 852 €
Convention d'assistance (directions fonctionnelles)	Produit de 2 003 400 €
Convention de support commercial Versement d'une redevance en contrepartie de l'assistance de support commercial apportée par Sopra Group. La redevance est égale à 2 % du chiffre d'affaires d'Orga Consultants	Produit de 743 100 €
Convention d'intégration fiscale Elle prévoit la répartition de la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale	Produit de 15 342 €

Conventions conclues entre votre société et Axway Software :

Convention	Impact au titre de l'exercice 2009
Convention de mise à disposition de locaux	Produit de 3 118 352 €
Convention de refacturation de charges Sopra Group refacture à Axway Software la quote-part de différentes charges relatives aux locaux occupés en commun (frais de télécoms, ...)	Produit de 214 605 €
Convention de mise à disposition de moyens informatiques	Produit de 2 403 673 €
Convention d'assistance (directions fonctionnelles)	Produit de 2 125 700 €
Convention de support commercial Versement d'une redevance en contrepartie de l'assistance de support commercial apportée par Sopra Group	Aucune incidence, cette convention n'ayant pas trouvé à s'exercer au cours de l'exercice 2009
Convention d'intégration fiscale Elle prévoit la répartition de la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale	Charge de 25 179 €

Conventions de trésorerie et abandon de créances :

Sociétés concernées		Solde du compte courant chez Sopra Group au 31 décembre 2009 (SC : solde créditeur ; SD : solde débiteur)	Charges (-) / produits (+)	Abandons de créances
Axway	SD	76 600 195 €	1 026 413 €	
Orga Consultants	SC	17 546 578 €	- 73 516 €	
Sopra Group Ltd	SC	5 629 997 €	- 3 647 €	
Sopra Belux	SD	360 000 €	3 317 €	
Sopra Group GmbH	SD	764 500 €	10 795 €	
Sopra Group SpA	SD	7 306 926 €	199 017 €	
Valoris Iberia	SD	2 330 000 €	11 840 €	
Sopra Ntic	SD	1 425 618 €	38 431 €	
Sopra Informatique	SC	7 886 092 €	- 228 785 €	
Sopra Informatica	SC	23 301 711 €	- 110 873 €	
Sopra Luxembourg	SC	51 753 €	- 586 €	
BAI	SC	13 368 917 €	- 186 217 €	

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Paris et Courbevoie, le 16 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

Auditeurs & Conseils Associés

Philippe RONIN

Mazars

Christine DUBUS



7

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 22 JUIN 2010

Ordre du jour	140
Texte des projets de résolutions	141

Ordre du jour

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte en vue de délibérer sur les points suivants :

Relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 - quitus aux membres du Conseil d'administration ;
- affectation du résultat ;
- approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- fixation des jetons de présence ;
- autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par Sopra Group ses propres actions dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;
- renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant ;

Relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières, donnant accès au capital de la Société dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;
- autorisation donnée au Conseil d'administration pour augmenter le montant des émissions dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix en cas de demande excédentaire ;
- délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société dans la limite de 10 % du capital et autorisation donnée au Conseil d'administration de fixer le prix d'émission ;

- délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription pour rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange ou d'apport en nature portant sur des titres de la Société par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société dans la limite de 10 % du capital ;
- délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social en faveur des salariés de la Société ou des sociétés de son Groupe, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ;
- report de la limite d'âge associée à la fonction de Directeur Général ; modification corrélative des statuts ;
- suppression, sous condition suspensive, du droit de vote double statutaire ; modification corrélative des statuts ;
- institution d'un collège de censeurs ; et modification corrélative des statuts.

Relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- nomination d'un censeur ;
- ratification de la cooptation d'un administrateur.

Relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Mixte

- pouvoirs donnés pour l'accomplissement des formalités légales.

Nous vous informons que les résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire nécessitent un quorum d'un quart des actions ayant droit de vote et une majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Celles relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire requièrent un quorum du cinquième des actions ayant droit de vote et la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Texte des projets de résolutions

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2009 faisant apparaître un bénéfice net consolidé – part du Groupe – de 27 239 774 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le Rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le Rapport de gestion.

Deuxième résolution

Approbation des comptes sociaux – quitus aux membres du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport de gestion du Conseil d'administration, du Rapport du Président du Conseil d'administration (article L. 225-37 du Code de commerce) et des Rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009, lesquels font apparaître un bénéfice de 44 462 843,94 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces Rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale approuve également les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, qui s'élèvent à 208 291 € ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 71 715 €.

Troisième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable de la société Sopra Group, déterminé comme suit, s'élève à 44 505 578,94 € :

Résultat de l'exercice	44 462 843,94 €
Report à nouveau : dividendes sur actions propres non versés	42 735,00 €
TOTAL	44 505 578,94 €

Considérant que le bénéfice net consolidé - part du Groupe s'élève à 27 239 774 €, elle décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

Réserve légale	19 020,80 €
Dividende	9 402 034,40 €
Réserves facultatives	35 084 523,74 €
TOTAL	44 505 578,94 €

La réserve légale s'élèvera ainsi à 4 701 017,20 €, soit 10 % du capital social.

Le nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2009 étant de 11 752 543, le dividende unitaire s'élèvera à 0,80 €. Il serait mis en paiement à compter du 7 juillet 2010.

Pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % en application de l'article 158-3-2° du Code général des impôts, sauf option exercée au plus tard lors du paiement du dividende, pour le prélèvement libératoire de 18 % prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, et assujetti aux prélèvements sociaux et contributions additionnelles au taux de 12,10 % prélevées à la source par la Société.

Les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

	2006	2007	2008
Dividende total	15 480 227,25 €	19 258 026,15 €	19 313 235,15 €
Nombre d'actions rémunérées	11 466 835	11 671 531	11 704 991
Dividende unitaire	1,35 €	1,65 €	1,65 €

Quatrième résolution

Approbation des conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution

Fixation des jetons de présence

L'Assemblée Générale fixe à 150 000 € le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours.

Sixième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par Sopra Group ses propres actions

L'Assemblée Générale, s'inscrivant dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce d'une part, du titre IV du Livre II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que de ses instructions d'application d'autre part, autorise avec effet immédiat le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour une période de dix-huit mois, à procéder, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il déterminera, au rachat d'actions de la Société, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital de la Société, soit 587 627 actions.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de ce jour, et met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2009.

L'Assemblée Générale décide que ces rachats pourront être effectués en vue :

- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement, intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF ;
- d'assurer la couverture de programmes d'options d'achat d'actions, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;
- de conserver les actions rachetées, et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de remettre les actions de la Société, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation de bon ou de toute autre manière ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Le prix maximum de rachat est fixé à 100 € par action, soit, compte tenu du nombre d'actions composant 5 % du capital à ce jour, un montant maximal total de rachat de 58 762 700 €.

Les rachats d'actions pourront être effectués par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par achat de blocs ou par utilisation de produits dérivés, et à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation, d'en arrêter les conditions et modalités, de procéder aux ajustements nécessaires, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités et déclarations auprès de l'AMF, et plus généralement, de faire le nécessaire.

Septième résolution

Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'administration, constatant que leurs mandats arrivent à expiration, décident de renouveler :

- Le cabinet Auditeurs et Conseils Associés - 33, rue Daru, 75008 Paris, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;
- et le cabinet AEG Finances - 4, rue de Châtillon, 75014 Paris, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Huitième résolution

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter, dans la limite de 7 M€ de nominal, le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies quelconques ou établies par référence à plusieurs monnaies. La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;
- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur, compte tenu des augmentations de capital réalisées sur la base de la neuvième et dixième résolution ci-après, à 7 M€ en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;
- décide, en outre, que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être ainsi émises ne pourra excéder 150 M€ en nominal ;
- décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;
- décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins du montant de l'émission initialement décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits entre les personnes de son choix,
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
- délègue au Conseil d'administration, durant la même période de 26 mois, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions

existantes ; et décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment du plafond fixé au deuxième point ci-dessus, ne pourra être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital ;

- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Neuvième résolution

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter, dans la limite de 7 M€ de nominal, le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-92 et L. 228-93 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies quelconques ou établies par référence à plusieurs monnaies. La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;
- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 7 M€ en nominal, ce montant s'imputant sur le plafond fixé dans la huitième résolution adoptée par la présente Assemblée ;
- décide, en outre, que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être ainsi émises ne pourra excéder 150 M€ en nominal, ce montant s'imputant sur le plafond fixé dans la huitième résolution adoptée par la présente Assemblée ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres qui seront émis conformément à la législation et de conférer au Conseil d'administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité pour les souscrire en application des dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce ;
- décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au prix minimum prévu par les dispositions légales et/ou réglementaires applicables au jour de l'émission et ce, que les valeurs à émettre de manière immédiate ou différée soient ou non assimilables aux titres de capital déjà émis ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dixième résolution

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-135 et L. 225-136 et L. 225-197-1 et L. 225-197-2 et suivants du Code de commerce et de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier :

- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale, la compétence de procéder, en une ou plusieurs fois à une augmentation de capital réservées au bénéfice d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs dans les conditions prévues à l'article L. 225-136 du Code de commerce ;
- décide que le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission dans le cadre d'une émission sans droit préférentiel de souscription (à ce jour, la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse sur l'Eurolist d'Euronext précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital moins 5 %), après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance ;
- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées est limité à 15 % du capital social par an ;
- dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectué en vertu de la présente résolution s'impute sur les plafonds fixés par les huitième et neuvième résolutions.

Onzième résolution

Autorisation donnée au Conseil d'administration pour augmenter le montant des émissions dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix en cas de demande excédentaire

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée à augmenter, s'il constate une demande excédentaire en cas d'augmentation de capital décidée en application de la huitième, neuvième ou dixième résolutions, le nombre d'actions ou de valeurs mobilières à émettre avec ou sans droit préférentiel des actionnaires, conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, dans la limite des plafonds fixés par les huitième, neuvième et dixième résolutions, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, pendant un délai de 30 jours à compter de la clôture de la souscription et dans la limite de 15 % de l'émission initiale.

Douzième résolution

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration, dans le cadre des délégations aux fins d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions dans la limite annuelle de 10 % du capital

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des délégations consenties sous les neuvième et dixième résolutions et dans la limite annuelle de 10 % du capital de la Société (tel qu'existant à la date de la présente Assemblée), à fixer le prix d'émission des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, étant précisé que ce prix devra au moins être égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

Le Conseil d'administration devra établir un rapport complémentaire, certifié par les Commissaires aux comptes, décrivant les conditions définitives de l'opération et donnant des éléments d'appréciation de l'incidence effective de l'opération sur la situation de l'actionnaire.

La présente autorisation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

Treizième résolution

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration, dans le cadre de la délégation pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange ou d'apport en nature portant sur des titres de la Société

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, décide que les émissions prévues à la neuvième résolution adoptée par la présente Assemblée pourront, le cas échéant, servir à rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société selon la procédure de l'offre publique d'échange effectuée conformément aux dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce.

De même, l'Assemblée Générale autorise durant la même période de 26 mois le Conseil d'administration à décider, sur le Rapport d'un Commissaire aux apports, de procéder, dans le cadre de la délégation donnée par la neuvième résolution, à une ou plusieurs augmentations de capital, dans la limite de 10 % de son capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 ne sont pas applicables.

Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur les plafonds prévus par les huitième et neuvième résolutions adoptées par la présente Assemblée.

L'Assemblée prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Quatorzième résolution

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail et des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dispositions de ce même code :

- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente décision, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise des entreprises françaises ou étrangères liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et L. 3332-19 du Code du travail, à concurrence d'un montant nominal maximal de 3 % du capital au jour de la mise en œuvre de la présente autorisation ;
- décide de fixer la décote maximale offerte dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise à 5 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur le marché Euronext lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, l'Assemblée Générale autorise expressément le Conseil d'administration à réduire la décote susmentionnée, dans les limites légales et réglementaires ;
- décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'administration dans les conditions fixées par la réglementation ;
- décide de supprimer, en faveur des salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise, le droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles l'émission des actions ou autres titres donnant accès au capital prévu dans la présente résolution donnera droit immédiatement ou à terme, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres titres qui seraient attribués par application de la présente résolution ;
- décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment de :
 - fixer les caractéristiques des titres à émettre, des montants proposés à la souscription, et notamment arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur,
 - constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou des autres titres émis en vertu de la présente autorisation,
 - le cas échéant, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,

- conclure tous accords, accomplir directement ou par mandataire toutes opérations et modalités en ce compris procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et modifications corrélatives des statuts et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire,
 - d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Quinzième résolution

Report de la limite d'âge associée à la fonction de Directeur Général ; modification corrélative des statuts

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration décide de modifier l'article 19, paragraphe 2 « Direction Générale », 3^{ème} alinéa des statuts de la façon suivante : « Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de soixante-dix-sept ans ». Lorsque le Directeur Général atteint cette limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Seizième résolution

Suppression, sous condition suspensive, du droit de vote double statutaire ; modification corrélative de l'article 28 des statuts intitulé « Droit de vote »

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration, décide :

- de supprimer le droit de vote double conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire, sous condition de l'approbation de la présente résolution par l'Assemblée Spéciale des actionnaires titulaires de droits de vote double devant se réunir sur première convocation le 22 juin 2010 ;
- de modifier corrélativement l'article 28 des statuts « Droits de vote » de la façon suivante :

« ARTICLE 28 – DROIT DE VOTE

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale chaque action donne droit au même nombre de voix avec minimum d'une voix. »

Dix-septième résolution

Institution d'un collège de censeurs et modification corrélatives des statuts pour création d'un collège de censeurs

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'administration décide l'institution d'un collège de censeurs.

En conséquence, elle décide l'introduction dans les statuts d'un article « Collège de Censeurs » rédigé comme suit :

« ARTICLE « N° 23 » – Collège de Censeurs

L'Assemblée Générale Ordinaire peut procéder à la nomination de censeurs choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux sur proposition du Conseil d'administration.

Le nombre de censeurs ne peut excéder cinq.

Les censeurs sont nommés pour une durée de six ans. Les fonctions de chaque censeur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les censeurs sont rééligibles au terme de leur mandat.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs postes de censeurs, le Conseil d'administration peut procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Les censeurs participent aux réunions du Conseil d'administration auxquelles ils sont convoqués dans les mêmes conditions que les administrateurs. Ils peuvent également siéger, à l'initiative du Conseil d'administration, aux Comités créés par celui-ci.

Ils ont communication de tous les documents fournis au Conseil d'administration. Ils sont tenus au secret des délibérations.

Les censeurs ne disposent d'aucun pouvoir de décision, mais sont à la disposition du Conseil d'administration et de son Président, pour fournir leur avis sur les questions de tous ordres qui leur sont soumises notamment en matière technique, commerciale, administrative ou financière. Ils prennent part aux délibérations avec voix consultative et ne participent pas au vote ; leur absence ne peut nuire à la validité des délibérations.

Le Conseil d'administration peut rémunérer les censeurs par prélèvement sur le montant des jetons de présence alloué par l'Assemblée générale à ses membres »

Compte tenu de l'introduction de ce nouvel article, l'ancien article 23 devient l'article 24 et les numéros des articles suivants sont modifiés en conséquence.

Résolution relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Dix-huitième résolution

Nomination d'un censeur

L'Assemblée Générale nomme, à compter de ce jour, Monsieur Bernard MICHEL en qualité de censeur, pour une durée de six ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Dix-neuvième résolution

Ratification de la cooptation d'un administrateur

L'Assemblée générale ratifie la cooptation de M. Jean-François Sammarcelli pour remplacer M. Bernard Michel, démissionnaire, dans ses fonctions d'administrateur pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, à savoir jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Résolution relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Mixte

Vingtième résolution

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.

Le Conseil d'administration



8

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

1.	Carte d'identité de Sopra Group	148
2.	Conseil d'administration	148
3.	Assemblées Générales	151
4.	Élaboration et contrôle du document de référence et des informations qui y sont présentées	153
5.	Calendrier indicatif de publication des résultats	153
6.	Documents accessibles au public	153
	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	154
	TABLE DE CONCORDANCE	155

1. Carte d'identité de Sopra Group

Dénomination : Sopra Group

Siège social : PAE Les Glaisins, 74940 Annecy-le-Vieux

Direction Générale : 9 bis, rue de Presbourg, 75116 Paris

Forme Juridique : société anonyme.

Date de constitution : le 5 janvier 1968 pour une durée de 50 ans à compter du 25 janvier 1968 ; la Société expirera donc le 25 janvier 2018 sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social : « La Société a pour objet :

En France et partout ailleurs, tous conseils, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information, toutes analyses et programmations sur ordinateurs, l'exécution de tous travaux à façon.

La conception et la réalisation de tous systèmes s'appliquant à l'automatisme et la gestion, comprenant l'achat de composants et de matériels, leur montage et les logiciels adaptés.

La création ou l'acquisition et l'exploitation de tous autres fonds ou tous établissements de nature similaire.

Et généralement, toutes opérations commerciales ou financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, soit seule, soit en participation ou en société avec toutes autres sociétés ou personnes. » (Article 2 des statuts).

Registre de Commerce : 326 820 065 RCS Annecy

Lieu où peuvent être consultés les documents juridiques : siège social.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices :

« Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti par l'Assemblée entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. » (Extrait de l'article 36 des statuts).

2. Conseil d'administration

N.B. : Les extraits du projet de statuts repris ci-après prennent en compte les modifications soumises à l'approbation de l'Assemblée générale du 22 juin 2010.

Article 14 - Conseil d'administration

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante-quinze ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.

Article 15 - Organisation du Conseil

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil peut le révoquer à tout moment.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de quatre-vingts ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil peut désigner un ou deux Vice-Présidents parmi les administrateurs.

Il peut également désigner un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

En cas d'absence du Président, la séance du Conseil est présidée par le Vice-Président le plus âgé. À défaut, le Conseil désigne, parmi ses membres, le Président de séance.

Article 16 - Délibérations du Conseil

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Le Directeur Général, ou, lorsque le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, un tiers au moins des administrateurs, peuvent demander au Président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Il sera établi un règlement intérieur.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, conformes à la réglementation en vigueur.

Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du Rapport de gestion et du Rapport sur la gestion du Groupe.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du Président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général,

l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Article 17 - Pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur peut se faire communiquer tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil peut conférer à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis à leur examen.

Article 18 - Pouvoirs du Président du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Article 19 - Direction Générale

1. Modalités d'exercice

La Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale.

La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'administration est prise pour une durée indéterminée.

2. Direction Générale

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de soixante-dix-sept ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

3. Directeurs Généraux délégués

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'administration ou par une autre personne, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'administration peut choisir les Directeurs Généraux délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de cinq.

La limite d'âge est fixée à soixante-cinq ans. Lorsqu'un Directeur Général Délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les Directeurs Généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Les Directeurs Généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Article 20 - Rémunération des dirigeants

1. L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, dont le montant est porté en charges d'exploitation ; ce montant reste maintenu jusqu'à nouvelle décision. Sa répartition entre les administrateurs est déterminée par le Conseil d'administration.
2. Le Conseil d'administration détermine la rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués. Ces rémunérations peuvent être fixes et/ou proportionnelles.
3. Le Conseil d'administration peut également allouer pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs des rémunérations exceptionnelles qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les administrateurs ne peuvent recevoir de la Société aucune rémunération, permanente ou non, autre que celles prévues dans les paragraphes précédents, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

Article 21 - Cumul des mandats

Une personne physique ne peut exercer simultanément plus de cinq mandats d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français.

Par dérogation aux dispositions ci-dessus, ne sont pas pris en compte les mandats d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance exercés par cette personne dans les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce par la Société dont elle est administrateur.

Pour l'application des dispositions ci-dessus, les mandats d'administrateurs des sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé et contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce par une même société ne comptent que pour un seul mandat, sous réserve que le nombre de mandats détenus à ce titre n'excède pas cinq.

Une personne physique ne peut exercer simultanément plus d'un mandat de Directeur Général ou de membre du Directoire ou de Directeur Général unique de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français. À titre dérogatoire, un deuxième mandat de Directeur Général ou un mandat de membre du Directoire ou de Directeur Général unique peut être exercé dans une société contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce par la Société dont il est Directeur Général. Un autre mandat de Directeur Général, de membre du Directoire ou de Directeur Général unique peut être exercé dans une société, dès lors que les titres de celle-ci ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé.

Toute personne physique qui se trouve en infraction avec les dispositions relatives au cumul doit se démettre de l'un de ses mandats dans les trois mois de sa nomination, ou du mandat en cause dans les trois mois de l'événement ayant entraîné la disparition de l'une des conditions fixées par la loi en cas de dérogation. À l'expiration de ce délai, la personne est démise d'office et doit restituer les rémunérations perçues, sans que soit remise en cause la validité des délibérations auxquelles elle a pris part.

3. Assemblées Générales

N.B. : Les extraits du projet de statuts repris ci-après prennent en compte les modifications soumises à l'approbation de l'Assemblée générale du 22 juin 2010.

Article 25 - Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Article 26 - Convocation et lieu de réunion des Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'administration, soit par les Commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation des Assemblées Générales est faite par un avis inséré tant dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social, qu'au Bulletin des annonces légales obligatoires, quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, ces insertions pourront être remplacées par une convocation faite aux frais de la Société par lettre recommandée à chaque actionnaire.

La Société publie, avant la réunion de toute Assemblée d'actionnaires, au Bulletin des annonces légales obligatoires, trente-cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, l'avis prévu à l'article R. 225-73 du Code de commerce.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués à toute Assemblée par lettre ordinaire.

Toutefois, ils peuvent donner à la Société un accord écrit pour recourir à la télécommunication électronique en lieu et place d'un envoi postal. À cet effet, ils communiquent à la Société leur adresse électronique. Ils peuvent aussi demander à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception, que ce moyen de télécommunication soit substitué par un envoi postal.

Ils peuvent demander à être convoqués à toute Assemblée par lettre recommandée, s'ils ont fait parvenir à la Société le montant des frais de recommandation.

Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première Assemblée.

L'avis et les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'Assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

Article 27 - Ordre du jour

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins 5 % du capital social et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

Le Comité d'entreprise peut également requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des Assemblées.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Article 28 - Accès aux Assemblées - Pouvoirs - Composition

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit leur nombre d'actions, qui y participent personnellement ou par mandataire.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales s'il est justifié, dans les conditions légales, de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'administration, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer à ladite Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification d'une nature et selon les modalités d'application conformes aux dispositions réglementaires.

Tout actionnaire peut voter à distance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société 3 jours au moins avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

Deux membres du Comité d'entreprise, désignés par le Comité dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux Assemblées Générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

Article 29 - Droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale chaque action donne droit au même nombre de voix avec minimum d'une voix.

Article 30 - Droit de communication des actionnaires - Obligation d'information

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Tout actionnaire dont la participation dans le capital franchit les seuils de trois ou quatre pour cent du capital est tenu d'en informer la Société, dans les mêmes formes et suivant les mêmes calculs que celles prévues par la loi pour la détention de participations supérieures du capital.

Article 31 - Feuille de présence - Bureau - Procès-verbaux

Une feuille de présence, dûment émarginée par les actionnaires présents et les mandataires, contenant le nom des actionnaires présents par télécommunication et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un Vice-Président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Article 32 - Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'administration et qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

Article 33 - Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée ; pour cette Assemblée prorogée, le quorum du cinquième est à nouveau exigé.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance, sauf dérogation légale.

Article 34 - Assemblées Spéciales

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée Spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées Spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote de la catégorie concernée.

Pour le reste, elles sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

4. Élaboration et contrôle du document de référence et des informations qui y sont présentées

Nom et fonction du responsable du document de référence

M. Pierre Pasquier, Président-Directeur Général

Responsable de l'information

M. Jean-Claude Debray, Directeur de la Communication

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

- Auditeurs et Conseils Associés - 33, rue Daru, 75008 Paris

Représenté par M. François MAHE

Mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015 (sous réserve du vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2010).

Première nomination : juin 1986.

- Cabinet Mazars - 61, rue Henri-Regnault, 92400 Courbevoie
Représenté par Mme Christine DUBUS

Mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Première nomination : juin 2000.

Commissaires aux comptes suppléants

- AEG Finances - 4, rue de Châtillon, 75014 Paris

Mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015 (sous réserve du vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2010).

- M. Jean-Louis SIMON - 61, rue Henri-Regnault, 92400 Courbevoie

Mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

5. Calendrier indicatif de publication des résultats

Date de publication	Événement	Date de réunion SFAF
4 mai 2010 après Bourse	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2010	-
4 août 2010 après Bourse	Résultats semestriels 2010	5 août 2010
29 octobre 2010 après Bourse	Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre 2010	-

Les comptes annuels et semestriels sont rendus publics lors de réunions d'analystes financiers.

6. Documents accessibles au public

Les documents juridiques relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les Rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'administration et les Commissaires aux comptes peuvent être demandés à la Direction de la Communication,

9 bis rue de Presbourg, 75116 Paris. L'ensemble de l'information financière diffusée est disponible sur le site du Groupe www.sopragroup.com.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le Rapport de gestion figurant en page 48 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées (comptes consolidés de l'exercice 2007) dans le document de référence déposé à l'AMF le 23 avril 2008 sous le n° D. 08-0277 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 105 qui contient une observation relative à un changement de méthode comptable afférant à l'application de l'amendement IAS 19. Par ailleurs, les comptes consolidés présentés dans ce document font l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 114 qui contient une observation technique relative aux changements de méthodes comptables et de présentation des états financiers.

Paris, le 27 avril 2010

Pierre Pasquier

Président-Directeur Général

Afin de faciliter la lecture du Rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales rubriques requises par le règlement européen n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

TABLE DE CONCORDANCE

1. Personnes responsables	
■ 1.1 Indication des personnes responsables	153
■ 1.2 Déclaration de personnes responsables	154
2. Contrôleurs légaux des comptes	
■ 2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	153
■ 2.2 Information de la démission des contrôleurs légaux des comptes	s.o.
3. Informations financières sélectionnées	
	9 et 10
■ 3.1 Informations financières historiques	66 et 67
■ 3.2 Informations financières intermédiaires	s.o.
4. Facteurs de risques	
	56 et 57
5. Informations concernant l'émetteur	
■ 5.1 Histoire et évolution de la Société (juridique et historique)	5 et 6
■ 5.2 Investissements	8
6. Aperçu des activités	
■ 6.1 Principales activités	6 à 8
■ 6.2 Principaux marchés	9
■ 6.3 Événements exceptionnels	s.o.
■ 6.4 Dépendance vis-à-vis des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	s.o.
■ 6.5 Éléments fondateurs des déclarations concernant la position concurrentielle	s.o.
7. Organigramme	
■ 7.1 Description sommaire du Groupe et place occupée par l'émetteur	10
■ 7.2 Liste des filiales importantes	54
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
	84 - 85
■ 8.1 Immobilisations corporelles importantes	84 et 85
■ 8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	16 et 17
9. Examen de la situation financière et du résultat	
■ 9.1 Situation financière	50, 66
■ 9.2 Résultat d'exploitation	48 à 50, 67
10. Trésorerie et capitaux	
■ 10.1 Informations sur les capitaux	68, 90 et 91
■ 10.2 Flux de trésorerie	69
■ 10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur	92 et 93
■ 10.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux	s.o.
■ 10.5 Sources de financement attendues	s.o.

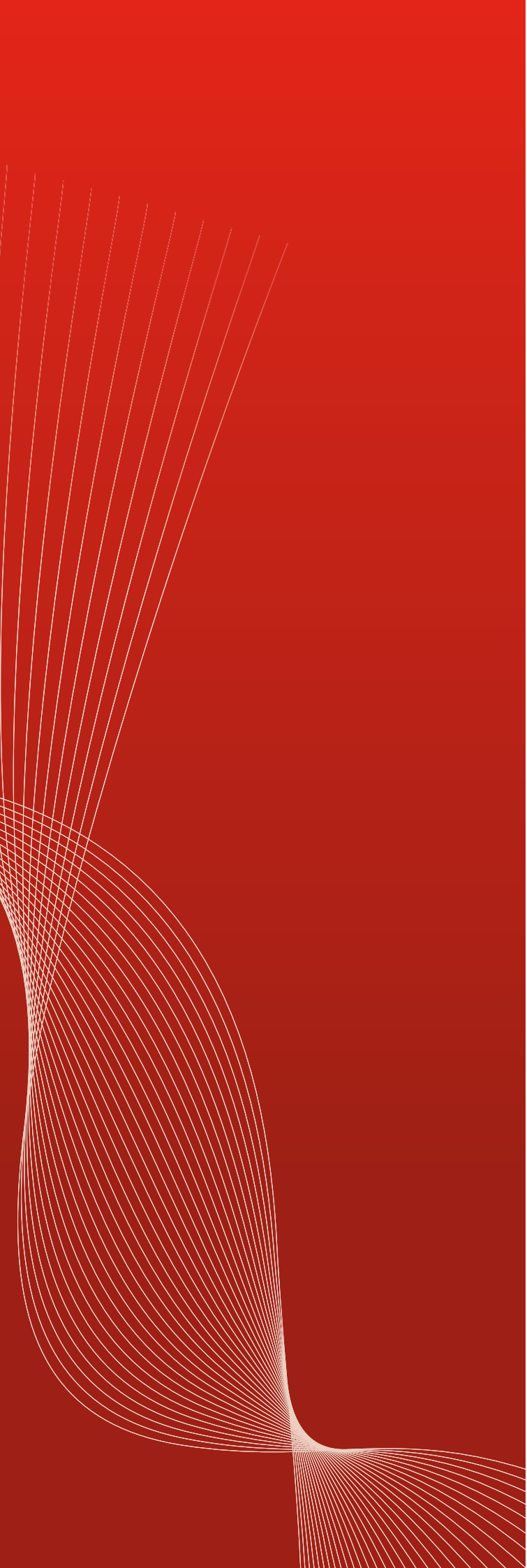
11. Recherche et Développement, brevets et licences	8 et 56
12. Informations sur les tendances	
■ 12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes, les prix de vente	4, 52 et 53
■ 12.2 Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements susceptibles d'influer sensiblement les perspectives de l'émetteur	4
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	s.o.
■ 13.1 Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	
■ 13.2 Rapport élaboré par les contrôleurs légaux	
■ 13.3 Élaboration de la prévision ou de l'estimation	
■ 13.4 Déclaration sur la validité d'une prévision précédemment incluse dans un prospectus	
14. Organes d'administration, de Direction et de surveillance et Direction Générale	
■ 14.1 Composition - déclarations	30 à 32
■ 14.2 Conflits d'intérêts	32
15. Rémunérations et avantages	
■ 15.1 Rémunérations et avantages en nature	32 à 34 et 110
■ 15.2 Retraites et autres avantages	32 à 34 et 110
16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	
■ 16.1 Mandats des membres du Conseil d'administration et de Direction	30 à 32
■ 16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de Direction	s.o.
■ 16.3 Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	38 et 39
■ 16.4 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	37
17. Salariés	
■ 17.1 Effectifs	12 à 14
■ 17.2 Participation dans le capital de l'émetteur et stock-options	20, 24 et 25
18. Principaux actionnaires	
■ 18.1 Identification des principaux actionnaires	20
■ 18.2 Existence de droits de vote différents	15, 20 et 60
■ 18.3 Contrôle de l'émetteur	22
■ 18.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	s.o.
19. Opérations avec des apparentés	35 et 36
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	66 à 69
■ 20.1 Informations financières historiques	1, 9 et 10
■ 20.2 Informations financières pro forma	s.o.
■ 20.3 États financiers	66 à 137
■ 20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	1, 114, 135
■ 20.5 Date des dernières informations financières	s.o.
■ 20.6 Informations financières intermédiaires et autres	s.o.
■ 20.7 Politique de distribution de dividendes	27 et 58
■ 20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	56
■ 20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	s.o.

21. Informations complémentaires	
■ 21.1 Capital social	20
■ 21.2 Acte constitutif et statuts	148 à 152
22. Contrats importants	s.o.
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	s.o.
■ 23.1 Déclaration ou apport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	
■ 23.2 Informations provenant d'une tierce partie	
24. Documents accessibles au public	1 et 153
25. Informations sur les participations	54 et 55

s.o. : sans objet.



Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert et FSC sur des papiers certifiés FSC, pour l'intérieur composé de 100 % de fibres recyclées, à base de pâtes provenant de forêts gérées de façon responsable sur un plan environnemental, économique et social.



Direction Générale
9bis, rue de Presbourg
FR 75116 Paris
Tél. : +33 (0)1 40 67 29 29
Fax : +33 (0)1 40 67 29 30
accueil@sopragroup.com
www.sopragroup.com

Sopra
group ■